RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

www.association-escale.fr
Association L'Escale

L'Escale ASSOCIATION
ACCUEIL, INSERTION, SOINS, AIDE À DOMICILE

PREFACE

La crise sanitaire aura une nouvelle fois été au cœur des préoccupations de l'année 2021 avec tous ces impacts sur notre quotidien et dans l'organisation de nos services. Malgré ce contexte, l'Association a su s'adapter et poursuivre l'ensemble de ses activités et mener à bien ses missions.

J'ai une pensée particulière envers celles et ceux qui ont été confrontés à la maladie directement ou par l'intermédiaire d'un proche.

Cette année aura à nouveau mis en lumière l'importance de nos professions pour favoriser la cohésion sociale de notre société.

L'évolution des politiques publiques semble se décaler de plus en plus de notre action. Données chiffrées, reporting, indicateurs de performance deviennent la règle alors que l'essence même de notre travail repose sur le lien social, le lien que crée un professionnel avec un usager. Nous ne gérons pas des chiffres mais des personnes. Cette politique de la "statistique" est en contradiction avec nos valeurs et nos métiers, et créera, à terme, insatisfaction et perte de sens.

Nos collègues de l'aide et du soin à domicile ont enfin bénéficié d'une revalorisation salariale, juste reconnaissance de leur travail. Je fais le vœu que leur métier, ô combien essentiel pour nos aînés, suscite des vocations. Si le développement d'actions favorisant le maintien à domicile est un projet porté avec conviction par L'Escale, il doit être un projet de société porté par l'ensemble des pouvoirs publics.

2021 aura été marquée par le coup d'envoi de la réécriture de notre projet associatif. Je me réjouis de l'enthousiasme qu'il a suscité. Les travaux menés en 2022 permettront de définir nos orientations stratégiques pour les cinq prochaines années

Enfin, je remercie tous les salariés de l'Association qui chaque jour s'investissent avec professionnalisme et humanisme. Sans eux L'Escale ne serait pas ce qu'elle est.

Le Directeur Général de l'Association
Stéphane JEAN

ORGANIGRAMME DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'Escale est une association laïque et républicaine qui a été fondée en 1951, avec pour missions de :

- Créer, développer, gérer tous établissements et services destinés à recevoir, héberger, aider et accompagner toute personne en difficulté morale et/ou matérielle, physique et/ou psychologique, afin de faciliter son insertion sociale, socioprofessionnelle et son autonomie.
- Favoriser une action sanitaire et sociale, préventive et éducative à tous les âges de la vie.
- Promouvoir, créer, administrer toute activité annexe pouvant faciliter les buts visés ci-dessus.

SIEGE SOCIAL

VIENNE

ETABLISSEMENTS LA COLLINE

POLE MEDICO-SOCIAL

- Accueils de jour autonomes
- Plateforme de répit et d'accompagnement

DEUX-SEVRES

SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

CHANTIER D'INSERTION :

- Peinture intérieure
- Maintenance, petits travaux
- Entretien et nettoyage des locaux
- Service de livraison

DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION

VEILLE SOCIALE :

- Maison de l'urgence (accueil de jour / accueil de nuit)
- Service d'Accueil et d'Orientation / Domiciliation
- Stabilisation
- Appartements d'urgence

HEBERGEMENTS D'INSERTION :

- Unité d'Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

SERVICES DE SUITE :

- Intermédiation locative, bail glissant
- Accompagnement dans le Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale
- Maison relais

POLE MEDICO-SOCIAL :

- Lits Halte Soins Santé
- Un chez soi d'Abord

POLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNES)

- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés - Moyens et Longs Séjours : AbriMiNA2S

CHARENTE-MARITIME

POLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNES)

- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés - Mise A L'Abri : ABRI MIE / HU
- Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés - Maisons d'Enfants à Caractère Social : AMIE / DAMINA

DISPOSITIFS D'URGENCE, D'INSERTION ET SERVICES DE SUITE

VEILLE SOCIALE :

- Accueil de jour
- Accueil de nuit
- Accompagnement Social Renforcé
- Accueil temporaire
- Stabilisation
- Accompagnement des femmes victimes de violence

- Restaurant social « l'Auberge »
- Domiciliation
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Accueil des permissionnaires

SERVICES DE SUITE :

- Logement d'Extrême Urgence
- Accompagnement Social Lié au Logement
- Diagnostic Social et Financier
- Maison relais / pension de famille
- Accompagnement dans le logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale

SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Centre d'Adaptation à la Vie Active

CHANTIER D'INSERTION :

- Second œuvre du bâtiment (peinture, Placoplatre…)
- Menuiserie (chemins de bois, meubles)
- Restaurants traiteur

ENTREPRISE D'INSERTION :

- Entretien et nettoyage des locaux
- Laverie / blanchisserie
- Entretien des espaces verts
- Cuisine centrale

- Portage de repas à domicile
- Service logement et maintenance

POLE MEDICO-SOCIAL

- EHPAD
- Centre de Santé Infirmier
- Hospitalisation A Domicile
- Service de Soins Infirmiers A Domicile
- Service d'Aide à Domicile : Prestataire Mandataire

PÔLE ALZHEIMER

- Accueil de jour autonome
- Equipe Spécialisée Alzheimer
- Plateforme de répit et d'accompagnement
- Formation des aidants

L'ESCALE EN CHIFFRES

- 70 ans d'existence
- 3 départements
- 65 services relevant du secteur social, médico-social et d'insertion
- 2 Directions fonctionnelles et 7 Directions opérationnelles
- 450 salariés
- 4 500 usagers, clients, patients
- 110 000 heures de prestations
- 300 000 repas vendus
- 25 000 000 € de budget

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Présidente : Bernadette LE LAN

SIEGE SOCIAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Stéphane JEAN

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Valérie JAUNAY

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Nathalie MOUNIER

CONTRÔLEUR DE GESTION ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE
DAF ADJOINT
Patricia DAVAILLON

Responsable Ressources Humaines
Marie BOUTIN

Responsable de l'administration générale
Aude LENOIR

Cheffe de service comptable
Carole SOHIER

Cheffe de service administratif
Christine CROUSEILLES

Coordinatrice QHSE
Florence THOMAS

Responsable Management Qualité de Service
Vincent CUQUEMELLE

Coordinatrice communication, marketing et développement
Delphine FREZEL

Assistante DRH
Virginie MALLET

Chargée RH
Ludivine POITOU

Assistante DAF
Sonia TEIXIDO

VIENNE

DEUX-SEVRES

DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS LA COLLINE
Sébastien VOLOKOVE

Cheffe de service AJA, PFR
Elodie GUICHARD

Chef de service veille sociale, médico-social
José RENAUD

Chef de service Hébergement, Insertion
Christophe AUBRY

Cheffe de service services de suite IML
Vanessa COMBREAU

Coordinatrice PFR
Françoise JOUBERT

Coordinateur Pôle d'insertion par l'activité économique
Nicolas PIERQUIN

Coordinatrice pôle direction La Colline
Delphine TARTE

PÔLE MEDICO-SOCIAL

DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION

SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

CHARENTE-MARITIME

DIRECTEUR DU PÔLE ASILE ET MNA
Ousmane TALL

DIRECTRICE ADJOINTE DU PÔLE ASILE
Ingrid MARSOLLIER

DIRECTRICE DU PÔLE DES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION
Nathalie CORTEZ

DIRECTEUR SIAE
Mickaël BIBARD

DIRECTRICE EHPAD ET AIDE A DOMICILE
Claudie BOUINEAU

DIRECTRICE DES SERVICES DE SOINS, D'AIDE A DOMICILE ET DU PÔLE ALZHEIMER
Nathalie BLIN

Cheffe de service CADA, HUDA, Abri'MINA 25
Séverine BOUJU

Cheffe de service L'AME/ ABRIMIE/HU
Mireille LE BRETON

Cheffe de service DAMINA
Sébastien DUTHILLEUL

Cheffe de service CADA/HUDA
Kamila KACI ZELIE

Cheffe de service veille sociale
Maud TORRENT

Cheffe de service insertion, services de suite
Florence LESUEUR

Cheffe de service SIAE, EI, CI, CAVA
Clémence PAIN

Cheffe de service restauration collective
Sylvie AUGER

Chef de service Planète Sésame
Julien RENAUDEAU

Chef de service Portage de repas
Jean-Pierre LE MELLEDO

Coordinatrice Abri'MINA 25
Sandrine LAURENT

Coordinatrice
Fella BELADJINE

Coordinatrice
Marine CHAUMETTE

Coordinatrice CADA/HUDA
Céline RAPNOUIL

Coordinatrice
Sarah PROTTEAU SANCHEZ

Coordinatrices
Corinne PONS
Anne-Laure FRAUD

Coordinateur SSIAD
Stéphane GIRAUD

Coordinatrice CSI,HAD
Delphine SAHUC

Responsable de secteur Aide à domicile
Laura CHAUVIN

Infirmière
Emmanuelle PANNEL

Infirmière pôle Alzheimer
Mélanie ARNAULT

POLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNES)

DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION

SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

POLE MEDICO-SOCIAL

SOMMAIRE

LE SIEGE SOCIAL p.7

LES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION DE LA ROCHELLE p.20

LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS ISOLES ACCOMPAGNES) p. 54

L'EHPAD p. 88

LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE A DOMICILE ET POLE ALZHEIMER p. 92

LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE p. 108

LES ETABLISSEMENTS LA COLLINE p.125

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES p. 159

NOS FINANCEURS p.165

LE SIEGE SOCIAL

INTRODUCTION **p.8**

LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ **p.9**

LES RESSOURCES HUMAINES **p.11**

LE SERVICE FINANCIER **p.15**

23 rue Pascal
17440 AYTRE
Tél. 05.17.83.46.57

Le Siège Social de L'Escale a pour objet de regrouper l'ensemble des fonctions communes aux différentes structures relevant de l.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que des structures dont le financement est assuré de façon quasi-pérenne et qui ne repose pas sur des produits d'activité.

Ces services transversaux se répartissent sur les établissements et services gérés actuellement sur les différents sites implantés sur 3 départements (la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne).

Compte tenu de la taille de l'Association qui encourage à l'indépendance des services, le Siège Social reste pour tous une véritable banque de ressources, car il est constitué :

- D'une Direction Générale qui impulse les orientations de l'Association aux différentes directions de pôle, dans le respect de l'objet social et après validation du Conseil d'Administration. Il est le lien entre les différentes directions de pôle et les partenaires financiers et politiques du territoire et du secteur.

- D'une Direction Financière qui contrôle la gestion et assure l'équilibre financier de l'Association. Il définit la politique d'achat et centralise les opérations financières (économiques et sociales). Il gère les contrats fournisseurs, clients, de garanties et d'assurances et la trésorerie de l'Association.

- D'une Direction des Ressources Humaines qui veille à la bonne application des règles de fonctionnement et au respect des obligations légales et conventionnelles. Elle met en œuvre les actions prévues dans le cadre du projet social (GPEC, plan de formations…). Elle suit les entrées et sorties de personnel (recrutements, mesures disciplinaires, visites médicales…). Elle est en relation avec les partenaires sociaux et les instances représentatives (Comité Social et Economique, représentants du personnel). Elle assure également la gestion de la paie et des charges afférentes.

- D'un service administratif qui assure les missions administratives générales du Siège Social, de l'Association et celles transversales aux services. Il pilote les actions de communication interne et externe de l'Association et veille à l'harmonisation des outils d'organisation, de fonctionnement et de diffusion.

- De fonctions périphériques et transversales, indispensables à l'ensemble des services telles que l'informatique, la qualité et la sécurité des biens et des personnes mais également le suivi de la maitrise d'ouvrage qui permet à l'Association de proposer la réalisation de bâtiments adaptés aux exigences et aux nécessités des services gérés.

À travers ses missions, le Siège Social assure dans sa globalité la gestion et l'organisation de l'Association. A cela, ajoutons les services et les salariés, qui tous ensemble, participent à l'amélioration de la qualité des prestations et à la réussite des actions de l'Association.

LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ

Le Coordinateur QHSE accompagne l'Association dans les domaines de la sécurité, la qualité et l'environnement autour de différentes missions :

- La conception, avec la participation aux dossiers d'ouverture des nouveaux sites.
- Le maintien des dispositifs de sécurité présents sur les sites, en lien avec les organismes de contrôle.
- La veille réglementaire pouvant impacter nos activités.
- L'accompagnement de chaque service sur des sujets spécifiques, tels que la gestion des produits chimiques ou des nuisibles dans les logements …, le respect de nos obligations réglementaires.

Ces actions sont inscrites dans le Document Unique (DU) et réalisées avec des organismes externes (médecine du travail, CARSAT, entreprises de contrôles et de maintenance).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'Association enregistre 65 accidents du travail répartis de la façon suivante :

- 28 avec arrêt,
- 2 avec soin, mais sans arrêt,
- 35 sans consultation.

Près de ¾ des accidents sont liés aux chutes de plain-pied, aux manutentions manuelles, aux agressions (verbale, physique, vol…) et à la circulation routière.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Cette année encore, l'Association a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Une veille réglementaire accompagnée d'échanges avec les médecins du travail a permis la mise à jour régulière de la documentation permettant d'assurer la continuité des activités de l'Association.

Certains des sites sont classés en Etablissement Recevant du Public (ERP) et soumis à une commission de sécurité périodique diligentée par les mairies. Elle permet aux pouvoirs publics de vérifier que l'établissement a la capacité d'assurer la sécurité des usagers qu'il accueille. En 2021, ces commissions ont eu lieu sur L'EHPAD (report de l'année précédente) et sur le Bâtiment 1 des Cordeliers. Dans les deux cas, la commission a donné un avis favorable à la poursuite des activités, ne relevant que des observations mineures, qui ont aussitôt été prises en compte.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Accompagnement à l'ouverture du site de Bressuire.
- Accompagnement des personnes en situation de handicap. Etudes et aménagements de poste en collaboration avec l'OETH. Participation aux rencontres des référents handicap de l'AGEFIPH.
- Réalisation de deux commissions sécurité organisées par la mairie de La Rochelle. La 1ère concernait l'EHPAD et la seconde le site des Cordeliers. Dans les deux cas, la poursuite de nos activités sur ces sites n'a pas été remise en cause.
- Élaboration d'un protocole commun à la suite d'un événement indésirable au sein d'un service.
- Suivi des exercices d'évacuation des sites de la MAHUT, des Cordeliers et de la Maison de l'urgence de Niort.
- Accompagnement par la médecine du travail du 17 pour améliorer l'aménagement de la laverie du SIAE, avec l'appui d'un ergonome.
- Mise à disposition auprès des utilisateurs des fiches de données sécurité pour l'ensemble des sites.
- En lien avec l'accidentologie et le Document Unique de l'Association :
    - Risques routiers :
        - Animation lors des journées de la prévention routière en mai 2021. Communication quotidienne par mail et sur les réseaux sociaux.

        - Mise en place d'une journée de formation adaptée pour le personnel des 3 Accueils de Jour Autonomes.
    - Violences externes :
        - Maintien du groupe de travail mis en place depuis 2020. Participation externe de la Cellule d'Urgence Médico Psychologique sur 2 séances.
    - Chutes de plain-pied/manutention :
        - Etude de la situation des AT sur le pôle soin.

- La seconde campagne de mesures sur le taux d'empoussièrement à l'atelier Menuiserie du SIAE, a relevé des taux plus importants que la première. Ces mesures sont à confirmer par une prochaine campagne.
- Intégration et mise à jour de 3 études de poste dans le Document Unique (cuisines, laverie, travailleurs sociaux 79)
- Mise en place d'un livret QHSE sur le chantier d'insertion de Niort.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- En lien avec l'accidentologie et le Document Unique de l'Association :
    - Risques routiers :
        - Animer la semaine de la prévention routière de mai 2022.
        - Mettre en place un programme de formation.
    - Violences externes :
        - Maintenir le groupe de travail mis en place depuis 2020, afin de réaliser des retours d'expérience entre services.
    - Chutes de plain-pied/manutention pôle soins :
        - Utiliser l'outil CARSAT « TMS Pro » afin de construire une feuille de route.
- Poursuivre les campagnes de mesures sur le taux d'empoussièrement au SIAE.
- Poursuivre les exercices évacuation/mise en situation sur nos sites « locaux sommeil » : la MAHUT, les Cordeliers, la Maison de l'urgence 79, l'EHPAD.
- Réaliser des commissions sécurité au 105, avenue St Jean d'Angély à Niort (Maison de l'urgence).
- Intégrer et mettre à jour 4 études de poste dans le Document Unique.
- Poursuivre la mise en place du livret QHSE sur les autres sites de l'Association.
- Elaborer une politique handicap.
- Améliorer la sécurité sur le site du SIAE.
- Accompagner l'ouverture du nouveau site DAMINA, sur Rochefort.
- Mettre en place une formation Référent Handicap (AGEFIPH)
- Etudier les consommations énergétiques des différents sites de l'Association.

LES RESSOURCES HUMAINES

1. GESTION ADMINISTRATIVE ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'Association compte dans ses effectifs, 458 salariés (dont 14 CDD de remplacement) représentant 402.15 ETP au 31/12/2021. Ce nombre de salariés est en légère augmentation en 2021 en nombre de personnes physiques et en légère diminution en termes d'équivalent temps plein. Cet effectif permet de répondre à la dynamique constante de l'Association, mise en place pour améliorer en continu la prise en charge des différents publics accueillis.

Mouvements du personnel en nombre de personnes physiques sur une année :

Entrées :
☞ 336

Sorties :
☞ 309

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE	CATEGORIE / SEXE			
	CADRES/AM		NON CADRES	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Fin de CDD	-	1	38	193
Rupture de CDD d'un commun accord	-	-	-	3
Fin période d'essai à l'initiative de l'employeur	-	1	2	5
Fin période d'essai à l'initiative du salarié	-	-	-	2
Rupture d'un CDD à l'initiative du salarié	-	-	3	3
Fin de contrat d'apprentissage	-	-	1	-
Départ à la retraite	-	-	2	1
Démission	-	-	3	27
Licenciement pour faute grave	-	-	-	1
Rupture conventionnelle	1	4	5	10
Licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle	-	-	1	-
Licenciement pour inaptitude d'origine non professionnelle	-	-	-	2
TOTAL	1	6	55	247

Au 31 décembre 2021 :

- 67% en CDI soit 309 salariés
- 5% en contrats aidés soit 21 salariés
- 7% en CDD soit 31 salariés
- 21% en CDDI soit 94 salariés (chantier + insertion)

La répartition par catégorie socio-professionnelle est la suivante :

- 37 cadres et 11 agents de maîtrise
- 407 salariés non-cadres
- 3 apprentis

Le taux de travailleurs handicapés s'élève à 19.77 ETP présents, ce qui permet à l'Association de respecter ses obligations d'emploi.

Le suivi médical : les médecines du travail dont dépend l'Association sur les 3 départements ont réalisé plus d'une centaine de visites médicales.

L'index 2021 **égalité femmes/hommes** est de 83/100.

■ POINTS MARQUANTS 2021

En mars 2021, une nouvelle Chargée de communication est arrivée au Siège Social pour remplacer la personne qui occupait ce même poste.

La Responsable de l'administration générale a pris en charge en complément de ses fonctions, la supervision du service informatique. À ce titre, elle a assuré le déploiement de plusieurs outils tel que Office 365 et a assuré la fiabilité du système informatique.

La Cheffe du service Paie a été promue Responsable RH afin de mettre en synergie les services Paie et RH et contribuer ainsi au développement et à l'optimisation de la direction RH.

En juin 2021, la nouvelle Cheffe du service comptabilité a pris ses fonctions. Elle accompagne la Directrice Administrative et Financière et son adjointe dans la réorganisation du service comptable. Dans le cadre de ses missions, outre la responsabilité de la comptabilité, elle a en charge le développement d'outils susceptibles de fiabiliser la gestion des flux et des informations entre les différents services. Afin de l'aider dans ses missions, 3 CDD ont été recrutés ainsi qu'un contrat aidé sur les fonctions d'Agent administratif.

Pour permettre la poursuite de son cursus universitaire, l'Association a conclu un nouveau contrat d'apprentissage avec l'apprenti en qualité d'Assistant informatique.

L'accord sur le télétravail a été pérennisé et l'ensemble des services du Siège Social en bénéficient. À ce titre, un investissement matériel a été effectué.

Un accord sur la GPEC a également été signé par les délégués syndicaux de manière à formaliser cette démarche au sein de l'Association.

La digitalisation des bulletins de paie a pris forme en septembre 2021. En février 2022, 84% des salariés ont adhéré à ce dispositif.

Les salariés répondant aux critères d'attribution ont bénéficié de l'octroi de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat sur le dernier trimestre 2021.

L'avenant 43 opposable aux établissements rattachés à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile a été appliqué en décembre 2021 avec un effet rétroactif au 1er octobre 2021.

Il a été impulsé mi-2021 la réactualisation de l'outil Octime afin de fiabiliser la gestion du temps et permettre l'interface avec les sites déjà utilisateurs de cet outil.

La trame des offres d'emploi a été redessinée de manière à assurer une communication homogène sur les besoins de recrutement. Le sourcing a été renforcé afin de rendre ces besoins plus lisibles.

L'Association a adhéré au groupement « Recruter Ensemble », association d'intérim à but non lucratif située en Charente-Maritime.

Les résultats de l'enquête diligentée sur les risques sociaux ont été présentés auprès des salariés de l'Association. Des actions ont depuis été envisagées et menées afin d'améliorer en continu les conditions de travail des salariés.

Le personnel encadrant a été sensibilisé à la conduite des entretiens professionnels afin que ces échanges soient prévus et constructifs.

Une enquête avec les membres CSSCT a été diligentée sur un service pour donner suite aux plaintes de certains salariés. Deux mutations disciplinaires ont été prononcées.

Un groupe de travail avec les Directeurs a été mené pour optimiser certaines actions de formation en 2022.

La Directrice RH a participé à l'étude menée par les membres du CSE afin d'offrir aux salariés des garanties frais de santé améliorées. À cet effet, l'organisme mutuelle a été changé. En revanche, l'intermédiaire Diot Helium a été conservé. Aucune augmentation des cotisations n'a été enregistré et les garanties sont supérieures au contrat précédent.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Etablir un accord portant sur la transformation des jours de congés ouvrables en jours ouvrés en vue de simplifier leur décompte et leur gestion.
- Formaliser le bilan social de l'Association.
- Poursuivre la réactualisation de l'outil Octime auprès des utilisateurs avec la mise en place de l'interface avec le logiciel EIG (paie et RH).
- Organiser une intervention de la Directrice RH auprès du personnel encadrant sous forme de journée de travail. Le premier thème abordé sera le recrutement.
- Concrétiser la collaboration avec la structure » Recruter Ensemble ».

- Déployer sur l'ensemble des établissements l'intégration des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Une interlocutrice du CFA social et médico-social situé à Niort sera sollicitée pour présenter ces dispositifs en comité de direction.
- Déployer l'élaboration publipostée des contrats de travail par l'outil informatique afin d'en fiabiliser leur rédaction et d'en diminuer la saisie.
- Conduire l'exploitation et l'analyse des entretiens professionnels ainsi que la réactualisation des définitions de fonction. La direction RH va accueillir d'avril à octobre 2022 une stagiaire qui participera à ces projets.
- Consolider le service RH avec l'arrivée d'une Chargée RH en mars 2022. Ce recrutement vise à réorganiser la répartition des tâches au sein du service et d'en renforcer les compétences.
- Mettre en place le catalogue formation sur le logiciel de paie EIG. Cela permettra un meilleur suivi du plan de formation et une interface nécessaire à l'exploitation de ces données dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

2. BILAN DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

L'Association poursuit en 2021 une politique de formation ambitieuse pour accompagner le développement des compétences des salariés puisqu'elle continue de verser un pourcentage bien supérieur au minimum légal, à savoir 2.65% investis pour 2% obligatoires. Par ailleurs, elle met en place une ingénierie de financement de manière à solliciter des fonds supplémentaires tels que les fonds mutualisés ou les fonds dédiés aux dispositifs de branche.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

	2020	**2021**
Montant consacré à la formation continue	173 757 € (hors formations sortant du Plan de développement des Compétences)	160 632 Euros (hors formations sortant du Plan de développement des Compétences)
% de masse salariale consacré à la formation	2.65%	2.65%
Nombre de salariés formés : • Femmes • Hommes	 151 71	 308 131

• Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé :	25h
• Nombre de stagiaires non-cadres ayant suivi une formation :	374
• Nombre de stagiaires cadres ayant suivi une formation :	65
• Nombre d'heures de formation en 2021 (hors CIF, contrat de professionnalisation, ou en alternance	1 1085h

■ POINTS MARQUANTS 2021

Les principaux thèmes déclinés en formation cette année ont concerné les formations obligatoires ainsi que celles en lien avec l'accompagnement des personnes accueillies et la poursuite de la maîtrise des outils informatiques.

Les temps consacrés à l'analyse de la pratique ont été reconduits.

Des actions sur les savoirs de base ont continué à être organisées au profit des CDDI.

L'optimisation du plan de développement des compétences a été privilégiée par le versement d'une contribution volontaire donnant ainsi accès à des fonds mutualisés complémentaires.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les formations pour développer les compétences des collaborateurs en contrat d'insertion et en contrat aidé ont été organisées. 17 salariés en PEC (Parcours Emploi Compétences).
- La mise en place de réunions CODEV au profit des chefs de service et des coordinateurs s'est poursuivie en 2021 afin de permettre d'échanger sur les pratiques professionnelles.
- Des formations au nouveau logiciel Paie et Comptable ont été suivies par le personnel concerné.
- Les orientations générales en matière de formation ont été prises en compte. Pour rappel, elles sont définies jusqu'en 2023.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Reconduire la contribution volontaire de 0.65% supplémentaires.
- Maintenir les formations collectives portant sur les caractéristiques des publics accueillis et les formations individuelles en lien avec les fonctions exercées.
- Poursuivre les projets de VAE, de bilan de compétences et de formation qualifiante.
- Organiser des formations collectives sur la santé mentale ; l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale ; les troubles psychiques ; l'entretien dans le champ social ; faire face à la violence des usagers… Ce sont des formations nécessaires et organisées régulièrement.
- Perpétuer l'analyse de la pratique pour les professionnels de l'Association.
- Programmer des formations obligatoires telles que l'HACCP, les CACES, la sécurité incendie, la SST et les habilitations électriques.

LE SERVICE FINANCIER

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

REPARTITION DES PRODUITS

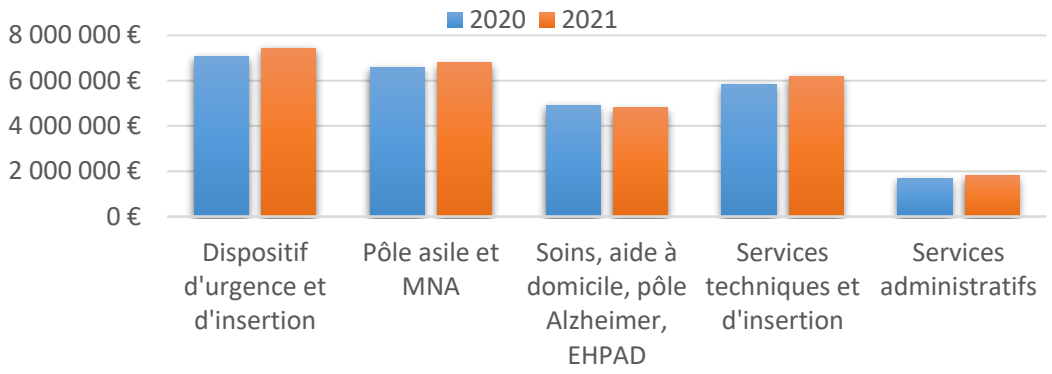

Services	2020	2021	Variation	
Dispositif d'urgence et d'insertion	7 077 923 €	7 440 710 €	362 787 €	5 %
Pôle asile et MNA	6 582 530 €	6 783 490 €	200 960 €	3 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	4 911 224 €	4 798 935 €	-112 289 €	-2 %
Services techniques et d'insertion	5 839 348 €	6 200 521 €	361 173 €	6 %
Services administratifs	1 667 340 €	1 792 884 €	125 544 €	8 %
Total des produits	**26 078 364 €**	**27 016 540 €**	**938 175 €**	**4 %**

REPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

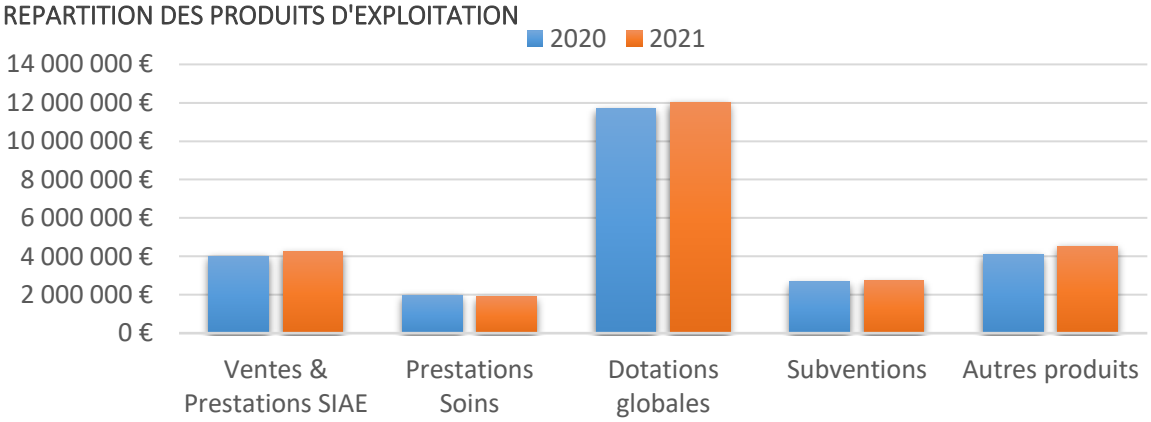

Détails	2020	2021	Variation	
Ventes & Prestations SIAE	4 006 612 €	4 238 112 €	231 500 €	6 %
Prestations Soins	1 982 308 €	1 892 555 €	-89 754 €	-5 %
Dotations globales	11 704 669 €	12 027 670 €	323 001 €	3 %
Subventions	2 673 418 €	2 728 402 €	54 984 €	2 %
Autres produits	4 106 906 €	4 538 446 €	431 540 €	11 %
Total des produits exploitation	**24 473 914 €**	**25 425 185 €**	**951 271 €**	**4 %**

MASSE SALARIALE

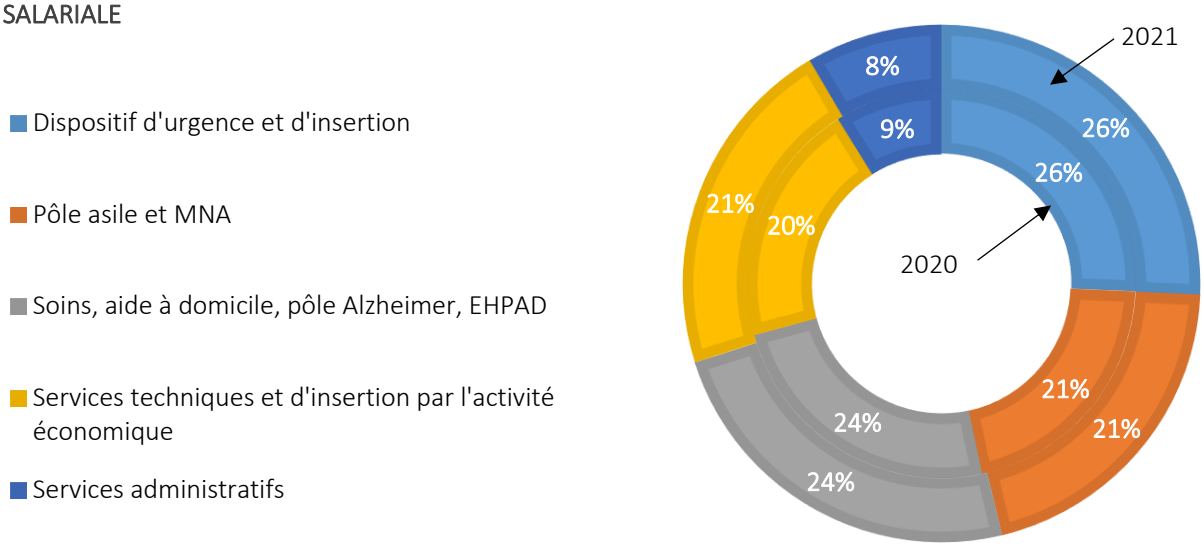

Services	2020	2021	Variation	
Dispositif d'urgence et d'insertion	3 479 787 €	3 606 699 €	126 912 €	4 %
Pôle asile et MNA	2 851 057 €	2 880 618 €	29 562 €	1 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	3 267 986 €	3 344 331 €	76 346 €	2 %
Services techniques et d'insertion par l'activité économique	2 760 640 €	3 011 482 €	250 842 €	9 %
Services administratifs	1 204 294 €	1 184 708 €	-19 586 €	-2 %
Total charges du personnel	**13 563 764 €**	**14 027 839 €**	**464 074 €**	**3 %**

CHARGES D'EXPLOITATION 2021

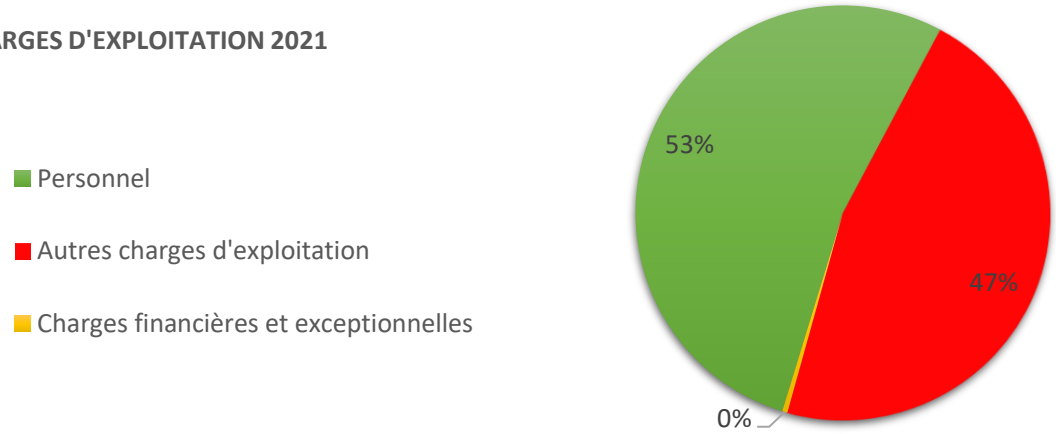

Postes	2020	2021	Variation	
Personnel	13 563 764 €	14 027 839 €	464 074 €	3 %
Autres charges d'exploitation	11 798 547 €	12 297 316 €	498 768 €	4 %
Charges financières et exceptionnelles	210 588 €	105 273 €	-105 315 €	-50 %
Total des charges	**25 572 900 €**	**26 430 428 €**	**857 528 €**	**3 %**

BILAN FINANCIER

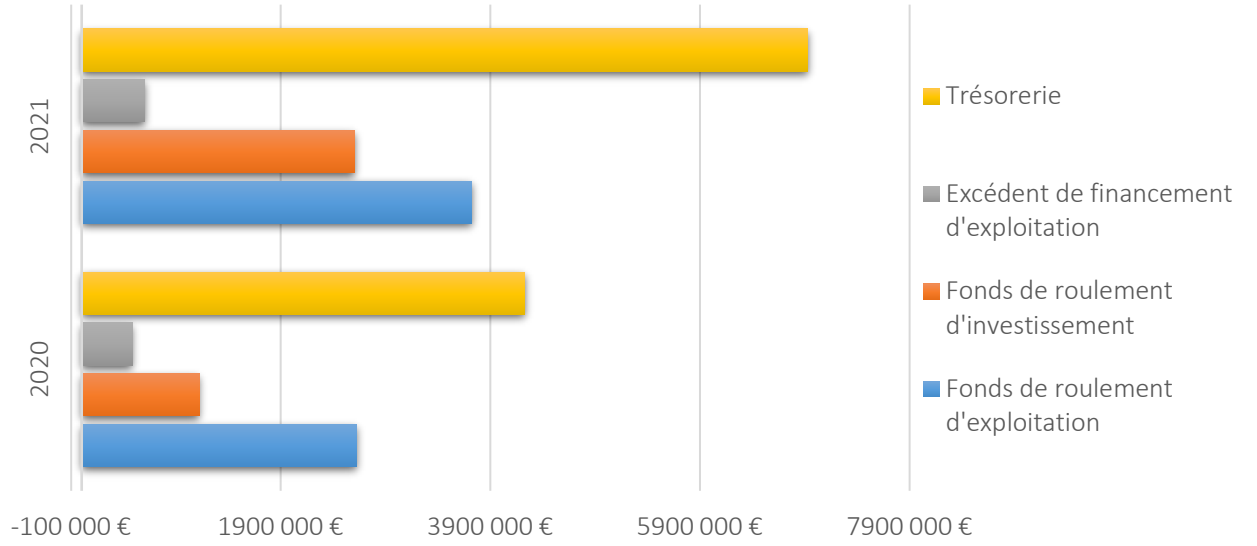

Postes	2020	2021	Variation	
Fonds de roulement d'exploitation	2 621 193 €	3 722 048 €	1 100 855 €	42 %
Fonds de roulement d'investissement	1 122 391 €	2 603 824 €	1 481 433 €	132 %
Excédent de financement d'exploitation	483 672 €	603 367 €	119 695 €	25 %
Trésorerie	4 227 257 €	6 929 239 €	2 701 982 €	64 %

AUDIT COSMA EXPERT

Au printemps 2021, l'Association a fait le choix de s'engager dans une démarche d'audit et d'optimisation des coûts au côté du Cabinet Cosma Experts. Cosma Experts accompagne les associations et les entreprises en travaillant sur les segments d'achats, les processus, les prix, afin d'identifier des opportunités d'économies. Pour cet audit, 6 familles d'achats ont été retenues : l'assurance, la flotte automobile, les énergies gaz et électricité, les produits d'entretien et EPI, la maintenance et outillage, la téléphonie.

À ce jour, l'audit concernant les énergies gaz et électricité et celui sur les produits d'entretien sont terminés. Au regard des tarifs déjà négociés et des contrats en cours, aucune source d'économie n'a pu être identifiée par Cosma Experts.

Perspectives 2022 : Poursuivre le travail des experts sur les segments d'achats concernant la flotte automobile, l'assurance, la téléphonie, la maintenance et outillage.

PRODUITS D'ENTRETIEN – SOCIETE DESLANDES

L'année 2021 a encore été fortement impactée par la crise sanitaire et la fluctuation des tarifs. L'organisation mise en place en 2020 a permis de continuer de répondre aux besoins des différents établissements et services de l'Association, notamment concernant l'approvisionnement en EPI.

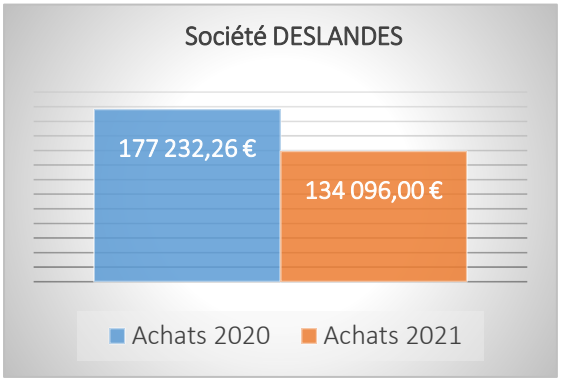

Impacts : Malgré la conjoncture, le volume d'achats DESLANDES est en nette baisse cette année (-24%). Le contrôle permanent des tarifs notamment concernant les EPI et la vigilance de chacun ont permis d'atteindre cet objectif.

Perspectives 2022 : Le coût des matières premières et des transports qui augmentent fortement ne permettront pas, comme en 2021, de maintenir les tarifs en place. Des négociations vont toutefois permettre de les atténuer au maximum.

CONTRATS GAZ

Tarification ANTARGAZ via Unadère du 01/01/2021 au 31/12/2023.

La tarification Antargaz a été anticipée et signée en juillet 2020, période durant laquelle le cours du gaz était au plus bas, permettant ainsi de ne pas être impactée par la hausse continue du prix du gaz. Pour indication, ce tarif s'élève à 14,68€ HT / MwH et concerne 127 logements (contre 22€ HT / Mwh en moyenne chez Gaz de Bordeaux en 2020). Fin décembre 2021, le cours du gaz avait déjà "grimpé" à environ 60€ HT / MwH.

Perspectives 2022 : Les nouveaux logements entrés après la signature de ce tarif de base ne pouvent pas en bénéficier. Le seul levier économique existant est la sensibilisation des usagers à la dépense énergétique.

EDF ENTREPRISES - ELECTRICITE

Tarification Electricité via Unadère du 01/01/2019 au 30/11/2021

Ce contrat a permis de diminuer significativement le montant mensuel (moyen) de l'abonnement à 1,57 € par mois et par logement au lieu de 9,39€ (moyen) par mois et par logement. Une économie d'environ 9 400€ a ainsi pu être réalisée.

Perspectives 2022 : Contrat Electricité à compter du 01/12/2021 : Compte tenu du contexte politique, économique et sanitaire, le tarif de l'électricité a fortement augmenté depuis 2021 et va continuer sa progression. Concernant notre contrat, l'impact de cette hausse est d'environ 15%.

Afin de sensibiliser les usagers, chaque facture GAZ/Electricité, qui semble présenter une surconsommation, fait l'objet d'une transmission à l'établissement/service concerné. Ces temps de contrôle des factures par le service achats jusqu'à la vérification de l'usage des énergies dans les logements par les équipes éducatives avec les usagers sont devenus indispensables.

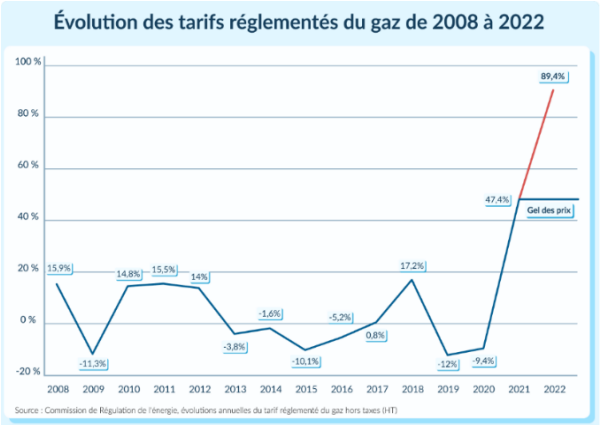

Source : Commission de Régulation de l'énergie, évolutions annuelles du tarif règlementé du gaz (HT)

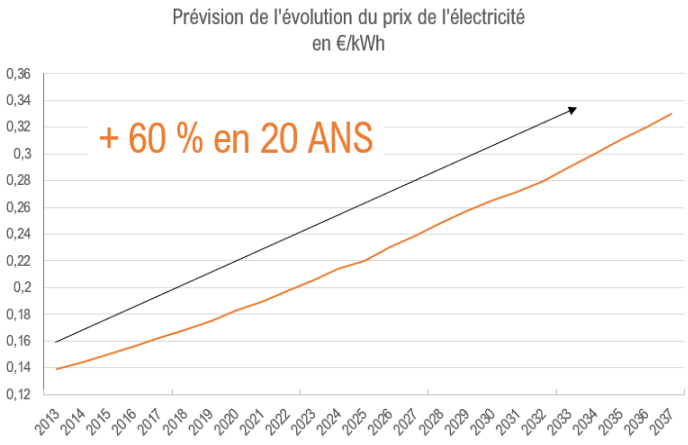

Source : EDF et Cour des comptes

B

- La situation de crise sanitaire bien que moins présente sur 2021, a cependant continué d'impacter le fonctionnement du service. Le télétravail est resté très présent dans l'organisation quotidienne. La gestion des différents dossiers liés à cette situation sanitaire a encore été très présente sur l'exercice (gestion des stocks d'EPI décentralisée pour partie auprès des différentes directions sous contrôle du service achat, compte rendu financiers de financements spécifiques dédiés).
- La mise en place de l'avenant 43 sur les établissements relevant de la Convention Collective de la branche de l'aide à domicile en octobre 2021, a également fortement impacté l'activité du service financier sur le second semestre (remontées de surcoûts à destination des financeurs, calculs des impacts sur les budgets 2022, suivi et analyse mensuel des salaires).
- Le recrutement de la nouvelle cheffe de service comptable arrivée en juin, a permis la mise en place de nouveaux outils pour faciliter la fluidité des échanges de données et d'informations entre les salariés du service administratif et financier et les différents services de l'Association. Ces nouveaux outils vont permettre d'entamer le processus de dématérialisation des données qui sera mis en place par la suite et de faciliter les échanges entre services.
- La mise en place d'une solution de carte de paiement pour les jeunes accompagnés sur les services MNA, et plus particulièrement ceux sous contrat d'apprentissage, a permis de limiter la gestion des espèces devenue très importante compte tenu du nombre de places ouvertes sur les deux départements.
- La création d'outils de suivi de différents sous budgets a été mise en place avec certaines directions d'établissements afin de faciliter le suivi des actions concernées. Ce système sera étendu à l'ensemble des directions en 2022. Il permettra une plus grande autonomie pour l'établissement et un croisement des données avec le service comptable.
- La mise en place de la gestion des impayés entre le service comptable et les différents services de l'IAE a été lancée sur le second semestre 2021. La cheffe de service comptable organise des réunions mensuelles avec le directeur du SIAE et les encadrants concernés. Cette démarche devrait permettre d'améliorer le taux de recouvrement des prestations vendues dès 2022.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mettre en place un logiciel de gestion des redevances locatives sur les établissements de La Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. Cet outil va, en plus de faciliter le travail effectué par le service comptable, améliorer les échanges d'informations avec le personnel éducatif. Il sera en lien avec un outil de gestion d'activité des services qui devrait être mis en place sur 2023.
- Déposer des Plans Prévisionnels d'Investissement relatifs aux établissements CHRS de Charente-Maritime en lien avec le dossier de travaux d'humanisation du bâtiment des Cordeliers et dans la préparation du CPOM.
- Travailler sur la réalisation des différents diagnostiques des services CHRS et ceux relevant de financements issus du BOP 177, en vue de préparer la négociation des CPOM départementaux en 17 et en 79 sur ce périmètre, dont les échéances initialement prévues en 2022 sont reportées en 2023.

LES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION DE LA ROCHELLE

LA VEILLE SOCIALE **p.21**

1. L'accueil de nuit p. 21
2. L'accueil de jour p. 23
3. L'accompagnement social renforcé p. 25
4. L'hébergement de stabilisation p. 27
5. Hébergement d'urgence femmes p. 29
6. L'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences p. 32

LA DOMICILIATION **p.34**

LE RESTAURANT SOCIAL L'AUBERGE **p. 36**

LE CHRS INSERTION **p.37**

LES SERVICES DE SUITE **p.42**

1. La maison relais / La pension de famille / Informations communes p. 42
2. L'ASLL / Le LEU / Le BG-Colocation / Les DSF p. 48
3. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale p.51

21 avenue des Cordeliers
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.00.20.30

LA VEILLE SOCIALE

1. L'ACCUEIL DE NUIT

Le CHRS accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence temporaire situé dans des locaux sécurisés à la Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire (MAHUT). Il est réservé aux publics en grande précarité, sans résidence stable ou de passage. Il répond gratuitement à la détresse, à un danger, apporte une protection et offre gîte, couvert, hygiène, écoute et premier diagnostic sanitaire et social.

	2020	2021
Ouverture	365 nuits	365 nuits
Nombre de places habilitées	35	35
Taux d'occupation	**91.51 %**	**92.88 %**
Nombre d'usagers	415	448
Nombre de passages d'usagers	667	730
Nombre de passages de chiens	101	257
Nombre de nuitées	11 722	11 865
Répartition par sexe :		
• Hommes	316	343
• Femmes	99	105
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	585	650
• Adultes seuls avec enfant(s)	33	23
• Couples seuls	39	37
• Couples avec enfant(s)	10	20
Répartition par âge par passage :		
• < 3 ans	4	5
• 3 à 17 ans	29	32
• 18 à 25 ans	87	94
• 26 à 35 ans	166	178
• 36 à 45 ans	127	149
• 46 à 55 ans	161	172
• 56 ans et +	93	100
Durée moyenne de séjour *(cumul des durées de séjour par personne)*	**28.25 nuits**	**26.48 nuits**
Nombre d'utilisateurs AN entrés en CHRS des Cordeliers	11	5
Nombre d'utilisateurs AN bénéficiant d'un Accompagnement Social Renforcé (ASR)	31	22
Nombre d'utilisateurs AN entrés sur le dispositif de stabilisation	31	16
La demande d'entrée en Stabilisation		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	59	27

	2020		2021	
Nombre de nuitées	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu
Entre 20 et 29	15	73	10	87
Entre 30 et 39	17	37	17	50
Entre 40 et 49	14	22	8	25
Entre 50 et 59	8	22	14	22
Plus de 60	49	39	38	33
Total	**103**	**193**	**87**	**217**

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Les dispositifs d'urgence du département connaissent depuis plusieurs années des augmentations de fréquentation significatives. En 2021, le taux d'occupation de l'accueil de nuit de La Rochelle est de 92.88%.

La plupart des chambres de l'accueil de nuit étant double, depuis mars 2020 une ou deux chambres ont été isolées pour recevoir, le cas échéant, des personnes malades ou contacts, en fonction de l'intensité de la crise sanitaire. De ce fait, le nombre de places d'accueil depuis mars 2020 a oscillé entre 33 et 35 places.

Ces évolutions liées au contexte expliquent l'augmentation de la durée de séjour. Les chiffres de 2020 et 2021 sont sensiblement identiques. Le service a accueilli 448 personnes différentes.

Un certain nombre de personnes ont pu bénéficier de l'accès en journée à leur chambre pour se reposer. 166 passages ont été relevés.

Il faut rappeler qu'en 2020, un grand nombre de personnes ont été orientées sur des places d'hôtel pendant les périodes de confinement, et jusqu'à la fin de la période hivernale repoussée à l'été 2021. Par mesure de sécurité, l'accueil de nuit a toujours réservé une place « COVID ». Cette place a été utile durant l'été 2021 avec une hausse de la contagiosité du virus Delta, et fin 2021 avec le virus Omicron.

POINTS MARQUANTS 2021

En 2020, la pandémie causée par le COVID-19 a entrainé des épisodes de confinement et de couvre-feu. Ces impératifs ont impacté les dispositifs, dont l'accueil de nuit, qui a connu une évolution et une adaptation constante de ses fonctionnements.

En 2021, durant le déconfinement relatif et le confinement d'avril à mai : Les usagers ont pu rester à l'accueil de nuit tous les jours jusqu'à 13h30 et bénéficier du repas du midi. Ils sortaient de 13h30 à 17h30. Cette organisation a été possible par la présence constante des salariés redéployés de l'Auberge sociale qui a été fermée de janvier à juin 2021 à la suite des directives de l'état.

L'adaptation permanente du dispositif accueil de nuit, la mise en œuvre des règles sanitaires, la souplesse acceptée par le personnel, l'implication de l'ensemble des équipes et des cadres ont permis le bon fonctionnement du service.

À l'aube de l'hiver 2021, 4 grands précaires sont décédés dans la rue. À cause de ces événements, et du froid, et grâce au renfort des maraudes Samu social et veille sociale, les grands précaires sont venus trouver refuge à l'accueil de nuit. Le travail en réseau s'est saisi de ce mouvement pour travailler sur des prises en charge médicales et sociales réactives avec des propositions d'orientation rapides sur les services sanitaires (hôpital, Cordia) et d'insertion (CHRS-stabilisation, Innov toit). Les réunions de concertation du jeudi matin à l'accueil de nuit s'en trouvent encore plus investies par les partenaires.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'équipe veille sociale a poursuivi la formation « gestion de la violence ». L'équipe des surveillants de nuit en bénéficie également.
- Les formations collectives santé mentale, droits des étrangers, addictologie, médiation familiale ont été très appréciées par les salariés et demandent à être renouvelées en 2022.
- Des ateliers centrés sur le soin et le bien-être ont été coordonnés sur la MAHUT. Ouverts aux usagers des dispositifs d'urgence et des services de suite, ils sont amenés à évoluer en 2022.
- L'analyse de la pratique avec une nouvelle intervenante a été très appréciée par l'équipe.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Maintenir le plan de formation collective (gestion de la violence, médiation, droits des étrangers, laïcité, addictologie). Une formation sur le pouvoir d'agir est programmée.
- Continuer l'analyse de la pratique avec la même intervenante.
- Poursuivre le plan d'action « accueil de jour et de nuit » pour donner suite à l'évaluation externe.
- Développer les « Ateliers » débuté en 2020, ateliers de bien-être et de création pour dynamiser les services et aller à la rencontre des plus démunis.
- Réduire les durées de séjour.

2. L'ACCUEIL DE JOUR

Le CHRS accueil de jour est destiné à l'accueil du public en grande précarité. L'accueil de jour propose des services élémentaires, des prestations pour les moins de 25 ans, la possibilité d'être accompagné socialement et de rencontrer des partenaires qui interviennent sur le champ sanitaire.

L'accueil de jour reçoit en accès libre toutes personnes majeures, sans distinction de situation administrative, de sexe, d'âge, de situation de famille ou de nationalité. Celles-ci sont sans domicile fixe, hébergées en structure d'urgence (accueil de nuit, hôtel…), vivent en squat, ou en logement et sont très isolées.

	2020	2021
Nombre de passages (un seul passage par jour est compté)	**9 055**	**10 356**
Répartition par âge par passage :		
• < 25 ans	2 136	2 042
• > 25 ans	6 919	8 314
Usagers	**795**	**649**
Répartition par âge par usager :		
• < 18 ans	23	13
• < 25 ans	174	150
• > 25 ans	598	486
Répartition par sexe :		
• Hommes	647	551
• Femmes	148	98
Situation :		
• De passage à La Rochelle	1	-
• Dans un logement	112	68
• Hébergé(e) chez des amis	195	158
• Hébergé(e) dans une structure	277	259
• A la rue	466	392
• Squat	10	16
Changement de situation sur l'année	1 061	893
Ressources par passage :		
• RSA-API	458	528
• ASSEDIC	19	9
• AAH, pension	70	111
• Autre	92	87
• Sans ressource	1107	930

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'accueil de jour. Pour rappel, le dispositif a été fermé pendant le 1er confinement de 2020. À partir du mois de mai 2020 le service a réouvert progressivement avec une jauge de 10 personnes par ¾ d'heure, puis 15 personnes pendant plusieurs mois et 25 personnes à partir d'octobre 2021.

Sur l'accueil de jour, les gestes barrières sont exigés. Des masques et du gel hydroalcoolique sont mis à disposition tant des professionnels que des usagers. Une information a été réalisée sur la vaccination avec un accès facilité par la PASS. Des autotests ont été proposés en cas de besoin.

Cette année, 10 356 passages ont été enregistrés. Le nombre d'usagers continue de diminuer : 649 usagers en 2021 contre 795 l'année précédente. Cette baisse est liée à la difficulté d'accéder au service (jauge restreinte) au changement des habitudes, et à la fréquentation de l'accueil de nuit. À l'automne 2021, l'équipe s'est mise en mouvement pour aller à la rencontre du public (maraudes), informer et ramener vers l'accueil de jour.

Durant l'été, l'accueil de jour est resté ouvert les matinées.

L'accompagnement social

Un travail social adapté, en lien avec les partenaires compétents, doit favoriser la reprise d'un parcours d'insertion. Les usagers peuvent bénéficier d'accompagnement ponctuel, intermédiaire ou renforcé contractualisé.

Cette année, à la suite de mouvements du personnel et compte tenu de la pénurie de candidats (phénomène social étendu dans plusieurs secteurs), l'équipe des référents sociaux a été réduite de moitié sur l'accueil de jour et de nuit. Cette difficulté à trouver du personnel en plus de la situation sanitaire a eu un impact sur le nombre d'accompagnements renforcés et les démarches en réseau.

Nature de l'accompagnement	Accompagnement ponctuel	Accompagnement intermédiaire	Accompagnement renforcé
	À la demande du passager, un professionnel intervient et accompagne la personne dans ses démarches emploi, logement, administratives.	Le passager fait appel régulièrement au même référent, la confiance est établie, un projet commence à se construire.	L'accompagnement social individualisé est contractualisé. Le passager dispose alors d'un référent unique.
Passagers de moins de 25 ans	120	12	34
Passagers de plus de 25 ans	116	15	16
TOTAL	**236**	**27**	**50**

Accompagnement du public de moins de 25 ans

L'équipe éducative accompagne socialement les jeunes de moins de 25 ans en leur attribuant des prestations (chèques Auberge, tickets service, tickets de bus, tentes…) financées par le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Cette année, il n'y a eu que 3 demandes de FAJ de subsistance au Conseil Départemental. Aucun dossier n'a pu être présenté au CCAS le restaurant l'Auberge étant fermé de janvier à juin (directives état) puis en juillet et août (contagion Covid dans l'équipe, puis fermeture annuelle). 7 « cartes jaunes » pour accéder à la Banque Alimentaire ont été attribuées.

Prestations destinées aux moins de 25 ans	Tickets service	Chèques Auberge	Tickets de bus
Nombre de tickets/chèques remis en 2021	2 065	1 809	57

Les jeunes ont également bénéficié de bons photos (7), de timbres fiscaux (6x25€), de toiles de tente (14), d'une aide financière exceptionnelle motivée pour un emploi ou une formation, de prescription domiciliation Escale, d'achats divers tels que cartes de téléphone, vêture (135€). 1 000 € ont été dépensés et redistribués sous forme de vêtures été et hiver, dessous, chaussettes, ceintures, produits d'hygiène, sacs de couchage, sacs à dos, sacoches.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'accueil de jour a été ouvert avec une jauge limitée.
Les ateliers bien-être et créatifs ont été renforcés.
Les maraudes ont repris une fois par semaine.
La fin de l'année a été marquée par le retour de jeunes mineurs étrangers sur l'urgence faute de places sur les services dédiés.
À noter également les mouvements du personnel et les difficultés à recruter des éducateurs spécialisés.
La mise en œuvre du coffre-fort numérique a été difficile.

En juillet, pendant la fermeture de l'Auberge à cause du Covid, des poches sandwich ont été distribuées.

Malgré des épisodes de forte chaleur, le plan canicule n'a pas été déclenché durant l'été. Cependant les passagers de l'accueil de jour et de nuit ont bénéficié d'un espace climatisé, de la mise à disposition de bouteilles d'eau et du plan des fontaines à eau de la ville.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les formations collectives programmées ont eu lieu et ont été appréciées.
- Les maraudes ont repris et ont été développées.
- Des temps privilégiés de soins / ateliers ont été mis en place et vont se développer en 2022.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre les formations collectives et « analyse de la pratique ».
- Faire vivre le plan d'action continue après l'évaluation externe.
- Développer, valoriser et formaliser l'accompagnement intermédiaire fait par les piliers (moniteurs éducateurs ou en cours de VAE).
- Renforcer les maraudes 3 fois par semaine. Projet de les mener en lien avec la PASS.

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

	2020	2021
Nombre d'usagers concernés	**63**	**50**
Répartition par sexe :		
• Hommes	48	39
• Femmes	15	11
Composition du ménage (*parfois une seule personne du couple est accompagnée)*:		
• Adultes seuls	61	46
• Couples seuls	2	4
Répartition par âge :		
• Moins de 25 ans	38	34
• 26 à 45 ans	19	13
• 46 à 55 ans	3	2
• 56 à 65 ans	3	1
Durée moyenne du suivi	**247 jours**	**251 jours**
Hébergement pendant l'ASR :		
• Parc privé	1	1
• Structure médico-sociale/judiciaire	-	1
• Famille	14	8
• Hébergement d'urgence	11	7
• Sans logement	36	33
• Logement temporaire	1	-
Emploi :		
• CDD < 6mois	4	3
• CDI	2	1
• IAE, AVA	3	1
• Stage, formation	2	2

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

50 personnes dont 34 jeunes et 16 personnes de plus de 25 ans ont bénéficié d'un accompagnement contractualisé. Le référent social et la personne s'engagent sur un projet d'accompagnement social sur 6 mois.

Cette année, 43 personnes sont sorties d'un ASR : 15 vers une structure médico-sociale, 5 en logement/ famille, 2 vers un collectif, 13 sans solution et 8 pour lesquelles nous ne savons pas.

En 2021, La PASS réalisé 1 232 consultations médico-sociales à l'accueil de jour contre 1 532 en 2020.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Accès au soin et à la santé à l'accueil de jour

L'Association l'Escale, consciente des problèmes de santé du public et de ses difficultés à faire le premier pas vers le soin, poursuit ses partenariats et a choisi de développer les permanences sur l'accueil de jour :

- Equipe Mobile Précarité et Psychiatrie (EMPP) : des infirmiers en psychiatrie travaillent avec les référents sociaux auprès des usagers ayant des troubles psychiques, et les accompagnent vers le soin. Une psychologue est spécifiquement dédiée aux psycho-traumatismes de la population migrante.
- Une éducatrice du pôle addictologie est présente à l'accueil de jour le mardi matin tous les 15 jours.
- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est composée d'un médecin, d'une infirmière, d'un animateur et d'un assistant social qui interviennent sur l'accueil de jour. Leur rôle est de faciliter l'accès aux soins des plus démunis.
- Le Service vaccination santé de la ville vient faire des campagnes de vaccination à l'accueil de jour 1 à 2 fois par an, en lien avec la PASS.

Les maraudes au départ de l'accueil de jour ont repris. 8 maraudes ont eu lieu entre octobre et décembre 2021. 47 personnes ont été rencontrées. Les intervenants ont essentiellement orienté vers l'accueil de jour, de nuit, la PASS et l'Auberge sociale.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Un séjour rupture a été organisé à Brocéliande. Cinq personnes sont parties accompagnées par deux éducateurs pendant 4 jours et trois nuitées. Plusieurs objectifs ont été atteints : rompre avec la rue et les services d'urgence ; (Re)découvrir un quotidien où on prend soin de soi ; bien dormir ; manger ; avoir un entourage protecteur ; rompre avec l'isolement ; diminuer ses consommations ou conduites addictives ; reprise des tâches de la vie quotidienne ; retrouver une énergie positive... Les éducateurs ont favorisé le lien de l'immersion dans la forêt et ses légendes à son histoire personnelle, son enfance, ses rêves, ses pouvoirs, ses espoirs, ses désirs pour l'avenir. Sur 5 personnes, une est revenue sur l'accueil de nuit.
- Des ateliers de bien-être ont été mis en place à l'accueil de jour et ont rencontrés un franc succès :
  - L'atelier coiffure organisé 1 fois par mois a permis de réaliser 84 coupes pour 50 hommes et 19 femmes.
  - L'atelier pédicure mise en place deux fois par mois a permis la réalisation de 127 actes pour 72 hommes et 34 femmes.
  - L'atelier manucure organisé une fois par mois a comptabilisé 77 actes pour 39 femmes et 17 hommes.
  - L'atelier créatif « danse ton masque » mené sur cinq jours de travail intensif a mobilisé 7 personnes. Les œuvres ont été exposées à l'Auberge sociale.
  - La soudure à l'atelier Terra Amata a compté 28 participants pour réaliser une œuvre commune exposée au jardin des plantes : la ville suspendue.
  - L'éducation canine a assuré 7 interventions auprès de 15 maîtres et 1 maîtresse et leurs chiens.

Toutes ces actions contribuent à apporter du soutien, du bien-être, de la dignité et un sentiment de revalorisation aux usagers de l'urgence. Ces actions renforcent la dynamique et l'ambiance positive des services.

- La mise en place du coffre-fort numérique au départ de l'accueil de jour n'a pas pu se réaliser totalement. Les éducateurs n'ont pas trouvé le moyen de convaincre les usagers réticents à cette nouvelle utilisation. En 2022, c'est le service de domiciliation qui va tenter de le rendre accessible.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre un travail autour de l'accompagnement social renforcé et la tenue des dossiers de la personne avec les éducateurs de l'accueil de jour. Rendre plus visible l'accompagnement intermédiaire (traçabilité).
- Développer la prise en charge des femmes victimes de violences au départ de l'accueil de jour et de nuit.
- Organiser un séjour de rupture pour 5 personnes en situation de précarité dans le but d'initier un accompagnement et une demande d'hébergement.
- Maintenir la dynamique des ateliers centrés sur la personne pour créer ou renforcer le lien et tendre vers l'accompagnement global.
- Continuer le travail concernant les grands précaires.
- Développer les Maraudes 3 demi-journées par semaine.

4. L'HÉBERGEMENT DE STABILISATION

Le CHRS-Stabilisation est un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement social. Il vise à donner à la personne un temps de repos propice à la réflexion sur ses désirs et ses envies. Ce dispositif permet de se projeter sur un parcours de soin, d'hébergement/logement et d'emploi. On y trouve un accompagnement global et un accueil contenant. La durée de séjour est de 3 mois renouvelable une fois.

Les usagers ont chacun un référent social attitré. Après avoir régularisé l'accès aux droits (carte d'identité, dossier CMU, CAF, RSA, AAH...), le référent est chargé d'élaborer avec la personne un projet à court terme conduisant pour certains, à une acceptation du soin (accompagnement physique dans le soin) et pour d'autres, à une recherche de dispositif d'insertion, de logement, d'hébergement ou d'emploi-formation.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	15	15
Taux d'occupation	**97.60%**	**104.64%**
Nombre d'usagers	54	44
Répartition par sexe (personnes de plus de 18 ans) :		
• Hommes	41	31
• Femmes	13	13
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	48	38
• Couples seuls	3	3
(*parfois une seule personne du couple est accompagnée*)		
Répartition par âge :		
• 18 à 25 ans	15	11
• 26 à 35 ans	12	11
• 36 à 45 ans	11	10
• 46 à 55 ans	11	6
• 56 à 65 ans	5	5
• > 65 ans	-	1
Ressources :		
• RSA	20	20
• ASSEDIC	2	2
• AAH	5	4
• Revenu d'activité	7	6
• Sans ressource	18	9
• Autre	-	3
Durée moyenne de séjour *(Cumul des durées de séjour des personnes sorties dans l'année)*	**134 jours**	**158 jours**

Prescripteurs (personnes entrées) :		
• SAO/ALTEA	20	26
• Veille Sociale	22	12
• Samu social	2	1
• Institutions :		
○ Tremplin 17	2	-
○ Mission Locale	1	3
○ Marius Lacroix	1	-
• DT / CCAS	6	2
Logement à la sortie par ménage :		
• Famille, logement gratuit	2	4
• Résidence sociale	10	9
• Logement durable public	2	2
• Logement durable privé	1	-
• Maison relais	3	2
• CHRS	7 (dont 7 CHRS Escale)	8 (dont 7 CHRS Escale)
Emploi à la sortie :		
• CDD ou CDI > à 6 mois	5	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

44 demandes de stabilisation ont été pourvues cette année. Le taux d'occupation avoisine les 105% et la durée moyenne de séjour a augmenté passant de 134 jours à 158 jours. Cette augmentation s'explique par le maintien des usagers sur le dispositif pendant la crise sanitaire, mais aussi par un délai d'attente long pour intégrer un CHRS-insertion.

En 2021, 30 personnes sont sorties. Parmi elles, 25 ont trouvé une solution d'hébergement ou de logement.

Compte tenu de la crise sanitaire, la référente a organisé 1 seul accompagnement au Centre d'Examen de Santé de Niort (bilan de santé complet CPAM) pour 6 résidents.

Les animations ont été variées avec 12 activités différentes (sorties culturelles et sportives, atelier bien-être, créatif, repas à thème), 150 actions et 788 participations. Des activités transversales ont été mises en place avec le service d'urgence pour femmes, le CHRS insertion puis avec les services de l'accueil de jour, l'accueil de nuit et la pension de famille. Il s'agit notamment de la réalisation de repas, de l'atelier soudure et de l'atelier bien-être.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le CHRS-stabilisation, insertion et le service d'hébergement pour femmes occupent le même bâtiment et ont dû adapter leur fonctionnement au regard de la crise sanitaire.

Une participation transversale des résidents au ménage et à la désinfection des locaux a été mise en place.

Le service a organisé, en lien avec le CHRS insertion, l'intervention trimestrielle d'une sage-femme et d'une conseillère conjugale du CIDFF avec des thématiques précises sur la féminité (contraception, couple…) et la possibilité de poursuivre avec des rendez-vous individuels ou en couple.

L'équipe s'est réunie pour travailler sur le projet d'établissement à actualiser en 2022.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le livret de satisfaction a été réalisé et mis en place avec les usagers. Sur 40 questionnaires distribués, 20 ont été réceptionnés et analysés. Il en ressort que l'équipe est appréciée pour sa bienveillance, son écoute et l'attention portée aux résidents. Les résidents souhaiteraient des chambres et des locaux remis en état, afin de préserver leur intimité avec des toilettes et une douche individuelle. Une cuisine commune serait appréciée. La durée de séjour n'est plus compatible avec une prise de repas sur un collectif, ou un restaurant. Il y a un besoin d'intimité et de simplicité dans la durée. Le coût d'un repas est impacté par ce fonctionnement.
- L'implication des résidents dans l'entretien de leurs étages et des espaces communs a été améliorée.
- Les temps d'animation avec le service d'hébergement d'urgence pour femmes ont été mutualisés.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Lancer les travaux du bâtiment des Cordeliers et réorganiser des espaces individuels et communs.
- Créer des outils pour aider l'intégration des résidents sur le dispositif.
- Mettre en place des ateliers de prévention et de sensibilisation à l'hygiène.
- Faire vivre le plan d'action après l'évaluation externe.

5. HÉBERGEMENT D'URGENCE FEMMES

À sa création en 2001, l'accueil temporaire était un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence destiné aux femmes avec ou sans enfant en situation de détresse dont celles victimes de violences. Jusqu'en juin 2019, l'accueil temporaire était doté de 13 places dont 5 étaient dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV).

Depuis le 1er juillet 2019, l'accueil temporaire a évolué. Il est composé de 2 unités de 10 places chacune. Le passage de 13 à 20 places nous permet de pouvoir répondre aux urgences et d'augmenter les places d'accueil pour les personnes victimes de violences.

Au 1er étage, un palier est consacré au dispositif spécifique « personnes victimes de violences ». Il peut accueillir 10 femmes et hommes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant. Il est composé de 7 chambres d'une capacité de 2 à 3 personnes avec un accès à une cuisine partagée et une salle à manger. Le palier peut être fermé à clé par les résidentes. Les personnes bénéficient d'un cadre protégé et sécurisé 24h/24. Les services orienteurs sont le 115, le SAO, le service veille sociale de l'Escale, la police, la gendarmerie, l'hôpital, le CIDFF et les assistantes sociales de secteur. Les admissions se font 365 jours par an, 24h/24. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours puis 1 mois renouvelable 3 fois.

Le 2ème étage est aménagé pour 10 places d'hébergement d'urgence pour des femmes avec ou sans enfant en situation de détresse ou victimes de violences. Les services orienteurs sont majoritairement le 115, le SAO, le service veille sociale de l'Escale, les assistantes sociales de secteur. Les travailleurs sociaux des structures sanitaires et sociales, la police et la gendarmerie nous sollicitent en direct ou via le 115. Les admissions se font 365 jours par an, 24h/24. Les femmes en situation de détresse sont accueillies dans un cadre sécurisant. Elles disposent de chambres pouvant accueillir 2 à 4 personnes. Afin de répondre à sa mission d'accueil en urgence, cet accueil doit rester temporaire. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours renouvelable 1 fois. Toute demande de dérogation doit être motivée et explicitée dans un rapport social du référent prescripteur.

Depuis le 1er mai 2020, l'Association s'est dotée de 3 appartements diffus localisés sur le secteur de La Rochelle. Ces logements sont dédiés à la prise en charge de personnes victimes de violences conjugales. Ils peuvent accueillir 6 personnes minimum, parfois en colocation. Cette évolution de place permet de répondre à des besoins grandissants de mise à l'abri rapide, dans un lieu neutre et sécurisé. Les services orienteurs sont le 115, le SAO, le service veille sociale de l'Escale, la police, la gendarmerie, l'hôpital, le CIDFF, les assistantes sociales de secteur. Les admissions se font en semaine après orientation et évaluation du degré d'autonomie de la personne. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours puis 1 mois renouvelable 3 fois.

En juillet 2020, le dispositif d'accueil temporaire a été renforcé par l'intervention d'une animatrice sociale (moniteur éducateur) 24h/semaine. Cette présence a permis d'accentuer le temps de présence sur le collectif, de proposer des activités de loisirs, culturelles et culinaires mais également d'effectuer des accompagnements physiques en extérieur. Un agent d'accueil spécifique est présent le samedi.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire :		
• Du dispositif	24h/24	24h/24
• Equipe éducative	8h – 20h	8h – 20h
• Veilleur de nuit	20h – 8h	20h – 8h
Nombre de places habilitées	20	26
Taux d'occupation	**114.36%**	**83.4%**
Nombre d'usagers	**145**	**122**
Nombre de nuitées	8 371	7 915
Répartition par genre :		
• Femmes	85	79
• Hommes	3	-
• Enfants	57	43
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	51	51
• Adultes seuls avec enfant(s)	37	26
• Couples avec ou sans enfant	-	1
Répartition par âge :		
• Moins de 3 ans	22	13
• 3 à 17 ans	35	30
• 18 à 25 ans	21	18
• 26 à 35 ans	28	20
• 36 à 45 ans	23	21
• 46 à 55 ans	9	14
• 56 ans et +	7	6
Durée moyenne de séjour	**60 jours**	**70 jours**
Femmes victimes de violences (Déclaratif à l'entrée)	44 (dont 3 hommes) + 33 enfants	41 femmes + 17 enfants
Femmes entrées (parfois la nuit ou le week-end) (Orientation police/gendarmerie ou 115)	49 + 30 enfants	29 femmes + 25 enfants
Prescripteurs par passage :		
• SIAO/VS Escale/115	61	50
• DT	2	4
• Police/Gendarmerie	2	4
• Structures sanitaires	5	5
• Autres (dont associations)	6	9
Logement à la sortie par ménage :		
• Structure médico/sociale/judiciaire	22	16
• CHRS Escale	7 Femmes + 1 homme + 7 enfants	6 femmes + 6 enfants
• Famille, logement gratuit	18	13
• Condition de logement inconnue	16	1
• Accueil de nuit, hôtel	12	11
• Sans logement	2	1
• Logement durable public	6	18
• Logement durable privé	-	1

Ressources : • RSA /API • ASSEDIC • AAH • Revenu d'activité • Sans ressource • Retraite –pension-prestations • En attente d'avantages ou rémunération	17 5 6 1 31 14 2	13 5 4 5 22 - -

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation avoisine les 84% pour 122 personnes accueillies. Cette diminution par rapport à 2020 est liée à la réservation du 2ème étage pour d'éventuels cas Covid jusqu'au 17 mai 2021. Soit 5 mois sur l'année.

La durée moyenne de séjour est en augmentation. Elle s'explique par : l'allongement des périodes de prise en charge avec les nouveaux dispositifs ; les délais d'attente pour entrer sur d'autres structures d'hébergement (CHRS, CADA…) ; les difficultés liées à la régularisation administrative.

De plus, et au regard du contexte sanitaire, les résidents ont été maintenus sur le dispositif en début d'année.

Le nombre de femmes entrées la nuit ou le week-end sur le service est en baisse. Les orientations se font principalement par le 115 ou le service de veille sociale.

La composition des ménages représente majoritairement des adultes seuls. Le nombre d'adultes accompagné d'enfant est stable.

Les personnes sans ressources ont augmenté cette année.

Les solutions de sortie du dispositif se font principalement sur une structure d'urgence ou médico-sociale. Les attributions HLM sont en hausse.

245 temps d'animations diversifiées (culturelle, culinaire, bien-être et créatif) ont été proposés et 748 participations enregistrées. Des temps d'animation ont été transversaux avec les autres services d'urgence et d'insertion de La Rochelle.

■ POINTS MARQUANTS 2021

En 2021, le service a participé au « Bus du Cœur » qui œuvre et dépiste les maladies cardio-vasculaires de femmes en situation de précarité.

Les professionnels ont été formés sur différentes thématiques : violence et genre, médiation familiale, gestion de crise suicidaire.

L'autre point marquant est l'investissement des résidents aux ateliers de loisirs, de création et de bien-être mis en place à l'accueil de jour.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Dans le cadre de l'évolution des places d'hébergement et grâce à l'augmentation du temps de travail de la référente sociale qui a la responsabilité des admissions et des prolongations, le service s'est renforcé en présence et en action. En complément, le poste d'animatrice sociale a permis d'avoir un professionnel pour gérer le quotidien et accompagner physiquement les femmes (banque alimentaire, pharmacie, médecin). Les temps d'animation qu'elle propose sont venus renforcer l'accompagnement global.
- Comme l'an dernier, un manque de solutions d'hébergement, a contraint le service à orienter des personnes vulnérables en situation administrative complexe vers l'accueil de nuit. Une grande partie d'entre elles sont sans ressource.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Réaliser le dossier d'appel d'offre FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).
- Développer des temps de prévention sur des sujets importants tels que l'emprise administrative, les violences via internet, l'autonomie financière…
- Mettre en place l'appel à projet validé pour des animations et des ateliers de sensibilisation qui inclut un projet self défense, socio-esthétique, coiffure, pédicure, travail avec la terre, les fleurs, la danse africaine.

6. L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Dans le cadre du dispositif d'Hébergement d'Urgence, l'Association accueille, protège, rassure et accompagne socialement les femmes (ou les hommes) victimes de violences conjugales, seul(e)s ou avec leurs enfants, en situation d'urgence et habitant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou le département.

L'accompagnement de ce public trouve sa spécificité dans la prise en charge de l'urgence et des priorités à traiter dès l'entrée sur le service (administratif, santé, justice).

Lors de cette entrée, la référente sociale doit évaluer l'état psychologique et physique de la victime et faire ressortir les urgences. Un transport physique au domicile conjugal est organisé afin de récupérer des affaires personnelles ainsi que des papiers administratifs.

La professionnelle propose un accompagnement global en partenariat avec les services de justice, de soin et les instances publiques. Elle effectue en urgence les démarches administratives (ouverture de compte bancaire, transfert de CAF, demande de logement, recherche d'emploi…), juridiques (dépôt de plainte, droits auprès d'un avocat…), de soins (mise en lien avec le CIDFF, l'hôpital…) et auprès des associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur bébé…).

La présence de professionnels au quotidien et 24h/24h sur site apporte un sentiment de sécurité.

En complément à l'accompagnement social, l'animatrice sociale, par ses actions de proximité, propose un travail autour des gestes du quotidien, de l'organisation et du rythme de vie. Des temps d'animation sont proposés autour du bien-être (pédicure, socio-esthétique, manucure, coiffure) et de la création (école des fleurs, élaboration de masque…).

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales nécessite une approche particulière et une écoute suffisamment bienveillante et apaisante pour créer un climat de confiance. La relation d'aide est essentielle pour donner la dynamique nécessaire aux démarches d'insertion. Les entretiens sont l'occasion de sensibiliser ces femmes et hommes sur leurs droits afin de les faire valoir mais également de les rassurer sur les différentes perspectives afin qu'ils s'extirpent de la situation complexe dans laquelle ils se trouvent.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Cette année, 41 personnes ont été identifiées victimes de violences et 17 enfants ont été accueillis.

La référente sociale a effectué environ 410 démarches d'accompagnement. Ces rencontres sont l'occasion d'apporter une observation de l'état de santé physique et psychologique de la famille ainsi qu'une évaluation de la relation mère/enfant. En cas de besoin, les services de l'ASE peuvent être interpelés.

Sur les 31 personnes identifiées victimes de violences, 30 ont trouvé une solution d'hébergement à la sortie du dispositif. 19 ont été orientées sur une structure médico-sociale. 13 ont obtenu une attribution HLM (3 fois plus que l'année précédente). 9 ont pu retourner au domicile du fait que leur conjoint a été évincé du logement via une décision de justice. Ce phénomène est en évolution depuis que les ordonnances de protection sont validées plus systématiquement par la justice. 2 ont été orientées vers un accueil de nuit.

5 femmes ont bénéficié d'une ordonnance de protection dont 3 mesures d'éloignement conjoint violent et 2 détentrices d'un téléphone grand danger (relié avec les forces de l'ordre). 2 femmes victimes de violences conjugales ont été orientées par la police à la suite de l'incarcération de leur conjoint. Une femme a intégré les services dans le cadre d'un parcours de sortie de prostitution.

POINTS MARQUANTS 2021

Une attention particulière a été portée aux femmes de plus en plus nombreuses sur l'accueil de jour et de nuit. Les situations d'urgence ont été abordées en réunion d'équipe, en réunion de concertation et sur la commission cas complexes avec les partenaires de l'urgence sociale. En 2021, 98 femmes sont venues sur l'accueil de jour. Nombreuses sont celles qui ont vécu de la violence, au moins la violence de la rue. Du temps d'accompagnement et des ateliers seraient nécessaires pour faciliter l'affiliation. 11 femmes repérées sur l'accueil de jour comme victimes de violences et ou de maltraitance ont été orientées sur l'accueil temporaire avec en perspective une demande d'admission sur le CHRS-stabilisation.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La référente sociale a participé à diverses formations et colloques afin d'approfondir ses connaissances quant à la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Dans le cadre de l'appel à projet FIPD, la prise en charge des femmes victimes de violences de la rue sur les services d'urgence s'est développé.
- Un travail en partenariat avec les acteurs locaux agissant pour la protection des victimes de violences a été amplifié au regard du nombre de situations complexes.
- La coordinatrice des dispositifs de veille sociale, a coanimé avec le CIDFF, les rencontres plénières du Réseau Rochelais des violences intra-familiales.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mettre en place des ateliers de sensibilisation autour des différentes problématiques rencontrées par ce public, mais aussi des ateliers d'expression, de création, de bien-être qui renforceront un développement personnel et une socialisation.
- Développer des actions de prévention autour de thèmes tels que l'emprise, la protection numérique, l'autonomie administrative, le consentement.
- Utiliser l'outil « coffre numérique » afin de mettre en protection les données administratives des usagers.
- Maintenir et développer l'implication dans le réseau et partenariat rochelais de lutte contre les violences Intra-familiales.
- Etendre le dispositif, à la suite d'un appel à projet, de l'accompagnement des femmes victimes de violences en logement (10 accompagnements) et ouvrir le dispositif DELTA (dispositif expérimental logement temporaire pour 4 auteurs de violences conjugales ou intra-familiales) qui propose un hébergement en colocation et un accompagnement en partenariat avec l'AEM ou le SPIP.

LA DOMICILIATION

Depuis 1988 l'Association est agréée pour assurer un « service de domiciliation » qui consiste à donner une adresse administrative aux personnes sans logement/hébergement. La domiciliation permet aux personnes « sans domicile stable » d'avoir une adresse « administrative » pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Sur le département de la Charente-Maritime, 3 associations sont agréées pour assurer ce service.

	2020	2021
Nombre de personnes différentes domiciliées	1 120	1 117
Nombre de personnes se re-domiciliant dans l'année	267	261
Nombre de personnes domiciliées sur l'année	**1 387**	**1 378**

En 2021		
Nombre de première domiciliation (2)	Nombre de renouvellements de domiciliation (3)	Nombre total d'attestations de domiciliation délivrées
492	**261**	**753**

(2) Première domiciliation dans l'année, personnes nouvelles ou revenant après un arrêt de domiciliation d'au moins un mois.
(3) Renouvellement de domiciliation dans l'année (les domiciliations ont une durée de 1 an, au-delà il s'agit d'un renouvellement sans rupture de domiciliation).

Motif de la domiciliation	Nombre de personnes concernées en 2020	Nombre de personnes concernées en 2021
Aide médicale	146	160
Demande d'asile	34	3
Aide juridictionnelle	100	38
CMU + CMU complémentaire	**1 206**	**1 026**
RSA	**844**	**839**
Carte d'identité	182	187
AAH, indemnisation chômage, retraite	280	133
Allocation mensuelle	44	74
Compte bancaire	**457**	**307**
Demande de logement	**938**	**960**
Courrier personnel	1 355	1 305

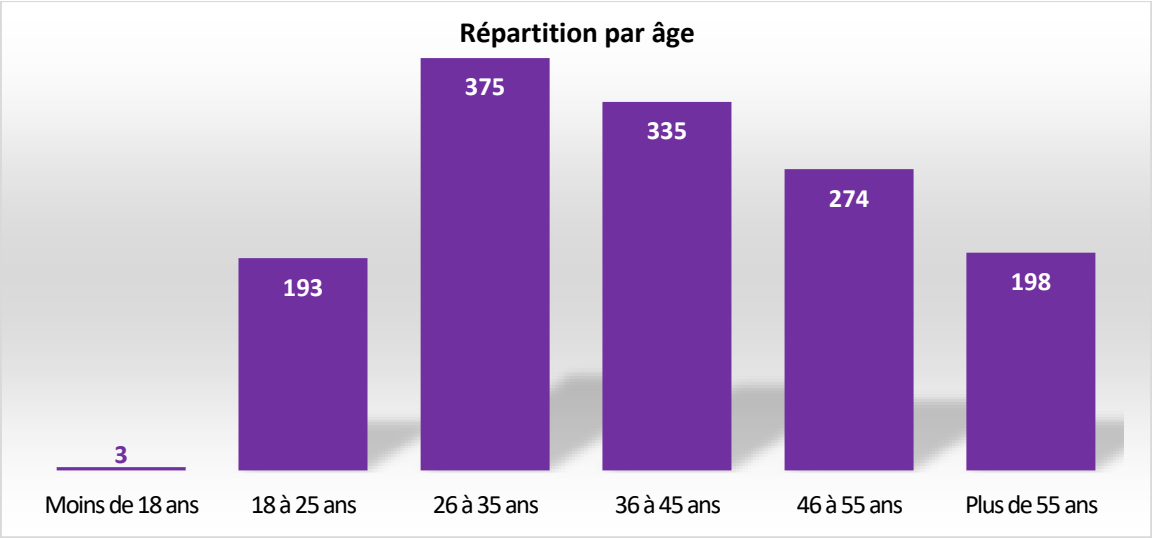

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

1 117 personnes différentes ont été domiciliées en 2021.

Pour 492 personnes il s'agissait d'une première domiciliation. Le turnover se confirme cette année encore.

La crise est peut-être à l'origine de la baisse du nombre de domiciliés. Malgré tout le nombre de personnes ayant recours à la domiciliation reste élevé.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Depuis le début de l'année, le service Domiciliation a été renforcé avec l'intervention de deux professionnelles. L'amplitude des horaires d'ouverture a été augmentée et a permis de réduire les délais d'attente pour une demande de domiciliation : 2 mois auparavant contre 15 jours aujourd'hui.

Un nouveau logiciel a été mis en place et permet d'offrir aux personnes domiciliées une qualité de service non négligeable. Elles sont informées de façon digitalisée (internet ou sms) de la réception d'un courrier, d'un recommandé, d'un rendez-vous avec le service…

Elles peuvent également ouvrir un « coffre-fort numérique » personnel pour y déposer des documents confidentiels. Un service d'écrivain public a également été proposé.

Les usagers sont très satisfaits de toutes ces nouveautés.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Etendre le coffre-fort numérique à d'autres services : l'Association a lancé fin 2021, une nouvelle prestation, le coffre-fort numérique. Il doit permettre aux usagers les plus précaires de sauvegarder leurs papiers administratifs ou personnels et de pouvoir les récupérer via une adresse de messagerie. Ce service va être proposé sur la domiciliation, l'accueil de jour et sur le service d'hébergement d'urgence dédié aux femmes.
- Contribuer au repérage par les professionnels des personnes identifiées comme étant « grands précaires » sur le territoire rochelais afin d'éviter les ruptures de droits. Signaler aux dispositifs d'urgences les personnes en fin de domiciliation.

■ ANALYSE CPAM

Depuis la convention en 2014, et le suivi trimestriel de 2016, le nombre d'assurés qui présentent des droits à jour (régime obligatoire + complémentaire) a augmenté de + **4,6 %** (par rapport à 2020) et ce malgré la crise sanitaire qui perturbe l'organisation du service.

ACTIONS EN COURS

- 45 courriers vont être envoyés par la CPAM aux assurés qui peuvent bénéficier de l'AME.
- 68 courriers vont être envoyés aux assurés sans mutuelle pour les inciter à déposer une demande de complémentaire santé solidaire.

CONCLUSION

En 2021, **93.3 %** (91,5 % en 2020) des domiciliés ont une couverture sociale, dont **74. %** bénéficient d'une complémentaire.
L'objectif fixé l'année dernière a été atteint et il est renouvelé pour 2022.

LE RESTAURANT SOCIAL « L'AUBERGE »

Le restaurant social l'Auberge permet à toutes les personnes qui le souhaitent, en particulier les publics en situation de précarité, de se restaurer. Il propose des menus chauds et équilibrés dans un cadre agréable pour se poser et rencontrer des travailleurs sociaux. Le prix du menu varie en fonction des revenus de chacun.

Le restaurant est ouvert uniquement le midi du lundi au samedi. Le restaurant propose 2 services le midi (12h et 12h45).

Un chenil jouxtant l'Auberge permet aux propriétaires de chiens de déjeuner et assure la tranquillité du voisinage.

	2020	2021
Nombre de repas consommés	6 377	6 656

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le nombre de repas servis comme le nombre de chèques Auberge achetés ne peuvent donner lieu à interprétation. D'autant que pendant les quelques mois d'ouverture le public est peu revenu malgré l'adaptation du règlement aux règles sanitaires.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'Auberge est un restaurant et à ce titre il s'est plié aux obligations de fermeture incombant aux restaurants pendant la crise sanitaire. Il a été fermé lors du 1er confinement du 13 mars au 11 mai 2020. Il a ensuite été nouveau été fermé pendant 6 mois du 1er novembre 2020 au 8 juin 2021. La réouverture a pu se faire car l'application du Pass sanitaire ou vaccinal n'a pas été imposée s'agissant d'un restaurant social. Pour autant, les gestes barrières ont été respectés et des plexiglass ont été installés sur l'ensemble des tables.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La reprise de l'activité a été plus lente que souhaitée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la relance de l'activité du restaurant malgré la situation sanitaire qui reste complexe. Cela nécessite de communiquer largement et de s'adapter aux nouvelles consignes sanitaires.

LE CHRS INSERTION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueille des hommes et des femmes, seul(e)s ou en couple, avec ou sans enfant, en grande difficulté sociale. Il s'inscrit dans la démarche du Plan Départementale d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022. En effet, le logement est la condition première de l'autonomie et de l'insertion dans la vie sociale et professionnelle. Cette autonomie peut nécessiter au préalable un accueil en hébergement.

Les personnes bénéficient d'un accompagnement social global individualisé, pendant 3 ou 6 mois, renouvelable. Les axes de travail sont définis dans un contrat de séjour avec l'usager, en fonction des difficultés rencontrées (accès aux droits, emploi, formation, justice, santé, recherche de logement, dettes, gestion budgétaire…).

Les usagers sont hébergés en appartements sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, en studio de proximité rue des Voiliers ou en semi-collectif sur le site des Cordeliers.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	103	103
Taux d'occupation	**100.29%**	**101.85%**
Nombre d'usagers	201	180
Répartition par genre :		
• Hommes	61	43
• Femmes	59	58
• Enfants (- 18 ans)	81	79
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	57 (dont 43 hommes)	39 (dont 26 hommes)
• Adultes seuls avec enfant(s)	37	40
• Couples seuls	3	4
• Couples avec enfant(s)	10	6
Répartition par âge : (Âge des enfants à l'entrée en CHRS)		
• < 3 ans	23	21
• 3 à 18 ans	58	57
• 18 à 25 ans	33	21
• 26 à 35 ans	40	32
• 36 à 45 ans	32	30
• 46 à 55 ans	10	11
• 56 à 65 ans	5	7
La demande d'entrée en CHRS		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	68	75
Nombre de personnes prises en charge par le Conseil Départemental	22 isolées + 23 enfants	19 isolées + 18 enfants
Personnes venant d'un autre dispositif de l'Escale :		
• Accueil temporaire	7 femmes + 1 homme + 7 enfants	6 femmes + 6 enfants
• Stabilisation	10	7
• Accueil de nuit	8	5
• CADA	1 adulte	5
• Accueil de jour	15	12
Personnes venant d'une autre structure :		
• Sortie de prison	4	-
• Placement extérieur sous-écrou	4	-
Résidents CHRS ayant bénéficié du SIAE de l'Escale :		

• AVA	2	2
• Chantier insertion	3	-
• Entreprise d'insertion	2	4
Durée de séjour		
Des hommes seuls ou couples (adultes) :		
• < 30 jours	8	2
• De 30 à 60 jours	4	2
• De 60 à 90 jours	1	4
• De 90 à 180 jours	6	3
• De 180 à 360 jours	13	7
• + 360 jours	16	16
Des femmes seules enceintes ou avec enfant(s), (adultes) :		
• < 30 jours	1	2
• De 30 à 60 jours	3	4
• De 60 à 90 jours	2	1
• De 90 à 180 jours	7	6
• De 180 à 360 jours	9	9
• + 360 jours	20	25
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour des personnes adultes sorties dans l'année)	**385 jours**	**385 jours**
Situation à la sortie		
Ressources par ménage :		
• Revenu d'activité (emploi, stage)	15	17
• Indemnités chômage	3	4
• Pension, AAH	5	1
• RSA	14	15
• API-RSA	-	-
• Sans ressource	7	2
• Autres (retraite, allocation d'insertion)	-	1
Logement à la sortie par ménage :		
• Structure médico/ sociale/judiciaire	5	2
• Famille, logement gratuit	9	6
• Condition de logement inconnue	4	-
• Sans logement	1	2
• Logement durable public	17	16
• Dont bail glissant	3	1
• Logement durable	2	2
• Maison relais	-	2
• Décès	-	-
Emploi à la sortie :		
• CDD ou CDI > à 6 mois	9	9

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, le taux d'occupation du CHRS a légèrement progressé en passant de 100.29% en 2020 à 101.85% en 2021. Le nombre de personnes accueillies est quasiment identique à 2019 avec 180 personnes, soit 21 de moins qu'en 2020. Cette baisse se constate sur une typologie de personnes en particulier, les hommes isolés.

Sur l'ensemble des adultes accueillis :

- 24 ont été victimes de violences intrafamiliales dans leur parcours.
- 19 ont présenté des troubles psychiatriques et/ou psychologiques. Les causes de ces troubles peuvent être multiples (maladies psychiatriques, dépressions, traumatismes, addictions…) mais néanmoins souvent identifiées, accompagnées et prises en charge par des

professionnels spécialisés tels que le CMP, Marius Lacroix, l'EMPP, le CIDFF…

- 22 ont pu reconnaître une problématique d'addiction. Parmi eux, 12 ont mis en place ou poursuivi un accompagnement spécifique avec le CSAPA ou Synergie.
- 3 ont bénéficié d'un suivi socio-judiciaire. Le service n'a pas eu d'orientation de personnes sortant directement d'incarcération. Il n'y a pas eu d'aménagement de peine avec la mise en place de placement extérieur car les situations orientées ne correspondaient pas avec les modalités d'accueils proposées et les prérequis à la mise en place de la mesure.
- 9 ont bénéficié d'une mesure de protection et 3 avaient une demande de protection en cours à la fin de l'année. 9 de ces mesures ont été initiées pendant la prise en charge CHRS. Cet aspect de l'accompagnement est très important dans la reconnaissance de la personne, de son besoin de soutien et l'acceptation de délégation, et de la justice de la vulnérabilité de nos publics. La mise en place de ces mesures de protection permet de garantir la poursuite de l'insertion notamment pour l'accès et le maintien en logement.

Parcours logement / hébergement des ménages

❖ **Avant l'entrée en CHRS** :

56.5% des adultes accompagnés en CHRS ont eu un logement dans leur parcours dont 48% étaient en logement l'année qui a précédé leur entrée.

Parmi ces 48% : 40% ont quitté leur logement car ils faisaient l'objet d'une procédure d'expulsion, 36% étaient victimes de violences conjugales et 12% étaient dans une démarche de séparation conjugale.

❖ **Pendant la prise en charge CHRS :**

Il est possible pendant la prise en charge CHRS de passer d'un mode d'hébergement à un autre. Ainsi en 2021 :

- 1 personne est passée d'une chambre à un studio.
- 5 personnes sont passées d'une chambre au diffus.
- 12 personnes sont passées des studios au diffus.
- 1 personne est passée d'un studio à une chambre.
- 1 personne est passée du diffus à une chambre.
- 1 personne est passée du diffus à un studio.

Cette proposition de changement de mode d'accueil au cours de la prise en charge CHRS, est intéressante et spécifique. Elle permet de répondre :

- À l'évolution des besoins de la personne accueillie et ainsi d'expérimenter la vie en logement diffus avec un cadre sécurisé par l'accompagnement social.
- Aux besoins de décohabitation dans le cadre de rupture conjugale et/ou de violences conjugales et /ou de problème de cohabitation.
- À des besoins de sécurité et/ou de protection.

Il est aussi possible de mettre en place pendant la prise en charge, un accompagnement CHRS en Bail Glissant. Cela permet à la personne d'accéder à son futur logement et de continuer à bénéficier d'un accompagnement renforcé proposé par le CHRS. Cette modalité de prise en charge permet à la personne d'être au plus près des réalités des charges locatives (paiement du loyer résiduel, ouvertures des compteurs d'énergie) mais aussi d'investir progressivement le logement et de s'intégrer dans son environnement. Cette année, 7 ménages (25 personnes) ont bénéficié d'un bail glissant dont un a pu glisser en 2021. Les autres sont toujours en cours.

❖ **A la sortie :**

L'accompagnement CHRS permet, entre autres, de travailler autour du projet de la sortie du ménage. Cette préparation doit permettre d'identifier les projections du ménage en termes de sortie et de les faire corréler autant que faire se peut à ses besoins.

La majorité des ménages accompagnés sortent vers du logement pérenne. En 2021, 64.5% des ménages sortis ont accédé à un logement durable (HLM/ parc privé/ maison relais/ pension de famille).

Pour accompagner au mieux cette sortie et ancrer les repères nécessaires au maintien en logement, un accompagnement « hors les murs » peut être mis en place lors de l'attribution d'un logement. 13 ménages (23 personnes) ont pu en bénéficier en 2021, avec une moyenne de 114.6 jours d'accompagnement soit l'équivalent de 7.3 places CHRS. 72.2% des ménages qui ont accédé à un logement autonome ont souhaité mettre en place cet accompagnement.

Au-delà de ces chiffres, il est important de noter que ces différentes modalités d'accueil et d'accompagnement permettent de respecter le rythme et les besoins de la personne accueillie. On inscrit ainsi la personne dans un véritable parcours d'insertion personnalisée qui doit permettre aux ménages accompagnés d'ancrer leur insertion.

Participation financière

	2020	2021
Somme appelée (a)	42 428€	53 287€
Taux recouvrement	84%	78%
Somme exonérée (b)	47 674€	57 456€
Total (a+b)	90 102€	110 743€
Primes ménagères	52 primes ménagères ont été attribuées pour un montant de 23 687€	58 primes ménagères ont été attribuées pour un montant de 29 304€

La participation financière globale a augmenté de 20 641€. Cependant, le montant des allocations logement à quant à lui diminué en 2021 de 3 675€. Les exonérations sont basées pour l'essentiel sur le barème du CHRS, elles ont augmenté de 9 782€ en 2021. Le taux de recouvrement a encore diminué en 2021 pour s'établir à 78%. Ce point doit être amélioré. Le montant des primes ménagères a également nettement augmenté cette année.

En 2021, le du taux de recouvrement de la participation financière des ménages a baissé. Cet aspect de l'accompagnement est complexe car il touche des fonctionnements intimes et souvent ancrés des ménages. De plus, des décalages peuvent s'opérer avec la mise en place des droits APL, les délais d'encaissement des participations financières, la compréhension du paiement à terme échu…. Tout ceci nécessite de la part des référents un suivi pointu et précis.

Cet accompagnement est néanmoins essentiel dans la projection d'un futur logement. Il va pouvoir être facilité et amélioré par la mise en place du logiciel GELOS qui donne la possibilité de suivre en temps réel l'état des participations financières.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Des changements importants ont été impulsés tout au long de l'année. Le travail social évolue en permanence guidé entre autres par les politiques sociales publiques mais aussi par l'évolution des publics, des dispositifs, des partenariats. Il est important de rester attentif au contexte dans lequel le CHRS intervient afin de répondre toujours au mieux aux besoins des publics accueillis.

En septembre, le service est passé d'une prise en charge en binôme à **la référence unique**. Cette modalité semblait intéressante afin de permettre au référent d'avoir une connaissance globale de la situation et de tous les champs de l'accompagnement à mettre en place. Le rythme est impulsé par un référent qui est l'interlocuteur clairement identifié. L'idée étant aussi de favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées en limitant la possibilité de trianguler les difficultés rencontrées à travers les deux référents.

Les temps de réunion de service ont été modifiés. Une réunion d'équipe a été maintenue tous les 15 jours en alternance avec des points individuels avec chaque référent et un cadre (CSE et/ou coordinatrice). Ces points individuels doivent permettre d'être plus efficient autour de chaque situation, de répondre le plus justement possible aux sollicitations des référents et d'avoir un temps défini pour échanger et prendre du recul par rapport aux situations accompagnées.

Le CHRS a présenté ses services à l'exteriéur (délégation territoriale de La Rochelle, CLLAJ…) et a reçu différents partenaires (Service Social de l'hôpital, service logement de la délégation territoriale…).

Un groupe de travail sur le collectif hommes a permis de redéfinir les modalités d'accompagnement de ce public et de repréciser les prestations proposées.

En octobre 2021, le CHRS a commencé sa réflexion de réécriture du projet d'établissement avec l'accompagnement d'un intervenant extérieur. Ce travail va se poursuivre tout au long de l'année 2022.

Dans un souci de toujours accueillir les familles dans des logements décents, le CHRS a réalisé, tout au long de l'année, la rénovation de ses logements au fur et à mesure des rotations. Cette dynamique devra se poursuivre.

Fin 2020, une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) a intégré l'équipe du CHRS. Son travail est transversal. Elle intervient en complémentarité de l'accompagnement proposé par les référents sociaux et notamment sur les questions de parentalité. Pour cela, elle transmet les informations relatives à l'évolution de la situation et a besoin d'accéder à certains éléments de compréhension de la situation globale de la personne accueillie afin d'adapter sa posture et ses objectifs de travail.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La TISF est intervenue auprès de 23 ménages pour :
  - Préparer l'arrivée de l'enfant.
  - Favoriser l'établissement du lien parent-enfant et transmettre les bonnes pratiques de puériculture.
  - Aider à mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement des enfants par le biais d'activités d'éveil, d'actions permettant la découverte du monde et de technique de stimulation.
  - Organiser et soutenir les premiers temps de la socialisation, de la séparation et de la scolarité des enfants.
  - Soutenir les parents afin qu'ils soient en mesure de garantir un cadre sécurisant.
  - Orienter vers d'autres professionnels : CMPP, CMPE, PRE, Éducation Nationale, orthophonistes, personnels de crèches.
  - Faire le lien et coordonner les actions avec d'autres professionnels présents autour de la situation : AED, AEMO…
  - Transmettre des savoirs liés à l'organisation de la vie quotidienne, à l'hygiène et à la prévention des risques domestiques.

Les modalités d'intervention et le rythme de l'accompagnement proposé ont varié en fonction des modalités l'accueil du ménage (sur le collectif ou le diffus) et des besoins repérés. Elle a pu proposer différentes actions collectives propres aux personnes accueillies sur le CHRS mais aussi en lien avec d'autres services présents sur les Cordeliers et notamment l'HUF.

La salle d'animation mise à disposition des personnes accueillies sur les studios de proximité a été rangée, réorganisée et rafraichie en peinture. Il a été décidé de la laisser ouverte en permanence aux mamans afin de leur offrir un espace de jeux pour les enfants, un lieu de rassemblement et d'échanges. Ce lieu permet ainsi de rompre l'isolement et d'offrir un espace un peu plus grand que les studios aux mamans.

Au cours de l'année 2022, il est important de continuer à affiner les missions de la TISF au sein du CHRS, ainsi que les modalités d'intervention tout au long de la prise en charge des personnes accueillies.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la dynamique de changement impulsée avec une nouvelle organisation du CHRS en pôles. Ce travail de restructuration va s'appuyer sur les réflexions menées à travers le travail de réécriture du projet d'établissement mais aussi grâce aux formations collectives proposées par l'Association.
- Être attentif à l'accueil du public homme isolé (historiquement accompagné par l'Escale).
- Poursuivre le travail de connaissance et de développement de nos partenariats à travers des rencontres. Mais aussi poursuivre la communication externe.
- Finaliser l'écriture du projet d'établissement.

LES SERVICES DE SUITE

1. LA MAISON RELAIS / LA PENSION DE FAMILLE

La Maison Relais et la Pension de Famille sont deux formes de résidences sociales qui contribuent à la mise en œuvre du logement d'abord, on parle également de logements adaptés.

Ces établissements associent la notion de logements privatifs et de lieux collectifs. Une équipe pluridisciplinaire intervient 6j/7. Elle est chargée d'animer le collectif, d'accompagner les projets individuels et de soutenir les personnes dans leur quotidien.

La mission de ces dispositifs implantés sur deux sites différents, est de répondre à la commande sociale de lutte contre la précarité en offrant des logements à loyer abordable en vue de rompre avec l'isolement, la précarité et l'exclusion sociale.

Le recrutement en 2020 d'une coordinatrice, a permis tout au long de l'année 2021 de remettre à jour les procédures d'accueil, de prise en charge et de retravailler autour des missions de chaque professionnel au regard de ses fonctions. Ce travail s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prises en charge et de l'offre de service.

Dans la continuité des projets amorcés et aboutis en 2019 avec l'extension de places en diffus sur les «4 logements Soleil », les Maisons Relais et Pension de Famille de l'Association s'efforcent de s'adapter aux différentes évolutions du public accueilli, de leurs besoins, de leurs fragilités et leurs parcours de vie. C'est la raison pour laquelle, malgré le contexte de crise sanitaire, l'équipe a redoublé d'effort sur cette année 2021 en ajustant au mieux les interventions, les visites au logement, les accueils, les sorties et de manière générale, l'accompagnement proposé.

Contrairement à 2020, marquée par les confinements successifs et des mouvements ralentis sur les structures, l'année 2021 a été marquée par de nombreuses rotations des « habitants » dans les logements. Cette réalité vient expliquer un taux d'occupation en baisse puisque chaque sortie nécessite une réfection complète du logement. Cette rénovation du logement s'inscrit pleinement dans la qualité du logement que l'Association souhaite mettre à disposition des personnes accueillies. Elle entraine cependant une immobilisation du logement et donc son inoccupation.

Les mouvements ont également concerné l'équipe. Un maître de maison et une animatrice ont quitté leur poste vers de nouvelles perspectives professionnelles. De ce fait, une nouvelle professionnelle a rejoint l'équipe en qualité de maîtresse de maison et une maîtresse de maison en poste a vu ses fonctions évoluer vers un poste de référent social-animateur au regard des besoins d'accompagnement social. Cette dernière est en cours de VAE de monitrice éducatrice. Fin 2021, un poste de maître de maison était toujours vacant. Il a depuis été pourvu.

■ La maison relais

La Maison Relais d'Aytré a ouvert en 2006 avec 18 logements (T1, T1 bis, T2) sur un site regroupé. En 2019, l'émergence du Projet Soleil a permis une augmentation de la capacité d'accueil de 6 places, sur 4 logements diffus sur les villes d'Aytré et de La Rochelle. La capacité d'accueil est désormais de 24 places.

Ce dispositif s'adresse aux hommes, femmes ou couples, isolés, en situation de précarité, désocialisés sans limitation de durée avec ou sans animaux. Deux logements sont accessibles aux PMR.

L'accueil des mineurs de façon pérenne n'est pas autorisé sur ce dispositif.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	24	24
Nombre d'usagers	26	30
Durée moyenne de séjour	**1 730**	**1 576**
Taux d'occupation	**98.62%**	**96.22%**

Répartition par sexe :		
• Hommes	19	22
• Femmes	7	8
Répartition par âge :		
• 18 à 35 ans	1	2
• 36 à 60 ans	22	25
• + de 60 ans	3	3
Moyenne d'âge	51 ans	51 ans
Principaux partenaires intervenants :		
• Service de tutelle	17	16
• Service social de secteur	9	3
• Hôpital psychiatrique	15	13
• Hôpital général	16	13
• Service d'aide à domicile	10	8
• Famille	14	15
• Infirmières, médecin généraliste	25	10
• Soins infirmiers	14	14
• IAE/AVA	-	3
Logement avant l'entrée :		
• Logement autonome	2	2
• CHRS	9	15
• Logé par un tiers	-	2
• Accueil d'urgence	11	2
• Hôpital	1	1
• Maison de convalescence	1	1
• Résidence sociale	1	1
• Pension de famille	1	1
• EPHAD	1	1
• ACT/LHSS	-	5
Logement à la sortie :		
• Structure médico-sociale (EHPAD)	-	2
• Résidence sociale	1	1
• Logement durable privé	-	3
• Décès	1	2
• Hôtel au mois	1	1
La demande d'entrée en Maison Relais		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	13	35

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

	Ancienneté sur la Maison Relais et rotation									
Année d'entrée	**2010**	**2011**	**2013**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Personnes toujours présentes au 31/12/2021	1	1	1	0	1	1	1	8	2	4

Le nombre d'entrées de personnes en provenance de CHRS et des LHSS est en hausse et les personnes provenant directement des dispositifs d'urgence sont moins nombreuses. Au regard du contexte, il est possible que les personnes se soient davantage inscrites dans des parcours d'insertion plus long et par étape. Ce parcours permet de stabiliser la situation de la personne grâce à l'accompagnement global proposé sur les CHRS et LHSS avant entrée en Maison Relais. Cela permet une intégration sur la Maison Relais plus ancrée, préparée et investie des personnes.

Globalement, toutes les interventions des prestataires extérieurs ont diminué. Ceci ne s'explique pas par une baisse des besoins mais plus par le contexte qui a limité

les interventions au domicile. La crise sanitaire a marqué un ralentissement des partenariats.

Le nombre de sorties a augmenté avec notamment 3 personnes sorties en logement autonome. Cette réalité est intéressante car elle montre que la Maison Relais n'est pas une fin en soi. L'équipe accompagne les personnes dans leur projet de vie et leur permet de s'autoriser une projection. De plus, l'équipe est garante et attentive à la compatibilité de l'état de santé de la personne avec l'autonomie requise en Maison Relais. Cela explique les 2 sorties en Lits d'Accueil Médicalisé. Pour les personnes dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale quotidienne, il est nécessaire de les réorienter. La Maison Relais ne peut pas les maintenir si leur état de santé se dégrade et s'ils sont en perte d'autonomie.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a encore été marquée par un contexte sanitaire complexe.

L'équipe a dû s'adapter en permanence et repenser certaines pratiques, activités et/ou accompagnements.

L'isolement est resté une des caractéristiques importantes du public de la Maison Relais et il a été accentué par le contexte sanitaire. Pour répondre à cet état de fait, des actions collectives propres à la Maison Relais ont été repensées :

- Des repas ont été mis en place par les maîtres de maison une à deux fois par semaine avec au moins l'un d'eux le vendredi midi afin d'offrir un temps de partage avant le week-end. Ces repas optionnels ont démontré qu'il est difficile de mobiliser les personnes autour de ces temps de convivialité et d'échanges. Pour accompagner ce projet, les maîtres de maison ont tous participé à la formation HACCP.
- Un vendredi par mois a été dédié à une journée d'activité : sortie à la journée avec pique-nique, visite de musée, découverte d'une activité, plage etc.

Des activités transversales à la Maison Relais et à la Pension de Famille telles que la voile, l'équithérapie, la piscine se sont poursuivies.

Une visite mensuelle des logements a été réinstaurée par la coordinatrice et un Maître de Maison.

Ce temps permet à la coordinatrice d'avoir un moment privilégié avec chacun des résidents, d'échanger sur leur santé, leurs besoins, leurs difficultés mais aussi de les encourager dans leur quotidien, l'appropriation de leur espace de vie et enfin de veiller aux conditions de sécurité et d'hygiène. À l'issue de ces visites, des demandes de travaux peuvent être faites et des objectifs donnés aux personnes notamment dans la prise en charge de leur quotidien.

Un couple de résident a fait l'objet d'une mesure d'expulsion (précédée d'un jugement) pour donner suite au refus des règles du dispositif, des impayés de loyers, des menaces réitérées envers les professionnels et des dégradations répétées du logement. Cette démarche a été engagée en septembre 2021 et a abouti en janvier 2022, le couple a quitté le logement de lui-même.

Après leur départ, le logement a dû entièrement être rénové.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre les actions engagées : visite mensuelle des logements, les repas partagés et les sorties du vendredi.
- Développer de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux en réponse aux besoins des résidents et du service.
- Poursuivre la réflexion sur une répartition entre les maîtresses de maison de la gestion des logements.
- Réfléchir et développer de nouveaux projets pour répondre à la problématique de l'isolement.
- Maintenir les liens entre l'équipe et les familles lorsque celles-ci sont présentes afin de les intégrer aux projets des personnes.
- Repenser la salle d'animation : utilité, utilisation, mise à disposition, aménagement, équipement etc.

LES LOGEMENTS SOLEIL

Les logements Soleil, dont le projet est né en 2019, sont aujourd'hui investis. Ils sont une plus-value au dispositif Maison Relais et proposent une offre de logement supplémentaire en réponse au logement d'abord.

Leur spécificité permet d'accueillir des personnes seules ou des couples en offrant une alternative entre le logement regroupé et le logement ordinaire. La proximité des appartements avec les structures permet à l'équipe d'assurer une présence régulière hebdomadaire, de réaliser des visites au logement de façon rapide et simple. Le fait que les logements soient desservis par des lignes de bus et à proximité de commerces, les habitants peuvent

venir facilement jusqu'à la Maison Relais ou Pension de Famille et vivre en autonomie tout en bénéficiant du collectif lorsque souhaité.

Enfin, ces logements sont une belle transition pour les personnes qui souhaitent n'envisager qu'un passage en Maison Relais avant de se projeter à nouveau sur un logement ordinaire. Cela permet de vérifier l'adaptabilité de la personne dans un environnement global.

■ La pension de famille

Située proche du centre-ville sur le site de la MAHUT, la Pension de Famille a ouvert ses portes en 2016. Composée de 15 logements, elle est destinée à l'accueil d'un public fragilisé, en situation de précarité pour lequel l'accès à un logement ordinaire n'est pas adapté. La Pension de Famille est sans durée d'accueil, cependant à l'inverse de la Maison Relais, elle ne permet pas l'accueil d'animaux.

Fort de l'expérience Maison Relais, la Pension de Famille propose des prestations aux habitants qui sont intégrées dans le règlement de fonctionnement : entretien du linge, repas communs obligatoires, grands ménages de chacun des studios 2 fois par an.

La spécificité de ce dispositif repose sur la mise à disposition de 3 places relevant d'une convention partenariale avec l'hôpital Marius Lacroix. Celle-ci permet l'accueil de personnes sortant d'hospitalisation pour lesquelles un véritable travail partenarial entre les acteurs sociaux et médicaux doit s'amorcer et se construire.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	15	15
Nombre d'usagers	19	17
Durée moyenne de séjour	940	1076
Taux d'occupation	**90.78%**	**96.59%**
Répartition par sexe :		
• Hommes	15	12
• Femmes	4	5
Revenus :		
• Salaire	-	1
• RSA	3	4
• Allocation Adulte Handicapé	11	8
• Pension invalidité, retraite	4	3
• Pension invalidité plus AAH	1	1
Répartition par âge :		
• 18 à 35 ans	-	2
• 36 à 60 ans	16	12
• + de 60 ans	3	3
Moyenne d'âge	52	49
Principaux partenaires :		
• Service de tutelle	14	13
• Service social de secteur	2	1
• Hôpital psychiatrique	9	8
• Hôpital général	7	6
• Service d'aide à domicile	5	4
• Famille	12	11
• Médecin généraliste	18	2
• Soins infirmiers sur site	9	8
• Convention Marius Lacroix	-	4

Logement avant l'entrée :		
• Logement autonome	2	2
• CHRS insertion ou stabilisation	8	9
• Logé par un tiers	3	2
• Accueil d'urgence (Accueil de nuit, Archipel)	1	2
• Hôpital psychiatrique	3	4
• Logement précaire	1	1
• Maison Relais	1	1
Logement à la sortie :		
• Structure médico-sociale (EHPAD)	2	2
• Logement durable public	-	-
• Logement durable privé	-	-
• Décès	-	1
• Hôpital général	-	-
• Hôpital psychiatrique	1	-
• Logé par un tiers	1	-
• Maison Relais	-	3
• Structures sociales (IML)	-	1
La demande d'entrée en Pension de Famille		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	6	26

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Contrairement au dispositif de la Maison Relais, le nombre de personnes accueillies sous mesure de protection est sensiblement identique à 2020.

Plus de la moitié des résidents de la Pension de Famille bénéficie d'une mesure de protection ou d'une mesure assouplie d'accompagnement au budget.

4 personnes relèvent d'une convention Marius Lacroix. Le travail partenarial réalisé en amont à l'entrée est très important. L'accueil a été pensé et progressif pour permettre une installation douce et pérenne pour le résident.

Une fois toutes les 3 semaines, une soirée est proposée sur la Pension de Famille par les maîtres de maison. L'objectif est d'assurer un temps de présence en soirée, d'offrir des animations, des sorties et un temps de convivialité. Elles sont organisées avec les habitants en fonction de leur envie.

Les activités proposées par l'animateur ont été modifiées et adaptées au contexte sanitaire. Elles sont très appréciées par les résidents.

Une sortie au Puy du Fou a été réalisée en septembre 2021 à l'initiative des résidents.

Grâce au travail partenarial mené avec le SIAE, 2 résidents ont obtenu un CDDI, l'un en blanchisserie et le second en cuisine.

■ POINTS MARQUANTS 2021

La mise en place de nouveaux cycles de travail a été un point marquant pour les professionnels. Les plannings ont été élaborés et travaillés en équipe à partir des besoins repérés sur la Pension de Famille et la Maison Relais.

En transversalité avec les services d'urgence de l'Association, des ateliers ont été proposés aux habitants de la Pension de Famille.

Une maîtresse de maison a été chargée de mener l'atelier soudure qui avait lieu une fois tous les 15 jours environ sur une période donnée. Cet atelier a permis aux personnes de s'inscrire dans la régularité d'une activité, de sortir de la Pension de Famille mais aussi de créer du lien avec des personnes extérieures (les artistes, les autres participants…). 7 résidents se sont essayés à la pratique de la soudure sur 14 séances. Il a donné lieu à une exposition. Cet atelier a été riche en rencontre et en satisfaction individuelle et collective.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre les activités transversales avec les services de l'urgence sociale.
- Soutenir et entretenir les différents partenariats engagés et rechercher de nouveaux partenaires adaptés aux besoins des résidents.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement vers l'emploi des résidents qui le souhaitent.
- Stabiliser l'équipe et retravailler sur les missions et fonctions de chacun à travers les besoins d'accompagnement repérés des personnes accueillies en Pension de Famille/Maison Relais.

■ Informations communes maison relais / pension de famille

Les 5 professionnels interviennent de façon organisée et anticipée d'une semaine sur l'autre sur l'un des sites. Cette organisation prévoit la présence au minimum de 2 professionnels sur chaque site. Cette présence est rassurante pour les habitants et permet d'avoir une veille partagée sur les 2 sites.

L'équipe a été renforcée en septembre 2021, avec un contrat d'apprentissage en BTS ESF. Celui-ci est présent en moyenne deux jours par semaine et pendant deux ans. La référente sociale en lien avec la coordinatrice assure l'accompagnement de cet apprentissage.

L'évolution du poste d'animateur en moniteur éducateur a répondu à un besoin de renfort sur l'accompagnement social proposé en Maison Relais. L'objectif pour le moniteur éducateur est de venir en soutien et relais à la référente sociale sur les accompagnements tout en maintenant l'aspect animation/atelier.

Les procédures d'accueil et de prises en charge ont été retravaillées afin de permettre aux professionnels d'intervenir à partir d'un socle commun et partagé quel que soit leur fonction.

L'analyse de la pratique s'est poursuivie. Cependant, un nouvel intervenant a animé ce temps, impulsant de nouvelles pistes de réflexion sur les pratiques. De plus, les professionnels ont intégré un nouveau groupe avec l'équipe des services de suite.

■ PERSPECTIVES ET OBJECFIS 2022

- Maintenir la présence de la coordinatrice sur les deux structures au minimum deux jours par semaine.
- Poursuivre les séances d'analyse de la pratique en vue de développer et réinterroger les pratiques professionnelles et savoir-faire.
- Travailler la répartition des accompagnements entre la référente sociale et le moniteur éducateur.
- Développer davantage les partenariats vers des structures de médico-sociales en vue de répondre à des besoins de prise en charge lorsque celles-ci deviennent complexes.
- Entretenir les liens essentiels avec les mandataires en vue d'offrir une véritable qualité de prise en charge.
- Réaliser la formation « accompagnement fin de vie ».
- Engager l'équipe dans une réflexion autour du développement du pouvoir d'agir.
- Poursuivre les activités et ateliers menés en transversalité sur les deux sites afin de réduire l'isolement des habitants.

2. L'ASLL / LE LEU / LE BG / LES DSF

Ce service s'inscrit au cœur du dispositif des services de suite de l'Escale. La convention prévoit en 2021 la réalisation de 270 mois de mesures ASLL et DSF, 44 mois de sous location (baux glissants, collocation) et l'accompagnement de deux ménages en LEU.

■ L'accompagnement social lié au logement

L'ASLL est organisé en 3 étapes :

- La phase d'accueil : une rencontre tripartite avec le travailleur social à l'origine de la demande et la personne accompagnée, qui a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et contractualiser l'accompagnement.
- La phase d'accompagnement : évaluation et mise en œuvre du projet personnalisé.
- La phase de bilan (ou de renouvellement) : évaluation de l'action menée avec un bilan ou un renouvellement signé par la famille et envoyé au Conseil Départemental.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Sur la base de 50 mesures : 12 mesures commencées en 2020 et finies en 2021 et 38 mesures entièrement réalisées en 2021.

- Mesures ACCÈS (12)
- Mesures DIAGNOSTIC (2)
- Mesures MAINTIEN (36)

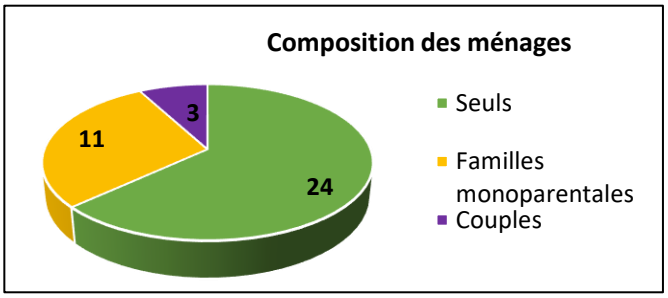

Répartition par âge					
25/29 ans	**30/39 ans**	**40/49 ans**	**50/59 ans**	**60/69 ans**	**70/79 ans**
4	7	11	8	5	3

Principaux axes de travail :

- Préparation à la signature du bail (assurance habitation, informations…).
- Présence au moment de la signature du bail, à l'état des lieux avec une information faite sur les droits et devoirs du locataire.
- Ouverture des compteurs (EDF, GDF, Eau, Internet…).
- Ameublement.
- Lien avec le bailleur et la CAF pour le paiement des loyers.
- Découverte du quartier.

Il s'agit d'un accompagnement social principalement sous forme de présence, d'informations et de conseils.
Le profil des personnes concernées :

- Locataire pour la première fois.
- Sortant de structures d'hébergement avec un besoin d'assurance.
- Personnes relevant du D.A.L.O.
- Sortant de prison.

■ Le logement d'extrême urgence

L'Association dispose de deux Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 1 logement sur La Pallice de Type 3 (142.20 € de redevance locative).
- 1 appartement de Type 2 dans le quartier Villeneuve-les-Salines (170.40 € de redevance locative).

Ce dispositif est organisé en 3 étapes :

- **Phase d'accueil** : rencontre tripartite avec le ménage bénéficiaire et l'instructeur de la demande. Cette rencontre a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et de contractualiser l'accompagnement.
- **Phase d'accompagnement** : mise en œuvre et évaluation du projet défini.
- **Phase de bilan** : si le ménage a obtenu un logement ou dans le cas contraire reconduction de l'accompagnement après validation par l'ILLH. Envoi du bilan ou contrat d'accompagnement social lié au logement temporaire au Conseil Départemental.

La signature d'une Convention de mise à disposition du LEU est organisée en présence, de la cheffe de service et de la référente sociale. Dans un deuxième temps, un contrat d'accompagnement est signé avec l'instructeur de la demande, la référente sociale et la famille.

Le LEU sur le logement de type T2 a concerné 2 personnes :

➢ Une femme seule qui est entrée à la suite d'une séparation de couple du fait de violences intrafamiliales.

L'accompagnement a reposé sur :

- Le travail d'accompagnement psychologique qui a abouti sur une prise en charge par le CMP
- Le travail budgétaire
- La connaissance des institutions et démarches à faire
- L'insertion professionnelle.

Elle a quitté le logement après s'être mis en couple et avoir emménagé chez son compagnon.

➢ Un homme seul qui était hébergé chez une bénévole d'une association.

L'accompagnement a porté sur :

- La connaissance du statut du locataire et ses obligations et droits.
- Le travail budgétaire.
- La connaissance des institutions et les démarches.
- L'insertion professionnelle.

Cette année, le LEU sur le logement T3 a concerné une famille composée d'une femme seule et ses 3 enfants. Ce ménage était déjà présent depuis un an.

Les éléments de travail ont concerné :

- L'occupation du logement.
- Le travail budgétaire.
- L'information sur les droits et la connaissance des institutions.
- Le lien avec le Service Social de secteur pour la prise en charge des enfants.
- Le relogement.

La famille a quitté le logement en décembre 2021 pour un logement du parc social avec une mesure ASLL accès. En résumé le besoin premier des personnes accompagnées a été de pouvoir se poser dans un hébergement afin de travailler sur les aspects bloquant pour un relogement.

■ Les diagnostics sociaux et financiers

La loi ALUR a instauré la mise en place de Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF) en lieu et place des enquêtes d'expulsion lors des assignations à comparaître et ce, dans le cadre de phases contentieuses liées à de l'endettement locatif.

71 DSF ont été traités :

- 32 ménages reçus à l'Association lors du 1er ou 2ème rendez-vous.
- 39 ménages qui n'ont honoré aucun rendez-vous.

Le délai entre la réception du mandatement et la date fixée pour le renvoi par la Délégation Territoriale est de 30 jours ouvrés.

Voici les ponts qui ont été privilégiés lors de l'entretien avec les familles :

- L'information sur les différentes étapes de la procédure d'expulsion.
- Le déroulement de la comparution.
- Le conseil en précisant comment se présenter au juge, quelques informations et documents à fournir.
- Une description des locaux et du caractère public de la séance et ce, afin de rassurer les interlocuteurs. En effet, pour la majorité c'est une première comparution devant un Tribunal d'Instance.
- Une proposition de mesure ASLL quand cela le justifie : 18 mesures proposées, 8 acceptées.

■ Colocation et baux glissants

Dans le cadre de ce dispositif, l'Escale est locataire du logement dans l'attente que le bail glisse au nom de la famille.

Les publics pouvant bénéficier de cette mesure sont les familles ou personnes seules avec ou sans enfant, autonomes dans leur gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables.

Le bail glissant a pour objectifs de :

- Leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé et ciblé sur la gestion budgétaire, l'entretien du logement et la relation à l'environnement.
- Faciliter le maintien dans le logement par le glissement et la signature du bail au nom du ménage.

En avril 2021, un bailleur a attribué à l'Escale un appartement de Type 4 à Port-Neuf.

L'Association a fait le choix d'accueillir 3 hommes seuls. De manière générale, le public concerné est autonome dans la gestion du quotidien et bénéficie de ressources stables.

L'objectif de cette mesure est de faciliter le relogement dans un délai très court. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois pouvant aller jusqu'à 18 mois maximum.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Les personnes accueillies sortaient de la structure CHRS Stabilisation ce qui a permis le désengorgement de ce dispositif pour des personnes prêtes au relogement en attente d'une proposition de logement.
3 hommes ont été accueillis :

- 1 a été relogé,
- 1 est reparti en CHRS Stabilisation,
- 1 est toujours accueilli car il connaît des fluctuations de ressources du fait d'un travail en intérim ne permettant pas son relogement.

Deux baux glissants sont présents depuis plus d'un an. Le glissement de bail n'a pas pu se faire à cause de difficultés financières dans les deux cas empêchant le règlement du loyer.

Dans la première situation, les prestations RSA ont été coupées du fait du titre de séjour qui a mis du temps à se renouveler.
Dans la seconde situation, un problème dû à la CAF a entraîné une baisse des ressources et des droits APL.

Un nouveau bail glissant a été enregistré en 2021. Il s'agit d'une famille orientée par le CADA à la demande du bailleur pour créer un filet de sécurité dans le cadre de l'accès à un premier logement et avec de faibles ressources (RSA).

■ FAITS MARQUANTS 2021

La crise sanitaire a une nouvelle fois impacté l'activité avec les mesures de confinement et la crainte des ménages de venir en présentiel.

La fête de Noël a pu se tenir avec tous les enfants des services insertion, urgence et services de suite. Cet événement « aménagé » pour l'occasion était attendu et a été une vraie réussite.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le partenariat de secteur.
- Développer la colocation.
- Finaliser la mise à plat des documents, outils et procédures pour chaque dispositif en lien avec la cheffe de service et la coordinatrice.
- Participer aux webinaires de la Banque de France pour affiner les connaissances et favoriser une meilleure réponse aux problèmes budgétaires.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES À LA PROTECTION INTERNATIONALE

Depuis août 2018, l'Escale gère une mesure d'accompagnement dans le logement destiné aux personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI). Ce dispositif est autorisé par les services de l'Etat et est chargé de l'accompagnement de 50 ménages. La durée de prise en charge est de 6 mois renouvelable.

Depuis l'ouverture, 133 ménages (soit 321 personnes) bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement social.

En 2020, le service s'était étoffé avec l'intégration d'une conseillère en insertion professionnelle. Les missions du service avaient alors évolué en intégrant l'accompagnement socio-professionnel.

En 2021, l'accompagnement social est renforcé par le passage à temps plein de la deuxième référente sociale. À ce jour, l'équipe se compose de 2 ETP référents sociaux et d'une CIP à temps plein. De plus, le service s'inscrit dans une volonté d'accueil de personnes en stage et/ou en service civique. Au cours de l'année, deux services civiques et une stagiaire monitrice éducatrice sont passés par le service.

Les objectifs du service BPI sont :

- D'accompagner les ménages dans le logement dont ils sont locataire pour assurer leur maintien et développer leur autonomie (gestion administrative et budgétaire liée au logement).
- De faciliter leur intégration et leur relation à l'environnement.
- D'accompagner dans les démarches administratives liées à la reconnaissance de la Protection Internationale : renouvellements de récépissés, mise en place de cours de français, Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), maintien des droits dits « de droit commun » (CAF, RSA, CMU-C, Pôle Emploi…).
- D'accompagner vers l'emploi ou la formation. Il s'agit de proposer aux personnes accompagnées, d'être mises en relation avec les acteurs de l'insertion professionnelle, les employeurs et de travailler autour de leur projet professionnel. Cet accompagnement comprend également l'aide à la mobilité et l'accès au cours de français. Une action spécifique est conduite auprès des femmes BPI mais également auprès de celles bénéficiant de titres de séjour qui sont notamment présentent sur les dispositifs CHRS insertion, stabilisation ou HUF.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

77 ménages (dont 33 entrés en 2021) ont été accompagnés sur une période minimale de 6 mois.
35 ménages sont sortis du dispositif en 2021.
La durée moyenne d'accompagnement a été de 17.60 mois.

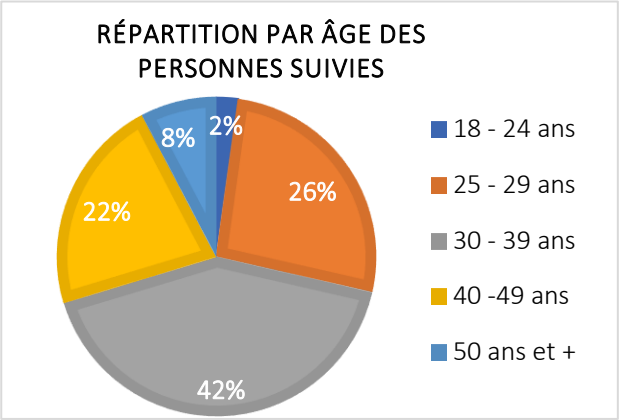

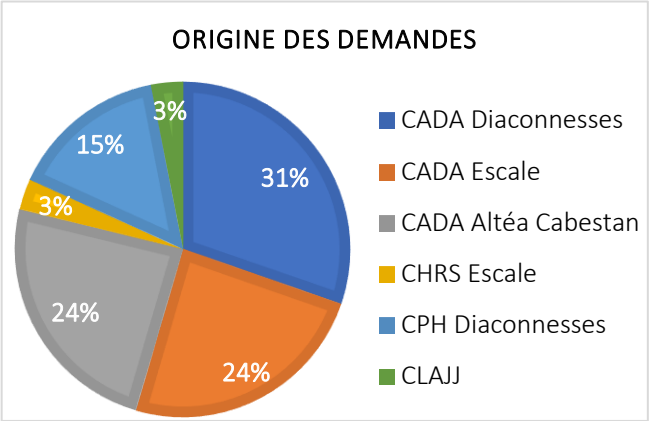

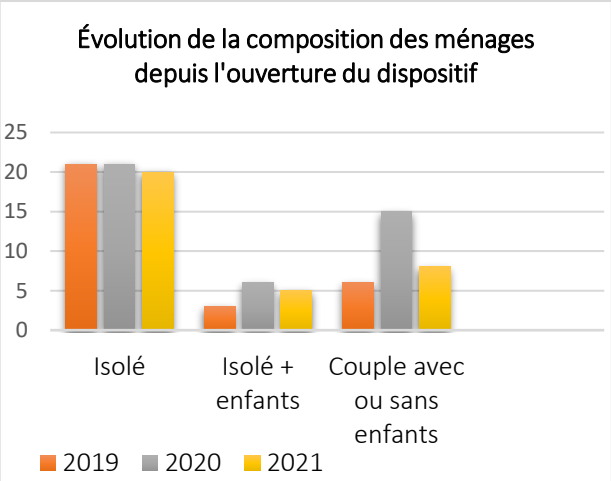

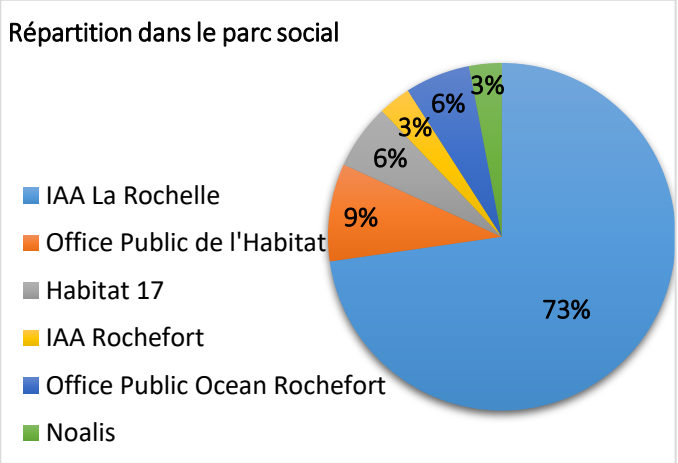

POINTS MARQUANTS 2021

Depuis sa création, le service BPI a noté une réelle évolution de la composition des ménages accompagnés. L'arrivée massive des familles sur le dispositif en 2020, est l'une des explications concernant l'augmentation de la durée de l'accompagnement. En effet, les familles, sont généralement moins autonomes et nécessitent de fait un accompagnement plus soutenu.

Les personnes accompagnées sont en moyenne plus âgées et éprouvent plus de difficultés dans leurs apprentissages, la prise de repères dans le quotidien et l'administration française.

Le 15 août 2021, les Talibans envahissent Kaboul. Le gouvernement français met en place un dispositif permettant aux bénéficiaires de la protection internationale d'origine Afghane de faire évacuer leurs proches. Le service BPI a été fortement sollicité pour accompagner les ménages dans cette démarche. Le service a effectué 18 demandes d'évacuation d'urgence dans ce cadre très spécifique. Des partenaires se sont aussi rapprochés du service pour savoir comment accompagner les personnes face à cette problématique.

Depuis octobre 2020, le public BPI peut bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel. Celui-ci peut se mettre en place à tout moment de l'accompagnement social. Il est initié à partir de l'évaluation du référent social du ménage en accord avec ce dernier et en fonction de son parcours d'insertion global.

Auparavant ce public était principalement orienté vers des parcours IAE par méconnaissance de leurs compétences. Aujourd'hui, l'accompagnement socio-professionnel proposé spécifiquement par le service permet de travailler avec les personnes autour d'un projet professionnel, d'une projection dans un parcours et d'une mise en valeur de leurs compétences. Il permet d'envisager la mise en place de formations et la possibilité d'obtenir un emploi durable sans obligatoirement passer par des chantiers et/ou entreprises d'insertion.

Ainsi, fin 2021 :

- 42 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel dont 11 femmes. Depuis septembre 2021 le service accompagne vers la formation et l'emploi des femmes disposant de titre de séjour sans être

forcément bénéficiaires de la protection internationale.

- 24 personnes ont accédé à l'emploi sous différentes formes (intérim, emploi durable, entreprise d'insertion…) et différents contrats (CDDI, CDI, CDD…).
- 5 personnes ont mis en place une formation professionnelle qualifiante.

Dans le cadre de cet accompagnement socio-professionnel, l'accent a été mis cette année sur :

- **L'accès à l'apprentissage du français**. Pour cela, la CIP a développé son réseau partenarial notamment avec les prestataires de FLE.
- **L'accès à la formation professionnelle diplômante.** En 2021, 5 personnes ont suivi un cursus professionnel, dont deux ont obtenu un CAP.
- **La mise en place d'actions collectives** :
  - ✓ Visites d'entreprise pour sensibiliser le public et notamment les femmes, au bassin de l'emploi local et à la diversité de l'offre.
  - ✓ Ateliers collectifs sur les droits et les devoirs au travail, la mise en valeur des compétences acquises, l'emploi des femmes.
- **L'Organisation de périodes de mise en situation en milieu professionnel.**
- **Le développement du réseau partenarial spécifique à l'insertion professionnelle :** Agences d'intérim, GEIQ, centres de formation, entreprises d'insertion…

Actions spécifiquement consacrées au public féminin :

- Informations collectives sur les formations en matière d'emploi d'aide familiale avec le service d'aide à la personne de L'Escale : 13 femmes ont participé dont 5 femmes hors BPI (CHRS).
- Visites d'entreprise : 9 femmes ont participé à des visites d'entreprise et à la visite d'un centre de formation dans le nautisme.
- Formation de FLE sur le vocabulaire professionnel : 2 femmes ont participé à la formation FAMI pendant 10 jours avec l'IRFREP.
- Atelier « emploi des femmes » : 4 femmes ont participé à un atelier sur la diversité des métiers proposés aux femmes.
- Immersion (stage) : 3 femmes ont effectué des PMSMP dans diverses entreprises afin de définir/confirmer leur projet d'insertion.

Les femmes étrangères ont toutes des difficultés à se projeter dans l'avenir. Elles recherchent avant tout des postes « alimentaires ». Le service les accompagne sur des postes en tenant compte de leurs expériences professionnelles et de leurs compétences. Il peut aussi leur proposer des formations.

Le service a continué à entretenir et à développer son partenariat en fonction de la spécificité de son public et des besoins repérés liés à la bonne connaissance de ce public. Pour cela le service BPI a présenté le service et ses modalités d'intervention ; présenté les spécificités de ce public et des modalités de prise en charge ; initié des réflexions sur la mise en œuvre de ce réseau pour le public BPI.

Il est important de poursuivre ce travail puisque le partenariat s'inscrit tant :

- ✓ En amont de l'orientation : CADA, CPH, offices HLM
- ✓ Pendant l'accompagnement avec tous les dispositifs de droits communs, tous les partenaires en lien avec l'emploi…
- ✓ À la fin de l'accompagnement : relais possible sur le secteur. La fin de l'accompagnement reste un moment particulier car les personnes accompagnées ont établi une relation de confiance forte avec les référents et il leur est parfois difficile de se tourner vers le droit commun.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le développement du partenariat et les actions de sensibilisation de ce public.
- Repérer un réseau de bénévoles, pour faciliter l'insertion sociale et culturelle qui pourrait venir répondre à l'isolement que vivent certaines personnes accompagnées.
- Développer le réseau partenarial concernant l'insertion professionnelle sur le secteur de Rochefort.
- Poursuivre et développer les actions collectives en lien avec l'accompagnement socio-professionnel en organisant des actions spécifiques destinées au public féminin.
- Entamer une réflexion et une mise à jour de tous les outils d'accompagnement du service BPI.

LE PÔLE ASILE
ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

EN CHARENTE-MARITIME **p.55**

1. Le CADA p.55
2. L'HUDA p.58
3. L'AMIE p.60
4. DAMINA p.64
5. L'ABRI-MIE 1 p.67
6. L'ABRI-MIE 2 p.69
7. L'ABRI-MIE 3 p.70
8. HUMNA 1 p.74
9. HUMNA 2 p.76

EN DEUX-SEVRES **p.78**

1. Le CADA p.78
2. L'HUDA p.81
3. L'ABRI MINA 2S p.83

21 avenue des Cordeliers
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.00.20.30

EN CHARENTE-MARITIME

1. LE CADA

Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) apportent aux personnes un accueil, un hébergement mais aussi un accompagnement social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et un accompagnement asile (aide dans l'élaboration du dossier OFPRA et pour le recours en CNDA, orienter notamment vers les professionnels du droit qualifiés) pendant tout le temps de leur procédure.

Les personnes sont accueillies en hébergements diffus dans les villes de La Rochelle, Aytré, Marans, Rochefort, et Saintes.

Par ailleurs, les locaux professionnels du CADA sont également répartis sur plusieurs communes puisque les bureaux de l'encadrement et d'une partie de l'équipe sont à Périgny et les bureaux de l'équipe en charge du secteur sud du département se situent dans la ville de Tonnay-Charente.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	256	256
Taux d'occupation	**77.17%**	**81%**
Nombre d'usagers	305	362
Répartition par genre :		
• Hommes	108	116
• Femmes	63	73
• Enfants (- 18 ans)	134	173
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	86	118
• Adultes seuls avec enfant(s)	31	41
• Couples sans enfant(s)	-	1
• couples avec enfant(s)	27	23
Répartition par âge :		
• < 3 ans	55	56
• 3 à 17 ans	78	94
• 18 à 25 ans	58	59
• 26 à 35 ans	65	90
• 36 à 45 ans	39	50
• 46 à 55 ans	6	11
• 56 à 65 ans	4	2
Répartition par continent :		
• Europe	29	18
• Asie	115	148
• Afrique	161	189
• Amériques du sud	-	7
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de Réfugié	52	31
• Protection subsidiaire	21	23
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	191	248
• Rejet CNDA	30	17
• Rejet CNDA et refus de sortie	8	2
• REJET OFPRA	-	40
Durée moyenne de séjour	**604.81 nuitées**	**481.64 nuitées**

Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection :		
• IML	-	2
• CLAJ	-	3
• CHRS	9	9
• HLM + logement ALT (bail glissant)	38	10
• Refus de sortie	8	2
• FJT	3	-
• CPH	5	6
• DIHAL	-	2
• Solution personnelle	3	12
Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) :		
• Refus de sortie	8	5
• Aide au retour	5	1
• Solution personnelle + 115	16	23
• CPH	-	2
Nombre de sortie avant la fin de la procédure	3	2

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est de 80.25%. Il est en hausse par rapport à 2020 et ce malgré la pandémie. Cette évolution s'explique par plusieurs éléments. Le CADA s'est adapté aux nouveaux publics et aux engagements avec l'OFII comme l'augmentation de l'accueil des hommes isolés. Le CADA a accueilli 46% d'adultes isolés. Le nombre de famille quant à lui était seulement de 8%. Une collaboration étroite s'est mise en place avec l'OFII pour favoriser les orientations au niveau du CADA.

41% de la population est âgé entre 28 et 35 ans.

Concernant l'origine des usagers, 52% viennent d'Afrique et 40% d'Asie dont 47% d'Afghanistan.

Sur le nombre de personnes hébergées au cours de l'année, 37% ont bénéficié du statut de réfugié ou la protection subsidiaire et 16% ont reçu une décision défavorable. Le reste des résidents est en attente d'une décision ou en phase de recours auprès de la CNDA.

Parmi les personnes qui ont reçu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, 26 foyers ont bénéficié d'une proposition d'hébergement (HLM, IML, CPH) à la sortie du CADA.

Le nombre de nuitées est en nette diminution. Avec la mise en œuvre de la loi du 10 Septembre 2018 sur l'immigration, la durée de la procédure et les délais d'attente tendent à se réduire.

Au cours de l'été 2021, le taux d'occupation a connu une baisse significative. Elle s'explique par le recours à des procédures d'expulsion liées à des occupations indues de logements. Cela signifie, pour un logement en CADA, que les personnes restent hébergées après la notification de sortie éditée par l'OFII et qui fait suite aux décisions de l'OFPRA ou de la CNDA.

Concernant les orientations des Bénéficiaires de la Protection Internationale, les chiffres montrent un ralentissement des proposions d'orientation vers des structures de type CPH ou vers des logements de type HLM. En effet la typologie du public accueilli en CADA évoluant vers des hommes isolés, il devient complexe de trouver des solutions d'hébergements adaptés dans le délai imparti, à savoir 3 mois, renouvelable une fois, et jusqu'à 6 mois à la date de la décision.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'évolution du public accueilli avec la diminution du nombre de familles au profit d'un public isolé a contraint le CADA à transformer son parc de logements. L'Escale et le CADA 17 ont poursuivi l'effort de proposer des chambres individuelles en cohébergement au sein des logements. Pour cela, les services du CADA et du SIAE ont été impliqués pour modifier certains logements ainsi que les modalités d'accompagnement sociojuridique. Cette opération a immobilisé une partie du parc immobilier pour opérer les interventions logistiques nécessaires.

Avec la crise sanitaire, les résidents ont bénéficié d'un accompagnement éducatif complémentaire et été sensibilisé notamment sur l'accès à la vaccination. Avec l'obligation du Pass sanitaire pour les déplacements en train pour l'OFPRA et la CNDA, les personnes démunies de la C.S.S (bénéficiant de la complémentaire santé solidaire) et non vaccinées, étaient contraintes de payer les tests de dépistage du COVID-19. Un partenariat avec la PASS a permis la délivrance d'ordonnances, pour faciliter l'accès aux tests de dépistage. Un travail en collaboration avec les

centres de vaccination et la CPAM, a facilité l'accès à la prise de rendez-vous pour la vaccination.

Concernant les personnes de moins de 25 ans, bénéficiaires d'une protection, la question du relogement reste un frein majeur, du fait de l'absence de ressources RSA. L'expérimentation du dispositif IML 3 places hommes isolés de moins de 25 ans mis en place en 2020 (en partenariat avec la DDETS, la Mission Locale, Atlantique Aménagement, la Fondation Diaconnesses, et les CADA du département), a ouvert un autre appartement de 3 places avec OPH Rochefort Habitat Océan, et le CLLAJ de ROCHEFORT. Cette ouverture de 3 places supplémentaires a permis l'accès à un hébergement pour 2 résidents du CADA.

Le nombre de demandeurs d'asile orientés et récemment passés au GUDA a augmenté. Ils ne bénéficient pas encore de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile, ce qui engendre des difficultés. Malgré le soutien des associations caritatives, elles ne peuvent pas toujours fournir des produits, comme le lait infantile, les couches pour bébé…. Le CADA a mis en place des prêts ADA, sur sa trésorerie, pour répondre à ces besoins essentiels. Ces prêts, pour autant indispensables, mettent les résidents dans des situations d'endettements.

Cette année, le CADA a continué à rencontrer des difficultés avec les sorties de parents déboutés dont les enfants sont bénéficiaires d'une protection. Ces parents ne perçoivent pas le RSA et ne peuvent donc pas accéder à un logement social. À ce jour, l'orientation de relogement se fait en CPH, ou au niveau de l'Hébergement d'Urgence pour les Femmes (HUF) de l'Escale.

L'autre problématique rencontré a concerné les parents déboutés introduisant une demande d'asile pour leur enfant. Ces familles sont autorisées par l'OFII à être maintenue au CADA au titre de l'unité familiale. Pour autant, elles ne perçoivent plus l'ADA. Elles peuvent seulement prétendent à l'aide financière mensuelle du Département au titre de l'enfant à hauteur de 100€/enfant et plafonnée à 400€.

En fin d'année et à la suite d'une orientation nationale dans le cadre de l'opération APAGAN après les évacuations de Kaboul, le CADA a réalisé deux accueils et un transfert. Le CADA est en lien avec le DIHAL qui a pour mission d'accompagner le relogement des personnes afghanes accueillis sur le territoire français dans le cadre cette opération.

Au cours de l'année, l'équipe du CADA a connu de nombreux mouvements du personnel avec l'arrivée d'une coordinatrice et de 3 référents sociojuridiques. D'autres recrutements sont à prévoir mais les postes vacants sont difficiles à pourvoir. L'accueil de ces nouveaux professionnels au sein du CADA a nécessité un accompagnement dans la découverte des missions du service et sur toutes les procédures liées à la demande d'Asile et celles liées à l'accompagnement social au sein du CADA. L'Association a décidé de créer un poste d'adjoint à la direction pour renforcer l'équipe d'encadrement. Le poste a été pourvu au 1er octobre.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La formation collective « Posture d'accompagnement : entre distance et proximité professionnelle » a été réalisée sur 2 journées. La mise en place de l'Analyse de la Pratique a débuté mais certaines séances ont été reportées du fait de cas de COVID au niveau de l'équipe.
- Les groupes de travail d'actualisation des procédures de la prise en charge en CADA se sont poursuivis. L'objectif est d'ajuster les pratiques d'accompagnements éducatifs et asiles relatives aux missions du CADA/HUDA. La démarche n'a pas pu être finalisée du fait du contexte sanitaire qui ne permettait pas de réunir l'équipe. Cette action sera poursuivie en 2022, dans le cadre de l'écriture du projet de service.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le travail engagé pour satisfaire la capacité d'accueil de 256 places.
- Accompagner et réguler la mobilité au sein de l'équipe de professionnels.
- Engager la démarche d'écriture de projet de service du CADA/HUDA.
- Entreprendre la démarche d'évaluation du CADA/HUDA.
- Mettre en place l'accompagnement sociojuridique pour l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Développer le travail de partenariat et de réseau sur l'ensemble du territoire de la Charente Maritime.

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile en procédure Dublin. Le service propose une prise en charge globale, de l'entrée à la préparation de la sortie de l'HUDA. L'HUDA a ouvert effectivement en avril 2020 avec une capacité de 26 places.

Le dispositif HUDA a pour vocation à héberger temporairement des familles, couples et personnes isolées en demande d'asile qui :

- Sont titulaires d'une attestation de demande d'asile « en procédure normale » et en attente d'une prise en charge en CADA.
- Sont titulaires d'une attestation de demande d'asile « en procédure accélérée » ou dont la demande relève de la procédure Dublin ».

Ce dispositif permet aux demandeurs d'asile d'être hébergés, avec un accompagnement spécifique dans la procédure d'asile, le temps d'obtenir notamment une place en CADA.
La durée de l'hébergement proposé à l'HUDA est limitée à :

- L'attente de la validation d'une réorientation CADA.
- La durée de l'instruction de la demande d'asile par OFPRA) puis éventuellement, par la CNDA, si l'orientation en CADA n'a pas lieu.
- La mise en lien avec la Préfecture pour organiser les modalités de transfert vers l'Etat responsable de l'examen de la demande d'asile dans le cadre de la procédure Dublin.

Les résidents sont accueillis sur Rochefort et Tonnay Charente.

16 places pour les hommes isolés :
- 3 appartements (soit 10 places) à Rochefort
- 1 maison (soit 6 places) à Tonnay Charente

10 places pour les familles (2 familles de 5 personnes)
- 1 appartement de 5 places à Rochefort
- 1 appartement de 5 places à Tonnay Charente

Une référente Social a été recrutée afin de réaliser l'accompagnement sociojurique des 26 résidents. Elle est implantée à Rochefort et partage un bureau avec le service CADA 17 à Tonnay Charente.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	26	26
Taux d'occupation	**70.56%** (de avril à décembre 2020) **79.38%** (de mai à décembre 2020)	**95%**
Nombre d'usagers	28	44
Répartition :		
• Hommes	22	35
• Femmes	2	9
• Enfants (-18 ans)	4	11
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	20	25
• Couples avec enfant(s)	2	4
Répartition par âge :		
• < 3ans	1	3
• 3 à 17 ans	3	8
• 18 à 25	9	13
• 26 à 35	8	14
• 36 à 45	4	4
• 46 à 55	2	-
• 56 à 65	1	2

Répartition par continent : • Asie • Afrique • Apatride	 5 23 -	 15 23 6
Situation des résidents de la procédure d'asile : • Statut de réfugié • Protection subsidiaire • Attente de procédure OFPRA /CNDA • Procédure DUBLIN • Rejet CNDA • Rejet OFPRA • Autre orientation • Retour Pays	 1 1 17 8 1 - - -	 1 2 24 5 3 2 4 2
Durée moyenne de séjour	**124.67**	**189**
Situation à la sortie		
Orientation autre CADA	2	4
CPH	1	1
Sans Solutions /Inconnu /Abandon	-	10
Nombre de sortie avant la fin de la procédure	3	6
Logement	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

2021, marque la première année complète de fonctionnement. Le taux d'occupation est de 95%.
7 hommes isolés et 1 famille de 5 personnes ont été accueillis au cours de l'année.
7 hommes isolés et 1 famille de 4 personnes ont quitté le dispositif.
Une famille a bénéficié d'une orientation vers un autre CADA en Charente.
Concernant les hommes isolés :

- 3 ont été déboutés et ont quitté l'HUDA pour trouver des solutions personnelles.
- 1 qui était engagé dans la procédure Dublin a été reconduit dans le pays qui a enregistré la première demande.
- 1 a bénéficié d'un accueil en CPH.
- 1 a été orienté vers la Vienne pour accéder à un logement autonome.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Voir CADA.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'objectif de pérenniser le service de l'HUDA, notamment au niveau des différents partenaires d'Etat et associatifs est globalement atteint. Le partenariat avec les associations du territoire suit son court.
- Le service HUDA avait aussi pour perspective de rencontrer les différents partenaires de territoire pour créer du lien et informer sur la spécificité du public accueilli, comme la PASS (Permanence d'Accès aux soins et de Santé), les associations caritatives, notamment celles qui proposent des cours de français, la mission locale pour le public moins de 25 ans. Le contexte sanitaire n'a pas toujours permis d'organiser des rencontres en présentiel, pour autant les liens se sont tissés au fil des situations.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre l'implantation de ce nouveau service sur le territoire rochefortais.
- Intégrer davantage la spécificité de la prise en charge en HUDA, au niveau de l'équipe du CADA.
- Engager la démarche d'écriture de projet de service du CADA/HUDA.
- Entreprendre la démarche d'évaluation du CADA/HUDA.

3. L'AMIE (L'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers)

L'AMIE, créé en octobre 2015, est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Le service propose un accompagnement global, intégrant un suivi social, sanitaire, administratif et éducatif, formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé, en vue de favoriser l'autonomie du jeune, et de préparer sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Cette MECS est habilitée jusqu'au 31/12/2029 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour accueillir 50 mineurs, filles ou garçons, âgés de 15 à 21 ans, confiés aux services de L'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un Jugement en Assistance Educative ou mesure de Tutelle jusqu'à la majorité, voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Le service propose deux types accueil : 5 places en collectif sur le site des Cordeliers et 45 places réparties dans 16 logements diffus en centre-ville de La Rochelle, Périgny et Puilboreau.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	50	50
Taux d'occupation	98.09%	97.50%
Nombre de jeunes accueillis	74	72
Répartition par sexe :		
• Garçons	74	72
• Filles	-	-
Répartition par âge :		
• 13 ans	2	-
• 14 ans	3	1
• 15 ans	12	6
• 16 ans	14	13
• 17 ans	31	17
• 18 ans	12	14
• 19 ans et +	-	21
Répartition par pays d'origine :		
• Mali	17	18
• Guinée	27	23
• Cote d'Ivoire	17	12
• Cameroun	2	2
• Gambie	-	2
• Sierra Léone	-	1
• Inde	1	1
• Tchad	1	-
• Bengladesh	5	6
• Pakistan	2	1
• Afghanistan	2	2
• Inde	-	1
• Albanie	1	1
• Tunisie	-	1
• Algérie	-	1
Cursus scolaire avant l'admission		
Situation scolaire :		
• Non scolarisé	20	17
• Peu scolarisé	13	19
• Scolarisé	41	36

Intégration dans les divers dispositifs :		
• RAP/ + 16 ans allophones ou peu scolarisés	3	4
• Classe/module UPE2A en collège	12	10
• Collège : 5ème, 4ème, 3ème générale	2	3
• Lycée	-	1
• Lycée professionnel	2	-
• Associatif	4	5
• Centre de Formation d'Apprentis	51	47
• GRETA	-	1
• PAPS	-	1
Nombre de jeunes inscrits en CFA	**51**	**47**
Domaine d'activités des apprentissages :		
• Bâtiment	27	27
• Restauration	12	8
• Métiers de bouche	2	4
• Automobile	3	4
• Hygiène/Propreté/sécurité	1	1
• Vente	2	-
• Espaces verts	2	2
• Chaudronnerie	2	1
Situation à la sortie :		
Nombre de départs de La structure	24	21
• En contrat d'apprentissage	21	14
• Sans contrat d'apprentissage	1	3
• Fugue	1	2
• Réorientation vers autres MECS	1	2
Situation après la majorité :		
• Avec un Contrat Jeune Majeur	21	11
• Sans Contrat Jeune Majeur	3	6
• Autre : Fugue ou réorientation vers MECS	-	4
Hébergement à la sortie :		
• Admission en Foyer Jeunes Travailleurs	5	9
• Résidence Universitaire	1	1
• Solution personnelle	2	2
• Logement Privé	13	4
• Réorientation vers autre structure MNA	2	4
• CLLAJ	1	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, le taux d'occupation présente une légère baisse de 0.59% par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par le fait que toutes les admissions ont été bloquées durant la période de confinement de 5 semaines au sein du collectif en mai 2021.

Les jeunes en provenance d'Afrique Sub- Saharienne représentent 80% des mineurs accueillis avec une forte représentation de la Guinée, du Mali et de la côte d'Ivoire. Aucune fille n'a été accueillie à L'AMIE en 2021.

Le contexte d'urgence sanitaire a entrainé un durcissement administratif concernant la délivrance des passeports et des titres de séjour. Cela a bloqué les obtentions d'un logement autonome et les jeunes majeurs sont restés plus longtemps dans les services, au-delà de leur majorité.

En 2020 les mineurs âgés de 18 ans représentaient 16%. En 2021, ils sont 48%, dont 19 jeunes âgés de 19 ans et 3 âgés de 20 ans. Le Conseil Départemental a facilité le renouvellement des Contrats Jeunes Majeurs, en attente de l'obtention de leur document d'identité et passeport. Cela a permis aux jeunes de préparer sereinement la recherche d'un logement et leur sortie des dispositifs de protection de l'Enfance dans de bonnes conditions.

17 jeunes, soit 23% n'ont jamais été scolarisés au pays. 19 mineurs ont été peu scolarisés ou ont arrêté il y a plusieurs années. Ces deux catégories représentent 50% des mineurs accueillis à L'AMIE. Ces derniers ont

intégré les modules UPE2A (classes spécifiques dans les collèges pour les moins de 16 ans) ou la classe RAP (Réussir ses Apprentissages Premiers) au lycée St Exupéry pour les plus de 16 ans. Le besoin de proposer des cours préparatoires et des cours de soutien scolaire reste constant. Depuis sa création en 2015, de nombreux bénévoles intervenaient aux Cordeliers afin de proposer des cours d'alphabétisation. Ces bénévoles étaient pour la majorité des enseignants à La retraite. Or, avec la situation sanitaire qui perdure depuis 2 ans, ces bénévoles n'interviennent plus. La reprise de ces cours doit de nouveau redevenir une priorité pour aider ces mineurs à acquérir les bases en français et en mathématique et ainsi mieux se préparer à intégrer une scolarité en CFA et obtenir leur diplôme professionnel.

47 jeunes, soit 65% étaient en apprentissage en 2021. Les domaines d'activité les plus représentatifs sont les métiers du bâtiment, suivi des métiers de la restauration, puis des métiers de bouche et la mécanique. Le choix de s'orienter vers les métiers du bâtiment (maçon, couvreur, électricien, plaquiste, carreleur, plombier) correspond à une forte demande des employeurs mais également à des salaires d'apprentis beaucoup plus élevés et de fait plus attractifs que ceux de la restauration ou des métiers de bouche.

21 jeunes ont quitté le service en 2021. 42% ont intégré des places en FJT avec Horizon Habitat Jeune à La Rochelle. Le FJT propose un accompagnement administratif très appréciable pour ces jeunes qui devront engager plusieurs démarches : renouveler leur titre de séjour, faire des démarches auprès de la CPAM, de la CAF et du centre des impôts, signer des contrats en CDD ou CDI ou s'inscrire en agence d'intérim. 3 jeunes ont été réorientés vers d'autres structures MNA du Département. 1 jeune majeur a intégré une place en CADA pour donner suite à sa demande d'Asile.

■ POINTS MARQUANTS 2021

À la suite de l'ouverture du HUMNA, le collectif de L'AMIE est passé de 10 à 5 places en avril 2021. 5 jeunes ont été orientés dans deux nouveaux logements à Mireuil.

En mai, en raison de nombreux cas de COVID chez les mineurs et chez certains professionnels des services de L'AMIE, des ABRI MIE et du HUMNA, l'ensemble des jeunes accueillis au sein du collectif ont été confinés durant 5 semaines. Des tests PCR hebdomadaire ont été réalisés par le centre de soins pour les 45 jeunes accueillis et pour l'ensemble des professionnels.

Sur cette même période, plusieurs jeunes en appartement ont été en arrêt de travail en raison de contamination ou d'isolement « cas contact ». Les visites en appartement ont été suspendues.

En raison du contexte sanitaire, très peu d'activités ou de sorties ont été réalisées durant le premier semestre.

Les contraintes administratives ont été durcies entraînant :

- des difficultés pour l'obtention des passeports (non-délivrance pour la Guinée) et pour prendre des RDV à l'Ambassade de Guinée et du Mali (réouverture de l'Ambassade de Guinée en septembre 2021).
- Le ralentissement de la délivrance de renouvellement de titre de séjour (plusieurs récépissés) par la Préfecture.
- Le contrôle systématique des documents d'identité à La Police aux Frontière avant délivrance du 1er titre de séjour.
- Le refus de demande de Nationalité Française. La 1ère OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français) a été prononcée pour un jeune pris en charge par L'ASE, accueilli à L'AMIE depuis plusieurs années et en situation d'apprentissage.

Les sorties des jeunes à leur majorité ont été ralenties pour plusieurs raisons :

- La difficulté à obtenir un logement FJT ou CLLAJ sans titre de séjour.
- Le refus des impôts de fournir la déclaration fiscale pour les mineurs proches de la majorité malgré un contrat d'apprentissage.
- L'impossibilité de constituer des dossier HLM sans avis d'imposition, passeport et titre de séjour.

En raison des difficultés d'obtention de logements autonomes à la majorité et à la suite d'une injonction Ministérielle pour l'ASE de ne pas mettre un terme à l'accueil des jeunes majeurs sans solution d'hébergement, les Contrat Jeunes majeurs ont été renouvelés jusqu'au 15 mars 2022. Entre octobre et décembre 2021, une seule sortie a été enregistrée pour l'admission d'un jeune majeur dans un appartement du CLLAJ.

De septembre à décembre, plusieurs jeunes ont participé à des ateliers animés par des intervenants extérieurs : théâtre, musique, Slam et couture. Durant 3 mois, ces jeunes ont préparé le spectacle « La star c'est toi ». La représentation devait se dérouler le 10 décembre 2021 à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Salines lors du repas de fin d'année réunissant les 90 mineurs, l'ensemble des professionnels et partenaires extérieurs. À quelques jours de la représentation et en raison de l'évolution de la situation sanitaire, le repas a dû être annulé. Le spectacle a toutefois été maintenu en après-midi avec un nombre restreint de spectateurs.

Une campagne de vaccination a été organisée en interne, en concertation entre le centre de soins,

l'infirmière du service et le médecin de PMI du Département. Cela a permis aux jeunes accueillis de recevoir leur première et deuxième dose. Les vaccinations ont été réalisées aux Cordeliers entre août et septembre 2021.

Le service a connu plusieurs mouvements du personnel. Sur une équipe de 5, 3 référentes sociales sont parties. De nouveaux professionnels ont été recrutés et une nouvelle équipe du pôle « appartements » a été constituée. Le coordinateur a, quant à lui, pris un poste de chef de service à Niort en avril 2021. Une référente de L'AMIE a été promue au poste de coordinatrice du service MNA de La Rochelle.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'engagement du service dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et la mise en place des actions prioritaires du plan d'action, en lien avec le rapport d'évaluation interne 2020/2025 ont été partiellement réalisés. Les actions seront échelonnées sur 5 ans.
- La réunion trimestrielle avec les membres du COPIL afin d'évaluer les actions engagées dans le plan d'action a été mise en place.
- L'objectif de réactualiser le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour en appartement a été partiellement atteint. L'actualisation du contrat de séjour en appartement a été reporté en 2022.
- La simplification de la charte des droits et libertés pour la rendre plus compréhensible par les mineurs non francophones ou non scolarisés antérieurement n'a pas été réalisé et doit être reportée sur 2022.
- Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de maintenir la rencontre "partenaires" annuelle avec les intervenants dans les savoirs de base, l'alphabétisation et l'apprentissage du français : Education Nationale, CFA, Partenaires Associatifs.
- Les budgets éducatifs permettant de proposer des activités en interne et en externe, favorisant l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, ont été maintenus avec un budget respectif pour L'AMIE pôle collectif et L'AMIE pôle appartement.
- Le partenariat avec le lycée Fénelon à La Rochelle pour mettre en place du soutien scolaire apporté par les lycéens de terminale en direction des MNA n'a pas été créé et sera à développer en 2022.
- L'accueil de stagiaires a été maintenu avec notamment l'accueil de deux moniteurs éducateurs en lien avec l'IRTS de La Rochelle.
- Le partenariat avec le Centre Social de La Rochelle n'a pas été mis en place et devra être développé en 2022.
- Le livret de sortie et la formalisation des départs des jeunes majeurs est en cours de finalisation.
- La présence du service aux réunions de concertation organisées par la CLIJ a été maintenue : présence d'un référent social 1 fois/15 jours et présence de la Coordinatrice ou Chef de service au comité technique.
- Les partenariats avec le Centre Social de Mireuil, l'équipe de prévention spécialisée, l'ALPMS, la CDA de La Rochelle/Service Environnement et la Maîtrise des dépenses énergétiques n'ont pas été développés et seront à initier en 2022.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Engager le service dans la démarche d'évaluation externe
- Maintenir une réunion trimestrielle « Comité de Pilotage ». Sensibiliser les équipes aux 25 actions déclinées dans le plan d'action.
- Amorcer le rafraichissement des logements.
- Actualiser le contrat de séjour en appartement.
- Finaliser le livret de sortie.
- Développer les partenariats avec le Centre Social de Mireuil et de Villeneuve-les-salines, la prévention spécialisée, la PJJ.
- Développer le partenariat avec le lycée Fénelon. Soutien scolaire proposé par les lycéens en terminale.

- Remettre en place les cours de français et de mathématiques en interne stoppés durant la période COVID.
- Maintenir les budgets éducatifs pour le pôle « collectif » et le « pôle appartements ».
- Maintenir l'accueil des stagiaires : Educateur spécialisé, Moniteur Educateur Maitre ou Maitresse de Maison, Infirmier.
- Solliciter l'augmentation du temps de présence de l'IDE sur le site de La Rochelle au regard de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis et l'ouverture du service d'hébergement d'urgence.

4. DAMINA

En août 2021, le DAMINA (Dispositif d'Accueil de Mineurs Étrangers Non Accompagnés) a fêté ses quatre années d'existence.

Sa capacité d'accueil est de 67 places pour des garçons et des filles, âgés de 15 à 18 ans et confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'ensemble des jeunes MNA sont accueillis au sein d'hébergements diffus sur le territoire de Rochefort. La mission principale du service est de proposer un accompagnement socio-éducatif permettant à chaque jeune d'entreprendre les démarches liées à la réalisation d'un projet personnalisé.

	2020	**2021**
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	67	67
Taux d'occupation	95.64%	92.35%
Nombre de jeunes accueillis	101	100
Répartition par sexe :		
• Garçons	95	89
• Filles	6	11
Répartition par âge :		
• 14 ans	-	1
• 15 ans	2	6
• 16 ans	15	16
• 17 ans	34	24
• 18 ans et +	50	53
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	42	30
• Mali	18	18
• Côte d'ivoire	11	10
• Cameroun	3	4
• Sénégal	3	4
• Pakistan	6	8
• Bangladesh	15	15
• Gambie	1	2
• Algérie	-	1
• Burkina Faso	-	1
• Angola	1	1
• Somalie	-	4
• Maroc	-	1
• Sierra Leone	1	1
Cursus scolaire et stage		
Niveau scolaire :		
• Jamais scolarisé	14	14
• Peu scolarisé	65	48
• Scolarisé	22	38

Situation scolaire :		
• 2ème année de CAP (lycée professionnel)	1	-
• Classe RAP	6	4
• 3ème UP2A	2	14
• 1ère année de Bac Pro (lycée professionnel)	2	0-
• 3ième Générale	1	1
• CFA (1ière année CAP)	46	39
• CFA (2ième année CAP)	24	21
Domaines d'activités des contrats d'apprentissage :		
• Bâtiment	23	24
• Métiers de bouche	27	24
• Automobile	7	3
• Hygiène propreté	3	4
• Vente	2	2
• Espaces verts	3	1
• Services	1	1
• Chaudronnerie	1	-
• Coiffure	1	1
• Tapissier	2	-
Situation à la sortie :		
• Orienté vers un autre dispositif (CADA, CLAJ)	4	4
• Fin de prise en charge/ levée de placement/fin Contrat Jeune Majeur (CJM)	6	7
• Vers leur propre logement	16	8
• Colocation/ Famille / Copains	2	4
• Orienté vers une structure MNA	7	11
• Familles d'accueil bénévoles	3	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation pour 2021 se maintient. Il est de 92.35%. Ce chiffre est quasiment à l'équilibre et s'explique par la crise sanitaire qui s'est prolongée. La durée moyenne d'un séjour au sein du Damina est de 19 mois.

Cette année, 46 jeunes pouvaient prétendre à un CJM. 42 CJM ont été signés avec le service MNA du Conseil Départemental. La durée des CJM, initialement de 6 mois, a été, pour beaucoup de jeunes, prolongée toujours en lien avec le contexte de pandémie. Cela a permis à l'équipe éducative d'accompagner les jeunes vers des sorties mieux construites et finalisées.

En 2021, le DAMINA a accueilli 5 filles de plus. La prise en charge éducative est la même que pour les garçons, en revanche l'équipe doit faire face à des questions nouvelles : la contraception et le risque de grossesse. La contraception est parfois quelque chose dont elles n'ont jamais entendu parler. Le DAMINA va devoir travailler à une information/prévention sur ce point.

Concernant les nationalités accueillies, ce sont sensiblement les mêmes que l'année passée : la Guinée, le Bangladesh, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Pakistan sont majoritairement représentés. En revanche le DAMINA a accueilli cette année 4 somaliennes qui ont formulé des demandes d'asile, 1 jeune algérien et 1 burkinabé. Pour ces deux derniers pays les démarches administratives pour obtenir des papiers d'identité sont souvent compliquées.

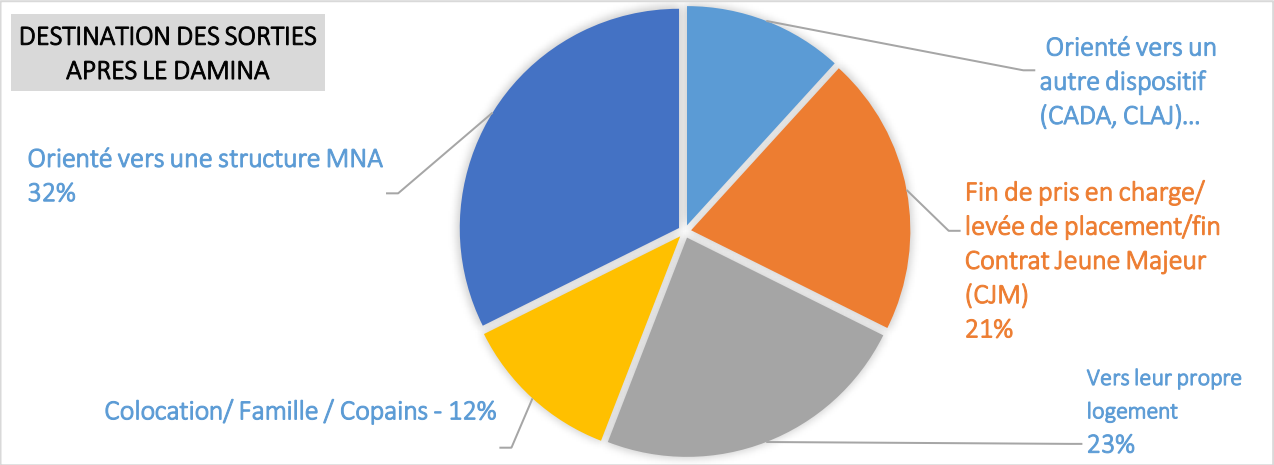

POINTS MARQUANTS 2021

Cette année a de nouveau été impactée par la crise sanitaire. Les restrictions en France et dans les différents pays dont sont issus les jeunes ont parfois rendu difficile leurs démarches administratives. L'équipe du DAMINA a dû ajuster son accompagnement.

Il a fallu organiser les vaccinations des jeunes pendant l'été, ce qui a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble du personnel.

En plus de ce contexte particulier, le service a connu le renouvellement d'une partie de son équipe : le chef de service, la coordinatrice, les infirmières, la conseillère en insertion professionnelle et une maîtresse de maison. L'équipe des référentes sociales a commencé l'année en sous-effectif et a intégré une collègue en juin, une en septembre et une autre en octobre. Ces nombreux changements ont pu être déroutants pour l'équipe « historique » mais surtout pour les jeunes. Maintenant que l'équipe va se stabiliser, il va être possible de remettre certains projets en route et d'homogénéiser les pratiques.

Malgré les contraintes sanitaires, les référentes ont organisé de nombreuses activités et sorties. Les jeunes ont découvert le Puy du Fou, assisté à un match de foot au stade de Bordeaux, fait du paintball, de l'escalade, de la patinoire... Ces sorties créent une véritable cohésion dans le groupe et permettent à l'équipe de découvrir de nouvelles facettes de ces jeunes en dehors du cadre de l'accompagnement administratif et éducatif.

Du côté des démarches administratives, certains pays, comme le Bangladesh, ont subi un confinement plus long de leurs administrations. Les jeunes qui ont fait des demandes de passeport ont dû faire avec des délais allongés, ralentissant leur demande de titre de séjour. De ce fait, plus de jeunes de 19 ans bénéficient de Contrats Jeunes Majeurs, en attendant de régulariser leurs situations. En revanche, il est parfois plus compliqué pour eux d'obtenir le renouvellement de leur récépissé. L'état d'urgence prononcé jusqu'au 15 mars 2022 complexifie l'accompagnement du DAMINA auprès de ces jeunes pour qui il faut remettre du cadre, rappeler le règlement et souligner l'importance de participer aux frais de séjour.

Avec l'association Forum Réfugiés, le service a bénéficié d'une formation sur le Pakistan et le Bangladesh. Cela a permis de mieux comprendre la complexité des démarches administratives, les parcours migratoires, les us et coutumes, etc...

Cette année, le DAMINA a accompagné des jeunes qui ont reçu des OQTF et qui ont dû gérer les procédures judiciaires de recours et d'appel. Certains de ces jeunes ont eu une interruption de leurs contrats d'apprentissage et n'ont plus de revenus ou d'activités régulières pour occuper leurs journées. Cela les impacte sur le plan psychologique, ils sont dans l'attente de décision les concernant, avec de grands moments d'anxiété. Ils sont pour l'instant protégés par l'état d'urgence sanitaire déclaré jusqu'au 15 mars, mais il est fort probable qu'une fin de prise en charge soit prononcée dès cette date pour les personnes concernées.

En fin d'année, il a été constaté que la demande de vérification des documents d'identité par la DZPAF (Direction Zonale de la Police Aux Frontières) intervenait plus tôt, alors que les jeunes étaient encore mineurs, voire à peine orientés au DAMINA. Jusqu'à présent, cette vérification était réalisée au moment de la demande de titre de séjour, autour de la majorité. Cette pratique peut entraîner des fins de prises en charge précoces et précipitées. Outre cet aspect, des injonctions d'expertises médicales de la part du juge, avec des examens osseux pourraient avoir lieu. Cet examen particulier peut être traumatisant pour le jeune, nous devrons donc réfléchir à une façon de les y préparer.

En dehors des obstacles et difficultés pointées, grâce à l'implication et l'engagement des jeunes et aux professionnels de l'équipe éducative, 58% des jeunes accueillis ont pu signer un contrat d'apprentissage dans le bâtiment ou les métiers de bouche (pâtisserie, boulangerie, restauration). Cela démontre peut-être que le DAMINA bénéficie d'une bonne image à Rochefort, ce qui est probablement dû au sérieux des jeunes qui sont en contrat et au bon accompagnement des référentes éducatives.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le renouvellement de l'habilitation du service DAMINA qui se terminait le 31/12/2021 a été obtenu jusqu'au 15 août 2022. Date qui marquera les 5 ans du DAMINA.
- La prise en charge « hors les murs » afin de poursuivre l'accompagnement dans le cadre d'un CJM au sein de leur nouveau logement a été expérimentée pour un jeune avec succès. Sa grande autonomie lui a permis de trouver un logement plusieurs mois avant la fin de sa prise en charge. Le suivi éducatif a été beaucoup plus léger mais cela était rassurant pour le jeune de savoir que sa référente pouvait toujours l'accompagner dans ses démarches en cas de besoins.
- Malgré le contexte de crise sanitaire et les restrictions, les référentes ont réussi à maintenir un accompagnement éducatif de qualité et à accueillir les jeunes dans les locaux du DAMINA. Pour certains, notamment les nouveaux arrivés lorsqu'ils ne sont pas encore scolarisés, les bureaux du DAMINA sont un point de repère et ils y passent quotidiennement.
- Le DAMINA a poursuivi ses efforts et sa créativité auprès des jeunes afin de leur permettre de trouver une place au sein de notre société. Le nombre de contrats d'apprentissage n'a pas faibli, les jeunes apprennent quotidiennement à gérer leur budget, la plupart sort du dispositif avec une préparation pour aborder la vie après le DAMINA. Par ailleurs, le DAMINA a constaté que certains jeunes ne progressaient pas beaucoup (ou pas assez vite) dans l'apprentissage de la langue française. Pour y remédier, quelques déménagements ont été organisés afin de veiller à la mixité des nationalités dans les appartements.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Déménager des bureaux du DAMINA vers les locaux de la CDA en début d'année 2022.
- Travailler sur la participation financière des jeunes en contrat d'apprentissage, homogénéiser les pratiques de toutes les référentes, suivre de façon plus approfondie les non-paiements, mieux communiquer auprès des jeunes.
- Travailler sur les projets d'accompagnement personnalisés, en équipe et avec chaque jeune, afin d'effectuer un suivi plus fin de ses objectifs et de ses démarches avec des repères temporels.
- Poursuivre les relations avec les partenaires présents sur le territoire (CLLAJ, Mission Locale, Le Relais 17, MINA, CARO, CFA, AAPIC, collèges et lycées, Ville de Rochefort, etc…)
- Stabiliser l'équipe et intégrer les deux nouvelles embauchées : une CIP et une maîtresse de maison
- Avec les fins de prises en charge ou des OQTF qui pourraient potentiellement se multiplier, développer des temps d'échange en équipe pour évoquer des situations particulières et pouvoir garder la juste proximité lors de l'accompagnement.
- Informer davantage sur la contraception les jeunes accueillis.
- Mettre en place un système de prêt à court terme avec les jeunes qui ne travaillent pas mais qui doivent faire légaliser leurs documents rapidement sans avoir les moyens de financer le transport.
- Organiser des sorties culturelles et ludiques si le contexte sanitaire le permet.
- Développer les partenariats avec les clubs sportifs (foot, boxe, badminton) pour peut-être négocier le prix des inscriptions.
- Effectuer la troisième dose de vaccin pour les jeunes de plus de 16 ans (pass vaccinal).
- Dans le cadre de l'accompagnement des demandeur(se)s d'asile : travailler sur la prise en charge psychologique se former sur les démarches administratives.

5. L'ABRI-MIE 1

Le 1er juillet 2016, face à l'arrivée exponentielle de Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MNA) dans le département, et au manque de place en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Conseil Départemental de Charente-Maritime sollicite l'association l'Escale, afin d'ouvrir un lieu de vie de 10 places. Cette structure expérimentale de mise à l'abri est habilitée à accueillir des filles ou des garçons de 15 à 21 ans.

L'ABRI-MIE, service intermédiaire entre le Foyer Départemental de l'Enfance et les diverses MECS, a pour fonction d'accueillir ces jeunes, en attente d'une réorientation vers des places pérennes dans d'autres structures de Charente-Maritime, ou vers d'autres départements.

En décembre 2021, le Conseil Départemental sollicite de nouveau l'Association pour transformer ces 10 places de mise à L'ABRI en 10 places d'accueil d'urgence 24h/24h, dans la perspective de la fermeture des places pour les mineurs étrangers au Foyer de L'Enfance de Puilboreau.

L'ABRI-MIE 1 ferme le 31 mars 2021 afin de transformer ce lieu de vie de 10 places en HUMNA 1, le 1 avril 2021.

	2020	2021
Ouverture	365/365	90/365 (du 01/01 au 31/03)
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	**81.90%**	**51,32%**
Nombre de jeunes accueillis	32	11
Durée moyenne de l'accueil	93 jours	42 jours
Répartition par sexe :		
• Garçons	32	11
• Filles	-	-
Répartition par âge :		
• 14 ans	5	1
• 15 ans	13	5
• 16 ans	12	5
• 17 ans	2	-
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	6	2
• Mali	6	2
• Côte-d'Ivoire	1	1
• Cameroun	1	-
• Gambie	-	1
• Algérie	1	1
• Tunisie	1	-
• Bengladesh	7	2
• Pakistan	7	1
• Afghanistan	1	1
Cursus scolaire		
Scolarité dans le pays d'origine :		
• Non scolarisé	NC	9
• Peu scolarisé	NC	2
• Scolarisé	NC	-
Intégration dans les divers dispositifs :		
• Associations/ Parler Français et secours Catholique	15	-
• CASNAV + 16 ans	10	5
• 4ème et 3ème UPE2A	7	6
Situation à la sortie :		
• Orientation MECS dans le département	27	6
• Orientation ABRI MIE 2 et 3	-	5
• Mainlevée de placement	1	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

11 mineurs ont été accueillis à L'ABRI-MIE 1, du 1 janvier au 31 mars 2021. Ce service a ensuite été fermé et les 10 places ont été transformées en HUMNA, accueil d'urgence 24h/24h. Les jeunes présents au 31 mars ont été réorientés vers l'ABRI-MIE 2 et L'ABRI-MIE3.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

6. L'ABRI-MIE 2

En octobre 2017, le Conseil Départemental de Charente-Maritime sollicite de nouveau l'Association l'Escale pour ouvrir 10 places supplémentaires de mise à l'abri. L'Escale est autorisée à gérer un Lieu de Vie et d'Accueil à caractère expérimental, pour des garçons et filles âgés de 14 à 21 ans. L'agrément est renouvelé jusqu'au 7 novembre 2022.

Les mineurs accueillis sont confiés aux services de l'Aide Sociale à L'Enfance dans le cadre d'une ordonnance de Placement Provisoire du Procureur. Ils attendent dans ces services de mise à L'ABRI une audience devant le Juge des Enfants et la mise en place d'un jugement en assistance éducative puis une orientation vers des places disponibles en MECS où ils resteront jusqu'à leur majorité. Ce service propose un accueil en collectif sur le site des Cordeliers à La Rochelle.

Les missions sont identiques dans les ABRI MIE 1/2/3 : Aide à la reprise de contact avec la famille et reconstitution de l'Etat Civil, suivi santé, reprise de scolarité, accès aux sports, loisirs et culture.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	**80.16%**	**82.65%**
Nombre de jeunes accueillis	36	48
Durée moyenne de l'accueil	**82 jours**	**62 jours**
Répartition par sexe :		
• Garçons	36	48
• Filles	-	-
Répartition par âge :		
• 14 ans	6	8
• 15 ans	8	16
• 16 ans	15	23
• 17 ans	7	1
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	8	10
• Gambie	-	1
• Mali	2	12
• Côte-d'Ivoire	3	6
• Cameroun	-	1
• Bengladesh	8	7
• Pakistan	4	3
• Tunisie	2	3
• Algérie	-	2

• Sénégal	3	-
• Albanie	1	1
• Afghanistan	3	2
Cursus scolaire		
Scolarité dans le pays d'origine :		
• Non scolarisé	3	19
• Peu scolarisé	16	21
• Scolarisé	17	8
Intégration dans les dispositifs Education Nationale :		
• Module d''Alphabétisation	8	4
• Niveau primaire classe UPE2A	17	9
• Niveau Collège ordinaire	3	1
• Classe RAP + 16 ans :	8	16
• Non Evalués :	-	18
Situation à la sortie :		
• Orientation MECS dans le département	29	43
• Mainlevée de placement/fugue	1	5

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation ainsi que le nombre de mineurs accueillis sont à la hausse ce qui indique une augmentation du nombre d'arrivées des MNA en Charente-Maritime. La durée d'accueil a diminué permettant une rotation plus rapide entre les services du HUMNA et les ABRI-MIE.

L'accueil de mineurs de 14 ans a augmenté. Les mineurs les plus représentatifs sont âgés de 15 et 16 ans. Le service n'a accueilli aucune fille. On note une forte augmentation des jeunes originaires du Mali par rapport à 2020. Ils ont représenté 25% soit ¼ du nombre de jeunes accueillis. Ces mineurs ont souvent été non scolarisés au pays et rencontrent des difficultés de compréhension du français.

Le nombre de jeunes non scolarisés antérieurement au pays est en hausse ce qui a nécessité le maintien du partenariat avec les associations proposant des cours d'alphabétisation. 33% des mineurs n'ont pas été évalués par les services de L'Inspection Académique, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur statut. En effet, les mineurs qui sont en attente de l'audience devant le Juge des enfants qui confirmera leur prise en charge dans les services de L'ASE ne passe pas d'évaluation scolaire et ne peuvent intégrer les dispositifs de l'Education Nationale.

43 jeunes, soit 89% ont été réorientés vers des structures en places pérennes. Le service a dû arrêter l'accompagnement de 5 mineurs soit à la suite d'une mainlevée du placement, soit à cause de la fugue de certains MNA refusant l'expertise osseuse demandée par les Juges pour enfants. Cet examen est très anxiogène pour les jeunes qui ont subi des traumatismes durant le parcours migratoire.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Commun à l'Abri-Mie 1,2 et 3. Voir L'Abri-Mie 3

7. L'ABRI-MIE 3

En septembre 2018, L'ABRI-MIE 3, 3ème "Lieu de Vie et d'Accueil, a ouvert ses portes sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Dans un premier temps, ce service a été habilité par le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour une durée de deux ans, afin d'accueillir 10 mineurs, filles ou garçons de 14 à 18 ans. Deux professionnels encadrent ce groupe de jeunes : une monitrice-éducatrice et une maîtresse de maison.

L'agrément est renouvelé jusqu'au 15/09/2023. Les missions sont identiques à celles de L'ABRI MIE 1 et 2

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	10	10
Taux d'occupation	**78.56%**	**79.94%**
Nombre de jeunes accueillis	36	53
Durée moyenne de l'accueil	**79 jours**	**56 jours**
Répartition par sexe :		
• Garçons	36	53
• Filles	-	-
Répartition par âge :		
• 14 ans	7	11
• 15 ans	9	8
• 16 ans	12	28
• 17 ans	2	6
• 18 ans et +	6	-
Répartition par pays d'origine :		
• Guinée	13	18
• Mali	5	14
• Côte-d'Ivoire	1	6
• Cameroun	1	-
• Gambie	1	1
• Sénégal	-	1
• Algérie	1	1
• Tunisie	1	1
• Bengladesh	6	6
• Pakistan	2	3
• Afghanistan	4	1
• Inde	-	1
• Albanie	1	-
Cursus scolaire		
Scolarité dans le pays d'origine :		
• Non scolarisé	13	43
• Peu scolarisé	7	7
• Scolarisé	10	3
• Non évalué	6	-
Intégration dispositif Education Nationale :		
• Module d''Alphabétisation	7	15
• Niveau Primaire/ UPE2A	7	6
• Niveau Collège/ 4ème ou 3ème générale	1	3
• Classe RAP + 16 ans	21	-
• Non évalué : + de 16 ans	-	29
Situation à la sortie :		
• Orientation MECS département	26	49
• Demande de mainlevée/fugue	4	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation moyen a été de 79.94% en 2021. Néanmoins, il a été noté une nette augmentation du nombre d'arrivée à partir de juillet 2021 pour finir en décembre 2021 avec un taux d'occupation à 99.67%. Les mineurs accueillis à L'ABRI-MIE viennent préalablement du HUMNA de l'Association. La durée d'accueil a été plus courte en 2021 dans le service de mise à l'abri avec une moyenne de 2 mois avant une orientation vers les diverses MECS du Département comme le DAMINA à Rochefort, le SAMIE à Saintes ou DON BOSCO à La Rochelle. 22 jeunes des ABRI-MIE ont intégré le service de L'AMIE, MECS de l'Escale à La Rochelle.

Le nombre de mineurs âgés de 14 ans a augmenté. Ces jeunes ne peuvent être orientés en appartement vers les autres structures du Département qui proposent

des accompagnements en logements autonomes et service externalisé de type APMN (Appartement de Proximité en Milieu Naturel). De fait, ces mineurs restent plus longtemps au sein du collectif que les mineurs âgés de 16 et 17 ans. Le service de L'AMIE ou de l'ADSEA 17 à Rochefort proposant des petits collectifs sont priorisés pour orienter ces mineurs très jeunes. En 2021, 73% des mineurs sont originaires d'Afrique Sub-Saharienne avec une forte représentation de la Guinée et du Mali. Les jeunes en provenance du Mali sont plus nombreux qu'en 2020.

43 mineurs, soit 81% n'ont jamais été scolarisés au pays contre 36% en 2020. Cette nette augmentation de mineurs qui ont besoin de cours d'alphabétisation a conduit le service à orienter l'ensemble des jeunes accueillis dans les ABRI-MIE pour reprendre une scolarité par le biais des partenaires Associatifs, comme « Parler Français et le « Secours Catholique ». Pour certains mineurs non Francophones, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans une langue qu'ils ne connaissent pas est un processus très long. 29 mineurs soit 54% n'ont pas été évalués par les services de l'Inspection Académique car ils avaient plus de 16 ans. Ces mineurs non évalués n'ont pas pu intégrer un dispositif de l'Education Nationale durant leur accueil dans les ABRI MIE.

49 jeunes, soit 92% ont été réorientés vers des structures en places pérennes. Tous les documents d'identité de ces mineurs sont contrôlés par la Police aux Frontières (PAF) durant leur temps de présence dans les ABRI-MIE. Lorsque les documents reviennent de la « PAF » avec un avis défavorable, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance demande la mainlevée du placement. Pour la première fois depuis l'ouverture des ABRI-MIE, les juges pour enfants ont demandé des expertises osseuses en cas de doute de la minorité et à la demande de mainlevée du placement émanant du Conseil Départemental.

■ POINTS MARQUANTS 2021 L'ABRI-MIE 1, ABRI MIE 2, ABRI MIE 3

Le 31 mars 2021, l'ABRI-MIE 1, a été fermé et les 10 places ont été transformées en HUMNA 1, au 1 avril 2021.

Au 2ème trimestre 2021, la recrudescence des arrivées de MNA en Charente-Maritime a impacté le taux d'occupation dans les ABRI-MIE.

En mai, l'ensemble des mineurs accueillis dans le collectif des ABRI-MIE, du HUMNA et de L'AMIE ont été confinés à cause de cas COVID. La découverte de nouveaux cas positifs chez les jeunes et les professionnels a reconduit le confinement durant 5 semaines consécutives. Durant cette période, la scolarité et les stages ont été arrêtés et des tests PCR réalisés chaque semaine par l'infirmière du service pour l'ensemble des mineurs et des professionnels.

En août et septembre, deux séances de vaccination COVID ont été organisées en interne sur le site des Cordeliers pour les mineurs du collectif. Ces deux demi-journées ont été coordonnées entre l'infirmière du service, le centre de soins de L'Escale et un médecin de PMI du Département.

En 2021, il y a eu plusieurs mouvements du personnel. 2 éducatrices spécialisées et une monitrice éducatrice à L'AMIE sont parties. Cela a entraîné de nouveaux recrutements et de la mobilité interne avec, notamment, le passage d'une monitrice éducatrice des ABRI-MIE vers L'AMIE.

En avril, le coordinateur a été muté en interne vers un poste de chef de service à Niort. Le poste vacant a été pourvu en mai par une référente sociale de L'AMIE.

Le cadre juridique et administratif a été durci. Une demande de mainlevée de placement a été réalisée à la suite de retours défavorables de l'expertise des documents d'identité par la Police Aux Frontières. La décision du Juge des enfants a été mise en délibérée. Le mineur a dû attendre plusieurs semaines au sein de la structure afin de connaitre la décision du juge, pouvant conclure soit à un maintien du placement soit à une orientation vers le 115. Une demande d'expertise osseuse en cas de doute du Juge des Enfants peut être effectuée.

Le partenariat avec la prévention spécialisée à La Rochelle a été mis en place. En juin, des jeunes des ABRI-MIE ont participé à un tournoi de foot « coupe du monde des quartiers ».

Le partenariat avec « les chantiers des Franco » a été maintenu. Des jeunes des ABRI-MIE ont contribué au projet « dites-le en chanson » en lien avec le Centre Social du Perthuis. Cela s'est traduit par une semaine d'atelier de composition et d'interprétation musicale avec le groupe SHELMI pour se clôturer sur une représentation au Centre Social de Mireuil.

Pour préparer le spectacle de fin d'année, des intervenants extérieurs ont animés, de septembre à décembre, au sein des Cordeliers, plusieurs ateliers : musique, slam, théâtre et couture. En décembre, une représentation en journée avec un nombre de places limitées a pu être organisée à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Salines. Le repas/spectacle de fin d'année a dû être annulé pour l'ensemble du pôle MNA et tous les professionnels en raison de l'évolution de la situation sanitaire

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021 L'ABRI-MIE 1/2/3

- Le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse à La Rochelle, afin de poursuivre les ateliers de prévention en addictologie (versant pénal) n'a pas été développé et est reporté sur 2022.
- Réactualisation du règlement de fonctionnement.
- Renforcement de la coordination entre les équipes de jour et l'équipe de nuit. Les accueillants transmettent quotidiennement par mail à l'ensemble des professionnels une fiche récapitulative concernant leurs observations de nuit et de WE. Changement dans le roulement de leurs plannings leur permettant de travailler 2 semaines sur 5 en journée, soit de 12h à 19h soit de 17h à 24h. Participation des accueillants aux réunions de service et au COPIL.
- Maintien des budgets éducatifs permettant l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture. Chaque ABRI-MIE a obtenu un budget par service. Les professionnels ont rédigé en début d'année des fiches projets permettant de planifier les sorties sportives ou culturelles et les achats de matériel pédagogique sur l'année et de demander un budget prévisionnel par activité.
- Maintien de l'accueil de stagiaires : accueil de 5 stagiaires IDE ; 2 stagiaires moniteur- éducateur ; 1 stagiaire secrétariat « garantie jeune » avec la mission locale ; 1 stagiaire pôle emploi pour découvrir le métier de Maitre de Maison.
- Développement du partenariat avec le Centre Social de Mireuil et la mairie de La Rochelle. L'objectif a été partiellement atteint avec le Centre Social de Mireuil et la prévention spécialisée. Participation de plusieurs jeunes à un tournoi de foot « coupe du monde des quartiers » organisé par la prévention spécialisée en juin 2021 et participation de 10 jeunes au projet d'écriture et d'interprétation de chanson organisé par les « Chantiers des Francos » en lien avec le Centre Social de Mireuil en mai 2021.
- Renforcement du temps de travail de l'infirmière. Détachement à temps complet de l'infirmière par le centre de soin. 1 ETP/ répartition du temps de travail entre les services MNA de La Rochelle et de Rochefort.
- Exploration des pistes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022 L'ABRI-MIE 1/2/3

- Mettre en place une formation aux gestes de premiers secours pour les MNA.
- Maintenir et planifier à l'année les ateliers de prévention santé « MST et addictologie ».
- Poursuivre l'accueil des stagiaires infirmiers travaillant sur la prévention santé « alimentation et hygiène bucco-dentaire ».
- Solliciter l'augmentation du temps de travail de L'IDE, de 0,8 à 1ETP sur le site de La Rochelle (90 MNA).
- Sensibiliser les MNA aux risques liés à leur vulnérabilité (stupéfiant, prostitution, radicalisation). Prévoir un partenariat.
- Sensibiliser les MNA au tri et économies d'énergie ; gestes éco-responsables. Prévoir un partenariat.
- Remettre en place la réunion annuelle « scolarité » Education Nationale et partenaires associatifs.
- Relancer et développer le bénévolat en interne pour les cours de français et les cours d'alphabétisation.
- Maintenir les budgets éducatifs : financement des sorties externes, l'achat de matériel pédagogique et éducatif, les ateliers créatifs et artistiques en interne.
- Organiser une veillée par trimestre avec la participation des accueillants, maitresses de maison et référents sociaux : tournoi de jeux de société, projection vidéo, musique…
- Initier des ateliers artistiques en interne sur un rythme plus régulier : 1 atelier tous les 15 jours avec la proposition d'un atelier musical par mois.
- Remettre en place la journée « olympiade » tournoi sportif et stands récréatifs en juin 2022.
- Organiser un repas de fin d'année par petit groupe selon le contexte sanitaire.
- Mettre en place, par ordre de priorité, le plan d'action résultant de l'évaluation interne et maintenir les réunions de COPIL.
- Participer à l'évaluation externe.
- Travailler sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne, des enquêtes de satisfaction du public et des partenaires, et des risques psychosociaux.

8. HUMNA 1

En décembre 2020, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, sollicite l'Association pour l'ouverture de 10 places d'accueil d'urgence 24h/24h pour accueillir tous les mineurs primo-arrivants dans le Département ou réorientés de d'autres Départements par la Cellule Nationale MNA.

Les missions confiées au Foyer de l'Enfance de Puilboreau concernant les mineurs étrangers sont déléguées à l'Escale à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 1er avril 2023.

Les mineurs sont accueillis, durant quelques jours en attente de l'évaluation de leur minorité et leur isolement sur le territoire. Cette analyse est réalisée par les services de L'ASE. Si l'évaluation conclut à une minorité, le jeune est confié dans le cadre d'une ordonnance de Placement Provisoire du Procureur puis il est orienté vers les services des ABRI-MIE ou vers une autre structure d'accueil temporaire à Saintes. Si l'évaluation conclut à une majorité, le jeune est informé par les services de l'ASE d'un refus de prise en charge. Il est alors orienté vers les dispositifs de droit commun et le 115.

	2021
Ouverture :	275/365 (du 01/04 au 31/12)
Nombre de places habilitées	10
Taux d'occupation	**93.47 %**
Nombre de jeunes accueillis	209
Durée moyenne de l'accueil	**12 jours**
Répartition par sexe :	
• Garçons	202
• Filles	7
Répartition par âge :	
• 13 ans	5
• 14 ans	17
• 15 ans	78
• 16 ans	96
• 17 ans et +	13
Répartition par pays d'origine :	
• Guinée	53
• Mali	42
• Côte-d'Ivoire	33
• Cameroun	6
• Gambie	8
• Sénégal	1
• Nigéria	1
• Niger	1
• République Démocratique du Congo	1
• Somalie	3
• Burkina Faso	2
• Sierra Léone	1
• Algérie	3
• Tunisie	4
• Maroc	4
• Bengladesh	35
• Pakistan	7
• Afghanistan	2
• Albanie	1
• Inde	1
Modalité d'arrivée	
• Passage par le commissariat	179
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	30

Situation à la sortie :	
• PRISE EN CHARGE ASE	
• Orientation ABRI MIE	61
• Orientation autres structures	37
• Réorientation vers d'autres Départements	4
• REFUS DE PRISE EN CHARGE ASE	91
• Fugue avant RDV ASE	16

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le service a accueilli 209 mineurs pour 275 jours d'ouverture soit une admission tous les 1,3 jours. Ces admissions quotidiennes nécessitent une logistique de type hôtelière incluant des nettoyages des chambres et changement du linge de lit quotidien. Le protocole de nettoyage a été renforcé avec les mesures sanitaires liées au COVID.

Pour la première fois, depuis l'ouverture des services MNA à La rochelle en 2015, le HUMNA a accueilli des filles. Même si le pourcentage reste faible en 2021 (3,3 %), l'accueil de ces filles au sein d'un collectif de garçons a nécessité des aménagements. Il a fallu leur mettre à disposition des sanitaires dédiés et regrouper les chambres à proximité du bureau des professionnels, travaillant de jour et de nuit. Malgré le peu de filles accueillies dans un collectif de 20 garçons, elles ont réussi à trouver leur place, au sein du groupe.

Les mineurs âgés de 15 et 16 ans ont été les plus représentatifs, 36% pour les 15 ans et 45 % pour les 16 ans. Le service a accueilli 5 mineurs de 13 ans. Pour ces mineurs, des orientations en famille d'accueil ont été préconisées par les services de L'ASE. Faute de place disponible, ils ont intégré le collectif des ABRI-MIE. Ces jeunes ont un statut particulier au sein du collectif, les plus âgés adoptant un comportement « bienveillant et protecteur » à leur égard.

Les jeunes originaires d'Afrique ont été les plus représentatifs en 2021 avec un total de 73% venant majoritairement de Guinée (25%), du Mali (20%) et de la côte d'Ivoire (15%). Les jeunes en provenance d'Asie ont représenté 22% et ceux du Maghreb 5%. Le travail des professionnels autour de l'interculturalité est un levier très important pour apporter un climat de sérénité au sein d'un collectif accueillant des mineurs issus de diverses religions et diverses cultures.

85% des jeunes se sont présentés spontanément en Charente-Maritime. Le passage par le commissariat est obligatoire avant l'admission au HUMNA. Une prise d'empreinte est effectuée par les services de police pour contrôler leur arrivée en Europe, par l'Italie ou l'Espagne et leur identification sur le logiciel Européen. 15% des mineurs ont été accueillis, à la suite d'une réorientation d'un autre département. Cette réorientation se fait à la demande de la Cellule Nationale MNA. La région parisienne et Bordeaux ont été les départements à réorienter le plus de jeunes.

51% des mineurs accueillis ont été reconnus majeurs contre 49% reconnus mineurs. Les jeunes reconnus majeurs ont été reçus au Conseil Départemental pour leur signifier le refus de prise en charge par les services de L'ASE. Ces jeunes ont été orientés vers le 115 pour obtenir une place en accueil de nuit. Celui de La Rochelle étant très régulièrement saturé, ils ont été orientés vers les autres accueils de nuit en Charente-Maritime à Rochefort, Saintes, Royan ou Saint Jean d'Angely. Ils ont été informés qu'ils ont la possibilité de faire appel à la décision du Département, en saisissant directement le Juge des enfants. Cette procédure pouvant durer plusieurs mois, 16 jeunes ont fugué avant le rendez-vous au Département. La plupart ont quitté la Rochelle à l'issue du rendez-vous avec l'ASE.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Commun HUMNA 1 et HUMNA 2.

9. HUMNA 2

En juillet, août et septembre 2021 l'arrivée des mineurs non accompagnés (MNA) à La Rochelle est en forte augmentation. Les 10 places du HUMNA 1 ne sont plus suffisantes pour accueillir tous ces mineurs qui se présentent spontanément au commissariat de La Rochelle. La demande de réorientation qui émane de la région parisienne et bordelaise se fait de plus en plus pressante. Les admissions des jeunes orientés de d'autres départements sont reportées faute de places disponibles. Les mineurs qui se présentent au commissariat doivent attendre plusieurs jours au 115 avant d'intégrer une place au HUMNA 1.

Face à cette recrudescence du nombre d'arrivée, au manque de place dans les structures de mise à l'abri, au peu de sortie des jeunes majeurs dans les MECS et dans un contexte d'urgence sanitaire, le dispositif d'accueil d'urgence inconditionnel est totalement saturé. Les services de L'ASE sollicite de nouveau l'Association pour ouvrir 10 places supplémentaires en collectif sur le site des Cordeliers.

Le HUMNA 2 ouvre ses portes le 15 octobre 2021. L'agrément est jusqu'au 15 octobre 2022.

	2021
Ouverture	78/365 (du 15/10 au 31/12)
Nombre de places habilitées	10
Taux d'occupation	**75,08%**
Nombre de jeunes accueillis	31
Durée moyenne de l'accueil	**17 jours**
Répartition par sexe :	
• Garçons	31
• Filles	-
Répartition par âge :	
• 13 ans	-
• 14 ans	4
• 15 ans	16
• 16 ans	10
• 17 ans et +	1
Répartition par pays d'origine :	
• Guinée	6
• Mali	4
• Côte-d'Ivoire	3
• Cameroun	1
• Gambie	1
• Sénégal	3
• Algérie	2
• Tunisie	1
• Bengladesh	8
• Pakistan	1
• Afghanistan	1
Modalité d'arrivée	
• Passage par le commissariat	24
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	7
Situation à la sortie :	
• PRISE EN CHARGE ASE	
• Orientation ABRI MIE	6
• Orientation autres structures	7
• REFUS DE PRISE EN CHARGE ASE	17
• Fugue avant RDV ASE	1

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le service a accueilli 31 mineurs pour 78 jours d'ouverture soit une admission tous les 2,5 jours. Comme au HUMNA 1, le protocole sanitaire a été renforcé concernant le nettoyage des chambres et de la literie à chaque sortie. Un kit complet hygiène et linge de corps a été donné à l'admission des mineurs dans les deux HUMNA.

Les mineurs âgés de 15 et 16 ans ont été les plus représentatifs avec 51% pour les 15 ans et 32% pour les 16 ans.

58% des jeunes sont originaires d'Afrique : Guinée, Mali, Côte d'ivoire, Cameroun, Gambie et Sénégal. Si l'on ramène ce pourcentage par Pays, les jeunes du Bengladesh ont été les plus nombreux avec 26% contre 19% des jeunes originaires de Guinée. Cette tendance observée depuis 2019 dans les ABRI-MIE des mineurs arrivant d'Asie (Bengladesh, Pakistan et Afghanistan) se confirme en 2022 au HUMNA. Ces mineurs qui arrivent d'Asie sont non francophones. Ces jeunes originaires d'Asie, plus particulièrement pour le Pakistan et l'Afghanistan ont très souvent été non scolarisés antérieurement ce qui implique une double difficulté, celle d'apprendre une nouvelle langue dans un processus d'alphabétisation.

77 % des jeunes du HUMNA 2 se sont présentés spontanément en Charente-Maritime. 23% sont arrivés de d'autres départements. Ces mineurs réorientés arrivent dans les deux HUMNA dans le cadre d'une Ordonnance de Placement du Procureur du Département dans lequel ils ont déjà réalisé une évaluation de leur minorité.

58% des jeunes accueillis au HUMNA 2 ont été évalués majeurs et réorientés vers le 115. Pour les 42% des jeunes évalués mineurs, la moitié ont été orientés vers les ABRI-MIE à La Rochelle et l'autre moitié vers « Magellan », deuxième structure de mise à l'Abri à Saintes.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022 HUMNA 1 et 2

- Rédiger un règlement de fonctionnement sous une forme simplifiée (pictogramme ou bande dessinée).
- Sensibiliser les MNA au tri et économies d'énergie ; gestes éco-responsables. Prévoir un partenariat.
- Mettre en place des « veillées » tournoi de jeux de société, projection vidéo, musique : 1 veillé par trimestre avec la participation des accueillants, maitresses de maison et référents sociaux. Travail de co-construction avec les ABRI-MIE en prenant en compte l'évolution de la pandémie et les travaux de réhabilitation menés sur le collectif.
- Organiser des ateliers artistiques en interne sur un rythme plus régulier. 1 atelier tous les 15 jours avec une proposition d'un atelier musical par mois.

EN DEUX-SEVRES

1. LE CADA

Le Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Le CADA 79 a une capacité de 126 places réparties dans plusieurs communes du département.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	126	126
Taux d'occupation	**91.59 %**	**87.57%**
Nombre d'usagers	149	185
Répartition par genre :		
• Hommes	52	73
• Femmes	42	48
• Enfants (- 18 ans)	55	64
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	52	75
• Adultes seuls avec enfant(s)	12	18
• Couples seuls	1	2
• Couples avec enfant(s)	14	12
Répartition par âge :		
• < 3 ans	16	22
• 3 à 18 ans	39	42
• 18 à 25 ans	23	36
• 26 à 35 ans	40	50
• 36 à 45 ans	20	23
• 46 à 55 ans	6	7
• 56 à 65 ans	4	4
• 66 ans et +	1	1
Répartition par continent :		
• Europe	8	13
• Asie	60	72
• Afrique	81	100
Situation des résidents de la procédure d'asile :		
• Statut de Réfugié	14	51
• Protection subsidiaire	23	28
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	75	63
• Rejet CNDA en 2021	26	27*
• Rejet CNDA avec ARV	-	5
• Rejet CNDA en 2019 et refus de sortie en 2020	4	1
• Arrêt de procédure après un refus OFPRA, avec sortie CADA	1	-
• Exclusion	2	6
• Abandon de l'hébergement sans en informer la structure	3	-
• Enfant français avec parent débouté	1	-
• Enfant français parent en cours de procédure	-	1
• Parent débouté avec enfant réfugié	-	1
• Sortie avec membres de la famille avant la fin de la procédure	-	2
Durée moyenne de séjour	**489.24 jours**	**709.57 jours**

Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection :		
• HLM	-	28
• HLM avec IML	-	5
• Logement parc privé	1	7
• Logement parc privé avec IML	-	4
• Solution personnelle	1	4
• CPH	9	3
• Logement AELBPI	1	1
Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) :		
• Solution personnelle	18	13
• CPH au titre du maintien de l'unité familiale	2	-
• CHRS	-	7
• Départ avec ARV	-	1
• ARV avec orientation CPAR	-	4
• Emmaüs	-	1
Nombre de sorties avant la fin de la procédure	6	8

*26 déboutés sortis en 2021 et 1 toujours présent en place indue au 31/12/2021

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, le taux d'occupation a baissé car la CADA a engagé une réhabilitation de certains logements avec des travaux importants. D'autres logements ont été réaménagés pour être adaptés à l'accueil de familles moins nombreuses et répondre aux besoins de l'OFII :

- Gros travaux de remise en état et réaménagement (diminution des compositions familiales) : 7 logements (6 P1, 12 P2 et 1 P4) avec des temps de travaux allant de 3 mois à 6 mois.
- 1 logement restitué au bailleur à la suite d'une infection de cafards très importante avec des traitements récurrents et inefficaces (1 P6).
- 2 logements restitués au bailleur privé en octobre 2021 à la suite d'un risque d'effondrement de la toiture. Recherche de nouveaux logements pour remplacement (6 P1)
- Les places de certains logements sont restées vacantes le temps des orientations OFII : de 15 jours à 1mois pour 35 places. Pour 2 logements les places sont restées libres 2 mois (1P1) et 8 mois (1P4).

En 2021, la population accueillie est sensiblement équivalente à 2020 en termes de genre, d'âge, de composition familiale et de zones géographiques.

Les procédures d'asile se sont accélérées notamment depuis le second semestre avec une augmentation des convocations et des décisions prises par l'OFPRA et la CNDA. Plus de personnes ont obtenu un statut de réfugié comparativement à 2020. Les populations majoritairement concernées sont les Ethiopiens, les Afghans, les Ivoiriens, les Guinéens, les Somaliens, les Chinois, les Erythréens, les Soudanais, et les Syriens.

Sur 86 personnes sorties en 2021, 59 personnes étaient hébergées depuis plusieurs années (2017, 2018 et 2019) d'où une durée moyenne de séjour en forte augmentation (+145.03%).

La durée de séjour la plus importante est de 1 355 jours (environ 3 ans et 8 mois) et la plus courte de 58 jours.

Le nombre de personnes restées en place indue au-delà des délais réglementaires est en augmentation. En 2020 : 1.96% d'indus déboutés et 0.32% d'indus BPI.

En 2021, 5.85% d'indus déboutés (dont 70%* avec un accord de prolongation d'hébergement par l'OFII eu égard à la situation : en attente de mise en œuvre de l'ARV, enfants ou autre membre de la famille en cours de procédure) et 7.22% d'indus BPI. Pour les personnes déboutées, le motif est :

- l'absence de solution d'hébergement,
- l'attente de la réponse à la demande de titre de séjour pour raisons médicales,
- des conjoints ou enfant toujours en cours de procédure,
- l'attente de mise en œuvre de l'ARV.
- Pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), les motifs sont :
- l'absence de proposition de logement ou d'hébergement dû à la pandémie de COVID ou au problème d'hacking du logiciel de Deux-Sèvres Habitat qui a contribué à une perte de données.

Au 31 décembre, 1 famille BPI de 2 personnes ; 7 personnes déboutées (3 familles de parents déboutés mais enfant BPI ou en cours de procédure ou conjoint en cours de procédure + 2 isolés), étaient en places indues.

**Sur les 5.85%, 1.75% étaient des indus sans autorisation de maintien de l'OFII.*

POINTS MARQUANTS 2021

La situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 est un élément important qui a continué à impacter le service en 2021.

À chaque nouvelle décision gouvernementale, le CADA dû adapter les modalités de travail avec le public. Le télétravail et les réunions en visioconférence se sont poursuivis et les formations reportées de l'année précédente ont pu se réaliser (une en présentiel et les 2 autres par visioconférence).

Le CADA a mis l'accent sur la vaccination au COVID de son public. Deux demi-journées de vaccination ont été organisées sur site en collaboration avec l'ARS et le SDIS 79. Les usagers ont été accompagnés dans les centres de vaccination du département selon leur lieu d'hébergement.

Certains usagers arrivant au CADA et convoqués rapidement à l'OFPRA, ne disposait pas d'un schéma vaccinal complet. Ils ont été accompagnés par les équipes dans la procédure de dépistage afin qu'ils obtiennent un Pass sanitaire pour pouvoir effectuer leur déplacement à Paris en train.

Grâce à l'aide financière exceptionnelle accordée par les services de l'état dans le cadre de la crise sanitaire, le CADA a réceptionné une partie du matériel informatique en vue d'équiper les logements d'ordinateurs. Les usagers pourront ainsi réaliser des démarches en ligne et les enfants accéder à leur espace Pronote ou réaliser des cours en distanciel.

Afin de répondre aux obligations du nouveau cahier des charges du 19 juin 2019, le CADA a poursuivi l'adaptation de son parc de logements pour que les personnes isolées accueillies bénéficient d'une chambre individuelle garantissant un espace privé de minimum 7.5m².

À la demande de l'OFII et en vue de l'évolution des publics et des besoins, le CADA a augmenté le nombre de places pour l'accueil de plus petite configuration familiale :

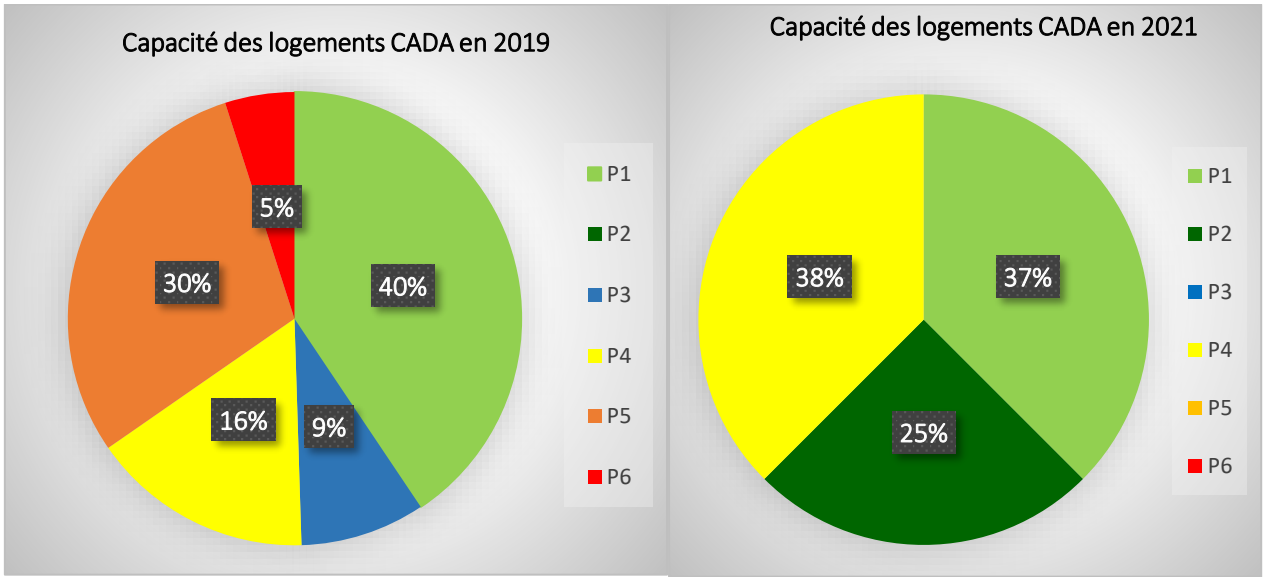

Avec la réorganisation du service et la pérennisation d'un poste de référent, le CADA a été amené à revoir la notion de référence avec des spécialisations : référents asile et référents sociaux.

L'arrivée d'une maîtresse de maison sur le service a permis d'insuffler une nouvelle dynamique dans la gestion des logements et l'accompagnement à la vie quotidienne des publics.

Le CADA a engagé des travaux de réfection dans 7 logements. Fin 2021, le CADA a dû mettre un terme au bail de 2 logements situés dans un immeuble à la suite d'un risque d'effondrement de toiture.

le recensement des axes d'amélioration.

L'année aura aussi fortement été marquée par la réalisation de l'évaluation interne du CADA et la rédaction du projet du service. Dans ce cadre, diverses rencontres avec l'ensemble du personnel ont eu lieu. L'évaluation interne a permis de dégager des axes d'amélioration qui seront travaillés et mis en œuvre dans les 2 années à venir. L'analyse de l'enquête de satisfaction du public, celle des partenaires et l'enquête sur les risques psychosociaux, réalisée auprès de l'ensemble des professionnels de l'Association, ont permis de compléter

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La mise en forme du projet de service a été finalisée au cours du mois de janvier 2022. Il a été ensuite été transmis au Directeur Général pour validation.
- L'évaluation interne a été réalisée et transmise à l'autorité de tutelle en janvier 2022.
- Les séances d'analyse de la pratique se sont déroulées en visioconférence du fait de l'absence de salle sur le service garantissant les conditions sanitaires nécessaires dans le cadre de la pandémie (absence de fenêtre pour l'aération).
- Acquisition des ordinateurs pour les logements du service.
- Notre région est toujours en expérimentation de la dématérialisation des convocations et des décisions OFPRA et cette procédure n'a toujours pas été étendue à l'ensemble du territoire français comme il était prévu en janvier 2021. Aucune nouvelle date d'extension n'est prévue à ce jour.
- Des pistes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux ont été explorées.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Travailler sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne, les enquêtes de satisfaction du public et des partenaires et sur les risques psychosociaux.
- Poursuivre la remise en état de certains logements.

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile en attente d'orientation en CADA et ceux en procédure Dublin.

L'HUDA d'une capacité de 20 places, a ouvert en juillet 2018 à la suite d'un appel à projet de l'Etat.

	2020	2021
Ouverture au 1er juillet 2018	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	20	20
Taux d'occupation	**86.84 %**	**75.52%**
Nombre d'usagers	32	39
Répartition par genre :		
• Hommes	7	7
• Femmes	8	11
• Enfants (- 18 ans)	17	21
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	-	-
• Adultes seuls avec enfant(s)	1	4
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	7	7
Répartition par âge :		
• < 3 ans	6	12
• 3 à 18 ans	11	9
• 18 à 25 ans	1	3
• 26 à 35 ans	8	8
• 36 à 45 ans	6	7
Répartition par continent :		
• Europe	10	-
• Asie	10	24
• Afrique	12	15

Situation des résidents de la procédure d'asile : • Statut de réfugié • Attente de procédure OFPRA/CNDA • Procédure DUBLIN • Rejet CNDA en 2021 • Transfert en CADA	 4 17 - 3 8	 8 7 11 9 4
Durée moyenne de séjour	288.56 jours	428.50 jours
Situation à la sortie		
Des bénéficiaires d'une protection : • HLM • Logement parc privé	 - -	 4 4
Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) : • Solution personnelle	 3	 6
Nombre de sorties avant la fin de la procédure	8	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, le taux d'occupation est en baisse. En effet, 4 logements sont restés vacants durant 2 à 10 mois : 1 logement de 4 places en raison de travaux par le bailleur à la suite d'infiltrations d'eau par la façade (10 mois) ; 1 logement de 6 places pour absence d'orientation de l'OFII (5 mois). Ce dernier a été transformé en 3 P2. 1 P3 pour absence d'orientation de l'OFII (2 mois) et le dernier logement de 6 places pour absence d'orientation de l'OFII également (3 mois). De plus, fin d'année 2021, l'HUDA a dû se séparer de ce logement à cause d'un risque d'effondrement de toiture.

11 familles ont été accueillies dont 4 monoparentales. Le public est jeune puisque 100% des adultes ont moins de 45 ans. 61.54% du public est originaire d'Asie et les 38.46% restant sont originaires d'Afrique.

4 familles (soit 18 personnes) ont quitté notre structure en 2021 : 1 famille déboutée du droit d'asile au terme de sa procédure devant la CNDA, 1 famille orientée en CADA à la suite de la requalification de leur procédure Dublin* en procédure normale et 2 familles bénéficiaires de la protection internationale qui ont accédé au logement autonome.

La durée de séjour est en forte augmentation. Cela est liée notamment au départ de 2 familles présentes depuis septembre 2018 pour l'une et juillet 2019 pour l'autre. Les durées de séjour vont de 1 121 journées pour la plus longue à 89 journées pour la plus courte. Cette moyenne reste très élevée pour un hébergement d'urgence.

Sur les 11 familles accueillies, 6 familles étaient en procédure DUBLIN* à leur arrivée. 2 familles ont été requalifiées en procédure normale au 31 décembre.

**La procédure de Dublin permet d'établir quel pays est responsable pour l'examen de la demande d'asile. Dans ce cas de figure, celui qui demande l'asile peut être transféré vers un autre pays de l'UE, où il est passé en premier, car considéré comme responsable de l'examen de la demande.*

■ POINTS MARQUANTS 2021

Voir CADA.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La mise en forme du projet de service a été finalisée au cours du mois de janvier 2022. Il a été ensuite été transmis au Directeur Général pour validation.
- Les séances d'analyse de la pratique se sont déroulées en visioconférence du fait de l'absence de salle sur le service garantissant les conditions sanitaires nécessaires dans le cadre de la pandémie (absence de fenêtre pour l'aération).
- Acquisition des ordinateurs pour les logements du service.
- Notre région est toujours en expérimentation de la dématérialisation des convocations et des décisions OFPRA et cette procédure n'a toujours pas été étendue à l'ensemble du territoire français comme il était prévu en janvier 2021. Aucune nouvelle date d'extension n'est prévue à ce jour.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Travailler sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne du CADA, les enquêtes de satisfaction du public et des partenaires et sur les risques psychosociaux alimenterons également les outils du service HUDA.
- Poursuivre la remise en état de certains logements.

3. L'ABRI'MINA 2S

Le service de mise à l'abri de mineurs isolés non accompagnés, d'une capacité de 40 places, a ouvert en avril 2018 pour donner suite à un appel à projet du Conseil Départemental des Deux-SèvresL'ABRI.

L'Abrimina 2S accueille des jeunes hommes entre 15 et 18 ans pour une durée de 4 mois maximum, qui sont soit en attente de l'évaluation de leur minorité, soit confiés au département.

Afin de garantir un accueil 24h/24, une place spécifique a été créée sur l'accueil de nuit de Niort. Les autres places ont été installées dans des appartements diffus en cohabitation sur la ville de Niort.

Les missions du service sont centrées sur une évaluation globale de la situation du jeune, un accompagnement aux premières démarches de santé, de bilan scolaire et de scolarisation si c'est possible, avec un accompagnement éducatif au quotidien (évaluer et construire l'autonomie dans la vie quotidienne : déplacements, courses, alimentation, entretien du logement...). Il s'agit ensuite d'orienter les jeunes vers une structure pérenne (MLS : Moyen et Long Séjour) selon ses projets et ses besoins.

En avril 2020, le service a transformé 10 places de MALA (Mise À l'Abri) en MLS, permettant un accueil plus pérenne des jeunes et visant à travailler de façon globale leur projet personnalisé dans toutes ses dimensions : projet professionnel, accès à l'autonomie dans le quotidien, suivi santé, démarches de régularisation du séjour, accès au logement et au droit commun, accompagnement à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

	2020	2021
Ouverture au 1er avril 2018	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	40	40
Taux d'occupation	90.33%	77.88 %
Taux d'occupation par dispositif	-	MALA 76.08 % / MLS 96.60 %
Temps moyen de séjour en jours	183	161
Nombre de jeunes accueillis : • Accueil temporaire • Accueil de nuit • Accueil MALA – MLS - MALA seule (jeunes accueillis uniquement au sein de notre MALA) - MLS seul (jeunes entrés directement en MLS sans passer par notre MALA) - MALA + MLS (jeunes entrés dans notre MALA et orientés ensuite vers notre MLS)	**96**	**110** 11 17 82 62 13 7
Répartition par sexe : • Garçons • Filles	 96 -	 108 2
Répartition par âge : • Moins de 15 ans • 15 ans • 16 ans • 17 ans • 18 ans et + • Inconnu (Accueil de nuit)	 2 20 43 28 3 -	 3 23 43 23 17 1

Répartition par pays d'origine :			
• Guinée	34	38	
• Mali	25	17	
• Côte-d'Ivoire	12	12	
• Sierra Leone	-	1	
• Algérie	-	4	
• Égypte	-	1	
• Burkina Faso	-	1	
• Mauritanie	-	1	
• Bengladesh	7	4	
• Tunisie	2	3	
• Pakistan	7	9	
• Sénégal	2	6	
• Afghanistan	-	2	
• Inde	2	-	
• Gambie	1	1	
• Maroc	1	4	
• Libéria	1	1	
• France (jeunes fugueurs ASE)	2	2	
• Inconnu (Accueil de nuit)	-	3	
Cursus scolaire et stage			
Situation scolaire au pays :			
• Non connue (accueil de nuit ou en attente d'évaluation)	15	29	
• Non scolarisé antérieurement	15	17	
• Peu scolarisé	20	30	
• Scolarisé	46	34	
Scolarités proposées ou accompagnement vers l'emploi * :		MALA	MLS
• Accompagnement mission locale : stages, prépa apprentissage (CFA, CCI,..)	12	6	-
• Collège (3ème générale ou UPE2A[1] et UPE2ANSA[2])	14	23	1
• Lycée (CAP, Bac Pro ou module alphabétisation pour + de 16 ans)	21	15	5
• Apprentissage	17	4	17
• Pas de proposition du fait du confinement	8	-	-
• Attente évaluation ou non évalués (accueil de nuit)	25	29	-
Situation à la sortie :		MALA	MLS
• Accueil de nuit	15	17	-
• Evalué majeur	-	-	-
• Fugue	1	4	-
• Réorientation vers MLS	38	36	-
• Logement personnel avec suivi département	8	1	5
• RHJ avec suivi département	-	2	3
• Fin d'accompagnement (majeur avec refus CJM par le CD 79)	-	1	2

**Au cours de l'accompagnement certains jeunes ont pu avoir 2 scolarités et/ou accompagnements vers l'emploi (collège puis apprentissage ou module alphabétisation et apprentissage par exemple) : c'est-à-dire que certains jeunes ont intégré plusieurs dispositifs.*

[1]UPE2A : unité pédagogique enseignement pour élèves allophones

[2]UPE2ANSA : unité pédagogique pour élèves allophones non scolarisés antérieurement

Le taux d'occupation a baissé (77.88%). Les arrivées sur le département sont moins nombreuses depuis 2020 (166 en 2019, 75 en 2020 et 81 en 2021). La crise sanitaire et la fermeture des frontières ont probablement impacté les déplacements des jeunes. Les prises en charge par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres est passé de 166 en 2020 à 152 en 2021. Le flux d'accueil a été régulier avec la répartition nationale mais pas au point de combler toutes les places du dispositif. Les orientations vers les MLS du département (qui avaient souvent plusieurs places disponibles) et les accueils en baisse montrent bien que le service MALA est la zone « tampon » dans l'organisation de la prise en charge des MNA en Deux-Sèvres.

Au total, 110 jeunes ont été accueillis en 2021.
Sur la place d'urgence (accueil de nuit), 17 jeunes ont été accueillis pour un total de 39 nuitées :

- 15 jeunes se sont présentés comme MNA,
- 2 jeunes ont été accueillis dans le cadre de l'ASE (jeunes confiés fugueurs).

L'une des jeunes fugueuses est restée 3 semaines sur la place d'urgence, faute de place d'accueil sur les dispositifs de l'ASE. Cet accueil questionne quant à la mission définie au départ permettant un accueil de quelques jours, afin de faciliter l'apaisement de la situation du jeune et trouver des solutions.

La durée moyenne des accueils est de 161 nuits soit 5.3 mois environ. Cela passe à 196 nuits si on extrait les accueils de nuit soit 6.5 mois de présence environ sur le service :

- 115 nuits sur la MALA soit 3.8 mois.
- 282 nuits sur la MLS soit 9.4 mois

De façon assez similaire à 2020, l'origine des jeunes sur les 2 dispositifs s'organise autour de 3 régions principales, avec en plus l'accueil de jeunes du Maghreb :

- 70% des jeunes sont originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Côte Ivoire, Sénégal…).
- 13.5% sont originaires du Bengladesh, du Pakistan et de l'Afghanistan.
- 10% sont originaires de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

La cohabitation entre les différentes cultures est toujours très enrichissante au sein du service et des logements. Les actions éducatives prenant appui sur les différences culturelles, l'ouverture à la diversité de penser, d'être et de faire, sont sources d'échanges, de rencontres et de temps de partages riches, qui contribuent à l'intégration des jeunes en France.

En MALA, 82 jeunes ont été accueillis avec un séjour moyen de 3.8 mois. Parmi eux, 12 jeunes ont été en « *accueil temporaire* » sur des périodes de 2 à 9 semaines. Il s'agit de jeunes qui avaient une période de stage à Niort et accueillis par les autres MLS du département. Au regard des places disponibles et l'accompagnement éducatif des jeunes se poursuivant avec la MLS, l'Abrimina 2S a pu proposer un hébergement à ces jeunes, pendant la durée de leur stage. Le Conseil Départemental a souhaité valoriser ces places disponibles au profit des projets socio-professionnels des jeunes.

Sur la MLS, 20 jeunes ont été accueillis. Ils sont restés en moyenne 282 nuits sur ce dispositif ouverts depuis juin 2020. L'accueil y est plus pérenne et la durée de séjour plus longue, jusqu'à la majorité et même au-delà grâce aux Contrats Jeunes Majeurs. L'accueil le plus long a duré 14 mois, et le plus court 6.5 mois.

Les jeunes ont en grande majorité un niveau scolaire faible (42% n'ont pas ou peu été scolarisés dans leur pays). Pour beaucoup, l'accès au français est prioritaire afin de pouvoir bénéficier de d'autres apprentissages.

En MALA, après l'évaluation scolaire, il s'agit de travailler le projet scolaire et/ou professionnel.

Les moins de 16 ans sont orientés :

- Vers les classes de 4ème ou 3ème si leur niveau scolaire le permet – 4 jeunes en 2021.
- Vers les dispositifs pour jeunes non francophones (UPE2A) – 8 jeunes en 2021.
- Vers les dispositifs pour jeunes non scolarisés antérieurement (UPE2A NSA) – 11 jeunes en 2021.

Les plus de 16 ans sont orientés :

- Vers la prépa apprentissage si leur niveau est suffisant pour envisager un apprentissage tout en proposant un accompagnement FLE ou FLS – 6 jeunes en 2021.
- Vers un module d'alphabétisation si leur niveau est faible – 15 jeunes en 2021.
- 2 jeunes ont été orientés vers le PAQNNA (Pôle d'Accès à la Qualification du Nord Aquitaine) à Bressuire dans le cadre de leur accueil vers la MLS au Nord du département.
- 3 jeunes ont signé un apprentissage durant leur accueil en MALA et 1 jeune a été accueilli alors qu'il était déjà en apprentissage

34 jeunes ont intégré des scolarités ou dispositifs pour apprendre ou perfectionner le français.

L'objectif est de leur permettre d'être scolarisés le plus tôt possible, tout en respectant le temps nécessaire à la prise en charge de la santé, à l'évaluation de leur quotidien et de leur autonomie.

En MLS :

- 1 jeune a commencé l'année en 3ème au collège puis a trouvé un apprentissage.
- 3 jeunes ont fait une formation CAP ou Bac pro par voie scolaire (1 jeune a terminé sa formation en apprentissage et 2 jeunes ont suivi des cours de français dans le cadre du module d'alphabétisation).
- 17 jeunes (soit85%) ont été accompagnés dans la recherche, la mise en place ou la poursuite d'un apprentissage.

Les secteurs d'apprentissage ou de formation professionnelle en MALA et MLS sont :

- Cuisine : 4
- Mécanique : 1
- Agent polyvalent de restauration : 3
- Boucherie : 2
- Plomberie / peinture : 3
- Maçonnerie : 2
- Menuiserie : 1
- Electricité : 3
- Vente : 3

En MALA, les orientations vers les MLS sont régulières et réalisées dès que des places sont disponibles et que le travail d'accompagnement MALA est atteint (scolarité, santé, vie quotidienne, premières démarches administratives…).

Ainsi 36 jeunes ont été accompagnés vers les dispositifs MLS (7 jeunes vers le MLS de l'Abrimina 2S et 29 vers les autres services MLS).

Du fait de leur apprentissage et de leur majorité, 3 jeunes ont pu intégrer la RHJ ou un logement autonome avec un suivi par la mission MNA.

En MLS, la Mission MNA a accompagné 8 jeunes vers le logement (autonome ou RHJ), souvent à leur majorité grâce aux contrats jeunes majeurs. La recherche de logement est longue. Peu de logements meublés et qui respectent les critères du Conseil Départemental sont disponibles.

Sur les 2 dispositifs, l'Abrimina 2S a dû gérer 3 sorties plus difficiles, à la suite d'une main levée du juge et au refus du Conseil Départemental dans l'octroi de Contrat Jeune Majeur (pour un jeune issu d'un recours ou du fait d'un manque de mobilisation du jeune dans son projet).

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, notamment au niveau des accueils moins nombreux mais aussi dans l'accompagnement des jeunes. En effet, les recherches de stage et d'apprentissage ont été compliqués. Les restaurants ont moins d'affluence et certaines entreprises ont été fragilisées par la crise. Les jeunes sont toujours très volontaires dans leur recherche et répondent à de réels besoins dans les métiers de l'artisanat, de la cuisine… Lorsqu'ils ont un niveau de français suffisant et qu'ils sortent des différents dispositifs de formation, la priorité est de faire des stages et aboutir à l'apprentissage. Ainsi cette année 20 jeunes ont signé ou poursuivi un contrat d'apprentissage.

La gestion de la pandémie et notamment des jeunes atteints par le COVID (5 jeunes en 2021) a demandé du temps et des capacités d'adaptation de la part de l'équipe : prise en charge des jeunes malades, mise en place des tests, isolement de la personne malade (arrêt de travail, soins si nécessaire) mais également de ses cohabitants, tests et gestion des cas contact, vaccination…

Les sorties sans solution du fait de refus de CJM (aucun investissement, jeune issus de recours), de la main levée du juge, représentent des situations difficiles à vivre au sein du service et laissent un sentiment d'impuissance. L'attitude professionnelle ainsi que l'analyse de la pratique est alors importante pour soutenir l'équipe.

L'équipe a rencontré davantage de difficultés avec certains jeunes. Cela a nécessité des rencontres au Conseil Départemental afin de recadrer leurs attitudes, leurs conduites addictives, leur refus d'investissement et le respect des règles du service. Le partenariat entre les différentes structures et la Mission MNA a été important et soutenant.

Beaucoup de jeunes ne parlent pas ou peu français. Après 16 ans, les dispositifs ne sont pas nombreux et/ou ne répondent pas aux besoins urgents des jeunes d'accéder au français. L'Abrimina 2S a travaillé en partenariat avec l'Escale RHJ et l'association Toit Etc… pour proposer des temps bi-hebdomadaires de cours de français, co-financés par les 3 structures : le projet « voyageS ».

Favoriser l'accès au français contribue à promouvoir une insertion socio-professionnelle plus rapide, soutenir la réussite au diplôme et se maintenir dans l'emploi, surtout en cas d'arrivée vers l'âge de 17 ans.

Les cours ont été mis en place d'octobre à décembre 2021. Les progrès des jeunes sont importants et intéressants dans notre accompagnement et dans la relation éducative. 8 jeunes ont pu y participer de quelques semaines à quelques mois selon leurs besoins et leur orientation vers les MLS. Ce temps pris dès leur

arrivée représente un tremplin dans l'apprentissage du français et devrait être bénéfique dans leur parcours.

Pour la première fois, 2 jeunes ont été accompagnés dans leur demande d'asile. Cela a été l'occasion de renforcer les connaissances de l'équipe et de développer de nouveaux partenariats (avec le CADA, l'OFII…)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Cette année a permis d'ancrer le fonctionnement des 2 modalités d'accueil : MALA et MLS. L'accompagnement jusqu'à la majorité et même au-delà grâce aux CJM permet un suivi global et plus long jusqu'à l'aboutissement des démarches et l'autonomie des jeunes. La signature de CJM parfois jusqu'à 19 ans, même pour des jeunes en recours depuis mi 2021 est un réel point d'appui dans notre prise en charge, permettant des sorties positives et construites de nos dispositifs.
- Le projet de service n'a pas pu être commencé mais le travail au quotidien permettra de nourrir ce projet.
- L'analyse de la pratique s'est poursuivie mais en visio du fait de l'absence de salle pouvant nous recevoir. Ces rencontres représentent toujours un espace d'échange et d'élaboration entre professionnels très riche. L'intervenante qui accompagne l'équipe depuis 2 ans ne peut plus poursuivre en 2022, nous avons donc recherché une nouvelle intervenante.
- Un projet d'activités d'été avec des sorties par petits groupes a été proposé aux jeunes : zoo de Chizé, plage, pique-nique, jardin, balade dans le marais poitevin, activités sportives… autant de moments de partage importants dans la relation éducative.
- Les réunions d'équipe se sont poursuivies en visio.
- Une éducatrice et la maitresse de maison sont parties en mars et mai 2021. Les remplaçantes se sont bien intégrées dans l'équipe, apportant une bonne dynamique et des idées intéressantes.
- Des formations sur la géopolitique en Afghanistan, Pakistan et Bengladesh ont été réalisées avec l'équipe du CADA et en visio. Cela permet aux équipes d'avoir des éléments utiles (sur la culture, les raisons des départs…) dans la prise en charge des jeunes. La mutualisation entre les services apporte une richesse indéniable à ces journées de formation.
- Des pistes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux ont été explorées.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre l'analyse de la pratique avec une nouvelle intervenante. Mettre en place de séances en présentiel avec la location d'une salle en alternance avec des séance en visio.
- Mettre en place les projets éducatifs et d'animations autour des compétences psychosociales et différents thèmes du quotidien pour les jeunes en MLS, en partenariat avec l'IREPS (Institut régional pour l'éducation et la promotion de la santé) et l'Escale RHJ. 6 séances sont programmées de mars à juin 2022 s'inscrivant dans le projet « santé ville ».
- Diminuer la capacité d'accueil de 6 places en MALA (soit 24 places au lieu de 30) à compter d'avril 2022, pour répondre à la demande du Conseil Département du fait de la diminution des accueils et des arrivées et au regard des taux d'occupation. Les autres structures MLS réparties sur l'ensemble du département vont réduire chacune leur capacité d'une place (à Melle, Parthenay, Niort et Thouars) soient 10 places de moins au total sur l'ensemble des dispositifs.
- Réduire la masse salariale d'1 ETP travailleur social sur le service Abrimina2S engendré par cette diminution de places. La salariée a pris de nouvelles fonctions au sein de l'Association dès janvier 2022.
- Travailler à l'élaboration du projet de service.
- Poursuivre le projet voyageS (cours de français) avec la signature d'une nouvelle convention de septembre à juin 2022. Soumettre le projet à la fondation Caritas afin de solliciter un financement sans lequel, au regard de la diminution des places et du coût global du projet, il risque de ne pas pouvoir se poursuivre.
- Accueillir 2 stagiaires sur le premier semestre 2022 (stages de 2 et 8 semaines). Jusqu'à présent, du fait de locaux assez petits et de la crise sanitaire, il était difficile de répondre aux sollicitations. La diminution du nombre de salarié permet de l'envisager en 2022.
- Mettre en œuvre des axes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux.

L'EHPAD

14 rue Saint Louis
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.50.25.25

L'EHPAD est un établissement entièrement habilité à l'aide sociale. Sa capacité d'accueil est de 19 résidents en hébergement permanent. Il a été primé au Lauriers de la Fondation de France en 2012.

Il est situé en centre-ville de La Rochelle et répond aux exigences et habitudes de vie des résidents.

Les personnes accueillies ont connu des parcours de vie caractérisés par une désocialisation, des pathologies psychiatriques antérieures, des addictions et des difficultés sociales. Des dérogations d'âge sont accordées avant 60 ans.

	2020	2021
Nombre de places habilitées	19	19
Prestations d'hébergement :		
• Tarif/j +60 ans	71.97 €	73.43 €
• Tarif /j -60 ans	85.20 €	87.54 €
Taux d'occupation	93.17%	97.75%
Nombres de résidents	22	22
Répartition par sexe :		
• Hommes	14	15
• Femmes	8	7
Nouvelles admissions	3	4
Provenance :		
• Maison de repos	1	3
• Domicile	6	2
• CHRS	1	0
• EHPAD	1	1
• Lit halte soins santé	1	1
• Hôpital	1	2
• Maison relais	7	7
• Famille d'accueil	1	1
• Pension de famille	2	3
• SDF	1	2
Répartition par âge :		
• 55 à 60 ans	-	1
• 61 à 65 ans	7	4
• 66 à 70 ans	5	4
• 71 à 75 ans	4	5
• 76 à 80 ans	3	4
• 81 à 85 ans	1	3
• 86 à 90 ans	1	1
• 91 à 95 ans	1	-
Moyenne d'âge	71	72
Classement grille AGIR :		
• GIR1	3	4
• GIR2	4	6
• GIR3	3	5
• GIR4	4	5
• GIR5	8	2
GMP (tous résidents)	680	679
GMP (résidents + 60 ans)	680	679
Nombre de jours d'hospitalisation	42	14
Nombre de résidents hospitaliés	6	4
Nombre de sorties :	5	3
• Décès :		
- à l'EHPAD	2	1
- à l'Hôpital	2	1
• Autres établissements	1	1

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est en hausse. La crise COVID de 2020 avait contraint l'EHPAD à fermer une chambre pendant plusieurs mois, ce qui avait fait baisser ce taux. Cette année, l'EHPAD a retrouvé une activité normale d'où cette évolution.

La moyenne d'âge a augmenté mais reste extrêmement faible pour un EHPAD.

La GIR Moyen Pondéré (GMP) a baissé. C'était un point de vigilance l'année précédente. Il faut veiller à ce que le GMP ne soit pas trop élevé car cela induirait plus de pénibilité dans le travail.

L'EHPAD accueille toujours une majorité d'hommes même si un effort pour intégrer plus de femmes est réalisé. C'est un axe à conserver pour 2022.

POINTS MARQUANTS 2021

Le premier point marquant a été la continuité de la gestion de la crise COVID et l'adaptation aux différents protocoles pour les EHPAD. Malgré les différentes vagues de contamination, aucun résident, ni salarié n'ont été touchés par le COVID en 2021. On peut tout de même observer, une certaine lassitude de cette situation de la part des résidents et des salariés.

L'année a également été marquée par 2 décès dont un dans l'établissement. Ce Monsieur résidait à l'EHPAD depuis l'ouverture en septembre 2010. Le second concerne une dame décédée à l'hôpital.

L'EHPAD a malheureusement dû exclure un résident qui mettait en danger le personnel et les autres résidents. Le service d'urgence de l'Escale a pu aider à l'orientation de cette personne pour sa sortie.

En 2021, l'EHPAD a accueilli 3 hommes, tous avec un passé marginal et ponctué d'addictions. 2 d'entre eux arrivaient des Lits Halte Soins Santé de La Rochelle (CORDIA) et le 3ème de la Maison Relais de Rochefort.

Les travaux de rafraîchissement de l'EHPAD ont été finalisés au printemps. Les résidents et les professionnels apprécient les nouveaux sols à l'accueil et dans les couloirs des étages. Des portraits en noir et blanc des résidents sont exposés sur les murs du rez-de-chaussée. Une photographe est venue photographier les résidents qui, pour la majorité, étaient très fiers de prendre la pose. Certains ont même confiés que c'était la 1ère fois qu'on les prenait en photo. Cette action a redonné de l'estime de soi aux résidents qui, du fait de leur vie passée, ont une image d'eux assez dégradée.

Début 2021, l'EHPAD s'est équipé d'un nouveau dispositif d'appel malade et anti-fugue car l'ancien n'était plus fiable. Le système retenu permet aux résidents de communiquer avec le professionnel avant qu'il n'arrive dans la chambre. C'est plus sécurisant pour tout le monde et cela permet de garder le contact, notamment en cas de d'isolement en chambre pour cause de COVID.

Le système de sécurité incendie a dû être changé et les travaux se sont déroulés sur plusieurs mois. Aujourd'hui, l'EHPAD bénéficie d'un système opérationnel.

La Commission de sécurité s'est déroulée en septembre 2021 et l'EHPAD a été autorisé à poursuivre son activité. Sur les 3 actions à réaliser, 2 ont été finalisées. La 3ème consiste à créer une pièce de stockage et nécessite donc un délai de mise en œuvre plus long. Elle sera terminée au 1er semestre 2022.

En septembre, un salarié AMP (Aide Médico-Psychologique) présent depuis l'ouverture de l'établissement a quitté ses fonctions pour aller découvrir de nouveaux horizons. Une ASG (Agent de Service Général) est également partie pour suivre une formation d'aide-soignante. Elle sera de retour juillet 2022.

Tout comme le service d'aide à domicile, l'EHPAD est acteur de la plateforme RH 17. Grâce à celle-ci une ASG a pu être recrutée en CDD. Cette dernière avait participé aux réunions d'informations des métiers du grand âge suivi d'un stage de découverte à l'EHPAD.

Les enquêtes 2021 indiquent une baisse de la satisfaction globale. La situation sanitaire en est probablement la cause. En effet, le manque de sorties et la morosité des résidents ne sont pas en faveur d'une bonne satisfaction. L'animation reste le point faible malgré une participation beaucoup plus active des résidents. Ces derniers semblent particulièrement apprécier l'atelier pâtisserie organisé par l'animatrice un samedi sur deux.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le groupe de travail qualité a continué son action mais la crise COVID a une nouvelle fois ralenti le rythme des rencontres.
- L'analyse de la pratique animée par le médecin coordonnateur a été réalisée tous le 2 mois. À la demande des participants et du médecin, une demi-heure était consacrée à des formations flashs sur différentes thématiques. Cette nouvelle formule a été très appréciée.
- La secrétaire direction a obtenu son BTS en juin 2021.
- La continuité des protocoles de soins a été assurée par les infirmières et par le médecin coordonnateur.
- Les sorties prévues dans le cadre de l'animation n'ont pu être mises en place à cause du COVID et sont reportées.
- Malgré le report de la signature du CPOM, le projet de service a été finalisé fin 2021.
- Les formations prévues au plan de formation ont été dispensées à l'exception de l'AFGSU

FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Incendie/Evacuation	9
Gestes et Postures	1
Bientraitance	1
Pathologie de la personne âgées	1
Douleurs chez la personne âgées	1
Sensibilisation addictions	7

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le travail du groupe qualité, et notamment ses missions de mise à jour des procédures, d'analyse des enquêtes de satisfaction et de suivi des actions mises en place à l'issue de l'évaluation interne.
- Continuer l'analyse de la pratique.
- Former le personnel : l'AFGSU ; pathologies de la grande précarité ; dégénérescence cérébrale ; troubles comportementaux ; bientraitance.
- Proposer de nouvelles animations aux résidents : zoothérapie ; sport à l'EHPAD ; sortie à « The Peak » spécialiste de l'escalade en salle pour personnes âgées et handicapées ; rugby ; jeux avec la ludothèque de La Rochelle.
- Développer des perspectives de travail pour la QVT avec la plateforme RH et poursuivre les actions en cours.

LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE A DOMICILE ET POLE ALZHEIMER

LE PÔLE ALZHEIMER **p.93**
1. L'équipe spécialisée Alzheimer p.93
2. L'accueil de jour autonome p.94
3. La formation des aidants familiaux p.96
4. La plateforme de répit et d'accompagnement p.97

LE CENTRE DE SANTE INFIRMIER **p.99**

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE **p.101**

LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE **p.104**
1. Le prestataire p.104
2. Le mandataire p.107

68 rue des Voiliers
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.42.48.09

LE PÔLE ALZHEIMER

Le pôle Alzheimer est composé de 4 services différents :

- Une équipe spécialisée Alzheimer de 30 places.
- Un accueil de jour autonome « A l'abri de l'olivier » de 15 places par jour à Lagord.
- Plusieurs sessions formations destinées aux aidants sur la Rochelle et Rochefort.
- Une plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants familiaux.

1. L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

Le médecin, souvent le gériatre ou le neurologue, prescrit 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile. L'ergothérapeute et l'assistante de soins en gérontologie interviennent 1 fois par semaine sur une période de 3 mois maximum. L'équipe de l'Escale stimule les capacités de l'usager, contribue à gérer l'anxiété avec l'aidant et travaille sur l'image et la confiance en soi. Il peut y avoir un aménagement de l'environnement autour de la qualité de vie de la personne prise en charge et de l'aidant. C'est une prestation prise en charge par la Sécurité Sociale. L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est une des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer.

	2020	2021
Nombre de places habilitées	30	30
Taux d'occupation	98 %	100%
GMP	391	412
Nombre d'usagers	100	111
Répartition par sexe :		
• Hommes	42	33
• Femmes	58	78
Classement grille AGIR :		
• Non évalué	2	-
• GIR 1-2	3	4
• GIR 3-4	65	81
• GIR 5-6	30	26
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	-	-
• de 60 à 69 ans	7	7
• de 70 à 79 ans	42	41
• de 80 à 89 ans	46	51
• de 90 à 99 ans	5	12
Moyenne d'âge :		
• Hommes	78.6	78.5
• Femmes	79.9	81.3
• Globale	79.4	80.5
• Âge du plus jeune	60	61
• Âge du plus âgé	92	94
Nombres d'entrées	81	88
Nombres de sorties	77	88
Condition de vie lors de la prise en charge :		
• Seul	33	42
• Avec le conjoint seul	56	59
• Avec une personne de la même génération	1	2
• Avec une personne de la génération suivante	5	6
• Avec une personne d'une génération différente	-	1
• Non renseignée	5	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est de 100 %.
En 2021, 111 patients ont bénéficié de la prise en charge.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Au cours de l'année, une des aides-soignantes de l'ESA a suivi une formation d'assistante de soins en gérontologie.

Malgré la crise sanitaire, les séances à domicile n'ont jamais connu d'interruption.

Deux flyers explicatifs sur l'ESA ont été créés afin de faciliter la compréhension et l'intérêt des séances à domicile pour tous les publics. Le premier à destination des usagers et de leurs proches et le second pour les professionnels de santé avec un vocabulaire adapté.

Une nouvelle organisation concernant la rédaction des comptes-rendus a débuté en fin d'année. Ces derniers sont maintenant rédigés en 2 temps : au début de la prise en charge à la suite des bilans réalisés par l'ergothérapeute et à la fin de la prise en charge. L'équipe souhaite informer les médecins prescripteurs et les partenaires du suivi en temps réel afin d'optimiser les échanges sur les informations importantes à communiquer.

En fin d'année, l'ESA a accueilli une étudiante ergothérapeute.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Une nouvelle organisation a été mise en place avec le binôme ergothérapeute-infirmière pour le 1er entretien de prise en charge par l'ESA. Elle permet une meilleure prise en charge globale aidant-aidé. L'ergothérapeute fait un état des lieux du domicile avec la personne aidée pendant que l'infirmière échange sur les besoins avec l'aidant.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Développer la messagerie e-santé sécurisée de Nouvelle Aquitaine « MS Santé ». Elle a été installée sur les boites mail pour des envois plus sécurisés. Un partenariat avec l'ESA est attendu pour son déploiement.
- Poursuivre et généraliser l'utilisation du logiciel PAACO-Globule pour permettre une meilleure coordination entre les services du soin de l'Association et les partenaires extérieurs.
- Poursuivre la communication avec les partenaires extérieurs en particulier avec les orthophonistes en leur transmettant, si cela est judicieux, les comptes-rendus de suivi ESA.

2. L'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

L'accueil de jour Alzheimer (AJA) « À l'abri de l'olivier » est situé à Lagord. Il peut accueillir 15 personnes par jour du lundi au vendredi (10h-17h). Le transport est assuré matin et soir sur La Rochelle et les 27 communes de la Communauté d'Agglomération. Cet accueil s'adresse aux personnes ayant des maladies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques, maladie de Parkinson…).

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien important aux aidants souvent épuisés : ils retrouvent du temps pour leurs propres occupations.

Il a pour objectif de permettre aux personnes malades en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Il permet de préserver l'autonomie grâce à des activités adaptées. Il contribue également à rompre l'isolement en maintenant un lien social souvent compliqué du fait de l'installation de la maladie qui a bousculé les habitudes du couple et de leur entourage. Enfin, il prépare l'entrée en structure pour l'aidé.

	2020	2021
Nombre de places habilitées	15 places Fonctionnement sur 8 places depuis le 23/06/2020 (crise sanitaire)	15 places depuis le 1er octobre (Retour progressif depuis août)
Taux d'occupation	**94%**	**93%**

GMP	472	492
Nombre d'usagers	75	81
Répartition par sexe :		
• Hommes	42	34
• Femmes	33	47
Classement grille AGIR :		
• GIR 1	3	1
• GIR 2	12	12
• GIR 3	22	25
• GIR 4	26	33
• GIR 5	12	7
• GIR 6	-	3
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	1	-
• De 60 à 69 ans	6	6
• De 70 à 79 ans	22	23
• De 80 à 89 ans	35	43
• De 90 à 99 ans	11	9
Moyenne d'âge :		
• Hommes	80.4	80.5
• Femmes	79.9	81
• Globale	80.2	80.8
Âge :		
• Du plus jeune	54	61
• Du plus âgé	95	93
Nombre d'entrées	29	46
Nombre de sorties	37	27
Condition de vie lors de la prise en charge :		
• Seul	9	9
• Avec le conjoint seul	45	48
• Avec une personne de la même génération	3	1
• Avec une personne de la génération suivante	7	11
• Avec une personne d'une génération précédente	1	1
• Non renseignée	10	11
Circonstance de prise en charge :		
• Ne sait pas	29	14
• Sortie d'hospitalisation ou d'établissement pour PA	1	-
• Apparition ou aggravation de la maladie	45	67
Motif de fin de prise en charge :		
• Décès	4	3
• Placement long séjour / EHPAD	22	11
• Arrêt par l'entourage	8	3
• Hôpital / hébergement temporaire	1	3
• Autre	2	7

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est de 93%.
81 personnes différentes ont bénéficié de journées à « l'Abri de l'olivier ».
L'accueil de jour est un service dynamique puisque 46 entrées et 27 sorties ont été réalisées.

■ POINTS MARQUANTS 2021

À cause de la crise sanitaire, l'accueil de jour disposait seulement de 8 places durant les 7 premiers mois de l'année. À partir du mois d'août et avec l'autorisation d'un retour à la normale, l'accueil de jour a progressivement accepté des usagers supplémentaires. Depuis le 1er octobre, l'accueil de jour peut de nouveau accueillir jusqu'à 15 personnes à la journée.

L'année a également marquée par l'inquiétude incessante du fait de COVID. Le public étant fragile, les règles d'hygiène, le port du masque et la distanciation devaient être respectés scrupuleusement. C'est très complexe de faire appliquer ces obligations à un public fragile qui ne comprend pas les contraintes imposées.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les sorties à La Rochelle comme des balades en bord de mer ou tout simplement des marches à pied en partant de l'accueil de jour ont été pérennisées. Les visites des musées et autre établissement ont été reportées à cause de la pandémie.
- Le comité de vie sociale n'a pas eu lieu à cause de crise sanitaire.
- Le projet de service a été réécrit au cours de l'année.
- L'accueil de jour « A l'abri de l'Olivier » est bien repéré par les libéraux (infirmiers, médecins…) qui nous orientent de plus en plus d'usagers. Plusieurs appels émanent du sud de la Rochelle comme Chatelaillon, Angoulins…

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Proposer des places d'accueil sur la nouvelle aquitaine (95 places). 3 départements vont pouvoir se positionner dont la Charente-Maritime. Si un appel à candidature est lancé, l'Escale pourrait proposer un accueil de jour de 15 places sur la commune de Chatelaillon.
- Pouvoir organiser un nouveau un séjour répit gratuit d'une semaine pour les aidants/aidés.

3. LA FORMATION DES AIDANTS FAMILIAUX

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les aidants familiaux à la compréhension de la maladie et de ses troubles avec ses retentissements dans la vie quotidienne, mais aussi permettre à l'aidant de prévenir, anticiper et mobiliser les ressources internes et externes pour construire un nouveau projet de vie avec le malade, tout en se préservant.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

4 sessions de formation des aidants ont eu lieu sur l'année permettant ainsi de former 42 personnes.
1 nouvelle formation avec 14 personnes inscrites.
Parmi ces 42 personnes, il y avait 19 conjoints, 17 enfants, 1 sœur, 1 belle-fille et 2 petits-fils.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Deux nouvelles formations ont été instaurées à la suite de la mesure 50.

La formation « **L'accompagnement des aidants** » sur la Rochelle avec le Dr COUDREUSE (gériatre) et le Dr NEDELEC (neurologue). 14 personnes ont profité de ce nouveau binôme avec 3 rencontres organisées fin 2021.

Les participants sont satisfaits de ces formations qu'ils ont trouvé *« intéressantes, utiles, enrichissantes, très instructives »*. La formation leur a donné le *« sentiment d'être moins seul »*.

De leur côté, les formateurs (Dr MARIE, Dr COUDREUSE, Christine LAHLOU) sont également ravis de ces rencontres. Ils ont ressenti un sentiment de solidarité, de confiance et de respect dans les groupes. Les participants étaient attentionnés et les échanges nombreux dans certains groupes.

La formation « **Le Soutien aux aidants** » à Rochefort avec Mme MANCHON (psychologue) et l'accueil possible des aidés par une art thérapeute. La première session a été annulée faute de participant.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

L'enveloppe accordée par l'ARS à la suite de la mesure 50 dans le cadre du Plan Maladies Neurodégénératives (MND - Près de 25 000€) a progressivement été mise en place. Cette action (formation et sensibilisation) soutient l'accompagnement et le répit des aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, de Parkinson et de sclérose en plaques. Cette enveloppe a été positionnée sur notre plateforme de répit.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Continuer à sensibiliser un maximum d'aidants sur le territoire Nord en débutant la formation « Soutien aux aidants » à Rochefort. Le dispositif n'est pas connu sur cette ville d'où l'annulation de la première session.
- Développer la visibilité des formations sur ce secteur et continuer à travailler avec les partenaires comme avec le dispositif d'appui à la coordination et profiter de leur réseau. La 2e session est prévue en janvier

4. LA PLATEFORME DE REPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de répit et d'accompagnement (PFR) est un dispositif d'amélioration de l'accompagnement des aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées découlant du plan Alzheimer 2008-2012.

La plateforme de répit propose différents services :

- Un service **« baluchonnage »** par créneau de 3h au domicile.
- Le suivi et l'accompagnement par une **psychologue** au domicile ou à l'Escale.
- Un atelier **d'art 'thérapie** le jeudi tous les 15 jours.
- Des **rendez-vous d'information** à l'Association ou au domicile.
- Un séjour de répit aidant/aidé d'une semaine à Tours dans un établissement adapté entièrement financé par l'ARS et les caisses de retraite.
- Un café des aidants (convention avec l'association française des aidants)

	2020	2021
Nombre de créneaux habilités	14	14
Taux de remplissage	**90 %**	**94%**
Nombre d'usagers présents	42	30
Répartition par sexe :		
• Hommes	18	15
• Femmes	24	15
Nombres d'entrées	27	14
Nombres de sorties	23	16

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'art thérapie : La quasi-totalité des ateliers prévus pour l'année 2021 a eu lieu. En effet, seuls 2 ateliers ont été annulés. Le premier en raison de la crise sanitaire et le second durant les vacances d'été. Jusqu'à la mi-juin, les ateliers ont été proposés en demi-jauge soit 4 participants par atelier tous les 15 jours.

Le groupe s'est presque totalement renouvelé et est en cours de stabilisation (9 entrées et 7 départs).

Le baluchonnage : 14 créneaux de 3h ont été proposés du lundi au samedi et assurés par 3 aides-soignantes formées à la maladie d'Alzheimer.

Sur l'année 2021 :

- 115 personnes ont été suivies par la plateforme
- 42 personnes ont été accompagnées par la psychologue
- 103 suivis psychologiques ont été effectués (la psychologue de la plateforme de répit a repris son activité fin février 2021 en relais avec la psychologue qui l'a remplacée)
- 8 usagers ont assisté à plusieurs ateliers d'art thérapie
- 9 visites ont eu lieu à la permanence (nombre réduit en lien avec l'épidémie)
- 114 visites à domicile ont été réalisées
- 117 appels ont été reçus par la plateforme
- 198 appels ont été émis par la plateforme

■ POINTS MARQUANTS 2021

Un livret d'accueil de la plateforme de répit a été créé afin d'être distribué aux usagers rencontrés et laisser ainsi un maximum d'informations.

Un nouveau dossier patient a été mis en place pour pouvoir lister les problématiques des aidants rencontrés et établir un plan de répit personnalisé.

L'Infirmière Diplômée d'Etat de la PFR a été intégrée dans le groupe de travail informatique (dispositif ARS) avec l'application sur les téléphones et sur les PC afin d'harmoniser les pratiques liées à la gestion des aidants dans PAACO-GLOBULE.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Depuis sa réouverture en septembre 2021, le « café des aidants » est porté par l'Escale en partenariat avec le CCAS de Puilboreau. Une psychologue et une ASG de l'Escale ont animé ce café. Une moyenne de 6 personnes a assisté aux 4 rencontres organisées sur les 4 derniers mois de l'année.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Optimiser l'utilisation de PAACO-GLOBULE sur la plateforme de répit.
- Pouvoir proposer un nouveau séjour de répit aidant/aidé, voir encadré ci-dessous :

ZOOM SUR :

Un séjour de répit aidant/aidé « gratuit » d'une semaine à Tours du 10 au 17 décembre 2021, dans un établissement adapté entièrement financé par l'ARS et les caisses de retraite.

La Stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2020-2022 comprend un plan de renforcement et de diversification des solutions de répit.

Le soutien et l'accompagnement des aidants et de leur proche dans l'accès à une offre de loisirs et de vacances constitue l'un des axes principaux de ce plan. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a décidé d'accorder en 2021 à chaque plateforme de répit volontaire une autorisation d'engagement lui permettant d'organiser des séjours de vacances répit aidants/aidés d'un montant maximal de 15 000 € (non reconductibles) par PFR.

L'objectif posé était de proposer un séjour de répit d'au moins 3 jours/2 nuits à environ 24 couples aidants/aidés (soit en tout une cinquantaine de personnes) en limitant le reste à charge pour les usagers à 40-50 € maximum par séjour.

26 couples se sont inscrits et 19 étaient au départ le 10 décembre. 3 professionnels de l'Escale (AS/AMP/IDE) ont accompagné le groupe.

Le transport a pu être intégré dans le séjour. Les familles ont donc bénéficié gratuitement de 7 jours de vacances.

Les retours ont été extrêmement positifs avec pour tous la même envie : repartir l'année prochaine.

Les aidants ont vraiment apprécié de pouvoir visiter un château, une cave et aussi de profiter de la résidence (piscine, activités…) tout en laissant leur proche aidé « bien entouré » par le personnel (sur place) et avec également les 3 professionnels de l'Escale.

LE CENTRE DE SANTE INFIRMIER

Le Centre de Santé Infirmier (CSI) est une structure de proximité dispensant des soins infirmiers. Il assure dans le respect du libre choix des usagers, des activités de soins et participe à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.

Le CSI continue de développer ses prestations de soins infirmiers, principalement :

- Au centre et à domicile pour le grand public,
- A l'EHPAD de l'Escale,
- Au sein des structures d'accueil de l'Escale (Rochefort et La Rochelle).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

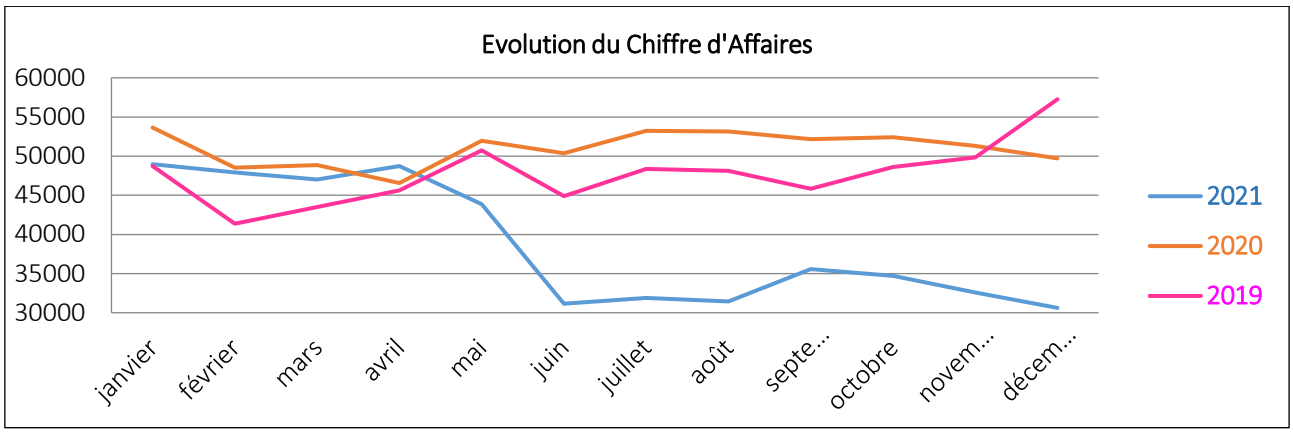

Le chiffre d'affaire s'est effondré en juin en lien avec une baisse des charges du personnel mais les nombreux départ des infirmiers ont pesé lourd sur le service avec notamment le règlement des congès payés.
Le ratio charge de personnel/chiffre d'affaire 2021 est de 1.10 contre 0.93 en 2020.

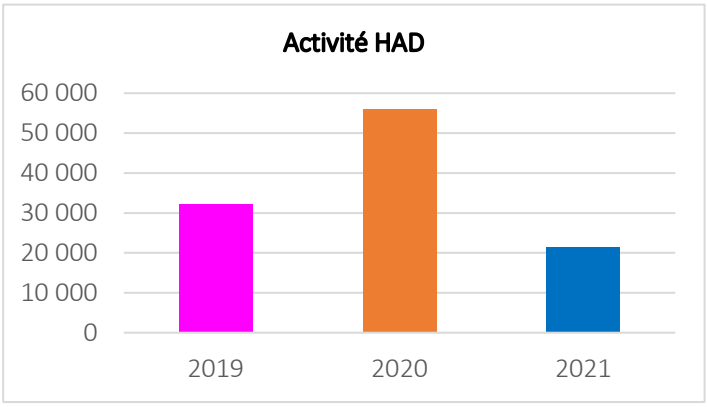

La prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) a été moins importante en 2021. Les demandes de soins sont très fluctuantes. Il est donc très difficile de prévoir l'activité que peut générer ce partenariat avec l'hôpital.

Il est également à noter que l'HAD sollicite souvent l'Escale pour des patients présentant des situations de vie complexes (barrière de la langue, délinquance ou toxicomanie, précarité…). Ces contextes rendent les soins plus difficiles pour les infirmières.

■ POINTS MARQUANTS 2021

En 2021, l'activité du Centre de Santé Infirmier a été marquée par le départ de plusieurs infirmières : 11 infirmières en CDI ont quitté le service dont 6 qui étaient présentes depuis plus d'un an. Ces départs s'expliquent par le contexte tendu de la crise sanitaire qui a rendu le métier plus difficile. Les professionnels de santé ont réfléchi sur leurs pratiques et sur leurs nombreuses contraintes.

Le CSI a rencontré des difficultés pour recruter de nouveaux collaborateurs. Les horaires en coupure, les astreintes de nuit et le travail le week-end sont des freins à l'embauche.

À la fin de l'année, 3 postes en CDI restaient à pourvoir pour fonctionner à minima. À plusieurs reprises, le service a dû faire appel à l'intérim pour faire face à ces besoins. Cela a engendré des coûts financiers non négligeables.

Concernant la crise sanitaire, le CSI a participé à la campagne nationale de dépistage massif du COVID-19. Dès janvier 2021, un créneau quotidien de dépistage par test PCR a été mis en place au centre permettant de tester les salariés de l'Association et leur famille ainsi que les usagers du site des Cordeliers.

Tout au long de l'année, les patients du CSI et du SSIAD ont également pu bénéficier de ces dépistages au domicile.

Ponctuellement, des équipes de dépistage se sont déplacées dans les différents services de l'Association en cas de cluster afin de permettre aux salariés d'être testés au plus vite.

Au total, plus de 650 tests PCR ont été réalisés en 2021 dont environ 160 au domicile des patients.

En août, en partenariat avec le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de La Rochelle qui a détaché un médecin, les infirmières du CSI ont participé à la vaccination des Mineurs Non Accompagnés suivis par les services AMIE et ABRI-MIE de l'Escale. Les jeunes ont ainsi pu recevoir leur 2 doses de vaccin sur le site des Cordeliers.

En décembre, en partenariat avec une pharmacie de La Rochelle, les nouvelles règles en vigueur (vaccination sans présence d'un médecin) ont permis aux infirmières de proposer des créneaux de vaccination avec le vaccin Pfizer. 21 salariés de l'Escale ont ainsi pu bénéficier de leur dose de rappel COVID-19 dans un contexte compliqué (absence de créneaux disponibles dans les centres de vaccination) répondant ainsi à l'injonction de la vaccination.

Enfin, le dernier trimestre 2021 a été marqué par l'évolution de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile. L'arrivée de l'Avenant 43 a permis une revalorisation des salaires pour les salariés du soin et de l'aide à domicile. Une très bonne nouvelle pour ce secteur en manque de personnel.

Néanmoins, aucun financement n'a été accordé pour le moment au Centre de Santé Infirmier. Cette revalorisation coûtera annuellement pour le service environ 50 000 €. Les infirmières ont été informées que les augmentations de salaire n'étaient pas financées et que le chiffre d'affaires du CSI devait être revu à la hausse créant une inquiétude supplémentaire. Il est donc important de trouver des solutions en interne.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Le bilan de l'année est mitigé. Le CSI a fait face à de nombreuses problématiques.

Les difficultés des infirmiers en poste face aux soins très techniques et le rythme soutenu des tournées ont entrainé un turn-over plus important au sein de l'équipe.

Le manque d'infirmiers, les contraintes horaires du métier, la difficulté de se loger à La Rochelle, l'augmentation progressive du coût de l'essence sont des freins à de nouvelles embauches.

La revalorisation juste et nécessaire des salaires des infirmiers fait encore peser la contrainte de la rentabilité économique.

Le tout dans un contexte de pandémie mondiale COVID-19 qui s'installe dans la durée.

L'année 2021 aura tout de même été positive pour la collaboration SSIAD-CSI dans le cadre de la prise en charge des patients HAD SSIAD. Les infirmières et les aides-soignants ont travaillé en équipe dans le cadre des prises en charge conjointes.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la lutte contre le COVID-19 en respectant les recommandations sanitaires.
- Améliorer et favoriser l'accueil des patients à la permanence des soins au CSI : il est toujours envisagé de réaménager la salle de soins afin de rendre l'endroit plus accueillant, plus moderne tout en continuant de garantir l'intimité des patients pendant les soins.
- Accompagner les infirmiers qui désirent perfectionner leur technique en créant des temps de tutorat avec des infirmiers plus expérimentés. Continuer à proposer des formations externes théoriques et pratiques.
- Optimiser au maximum les tournées de soins par l'infirmière coordinatrice pour pouvoir réaliser 15 à 20 euros de soins en plus par jour et par IDE afin de financer l'Avenant 43. Les demandes de prises en charge seront judicieusement étudiées afin de respecter cet objectif. Le temps passé chez chaque patient sera en adéquation avec la cotation du soin. Nous envisageons également d'arrêter les astreintes de nuit pour faire des économies.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le SSIAD de l'Escale est doté de 100 places. Pour bénéficier de ce service, Il faut être âgé de plus de 60 ans, habiter La Rochelle (17000) et avoir un GIR compris entre 1 et 4. Une prescription du médecin et une attestation de droits de la Sécurité Sociale dont dépend la personne sont nécessaires.

Les interventions ont lieu au minimum 5 fois par semaine le matin, mais en fonction de l'état de dépendance de la personne et de la disponibilité du service, un passage matin et soir, 7 jours sur 7, peut-être envisagé. Le service propose même un 3ème passage l'après-midi pour les personnes les plus dépendantes. Les intervenants au domicile sont des aides-soignants ou des aides médico-psychologiques et des infirmiers.

	2020	2021
Nombre de places habilitées	100	100
Taux d'occupation	**68 %**	**75%**
GMP	643.08	651
Nombre d'usagers	106	135
Répartition par sexe :		
• Hommes	27	42
• Femmes	79	93
Répartition par âge :		
• - 60	1	1
• 60 à 69 ans	6	8
• 70 à 79 ans	8	20
• 80 à 89 ans	42	47
• 90 à 99 ans	43	56
• 100 à 104 ans	6	3
Moyenne d'âge (en année) :		
• Femmes	87.5	87.7
• Hommes	83.7	82.4
• Moyenne	86.5	86.1
Classement grille AGIR :		
• GIR 1	7	5
• GIR 2	27	35
• GIR 3	41	40
• GIR 4	31	55
Nombre d'entrées	31	71
Nombre de sorties	43	53

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est de 75%.
Le service a réalisé 71 entrées contre 31 en 2020.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le taux d'occupation est en hausse, il a augmenté progressivement toute l'année : 69% en janvier et 88% en décembre. De nombreuses entrées (+230%) ont été réalisées en 2021. Un grand nombre d'usagers est resté sur une courte période. Le SSIAD est souvent sollicité tardivement et le projet de maintien au domicile est largement compromis. Les durées de prise en charge sont par conséquent réduites du fait de placements en institutions ou d'hospitalisation. Cette évolution des prises en charge demande une plus grande réactivité et adaptabilité des équipes. Pour faire face d'une part à cette évolution et d'autre part à l'ouverture de 14 lits supplémentaires prévues en 2022, une infirmière a été recrutée au mois de décembre pour assister l'infirmier coordinateur dans ses fonctions.

Le recrutement de 5 aides-soignantes au second semestre a permis de compenser les 2 départs du premier semestre et d'ouvrir une nouvelle tournée (12 au total début décembre). Le recrutement reste à ce jour insuffisant.

COVID-19 :

L'importante circulation du virus durant le second semestre a été au cœur des préoccupations du service. Alors qu'en début d'année, les soignants étaient peu enclins à se faire vacciner, une grande majorité d'entre eux avait déjà un schéma vaccinal à jour à la date de l'instauration de l'obligation vaccinale. Il y a donc eu peu de répercussions sur le fonctionnement du service.

Du côté des usagers, la période post-estivale a été profitable au virus. Pour certaines familles, le refus de la vaccination, de la mise en pratique des gestes barrières et du port du masque ont ouvert la porte à des contaminations. Le virus est entré dans certains foyers, occasionnant des conséquences plus ou moins graves. Malgré la poursuite de l'utilisation des matériels de protection et l'application des protocoles en cas de suspicion, la peur de la contamination a engendré une période angoissante pour les soignants.

Travail en partenariat avec le Centre de Santé Infirmier :

Afin d'optimiser et d'améliorer le suivi des usagers du SSIAD, trois infirmières référentes ont été mises en place. Chacune se concentre sur le suivi des usagers d'un secteur géographique donné et est l'interlocutrice privilégiée des usagers, des familles et aussi des aides-soignants. Afin de communiquer avec ces dernières, elles ont été dotées d'un terminal leur permettant de tracer leurs interventions et leurs transmissions.

Travail en partenariat avec la Plateforme Territoriale d'Appui/DAC dispositif d'appui à la coordination :

Le partenariat avec la PTA s'est accentué en 2021.

Les coordinateurs de parcours de santé font régulièrement appel au SSIAD pour des besoins en soin de personnes âgées en situation d'isolement social et médical.

L'infirmier coordinateur du SSIAD interpelle la PTA pour des situations complexes. Le SSIAD s'est saisi à plusieurs reprises du nouveau dispositif proposé d'Hébergement Temporaire d'Urgence. Ce dispositif, coordonné par la PTA, permet le placement en urgence d'un usager lorsque l'aidant principal est hospitalisé ou en incapacité ponctuelle de d'assurer son rôle d'aidant. Il est aussi destiné à protéger les usagers pour lesquels un risque avéré de négligence est observé.

Avenant 43 :

L'agrément de l'Avenant 43, marque la juste reconnaissance des professionnels de soins qui ont montré leur rôle essentiel auprès des personnes âgées en perte d'autonomie pendant la crise sanitaire.

L'entrée en vigueur de l'Avenant 43 en octobre a permis une refonte complète de la grille conventionnelle et entrainera une revalorisation salariale inédite parfois jusqu'à une augmentation de plusieurs centaines d'euros par mois.

ZOOM SUR :

CREATION D'UN POSTE DE REFERENT COORDINATEUR SPASAD

Ce poste a été créé en septembre 2021 à la suite d'un appel à projet déposé en août 2020 en lien avec la structure « A2main » de Sugères. Une référente SPASAD intervient à mi-temps dans chaque structure.

Cette professionnelle contribue à renforcer la coordination et l'intégration des prestations d'aide et de soins à domicile en développant les missions suivantes :

- Guichet unique : en cours de construction avec le coordinateur du SSIAD et la responsable de secteur du service d'aide à domicile, en tenant compte des recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé, en matière de structuration, d'utilisation des outils d'évaluation/réévaluation et repérage ainsi que l'élaboration d'un plan personnalisé d'accompagnement. 15 usagers sont concernés.
- Déploiement du projet de repérage de fragilité en lien avec la DAC-PTA avec le dispositif ICOPE. Formation ICOPE de : IDEC, responsable de secteur, équipe ESA et équipe plateforme de répit.

Pour l'année 2022, les objectifs sont :

- Continuer la construction du guichet unique avec les usagers SPASAD.
- Sensibiliser les salariés au repérage de la fragilité des personnes âgées avec un regard multifactoriel.
- Former des salariés en réponse aux besoins rencontrés sur le terrain avec les usagers, leurs familles et leurs environnement (formation chutes, sécurité à domicile, transferts, etc.).
- Organiser une formation hygiène en lien à la crise sanitaire et créer des supports pour diffusion aux usagers et salariés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'objectif de recruter des aides-soignants(e)s n'a pas été atteint. Les candidatures sont rares.
- Du fait de la crise sanitaire, le travail a été amorcé sur la prise en charge palliative de fin de vie mais a besoin d'être poursuivi sur les mois à venir.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre l'expérimentation de l'intervention d'une psychologue sur le SSIAD en proposant des formations aux salariés (ex : 2 h de formation sur la juste distance dans la relation d'aide). Reporté à cause de la crise sanitaire. L'objectif est de rendre pérenne le poste de la psychologue.
- Mettre en place les 14 lits supplémentaires accordés par l'ARS.
- Organiser un groupe de travail sur les transmissions écrites.
- Continuer l'action sur les recrutements des aides-soignants qui devraient être facilités grâce au passage de l'Avenant 43. Les salaires sont plus attractifs. Une intervention auprès des élèves aides-soignantes du CH La Rochelle est replanifiée au printemps. Plus que jamais, le SSIAD se doit de développer son partenariat avec les IFAS afin de mettre en avant les professions du soin à domicile. Fidéliser les salariés est un objectif important.

LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Le service d'aide à domicile (SAD) de l'Escale a pour objectif de permettre à la personne âgée d'assumer son choix de vivre chez elle en l'aidant et en l'accompagnant dans sa vie quotidienne. L'Association propose des services comme l'entretien du logement, l'aide à la toilette et à l'habillage, l'aide aux repas, les courses, l'accompagnement à l'extérieur du domicile ou de la présence pour soulager le conjoint. Ces services sont proposés en mode prestataire ou mandataire.

1. LE PRESTATAIRE

Le service prestataire apporte une prestation de service aux usagers sans qu'ils aient la responsabilité d'employeur. Dans ce cadre, c'est l'Escale qui est l'employeur.

	2020	2021
Ouverture	365/365	368/365
Week-end ou dimanche	Oui	Oui
Nombre d'heures prises en charge :	**26 931**	**23 664**
• Mutuelle	146	6
• MDPH	2 265	2 052
• Caisse de retraite	926	987
• APA	14 664	12 941
• Plein tarif	8 930	7 678
Nombre de salariés dans l'année	42	36
ETP mensuel - moyenne	24	22
Nombre de clients	240	182
Répartition par sexe :		
• Hommes	73	52
• Femmes	167	130
Répartition géographique en nombre d'heures		
➢ La Rochelle	22 442	18 987
➢ Total CDA	4 489	4 677
• Lagord	1 028	945
• Aytré	1 282	1 366
• Nieul sur Mer	101	47
• Périgny	1 164	1 209
• Puilboreau	456	411
• Autre CDA	458	699
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	14	11
• 60 à 84 ans	91	63
• Plus de 85 ans	117	108
• Plus de 100 ans	6	-
• Non renseigné	12	-
Classement grille AGGIR :		
• GIR 1	2	2
• GIR 2	17	9
• GIR 3	24	17
• GIR 4	72	59
• GIR 5	69	50
• GIR 6	50	41
• Non renseigné	6	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'activité a chuté de 12 %. La baisse est sensiblement identique entre les heures « plein tarif » et APA. Cette diminution s'explique en grande partie par le manque de personnel et les difficultés de recrutement. La crise sanitaire participe également à cette baisse avec les absences dues à l'isolement.

Le nombre moyen d'heures par usager a augmenté.

Le GIR est proportionnellement identique à celui de 2020, le niveau de dépendance est donc resté stable.

La répartition des heures entre la CDA et La Rochelle reste également proportionnelle.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Cette année encore, le COVID a fortement impacté le travail des professionnels. La fatigue a pris le dessus sur la mobilisation entrainant une hausse de 33% des arrêts maladie. La moyenne des ETP a baissé. Plusieurs aides à domicile ont souhaité baisser leur temps de travail soit à cause de la fatigue, soit pour des raisons de santé. Le manque de candidature, n'a pas permis de recruter de manière satisfaisante et d'assurer les remplacements. Certains usagers n'ont pas pu bénéficier en totalité de leur plan d'aide. Des arbitrages ont dû être fait, privilégiant les missions d'aide à la personne (toilette, repas, courses). Cette situation était déplorable pour les usagers et difficile à vivre pour les professionnels. L'essence de leur mission a été bousculée et au lieu de programmer des interventions, ils devaient les annuler. Les mécontentements justifiés des usagers se sont fait ressentir. Il a fallu les écouter et les rassurer pour leur faire comprendre et accepter la situation.

La vaccination des professionnels a été bien respectée n'entrainant pas de suspension de contrat de travail.

Le manque de candidature a été aussi prégnant qu'en 2020, c'est pourquoi, le service a continué son travail avec la plateforme RH avec pour objectif de trouver des leviers qui favoriseront le recrutement. Une réunion d'information sur les métiers d'aides à domicile, d'ASH et d'aide-soignant a permis de rencontrer sur les 4 EHPAD participant, une cinquantaine de demandeurs d'emploi. Ce rendez-vous, piloté par la plateforme RH, a bénéficié de l'aide de Pôle Emploi pour le sourcing. À l'issue de ces rencontres, les EHPAD ont accompagné certains demandeurs d'emploi lors d'un stage d'immersion. Ensuite, il a été proposé aux volontaires une formation d'initiation à ces métiers. Celle-ci débutera en février 2022.

Le SAD, via le comité qualité, a engagé la réécriture du projet de service. Celui-ci a été travaillé en étroite collaboration avec le SSIAD afin de rédiger un projet de service SPASAD.

Le SPASAD en collaboration avec l'association A2DEMAIN a recruté une chargée de mission pour une période de 2 ans. Elle a pour objectif de favoriser et améliorer la coordination du SPASAD. Elle se charge également de bilan et évalue la fragilité des usagers à leur domicile. Elle doit également faire de la prévention en matière de COVID et accompagner et former sur les gestes d'hygiène. Ces actions permettront d'améliorer la qualité des prises en charge.

Elle a pour rôle de favoriser et améliorer la coordination du SPASAD. Elle se charge également de bilan et évalue la fragilité des usagers à leur domicile. Elle doit également faire de la prévention en matière de COVID et accompagner et former sur les gestes d'hygiène. Ces actions permettront d'améliorer la qualité des prises en charge.

Les usagers ont exprimé leur satisfaction à travers les enquêtes annuelles. Le résultat est passé de 94% à 92% de satisfaction globale. Cette légère baisse est certainement liée aux insatisfactions générées par des remplacements non pourvus. Le travail avec la plateforme RH devrait, en partie, répondre à cette problématique.

L'année a également été marquée par la mise en place de l'avenant 43 au 1er octobre 2021. Il a pour but de revaloriser les emplois et la rémunération des salariés de la branche de l'aide à domicile. Cet avenant a été bien accueilli par les professionnels qui attendaient depuis longtemps une reconnaissance de leur travail. Le SAD espère que ces nouvelles dispositions permettront d'attirer de futurs professionnels.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'étude des couchers tardifs a été reportée. La crise sanitaire n'a pas laissé de temps pour travailler ce projet.
- Le travail en collaboration avec la plateforme RH 17 a été mis en place et est actif.
- La réécriture du projet de service a été lancée avec le SSIAD pour rédiger un projet de service SPASAD
- Le comité qualité s'est régulièrement réuni au 1er trimestre mais a dû ralentir le rythme des réunions sur le 2ème semestre à cause de la crise sanitaire.

- Le plan de formation s'est bien déroulé à l'exception de l'AFGSU qui a dû être reportée.
- La secrétaire de direction a obtenu son BTS Assistante de Direction.
- La responsable de secteur a suivi la formation management de proximité.

FORMATION	NOMBRE D'AIDE A DOMICILE
Entretien du cadre de vie	6
Gestes et Postures	3
Bientraitance	3
Pathologie de la personne âgées	4
Douleurs chez la personne âgées	3
Sensibilisation au matériel de transfert	21

La sensibilisation au matériel de transfert a été réalisée en partenariat avec l'EHPAD. Les aides-soignants de l'EHPAD ont formé les aides à domicile au « lève personne » et verticalisateur grâce au matériel disponible à l'EHPAD. Cela a été un moment privilégié de partage interservices. Fort du succès rencontré, il est envisagé que régulièrement et sur demande des aides à domicile, ces sessions de partage de savoirs soient renouvelées.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Respecter le plan de formation sur les thématiques : « Alzheimer », « Bientraitance », « Gestes et postures », « Formation initiale (ménage) » et « AFGSU ».
- Réétudier l'opportunité de développer des services supplémentaires, par exemple les couchers tardifs.
- Faire vivre le groupe qualité et piloter la démarche d'amélioration et assurer l'évaluation interne du service d'aide à domicile avec le nouveau cahier des charges de l'HAS.
- Apporter une meilleure réponse aux demandes de prise en charge des usagers grâce a plus de recrutements.
- Continuer le travail de partenariat avec la plateforme RH et participer à mise en place d'action QVT. Ces actions se déclinent en 10 fiches établies avec la plateforme RH.
- Finaliser le projet de service SPASAD.
- Maintenir l'équilibre précaire financier du service.

2. LE MANDATAIRE

Dans le cadre du service mandataire, le particulier est l'employeur. Il est soumis à la convention collective du particulier employeur. L'Escale est mandatée par les usagers pour trouver du personnel et accomplir les formalités administratives.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire	24h/24h	24h/24h
Week-end ou jours fériés	Oui	Oui
Total d'heures :	3 488	2 679
Nombre d'heures de jour	3 488	2 679
Nombre d'heures de nuit	-	-
Nombre de contrats dans l'année	13	6
Nombre de salariés	7	4
Nombre de clients	13	8
Répartition par genre :		
• Hommes	-	-
• Femmes	12	8 femmes
• Dont couples	1	-
Répartition géographique :		
• La Rochelle	10	4
• CDA	3	4
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	-	-
• 60 à 80 ans	1	1
• Plus de 80 ans	12	7

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'activité mandataire continue sa baisse depuis désormais 10 ans. Nous n'avons presté aucune heure en service de garde de nuit.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Il n'y a eu aucune nouvelle demande sur le dispositif mandataire. Les prises en charge des personnes en perte d'autonomie sont orientées en mode prestataire, car il est plus adapté aux besoins. Ce service s'adresserait davantage aux actifs pour du ménage simple mais ces derniers préfèrent désormais utiliser le CESU, plus facile à mettre en place et plus attractif financièrement. Etant donné qu'il n'y a aucun nouveau contrat, l'activité s'éteint peu à peu avec le départ des usagers.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Maintien des services pour les derniers clients mandataires.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Accompagner les 8 derniers mandataires dans leur prise en charge.

LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LE CHANTIER D'INSERTION **p.109**

1. La menuiserie p.109
2. Les chantiers extérieurs de second œuvre p.110
3. Le restaurant-traiteur traiteur *Planète Sésame* p.111
4. L'Auberge, restaurant social p.113

L'ENTREPRISE D'INSERTION **p.114**

1. L'entretien des locaux, nettoyage p.114
2. La blanchisserie p.115
3. L'entretien des espaces verts p. 116
4. La cuisine centrale *Escalatable* p.117

BILAN SOCIAL IAE ET AVA **p.119**

1. L'insertion par l'activité économique p.119
2. L'adaptation à la vie active p.121

LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE **p.122**

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE LE TRIPORTEUR **p. 123**

62 avenue Edmond Grasset
17440 AYTRE
Tél. 05.46.44.38.85

Les différents dispositifs d'insertion (EI, ACI, CAVA), portés par le SIAE, apportent des réponses adaptées aux différents besoins des salariés en parcours, sur le plan social et professionnel, en lien avec des équipes pluridisciplinaires. Le SIAE compte aujourd'hui 10 activités différentes, toutes engagées sur l'accompagnement de personnes.

Les services proposés par le SIAE sont destinés à l'interne, aux autres structures de l'Escale, et à l'externe, aux particuliers, professionnels et collectivités.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier est l'un des 3 supports d'insertion portés par l'Association. Il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et de les faire évoluer progressivement vers l'emploi dit « classique ».

Ce dispositif est composé de 5 activités : la menuiserie, les chantiers extérieurs de second œuvre, la maintenance des bâtiments, les restaurants-traiteur Planète Sésame et le restaurant social l'Auberge.

1. LA MENUISERIE

La menuiserie de l'Escale, atelier historique du SIAE, fabrique et vend aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales les produits suivants :

- Bois de chauffage en stères, en sacs de bûches ou en allume-feu.
- Palettes produites à partir du bois recyclé.
- Mobilier en mélaminé pour l'équipement de nos logements et bureaux.
- Sous-traitance du montage de boxes de conditionnement en bois et carton pour le groupe Léa Nature.

La menuiserie porte également deux marques qui sont expédiées dans la France entière :

- Chemins de bois déroulables *Escaladune*.
- Mobilier en bois de palettes recyclées *Escal'&Sens*.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

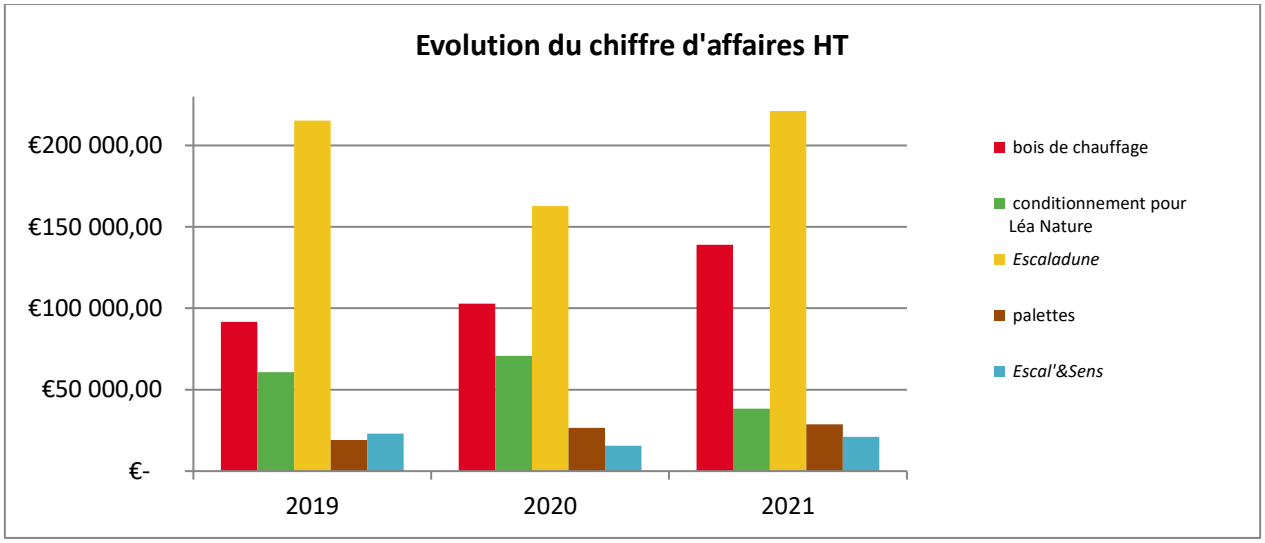

Les effets de la crise sanitaire ont eu un impact important sur les productions de menuiserie :

Sous l'effet de la mise en place du télétravail, la consommation de bois de chauffage a significativement augmenté en 2021.

Le conditionnement pour Léa Nature et la fabrication de palettes ont été impactés par le ralentissement ou la reprise tardive de l'activité.

Les marques Escaladune et Escal&Sens ont connu une belle année 2021 portées par des contrats intéressants (Métropole du Grand Nancy notamment).

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 est en progression par rapport à 2020, avec des niveaux de production selon les secteurs en phase avec 2019. Seules les ventes de bois de chauffage ont très fortement progressé avec une tendance identique pour 2022.

L'aménagement en mobilier Escal&Sens des appartements de l'Association a significativement augmenté (table de salle à manger, table de chevet etc…).

L'année a été également marquée par des difficultés d'approvisionnement en fournitures, notamment pour les chemins de bois *Escaladune*. Il a donc fallu diversifier les fournisseurs.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le nouvel encadrant, issu des salariés en parcours d'insertion, a pris son poste et commencé à se former (Caces).
- L'exposition des mobiliers *Escal&Sens* dans le magasin Boulanger à Angoulins est toujours en cours et sera poursuivie en 2022.
- La fabrication du mobilier et des cuisines de la Pension de Famille de Melle est en cours et sera finalisée en 2022. En 2021, les tables de cuisine et les meubles TV *Escal&Sens* ont été réalisés.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Finaliser la fabrication des mobiliers pour la Pension de Famille de Melle dont l'ouverture est prévue dans le courant d'année 2022.
- Maintenir tout au long de l'année le niveau de l'activité LEA NATURE qui a redémarré en 2022, avec la mise en place d'une convention.
- Trouver des solutions d'approvisionnements pérennes et à des prix acceptables.

2. LES CHANTIERS EXTERIEURS DE SECOND OEUVRE

Ce service dont le savoir-faire est le métier du second œuvre, intervient surtout dans la réalisation de la plâtrerie, de menuiseries intérieures et de faux plafonds dans le cadre d'aménagement de bureau ou d'appartements. Les interventions sont dirigées principalement vers l'Association et les particuliers.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

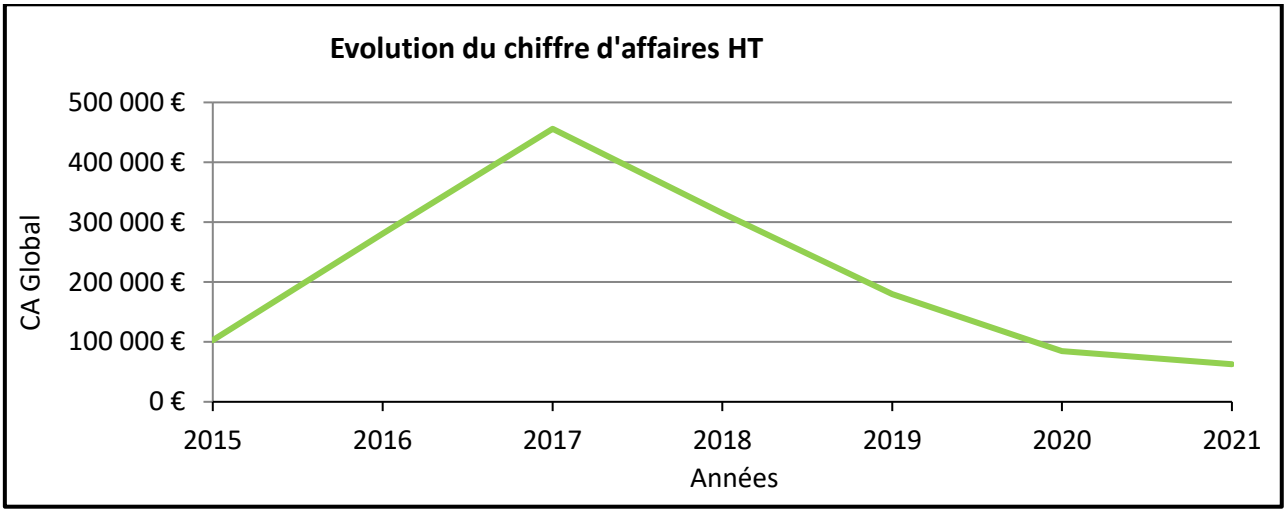

À l'époque où le service comptait 3 équipes l'activité était plus importante. Le volume est aujourd'hui en phase avec le nombre de salariés présents sur cette activité, c'est-à-dire un permanent et un salarié en parcours.

En 2021, des interventions internes ont été réalisées dans les établissements et services de l'Association :

- Réalisation de l'ensemble des sols des parties communes de l'EHPAD.
- Aménagements de locaux ou d'appartements des services du CADA, DAMINA ou CHRS
- Réalisation de travaux sur le site du SIAE.

Des interventions externes pour les entreprises et les particuliers ont également été effectuées :

- Finalisation des travaux de la recyclerie « La Belle Affaire » à Aytré (sols du magasin et des sanitaires).
- Réalisation de divers travaux chez des particuliers.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'organisation des travaux a été perturbée par l'absence prolongée de l'encadrant technique sur une partie de l'année.

Les principaux travaux menés en 2021 sont :

- La finalisation des aménagements de la recyclerie d'Aytré qui a ouvert en mai 2021. Ce projet a été porté par l'association ESC17, regroupement des structures d'insertion de l'agglomération rochelaise, dont l'Escale fait partie.

- Les travaux d'aménagement à l'EHPAD où les sols sur les 3 niveaux de l'établissement (parties et salles communes) ont été refaits.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre les travaux d'aménagement des différents sites de l'Escale (bureaux du Damina et CADA79, aménagement d'appartements…)
- Réaliser les travaux de la nouvelle Pension de Famille de Melle.

3. LE RESTAURANT-TRAITEUR PLANETE SESAME

Planète Sésame a fusionné avec l'Escale en 2014 et a donc intégré le chantier d'insertion de l'Association. Il a la particularité d'être composé essentiellement de femmes d'origine étrangère et issues des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

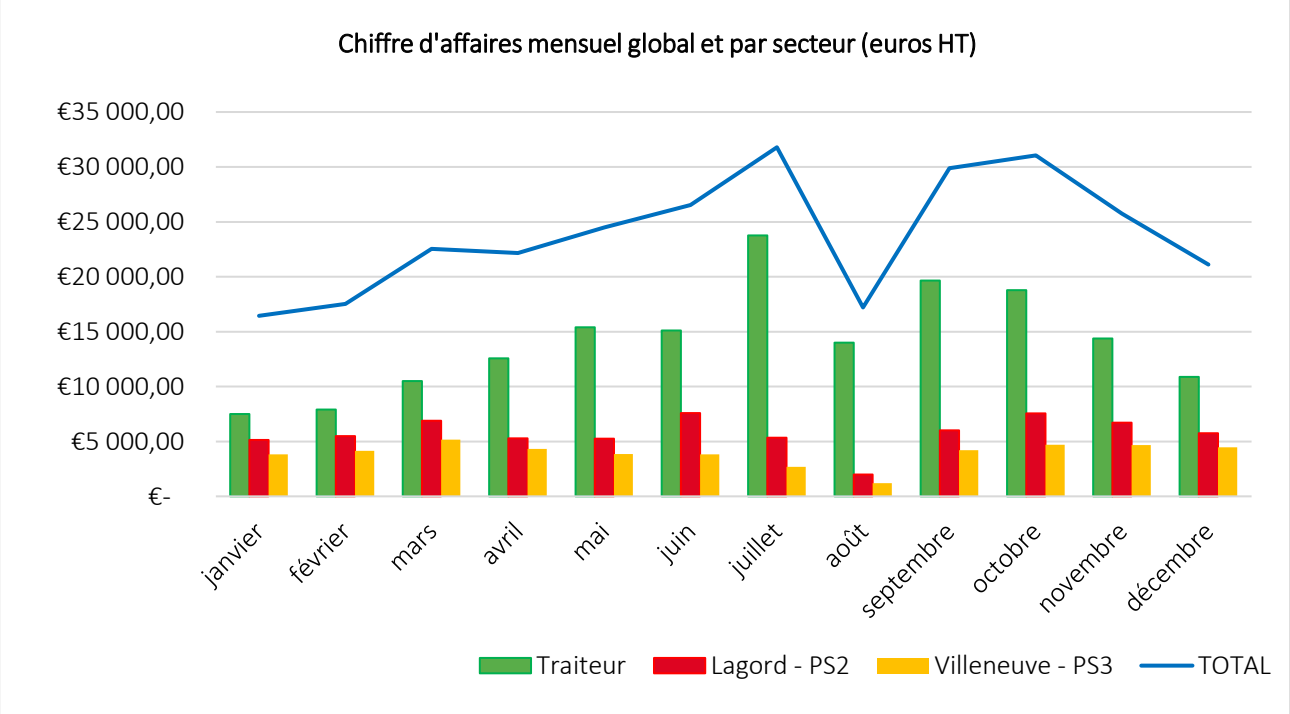

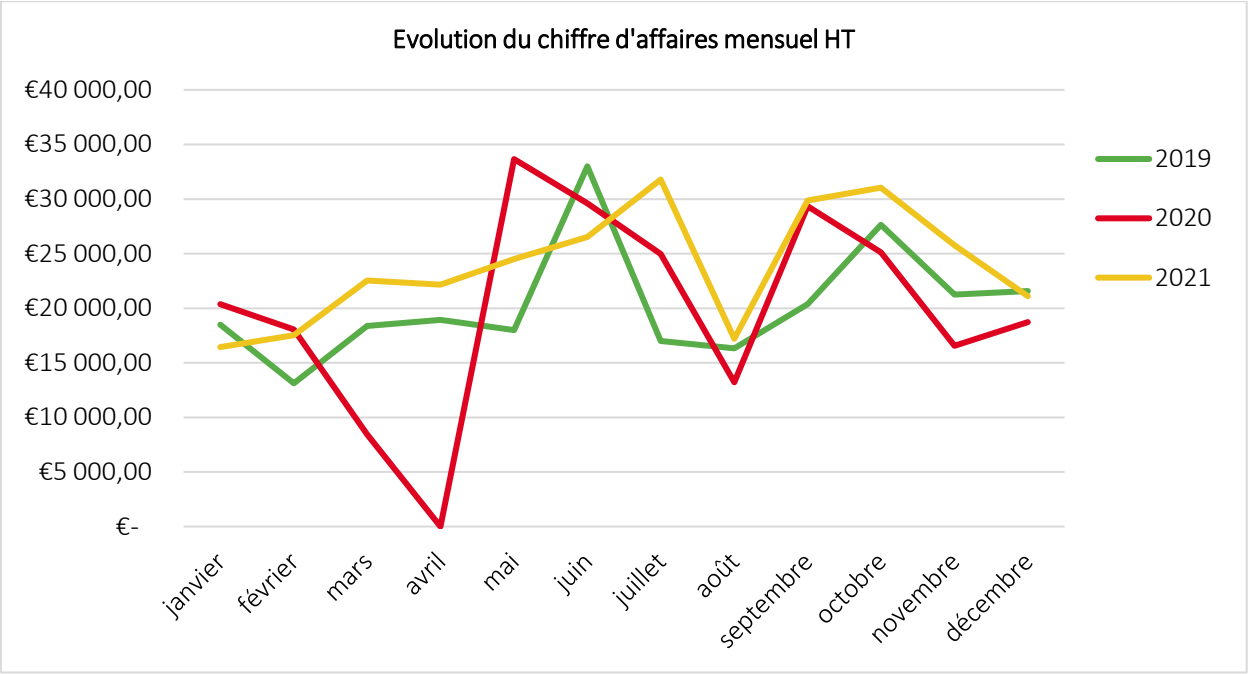

POINTS MARQUANTS 2021

L'impact de la crise sanitaire a eu un double effet sur le volume d'activité de Planète Sésame : un début d'année difficile sur la partie traiteur et les mesures diverses à appliquer sur les restaurants (fermeture, jauge, Pass sanitaire).

La première partie de l'année a donc été en dessous des objectifs posés. Le redémarrage de l'activité traiteur à partir d'avril et des restaurants sur le dernier quadrimestre a permis de se rapprocher des niveaux attendus.

L'évolution du service traiteur a permis de développer des liens avec le tissu local (associations et évènements locaux, retour d'un partenariat avec les Francos…).

Avec l'ouverture du nouveau restaurant à Villeneuve les Salines, la réorganisation des locaux de production a été finalisée en 2021, avec l'aménagement des bureaux de Planète Sésame.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'activité traiteur a augmenté dès que les conditions sanitaires ont été levées.
- Les actions commerciales ont été ralenties ou reportées.
- Un logiciel de gestion de restauration a été mis en place.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Pérenniser les activités en poursuivant la croissance des chiffres du restaurant de Villeneuve-les-Salines et du service traiteur.
- Finaliser l'intégration d'un support administratif.
- Poursuivre les investissements de matériels de production et évènementiels.
- Mener les formations prévues en 2022 : Gestion et organisation d'évènements de prestation traiteur (+ de 100 personnes) et accueil clients en restauration

4. L'AUBERGE, RESTAURANT SOCIAL

L'Auberge est un restaurant social porté par l'Association depuis 2003. Il accueille tous types de clients notamment les personnes en situation de précarité. Cependant, la volonté de l'Association est de favoriser la mixité des publics. Ainsi le restaurant est ouvert à tous.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

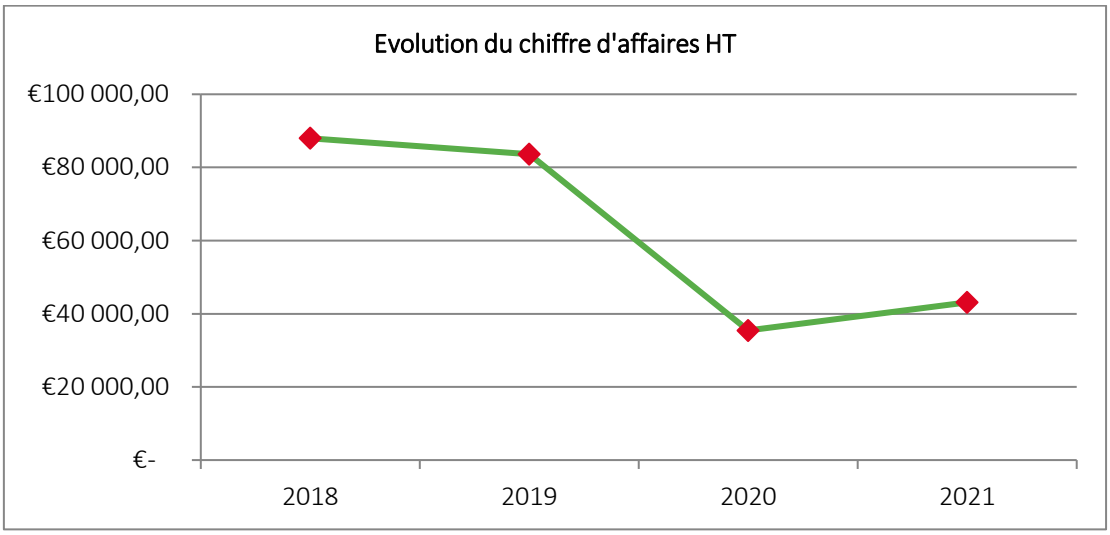

Après un point bas en 2020 lié aux effets de la crise sanitaire sur l'ouverture de l'Auberge, le CA repart à la hausse en 2021 mais à un niveau très inférieur à ceux observés avant la crise.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'Auberge est un restaurant et à ce titre il s'est plié aux obligations de fermeture incombant aux restaurants pendant la crise sanitaire. Il a été fermé lors du 1er confinement du 13 mars au 11 mai et il a été fermé au démarrage du 2nd confinement le 29 octobre, et jusqu'au 8 juin 2021. La réouverture a pu se faire car l'application du Pass sanitaire ou vaccinal n'a pas été imposée s'agissant d'un restaurant social.

À la sortie de la crise sanitaire, la reprise des activités de l'Auberge se situe en deçà d'avant la crise.

Le personnel de l'Auberge a suivi une formation HACCP, avec un nouvel organisme.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Lors des recrutements, une attention particulière est apportée pour veiller à ne pas mettre les collaborateurs en difficulté face au public accueilli. En effet, les salariés en insertion ont parfois du mal à prendre le recul nécessaire pour ne pas se « voir » ou se « revoir » à des étapes difficiles de leur propre parcours quand ils accueillent les clients/bénéficiaires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le recrutement a été réalisé avec l'ensemble de l'équipe CIP et encadrante.
- Une organisation a été mise en place pour faciliter les échanges avec l'équipe d'accompagnement (déplacement régulier, lieu mis à disposition).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Faire participer l'encadrante de l'Auberge au projet Seve Emploi.

L'ENTREPRISE D'INSERTION

L'entreprise d'insertion est le 2ème support d'insertion porté par l'Association. Les personnes recrutées sur ce dispositif sont souvent moins éloignées de l'emploi, plus autonomes, que celles accueillies sur le chantier d'insertion et sur le dispositif d'Accompagnement à la Vie Active (AVA).

L'entreprise d'insertion est composée de 4 activités : l'entretien des locaux, la blanchisserie, l'entretien des espaces verts et la cuisine centrale.

1. L'ENTRETIEN DES LOCAUX, NETTOYAGE

Les prestations proposées s'adressent uniquement aux professionnels ainsi qu'aux établissements de l'Association. Elle représente le plus gros pôle en termes d'ETP d'insertion et de personnes accueillies sur le dispositif AVA. Des équipes sont en rotation de 5h à 20h du lundi au vendredi. Des équipes œuvrent également le samedi, le dimanche et les jours fériés sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise.

L'Association a fait le choix de fournir l'intégralité du matériel, des consommables et des produits à l'équipe, et de leur mettre à disposition des véhicules. C'est le service de blanchisserie qui s'occupe du lavage des serpillères et des chiffons utilisés quotidiennement. De ce fait, l'équipe dispose de tout le matériel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

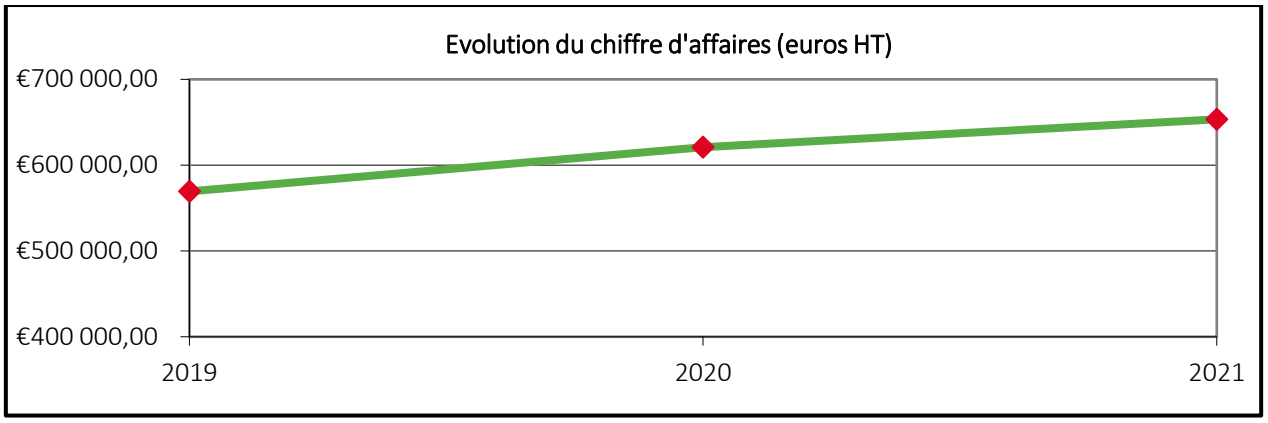

La progression du chiffre d'affaires observée depuis quelques années se poursuit en 2021 grâce aux interventions de désinfection en lien avec la crise sanitaire et au développement du volume d'activité avec des clients existants (CDA, Ville de La Rochelle, résidences).

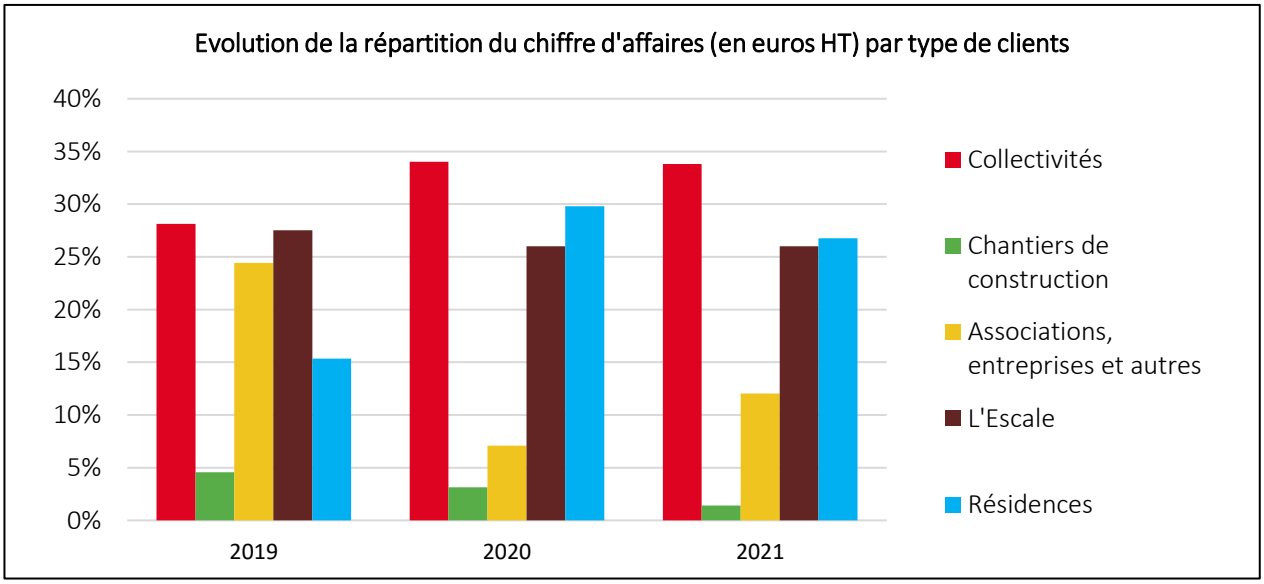

POINTS MARQUANTS 2021

Les effets de la crise sanitaire se sont estompés en cours d'année. En effet, les mesures sanitaires ont été partiellement ou totalement stoppées après l'été.

Le chiffre d'affaires est en progression notamment par le maintien et le développement des volumes avec les collectivités (nouveaux sites dans le cadre du marché avec la ville de La Rochelle, nouveaux contrats avec la CDA) et la diversité des clients associatifs et professionnels. La part des établissements de l'Escale et des résidences est stable en 2021.

Le service est reconnu pour la qualité de son travail et de sa relation client. En 2021, le contrat d'entretien du marché et des salles polyvalentes de la mairie de Chatelaillon a été renouvelé.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les personnels d'encadrement sont montés en compétences notamment grâce à des formations spécifiques terrain ou en lien avec l'accompagnement du personnel en parcours d'insertion.
- Le travail avec les principaux clients, notamment les collectivités a été renforcé.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le renforcement des équipes d'encadrements et administratives.
- Développer la gestion des interventions sur les appartements des structures de l'Escale, pour améliorer le service et la réactivité.

2. LA BLANCHISSERIE

La blanchisserie traite à la fois des vêtements professionnels et du linge plat. Une partie non négligeable de l'activité de la laverie est tournée vers les logements et structures d'accueil de l'Association. L'équipe est composée de 6 personnes en contrat d'insertion (dont 1 chauffeur-livreur), de 2 personnes en Adaptation à la Vie Active (AVA), ainsi que d'une encadrante et d'une technicienne.

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

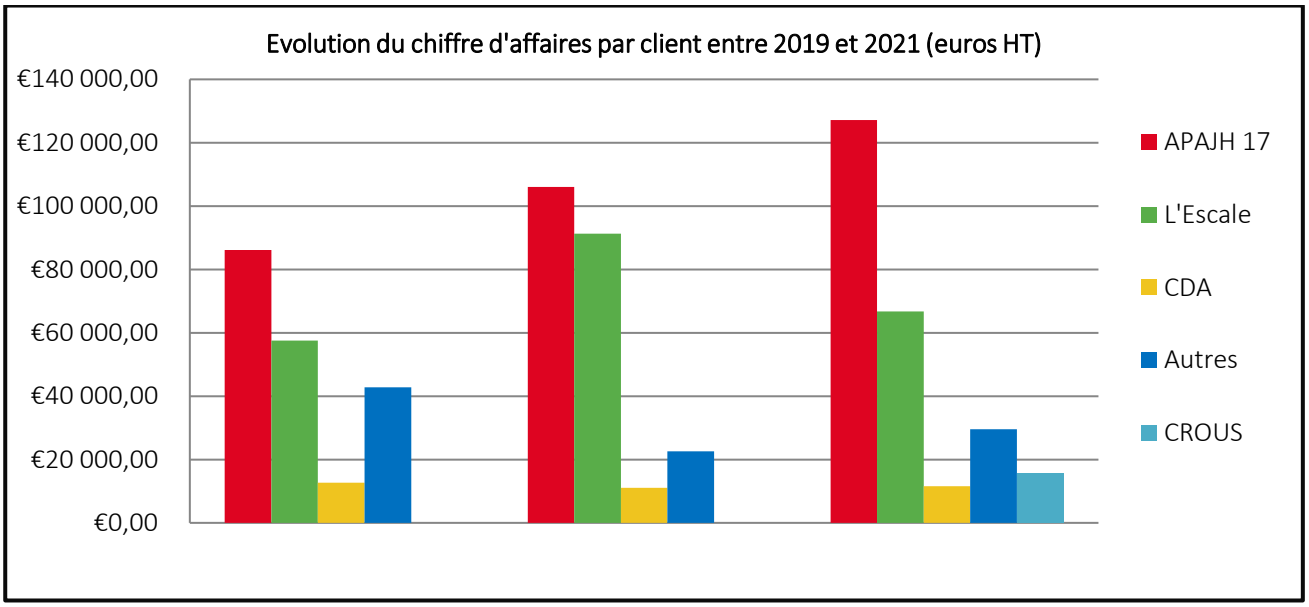

Avec la crise sanitaire le partenariat avec les services de l'APAJH a été amplifié depuis 2 ans, en augmentant significativement les volumes traités. Après une année 2020 perturbée, le niveau du chiffre d'affaires généré par l'activité avec l'Escale est revenu à des volumes dans la lignée de 2019. Depuis janvier 2021, le CROUS de La Rochelle est un nouveau client (diverses cuisines et le service d'hébergements).

Les autres clients, plus saisonniers, maintiennent leur activité avec la volonté de maîtriser les volumes traités.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Un nouvel encadrant a été recruté sur la laverie. Il s'agit d'une personne avec une bonne connaissance du milieu de l'insertion car il a été encadrant de personnels dans un chantier d'insertion autour de Grenoble avant de rejoindre l'Escale.

Les espaces de la laverie ont été réaménagés, notamment sur la partie de séchage, dans le but de simplifier les flux de linges. Un espace bureau pour l'encadrement a également été créé.

L'année 2021 a été marquée par des décisions fortes d'investissements. Une nouvelle machine à laver a été achetée, selon les mêmes caractéristiques que la précédente, permettant un volume de traitement identique ains que divers matériels de manutention du linge.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La prestation avec le CROUS (vêtements des pôles restaurations et pole hébergement) a été lancée.
- Le réaménagement de la laverie est en cours avec la création d'un bureau pour l'encadrant et la réorganisation des lieux de stockage du linge.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Finaliser les aménagements et l'organisation de la laverie.
- Orienter les activités vers des clients non saisonniers afin de lisser la production.

3. L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les prestations d'entretien courant et de créations paysagées s'adressent autant aux particuliers qu'aux entreprises de l'agglomération rochelaise élargie et aux collectivités. L'équipe est composée d'un encadrant, de son adjoint en CDI et de 4 salariés en insertion.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

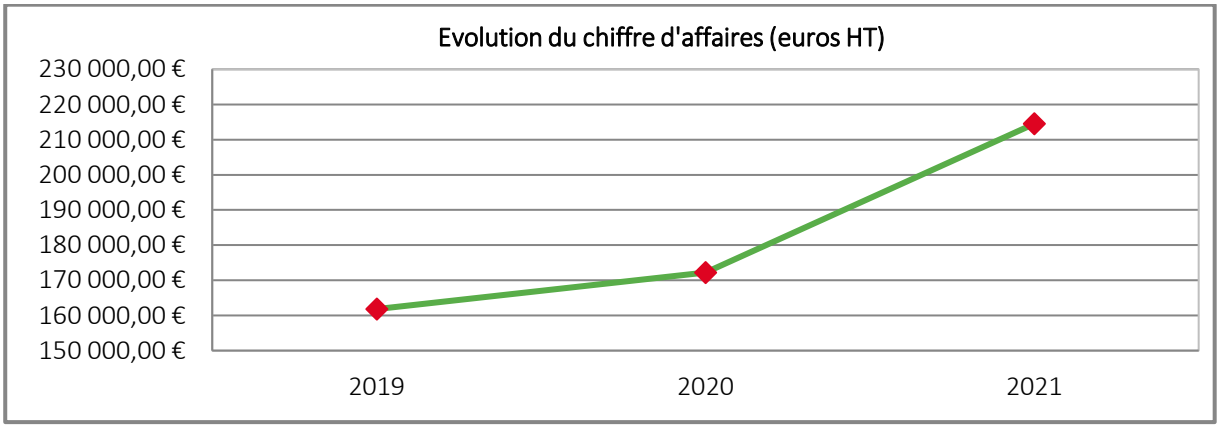

Le chiffre d'affaires a connu une belle hausse en 2021, avec 214 000 € sur l'année.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'activité Espaces Verts, en partenariat avec deux autres structures d'insertion de la CDA, la Mission Populaire à La Rochelle (La Fraternité) et la Régie de quartier Diagonales, a répondu et obtenu le marché proposé par la CDA. C'est la première fois qu'un tel partenariat, sur cette activité, a permis un partage en fonction des spécificités de chacun.

À noter également en 2021, le début de la formation professionnalisante d'un salarié en parcours sur les métiers d'entretien des espaces verts.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'investissements en matériel, de tonte notamment, a été réalisé.
- La démarche de diversification de nos prestations s'est poursuivie, particulièrement en direction des résidences, en lien avec les prestations réalisées par l'équipe d'entretien des locaux.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Continuer les investissements en matériel.
- Poursuivre l'ancrage territorial en s'appuyant sur le réseau et les clients de l'ensemble des activités du SIAE.

4. LA CUISINE CENTRALE ESCALATABLE

La cuisine centrale *Escalatabl*e fournit des repas aux différentes structures de l'Escale. Elle livre également les organismes de portage de repas à domicile (le Triporteur, l'ADMR de l'Ile de Ré, l'OFAS de Surgères, le CCAS d'Aigrefeuille).

Régulièrement, elle propose des plateaux-repas livrés sur site ou des prestations complètes sous forme de buffet froid aux entreprises, sociétés ou associations (IRFREP, ECF, Pôle Emploi, Rallye d'Automne, l'association le pied dans les étoiles…).

Escalatable offre une grande diversité de plats selon différents régimes alimentaires afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes. Cela induit évidemment un important travail technique : respect des grammages en fonction de l'âge, équilibre alimentaire et variété des mets.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

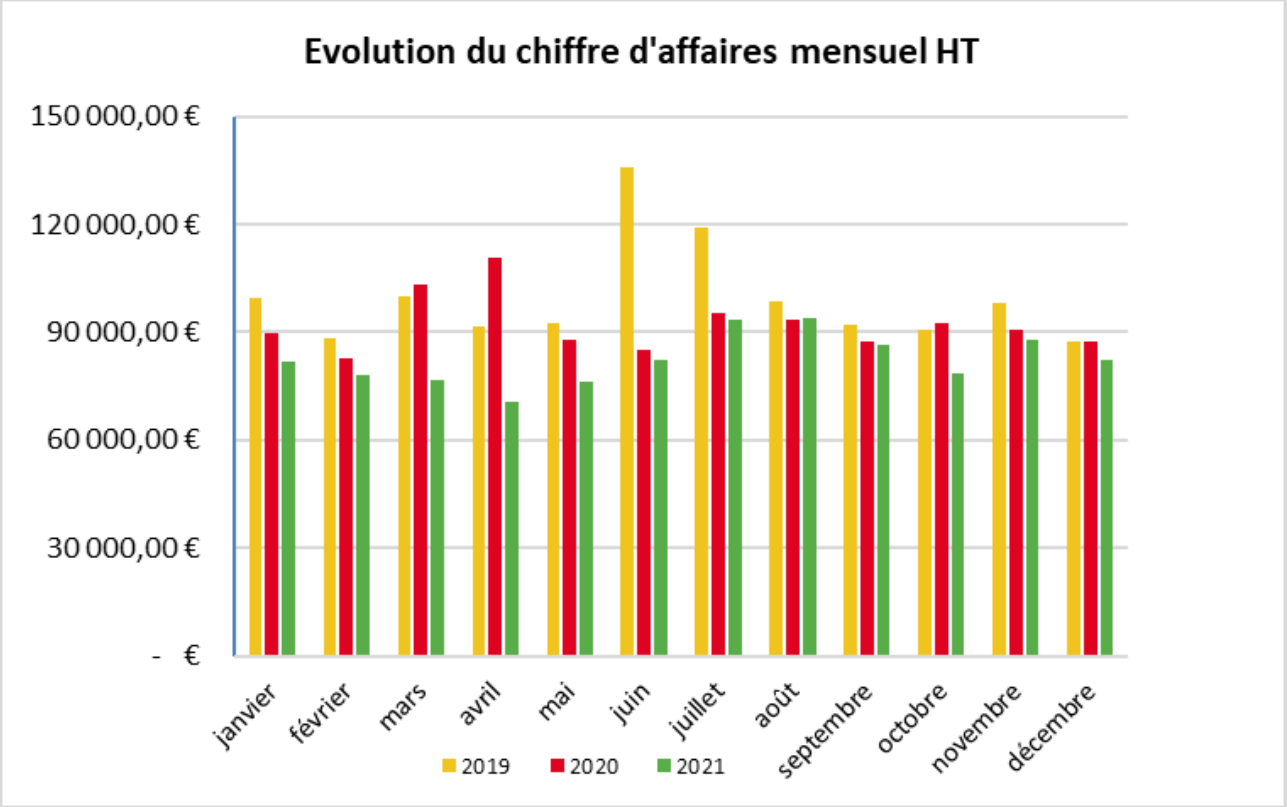

En 2021, la cuisine a majoritairement fourni l'ensemble des dispositifs de l'Escale.

187 649 repas ont été réalisés, soit une baisse de 10 % par rapport à 2020, la crise sanitaire, et ses effets sur le secteur, ont durci la concurrence sur le secteur.

POINTS MARQUANTS 2021

Mise en place du nouveau logiciel de cuisine, arrêt du prestataire Transgourmet, afin de gérer directement nos propres fournisseurs.

Ajustement des équipes de production et administratives pour une meilleure dynamique et réactivité.

Dans le cadre de la loi Egalim retrait progressif des barquettes plastiques, l'introduction de produits frais, notamment de la viande et intégration de producteurs locaux.

L'activité plateau repas a été fortement impacté par la crise sanitaire et ses effets indirects notamment la mise en place du télétravail.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Mise en place du nouveau logiciel de cuisine avec une maitrise sur la quantité et la qualité des produits avec un large choix de fournisseurs et développement des produits locaux et des produits frais, nous avons mis fin au contrat avec *Transgourmet* en mars 2021.
- Dans le cadre de la loi Egalim, travail réalisé sur les contenants, notamment sur les activités de portage de repas.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Développer les supports de communication sur les prestations proposées par la cuisine centrale et sur les produits (viandes fraîches, produits locaux et de saison, repas bio, repas végétariens…).
- Réorganiser des livraisons avec le départ de la livreuse.
- Accueillir le nouvel encadrant sur la cuisine.
- Développer le portefeuille de clients externes via notamment les appels d'offre de la CDA.

BILAN SOCIAL IAE ET AVA

1. L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

INDICATEURS	ACI	EI
Nombre de salariés en insertion		
Salariés en insertion (flux sur l'année) :	56	51
• Dont salariés en insertion agréés (flux sur l'année)		
Salariés en insertion au 31/12/21	38	43
Nombre de salariés en insertion selon le sexe		
Hommes	32	22
Femmes	24	29
Nombre de salariés en insertion selon l'âge		
18 à 24 ans	3	3
25 ans	1	1
26 à 35 ans	10	9
36 à 45 ans	15	16
46 à 55 ans	16	14
56 à 59 ans	6	4
60 ans et +	5	4
Nombre de salariés en insertion selon leur situation professionnelle		
Demandeur d'emploi - 1an	17	29
Demandeur d'emploi ≥ 1an	12	10
Demandeur d'emploi ≥ 2ans	27	12
RSA	19	19
Travailleur handicapé	7	5
Nombre de salariés insertion selon la zone géographique		
Habitant en quartier prioritaire ville	26	19
Habitant en zone de revitalisation rurale	-	-
Nombre de salariés en insertion selon CSP		
Niveau 3 (ex V) et infra	42	28
Niveau 4 (ex IV)	10	9
Niveau 5 (ex III)	1	5
Niveau 6 (ex II) et supra	3	9
Nombre de salariés en insertion selon l'accompagnement		
Bénéficiaires d'un accompagnement sur les freins périphériques à l'emploi	46	31
Bénéficiaires d'un accompagnement professionnel :		
• dont attestations de compétences ou d'expérience professionnelle	-	-
• dont PMSMP	7	7
Bénéficiaires de formations	14	15
Nombre de salariés en insertion selon les sorties		
Total de sorties dans l'année	18	11
Sorties emploi durable (ED)	-	4
Sorties emploi de transition (ET) :		
• dont vers une autre SIAE	1	2
Sorties positives (SP) :	7	-
• dont vers la formation qualifiante		
Autres sorties (dont parcours retraite)	7	5
Sorties avec une attestation de compétences ou d'expérience professionnelle	-	-

■ POINTS MARQUANTS 2021

Une nouvelle équipe de CIP (recrutement fin 2020 et début 2021) a été constituée avec comme perspective de formaliser les actions, les suivis, les méthodes de travail et d'entamer une réflexion sur la relation encadrant technique/CIP. Ce travail s'est construit autour d'une formation proposée par INAE « Un accompagnement partagé pour la réussite des parcours ». Celle-ci a regroupé 4 encadrants technique et les CIP pour lancer la démarche.

L'année 2021 sonne également la reprise de toutes les activités sur site et la reprise des accompagnements. Néanmoins, les contraintes d'organisation de travail (télétravail, accueil et réception de public dans certains organismes…) n'ont pas facilité la prise de contact avec les partenaires sociaux et économiques du territoire qui sont indispensables dans l'accompagnement socio-professionnel. En outre, l'intégration dans deux groupes de partenaires a pu être enclenchée durant cette année et amène à de nombreux projets mutualisés : Groupement inter SIAE La Rochelle et le groupe de travailleurs sociaux de la ville d'Aytré.

Un outil commun a été créé et mis en place pour le recrutement des SIAE : la plateforme ITOU ou plateforme de l'inclusion. Elle offre une interface directe entre les candidats et les SIAE via l'envoi des candidatures par les prescripteurs habilités : Pôle Emploi, le Mission Locale, Cap Emploi, PLIE, référents sociaux.... C'est également un outil de gestion des agréments, des déclarations ASP par exemple, ce qui implique une nouvelle organisation dans la gestion de cette plateforme et notamment le travail avec les différentes parties prenantes (CIP/Encadrants/Chef de service/secrétaire/différents personnels administratif du Siège/Pôle Emploi).

La deuxième partie de l'année a été marquée par l'arrivée d'une alternante en licence professionnelle, cursus intervention sociale. Sa mission est de créer et développer le projet sur l'inclusion du numérique dans le parcours des salariés en insertion. Cette notion paraît primordiale aujourd'hui pour développer l'autonomie des publics dans les démarches administratives et professionnelles. Une salle au SIAE a été dédiée pour ce projet. La première partie du projet en 2021 état axée sur l'évaluation des compétences de tous les salariés en insertion du SIAE afin de recenser le niveau, les besoins, les envies pour mettre en place des ateliers collectifs et des accompagnements individuels adaptés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- 1 recrut'escale avec un nouveau format d'inscription via un tableau partagé avec tous les prescripteurs. Communication à développer et régularité d'organisation à trouver.
- Reprise des comités de suivi des salariés en CDDI avec les différents prescripteurs/partenaires.
- Organisation d'une formation CIP/encadrants technique et pédagogique pour favoriser l'accompagnement du salarié en insertion dans son parcours.
- Réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des salariés en insertion sur leurs connaissances/compétences/attentes sur l'apprentissage des outils numériques.
- Participation des CIP a différents réseaux de partenaires sur le territoire (regroupement inter SIAE, Groupe partenaires sociaux d'Aytré.)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Structurer nos procédures de recrutement et trouver de nouvelles méthodes pour répondre à nos besoins de recrutement : récurrence du recrut'escale, présentation et visite de nos différents supports d'activité aux prescripteurs pour qu'ils puisent être relai auprès des candidats.
- Travailler sur une méthode et créer des outils communs de suivi des salariés en insertion en tenant compte des spécificités de chaque activité.
- Mettre en place des ateliers collectifs et accompagner individuellement au numérique par thématique.
- Participer au programme Sève Emploi avec l'atelier « Menuiserie » comme expérimentation pour travailler le lien avec l'entreprise classique.

2. L'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE

Le dispositif d'Adaptation à la Vie Active (AVA) de l'Escale a été créé en 1999. Il est rattaché au service d'insertion professionnelle. Il accueille les usagers éloignés de l'emploi des services CHRS et CADA de l'Association, sur des activités protégées, principalement le ménage, l'entretien des locaux et la menuiserie. Encadrés par des professionnels, les bénéficiaires intègrent pleinement l'équipe en place dans une dynamique de travail à laquelle ils prennent part à la hauteur de leurs compétences et de leur motivation.

	PART (%)	EFFECTIFS
Effectifs accueillis durant l'année		
Femmes	22%	11
Hommes	78%	40
Total	100%	51
Moyennes d'âge		
Femmes		32 ans
Hommes		31 ans
Répartition des effectifs selon les activités		
Menuiserie	21%	11
Chantiers second œuvre	0%	-
Cuisine	10%	5
Blanchisserie	6%	3
Ménage	49%	25
Maintenance	6%	3
Rénovation	8%	4
Espaces verts	0%	-
Structures prescriptrices		
CADA Escale	45%	23
CHRS Escale	4%	2
Pension de Famille Escale	6%	3
Veille sociale Escale	29%	15
SAO 17	0%	-
Altea Cabestan	9%	4
Régie de quartier Diagonale	0%	-
DT La Rochelle Ré	4%	2
Autres	4%	2

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Rédaction du projet de service CAVA.
- Mise en place d'un accompagnement numérique avec la nouvelle accompagnatrice et la salle numérique dédiée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Finaliser la mise en place du projet de service CAVA en le présentant aux différentes parties prenantes.
- Apporter une dynamique de parcours grâce aux nouveaux types de contrats proposés.

LES SERVICES LOGEMENT ET DE MAINTENANCE

Ces services sont incontournables dans le développement et l'entretien quotidien du parc de logements collectifs et diffus de l'Association, ainsi que pour les bureaux et espaces d'accueil du public. Le service intervient sur le département de la Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres pour certaines prestations, notamment les aménagements. C'est un service dédié exclusivement aux établissements et services de l'Association. Au-delà des interventions de maintenance, ils sont également engagés sur des projets transverses à l'Association.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

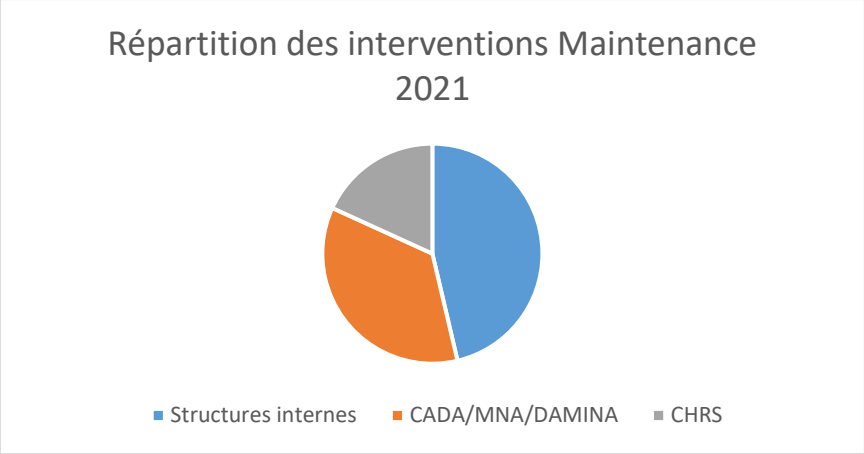

■ POINTS MARQUANTS 2020

La majorité des interventions des équipes maintenance est fléchée vers les sites internes, suivis des appartements CADA/MNA/DAMINA puis des logements CHRS.

En 2021, les travaux de peinture de l'EHPAD ont été finalisés, après 4 mois de travaux. Une partie de l'accueil de nuit de la MAHUT a également été rénovée juste avant l'été. Sur l'ensemble de l'année, c'est une douzaine de logements qui ont été partiellement ou totalement rénovés.

Les équipes ont accompagné les nombreux aménagements de logements, comme ceux des services du CHRS et du CADA.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Les états des lieux, entrants et sortants, sont réalisés par la référente logement. Elle matérialise le point d'entrée des demandes d'interventions adressées aux différents métiers du SIAE. Ils peuvent entraîner des travaux de maintenance, de peinture, un réajustement de l'équipement mobilier, mais aussi une intervention de l'équipe de nettoyage et un mouvement de linge plat en provenance de la laverie avant l'arrivée des nouveaux résidents.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les travaux importants à la MAHUTet à l'EHPAD ont été finalisés.
- Réalisation de travaux d'optimisation du réseau informatique et téléphonique du site SIAE.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Réfléchir à la mise en place d'un outil informatique qui permettra d'améliorer la transmission d'informations entre les différents services de l'Association au sein même du SIAE et renforcer le suivi des logements en lien direct avec les services concernés.
- Mettre en place une équipe supplémentaire sur la maintenance.
- Réaliser les travaux de peinture sur les nouveaux bureaux du DAMINA.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE LE TRIPORTEUR

Le Triporteur est un service de portage de repas à domicile créé en 1998, qui a fusionné avec L'Escale en 2011.

Il s'inscrit véritablement dans les services de proximité et de maintien à domicile, favorisant une relation avec l'usager, un lien avec les familles, les aidants (aides à domicile, auxiliaires de vie, voisins…) et les intervenants médico-sociaux (médecins, infirmiers, aides-soignants, assistantes sociales, tuteurs, curateurs…).

Les repas sont élaborés par la cuisine centrale *Escalatable*, ce qui permet une réactivité tant en termes d'intervention de livraison que de qualité de prestation (régimes spécifiques : diabétique, sans sel ajouté, mixé complet…).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

	2020	2021	Evolution en %
Repas			
Nombre de repas livrés annuellement	59 333	54 116	-9 %
Nombre de repas moyen livrés hebdomadairement	1 136	1 037	-9 %
% de repas accompagnés d'un dîner ou d'un potage	24%	22%	-2 %
Chiffre d'Affaires annuel (€ HT)	592 735	538 409	-9 %
Bénéficiaires			
Nombre d'usagers	429	370	-13 %
Nombre de nouveaux usagers	179	162	-9%
Répartition géographique			
% de repas livrés hors La Rochelle	34%	35 %	+1 %
Nombre d'habitants de la CDA livrés hors La Rochelle	144	130	-10 %

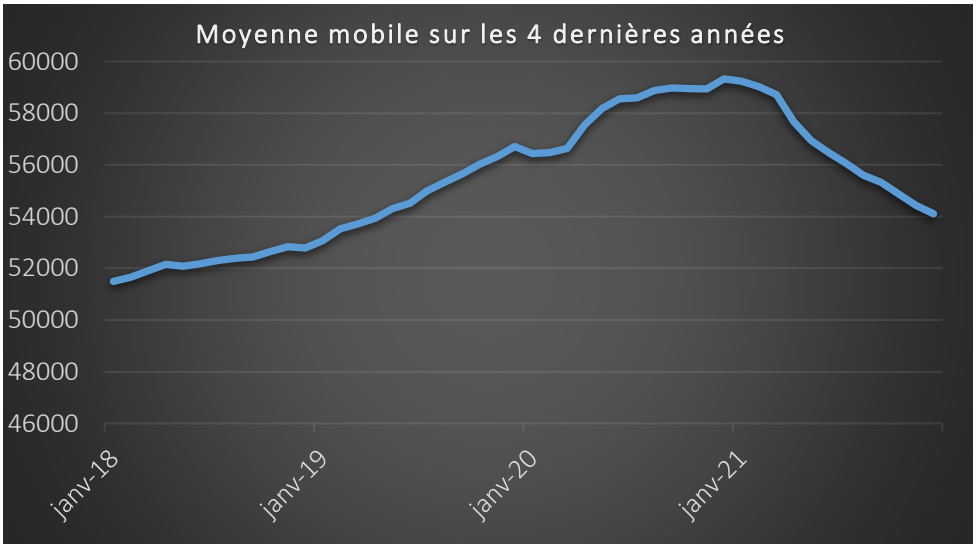

La moyenne mobile se calcule en cumulant le nombre de repas livrés durant les 12 derniers mois, et ceci pour chaque mois de l'année. L'année 2021 montre un fort ralentissement de l'activité après une année 2020 très impactée par la crise sanitaire.

Le Triporteur a livré 54 116 repas en 2021, soit une moyenne 1 041 repas par semaine.

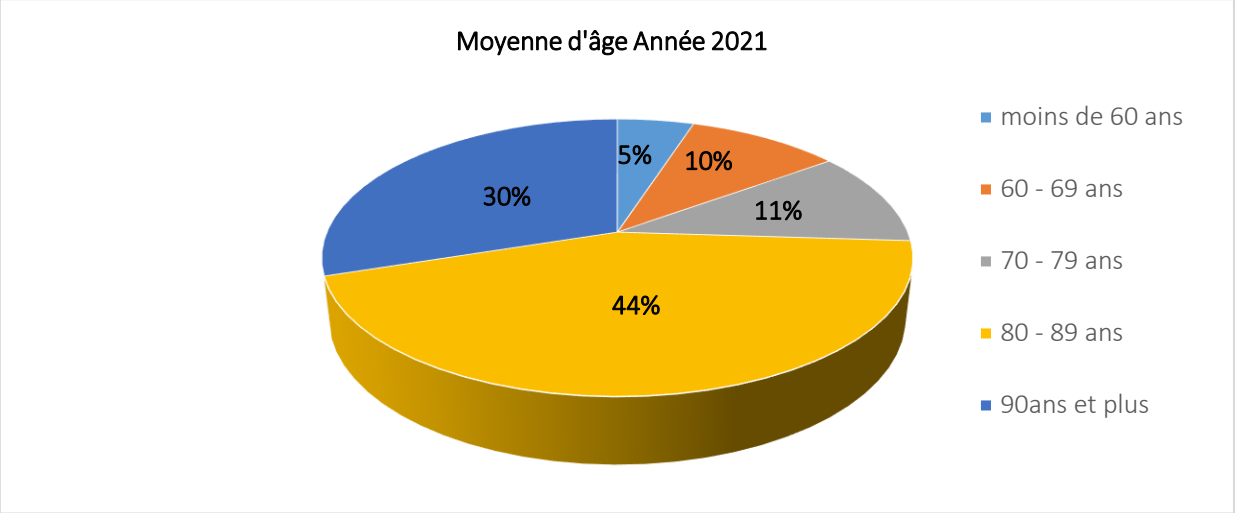

73 % des usagers ont plus de 80 ans, dont 2 personnes centenaires.

26 communes hors La Rochelle ont été desservies (contre 23 en 2020). 20% des usagers habitent Aytré. Les communes d'Aytré, Lagord et Périgny représentent à elles seules 46% des usagers hors La Rochelle.

Depuis toujours, *Le Triporteur* se démarque de ses concurrents par sa réactivité. La capacité de l'équipe à répondre très rapidement à une demande, et parfois même immédiatement, le matin pour le midi comme cela est parfois demandé, apporte une différence positive par rapport aux autres services de portage de repas. Cette prestation est bien évidemment possible grâce à la réactivité de la cuisine centrale «Escalatable » et de son équipe.

Depuis le démarrage de l'activité, 5 710 personnes ont bénéficié de ce service.

■ POINTS MARQUANTS 2021

La fin du confinement et un début de retour à la vie « normale » après la crise sanitaire a entraîné une diminution des commandes. En effet, les services d'aide à domicile ont repris leurs activités aux domiciles des usagers.

L'obligation vaccinale étant de rigueur pour cette prestation de service, l'ensemble des salariés s'est fait vacciner. Seule un agent de livraison n'a pas souhaité se faire vacciner. Un poste en secrétariat lui a été proposé (et accepté) au sein de l'équipe d'accueil du SIAE.

L'équipe a connu une fin d'année très difficile, touchée par le Covid-19. Grâce à des renforts, toutes les livraisons ont pu être honorées.

Les livraisons du mercredi et du samedi n'ont pas été remises en place, car il n'y a pas eu de demandes particulières en ce sens.

2 véhicules ont été remplacés en cours d'année.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les contrats PEC ont été renouvelés et un agent de livraison est passé en CDI en juillet 2021.
- La mise en place du nouveau logiciel a été finalisée.
- Le pôle secrétariat « Triporteur & Escalatable » a migré dans l'ancien réfectoire, plus spacieux et lumineux, améliorant grandement les conditions de travail.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le remplacement de la flotte de véhicules (1 à 2 courant d'année).
- Maintenir une forte communication pour faire face à une concurrence encore plus importante sur le secteur.
- Anticiper la fin de 2 contrats aidés, notamment avec la possibilité de proposer des offres à la mission locale.

LES ETABLISSEMENTS LA COLLINE

LA VEILLE SOCIALE **p.126**
1. L'accueil de nuit p.126
2. L'accueil de jour p.128
3. Le service d'accueil et d'orientation p. 129
4. La domiciliation p.131
5. L'hébergement de stabilisation p.132
6. Les appartements d'urgence p.134

LE PÔLE HEBERGEMENT D'INSERTION **p.136**
1. L'unité d'accueil d'urgence et de logement temporaire p.136
2. L'accueil en logement temporaire p.138
3. L'Hébergement d'urgence femmes victimes de violences p.139
4. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale p.140

LES SERVICES DE SUITE **p.143**
1. L'intermédiation locative p.143
2. La maison relais p.145
3. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale p.146

LE CHANTIER D'INSERTION **p.150**

LE PÔLE MEDICO-SOCIAL **p.151**
1. Les lits halte soins santé p.151
2. Un chez soi d'abord p.153
3. Les accueils de jour autonomes dans la VIENNE p.154
4. La plateforme d'accompagnement et de répit du Sud Vienne (PFR) p.156

35 rue du Coteau Saint Hubert
79000 NIORT
Tél. 05.49.16.00.25

LA VEILLE SOCIALE

Le dispositif de veille sociale est *« chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers une structure ou service qu'appelle leur état »* (art 71, loi MOLLE du 5 mars 2009). Il regroupe 5 établissements et services ayant pour missions de :

- Protéger et mettre à l'abri sur les dispositifs d'accueil de nuit et d'accueil de jour.
- Évaluer et orienter par le biais du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et de la domiciliation.
- Proposer des activités innovantes sur le territoire pour compléter l'offre de service en faveur de l'insertion des plus démunis.

Le pôle veille sociale est animé par une équipe pluridisciplinaire : chef de service, agents polyvalents, travailleurs sociaux, veilleurs de nuit. L'organisation transversale des équipes facilite les passerelles entre les services, et des partenariats complètent l'offre de service en réponse aux besoins de 1ères nécessité. Des concertations régulières avec les partenaires (SIAO, EMAPP, PASS…) ont lieu chaque semaine afin de proposer à toute personne accueillie un parcours personnalisé d'insertion.

1. L'ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des personnes essentiellement orientées par le SIAO/115 afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, douche…). L'accueil de nuit propose une écoute, informe et oriente vers le SAO et/ou les partenaires pour mettre en place un accompagnement social.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	**18h-8h30**	**17h45-8h30**
Nombre de places habilitées	24	24
Taux d'occupation	**78.73 %**	**85.32 %**
Nombre d'usagers	618 + 1 enfant	773 + 5 enfants
Nombre de nuitées	6 917	7 486
Répartition par personne (adultes) par sexe :		
• Hommes	510	635
• Femmes	108	138
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	603	717
• Adultes seuls avec enfant(s)	1	2
• Couples seuls	7	24
• Couples avec enfant(s)	-	3
Répartition par âge :		
• < 18 ans (enfants accompagnés)	1	5
• 18-25 ans	134	155
• 25-35 ans	166	201
• 35-45 ans	130	171
• 45-55 ans	132	160
• > 55 ans	56	86
Durée moyenne de séjour	**10.19 nuits**	**8.25 nuits**
Sorties :		
• Solutions intermédiaires (stabilisation, CHRS, famille, amis…)	6	12
Nombre d'utilisateurs AN entrés sur le dispositif de stabilisation	5	11

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est en hausse de 9% avec une moyenne de 8.25 nuits par personne. Cela traduit une activité qui revient à la normale d'avant la crise sanitaire ou la moyenne était de 8.50 nuits en 2019.

Tous les chiffres augmentent avec globalement la même proportionnalité sauf pour les couples qui sont surreprésentés par rapport à 2020 sans pouvoir formuler d'hypothèse crédible.

Toutes les tranches d'âge sont réparties dans la même proportionnalité que N-1.

POINTS MARQUANTS 2021

Les postes de veilleurs de nuit ont évolué au service de l'organisation et des usagers avec une dimension d'accueil et de travail en soirée. Cela a permis de mieux maîtriser les impacts des remplacements sur les autres membres de l'équipe, et notamment celui de la stabilisation, en équilibrant ainsi les fonctions et les services connexes (accueil de jours, SAO, domiciliation). Cette nouvelle posture professionnelle permet également de travailler différemment la relation de confiance avec l'usager accompagné en soirée et sécurisé la nuit.

L'organisation du temps de l'accueil, rythmé de 17h45 jusqu'à la fin des temps de repas, dans un créneau défini et respecté par tous, a démontré qu'il était garant d'un meilleur climat entre les usagers mais aussi avec les membres de l'équipe. La crise sanitaire a largement participé au déploiement de ces nouvelles pratiques et d'en voir le bénéfice.

La formation gestion des conflits réalisée en avril a rapidement porté ses fruits sur la réflexion des pratiques existantes, des appréhensions, des peurs, etc. Ce temps collectif pour donner les mêmes bases de connaissance à l'ensemble de l'équipe a pu aboutir à la création en commun d'un outil qui fait apparaitre le schéma du processus de la violence sur le site et adjoint au livret d'accueil d'un nouveau salarié sur la veille sociale.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'évaluation interne de l'établissement « Accueil de nuit » n'a pas été menée. Le calendrier a été revu avec la DDETS. Elle sera réalisée pour le 1er trimestre 2022 avec le nouveau référentiel de l'HAS avec comme ligne de mire les documents du CPOM.
- Un travail d'inventaire a été engagé puis l'équipe s'est concentrée surtout à la création d'outils pour faire fonctionner l'accueil de jour en journée. L'état des lieux des documents obsolètes ou à refondre a été réalisé.
- La formation à la gestion de la violence a été réalisée en avril 2021 sur 3 jours avec le Cabinet Orchestra Consultant. Ce temps a permis l'élaboration d'un outil commun avec le formateur pour formaliser le processus de la violence sur ce site. Cet outil sera désormais transmis aux nouvelles recrues.
- Le travail avec le trinôme des surveillants de nuits et soirée pour harmoniser les pratiques et écrire les fiches de postes n'a pas été engagé. De longues absences ont rendu ce temps impossible. Il s'inscrit comme une priorité pour 2022.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mener l'évaluation interne de l'établissement « accueil de nuit » dans le respect du calendrier initial en 2021 reporté au 1er trimestre 2022.
- Poursuivre le travail engagé sur le dernier trimestre 2021 pour mettre à jour les protocoles, procédures et organisations. Ce travail s'inscrira en continu sur 2023 compte tenu de changements à venir importants sur le site du 105 en matière de rénovation, de nouveau bâti et d'intégration du service du SAO. La refonte du guide technique « veille sociale » devrait être abouti en 2023.
- Organiser des réunions spécifiques dans le cadre des axes d'améliorations retenus lors de la formation « gestion des conflits » en reprenant notamment les fiches « incidents » créées pour cela. Travailler en commun avec la coordinatrice QHSE pour l'élaboration d'une fiche TYPE sur l'ensemble des services de l'Association.
- Reconduire la formation « gestion des conflits » pour l'ensemble de l'équipe. Elle pourrait s'inscrire, comme d'autres formations concernant la sécurité, essentielle aux professionnels de la veille sociale.
- Travailler avec le trinôme des accueillants soirée/nuit pour harmoniser les pratiques et engager l'écriture des fiches de postes.

2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un centre d'hébergement d'urgence ouvert de 9h30 à 17h00 (depuis le 2 novembre 2021) du lundi au vendredi (sauf jeudi après-midi). L'établissement accueille sur flux les personnes afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (alimentation, douche, hygiène vestimentaire, bagagerie, accès internet, orientation, écoute et accompagnement, socio esthétique, atelier numérique etc.).

	2020	2021
Ouverture	181/365	228/365
Amplitude horaire du service : • Période hivernale (01/11 au 31/03) • Période estivale (01/04 au 31/10)	Ouverture du 01/01/20 au 13/03/20 Ouverture du 18/05/020 au 30/10/20 Ouverture du 21/12/20 au 31/12/20 9h30-13h00	Ouverture du 01/01/21 au 30/10/21 Lundi au vendredi : 9h30-13h00 Ouverture du 02/11/21 au 31/12/21 Lundi au vendredi : 9h30-17h (fermé le jeudi AM)
Nombre d'usagers	**634**	**667**
Nombre de passages	3 620	6 156
Moyenne des personnes reçues par jour	20	27
Repas de midi	2 172	3 192

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Après la pandémie qui a durement affecté l'accueil de jour en 2020, l'établissement a retrouvé son rythme de 2019 (nombre de journées d'ouverture). La moyenne de 27 passages par jour masque cependant un niveau d'activité plus important encore sur la deuxième partie de l'année. Le début 2021 était très calme en sortie du confinement. Le projet de renforcement de l'accueil de jour depuis le 2 novembre 2021 fait apparaitre une activité de 37 passages en moyenne par jour. Cela représente sur la fin de l'année, environ 1 700 passages en deux mois seulement.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Pour atteindre ses objectifs, la DDETSPP a incité l'ensemble des acteurs à déployer leurs forces depuis les dispositifs d'urgence vers l'accès au logement en direct. Dans le même temps, elle a proposé des appels à projets pour renforcer ses dispositifs. Le SAO est devenu la pierre angulaire de ce dispositif de « veille » et a accru sa présence notamment sur l'accueil de jour pour remonter les infos et les besoins vers le SIAO puis vers le service de la DDESTPP et les bailleurs. Le SAO est également identifié comme un acteur incontournable du territoire entre autres pour les maraudes de jour et de nuit qui proposent aux personnes en squat d'être accompagnées sur ces permanences à l'accueil de jour.

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « renforcement des accueils de jour », les horaires d'ouverture ont été élargis, l'accompagnement global par le SAO renforcé et les animations à visée d'insertion, de prévention et d'accès aux loisirs développées. L'évaluation des besoins en modification de locaux et en matériel au sein de la maison de l'urgence est en cours. L'avis favorable reçu pour l'ouverture en journée répondra à cet objet. Depuis le 2 novembre, l'accueil de jour propose une offre d'activités à thème qui s'appuie sur 4 piliers : la socio esthétique, les ateliers visant à réduire la fracture numérique, les gestes qui sauvent et l'éducation canine. Globalement, c'est le renforcement d'une équipe pour assurer à la fois une meilleure qualité des prestations et assurer des missions d'insertion élargies pour compléter l'offre existante allant au-delà de la mise à l'abri.

En réponse à l'appel à projet « modernisation de l'accueil de jour » et grâce au soutien de l'Etat et de la Ville de Niort, l'Association va doter le site d'un bâti nouveau, pour rendre les prestations plus accessibles et de meilleure qualité : une buanderie, une bagagerie, des douches mais aussi de nouveaux bureaux d'accueil pour le SAO qui rejoindra le site, une salle d'activité et une infirmerie. Des réunions de travail avec la direction ont été menées avec l'équipe pour recueillir leur avis, suggestions, idées et préconisations pour pouvoir

travailler sur ce site avec envie et plaisir. Le « 105 » apparait progressivement comme un pôle multiservices de veille sociale, rapprochant les logiques d'insertion des publics demandant une mise à l'abri, et accueillant des partenaires pour favoriser « l'aller vers ». Le site évolue vers une offre de services de plus en plus globale avec une volonté forte d'améliorer l'insertion des plus fragiles.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'évaluation interne de l'établissement « Accueil de jour » n'a pas été menée. Le calendrier a été revu avec la DDETS. Elle sera réalisée pour le 1er trimestre 2022 avec le nouveau référentiel de l'HAS avec comme ligne de mire les documents du CPOM.
- Compte tenu des projets nouveaux, Le travail d'écriture des fiches de poste engagé en début d'année a été stoppé pour se poursuivre sur le second trimestre avec la mise à jour et l'adaptation des documents et outils du service. Un document travaillé en équipe retrace la chronologie des tâches à effectuer quotidiennement par les fonctions des uns et des autres. L'objectif est d'ancrer des pratiques reflexes.
- La mise à jour des documents et outils du service dans le cadre de la mise en conformité de l'évaluation interne en 2021 n'a pas été finalisée. Les outils existent sans toutefois pouvoir dire s'ils sont conformes au nouveau référentiel.
- La dynamique des projets transversaux d'animation et de promotion de la santé auprès des services internes et la mise en œuvre des projets d'animations à thème avec les acteurs santé se sont poursuivis notamment avec le nouveau projet de renforcement de l'accueil de jour (ouverture les après-midi).
- Les activités de l'accueil de jour en lien avec l'appel à projet des services de l'Etat (Fracture numérique) ont été renforcées notamment avec le nouveau projet de renforcement de l'accueil de jour. Une convention de formation pour lutter contre les fractures numériques a été signée.
- Le travail sur l'outil informatique pour permettre de mieux rendre compte de l'activité sur l'accueil de jour a été reporté.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le travail en équipe sur les outils et procédures, les ajuster, les valider et engager une nouvelle version du guide technique pour 2023.
- Informer et associer les usagers pour faire vivre ce nouveau site. Une communication « en fil rouge » devra être pensée et mise en œuvre le temps des travaux.
- Organiser et fixer les actions à thème sur l'année pour en assurer ensuite la promotion auprès du partenariat.
- Réfléchir au réagencement de plusieurs espaces du site ; le bureau d'accueil, l'office, la salle de vie, le système de chauffage.

3. LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) assure l'évaluation, l'accompagnement et l'orientation des personnes utilisatrices de des services d'hébergement d'urgence (accueil de jour, accueil de nuit), et/ou domiciliées. Le SAO bénéficie également d'une reconnaissance du Conseil Départemental au regard des missions de référent RSA des personnes sans abri.

	2020	2021
Ouverture	168/365	228/365
Amplitude horaire du service	Horaires modulés en fonction de la crise COVID-19	9h30/13h : accueil sur flux 13h30/17h45 : suivi et accompagnement sur rdv
Nombre de personnes suivies	516	586
Nombre d'entretiens réalisés	1 162	1 095
Nombre de suivis RSA	140	156

Répartition par sexe : • Hommes • Femmes	 408 108	 494 92
Répartition par âge : • 18-25 ans • 26-35 ans • 36-50 ans • > 50 ans	 54 164 227 71	 49 224 272 41

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le nombre de personnes rencontrées sur l'accueil de jour par le SAO reste stable avec un ratio d'entretien à 1.8. En 2022, grâce aux nouveaux outils de suivis la visibilité sera mensuelle et plus précise sur la typologie des publics.

156 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de l'action « Référence unique CD79 ».

■ POINTS MARQUANTS 2021

Dans une impulsion forte des politiques du logement d'abord, le SAO est devenu un élément indispensable de la veille sociale. Sa présence est désormais inscrite tous les jours sur l'accueil de jour pour engager un accompagnement plus ciblé vers le logement, initier et assurer le suivi les demandes. Son lien avec le SIAO insertion va s'accroitre pour établir une « passerelle » entre l'urgence et le logement direct. C'est un binôme de travailleurs sociaux très sollicités qui doivent adopter des nouvelles postures à la fois dans l'équipe de l'accueil de jour, vis-à-vis des partenaires, et des usagers.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'évaluation interne de l'établissement « SAO » n'a pas été menée. Le calendrier a été revu avec la DDETS. Elle sera réalisée pour le 1er trimestre 2022 avec le nouveau référentiel de l'HAS avec comme ligne de mire les documents du CPOM.
- Le projet de renforcement de l'accueil de jour, volet accompagnement, a permis la mise en place d'une permanence quotidienne d'accès au droit à l'accueil de jour. Des ateliers de formations aux gestes qui sauvent, des ateliers de socio esthétiques ainsi que des ateliers de lutte contre les fractures numériques ont été initiés.
- Le service a été doté des outils nécessaires pour remplir sa nouvelle mission (ordinateur portable, téléphone). Cela facilite le travail quotidien dans le suivi des personnes rencontrées et dans le recueil de statistiques. L'outil créé pour démarrer les permanences à l'accueil de jour a évolué et satisfait dans son utilisation. Une organisation conjointe à celle-ci a été mise en œuvre pour réguler le flux des demandes de domiciliation avec un outil statistique plus performant. Pour faciliter la demande, cette tâche est confiée à l'agent social sur l'accueil de jour dès l'entrée dans l'établissement.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mettre en œuvre des permanences d'accès au droit en matinée pour pouvoir accueillir et rencontrer les personnes les plus éloignées qui ne fréquentent pas l'établissement et qui en auraient besoin.
- Travailler sur le partenariat avec l'équipe mobile de veille sociale du CCAS et plus spécifiquement les maraudes. Une réunion est prévue en ce sens avec les services de l'état en janvier.
- Faire travailler le binôme de l'accueil de jour en après-midi avec le SAO pour proposer des ateliers ciblés comme la constitution d'un dossier administratif de base, le droit au logement, comment rentrer dans son logement, les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, etc.
- Anticiper l'organisation et la mutation du service dans ses nouveaux locaux sur le 105.

4. LA DOMICILIATION

L'Escale bénéficie d'un agrément préfectoral l'autorisant à domicilier les personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse pour y recevoir et y consulter leurs courriers de façon constante et confidentielle. La domiciliation permet de faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et également de recevoir son courrier.

	2020	2021
Nombre de personnes domiciliées	**505**	**647**
Motifs de domiciliation :		
• RSA	117	168
• Identité	62	74
• Courrier	150	199
• CMU + CMU-C	61	79
• AME	115	127
Nombre de nouvelles demandes et renouvellements	465	427
Motifs des nouvelles demandes :		
• AME	115	73
• RSA	95	97
• CMU	31	41
• Courrier	98	104
• Démarches d'insertion	126	112
Nombre de fins de domiciliation	464	220

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le nombre de nouvelles domiciliations a légèrement baissé. La demande est plus forte sur le motif de RSA que sur l'AME, ce qui était l'inverse en 2020. Cette inversion pourrait se corréler avec la fréquentation à l'accueil de nuit d'un public des 23-35 ans plus représenté. Le nombre de fins de domiciliation est divisé de moitié sans pour autant pouvoir faire une hypothèse valable, à voir sur 2022 si cela s'observe de nouveau.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le service domiciliation s'inscrit véritablement au sein du pôle veille sociale comme le premier acte déterminant la fluidité du parcours qui s'engage. Un agent social à temps partiel a été recruté et donne une entière satisfaction à la fois pour réaliser plus rapidement la domiciliation par le SAO mais aussi dans la distribution du courrier. Le service a évolué en fin d'année pour proposer, dans le cadre du renforcement de l'accueil de jour, des rendez-vous tous les matins à la place des lundis et jeudis matin. Cela améliore nettement le service rendu sans file d'attente.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Un outil statistique propre à la distribution du courrier pour mieux évaluer le nombre de passages pour le courrier et le temps imparti sur la matinée a été créé spécifiquement pour l'accueil de jour. Il permet à l'agent social de renseigner l'activité des diverses prestations et la distribution du courrier.
- La mise en place de permanences au SAO tous les matins offre plus de fluidité. Les demandes de domiciliations peuvent désormais se réaliser tous les matins sur rendez-vous, de 9h30 à 10h30. Cette organisation a été confiée à l'agent social chargé des statistiques.
- La fiche de poste du nouvel accueillant de jour qui assure les missions autour de la domiciliation, des relevés statistiques et de la distribution du courrier n'a pas été réalisée. Un temps de pratique est nécessaire afin de construire une fiche de poste étayée.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Réfléchir à l'organisation et au réagencement d'un bureau d'accueil qui intègrerait le tri du courrier à partir du siège administratif, la distribution, l'accueil, la prise de rdv, etc.
- Valider les outils de suivis au premier trimestre.

5. L'HEBERGEMENT DE STABILISATION

La stabilisation est un dispositif d'hébergement en diffus répartis dans la ville de Niort permettant aux personnes en situation d'urgence sociale de trouver en priorité, repos et sécurité dans un appartement.

La stabilisation s'adresse préférentiellement aux personnes nécessitant un besoin premier de se poser, se restaurer, retrouver de la confiance en soi, recréer du lien social. Le service propose un accompagnement social, axé principalement sur l'accès aux droits et à la santé, en mettant en place, notamment des actions d'animation et de prévention et en intégrant également la proximité d'un maître de maison dans le soutien des actes de la vie quotidienne.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	9h/17h30	9h/19h00
Nombre de places habilitées :		
• En appart de proximité	-	-
• En appartement diffus	21	21
Taux d'occupation	**39.89%**	**79.06%**
Nombre d'usagers	17 + 7 enfants	34 + 12 enfants
Nombre de nuitées	3 069	6 060
Répartition par sexe :		
• Hommes	8	19
• Femmes	9	15
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	12	26
• Adultes seuls avec enfant(s)	3	4
• Couples seuls	1	1
• Couples avec enfant(s)	-	1
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	4	7
• 25-35 ans	4	9
• 35-45 ans	5	7
• 45-55 ans	2	8
• > 55 ans	2	3
Ressources :		
• Revenus d'activité	8	10
• Indemnités chômage	1	4
• Autre	2	4
• AAH	-	1
• RSA	1	5
• Sans ressources	5	8
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne)	**212.91 jours**	**8.27 mois**
Sorties :		
• Logement (public ou privé)	5	7
• Solutions intermédiaires (CHRS, famille, amis…)	2	8
• Inconnu	1	6
Nombre d'utilisateurs stabilisation entrés sur le dispositif :		
• CHRS ou ALT ou IML	1	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Cette année les chiffres traduisent le doublement de l'activité de la stabilisation par rapport à 2020. Cela s'explique par la montée en charge du service notamment grâce à la captation des deux derniers logements.

Le dernier logement a pu être mis en service fin juillet 2021, nous permettant de retrouver une capacité d'accueil totale. Le nombre de nuitées a été doublé. Cette année, l'accueil des hommes célibataires est majoritaire. 26 personnes célibataires ont pu bénéficier d'un accueil sur le service. A noter également la présence de 4 familles mono parentale, d'une famille avec enfant et d'un couple.

POINTS MARQUANTS 2021

Cette année a été marquée par le rattachement du service de Stabilisation au Pôle Hébergement d'Insertion de l'Association l'Escale. C'est un choix majeur, qui inscrit ce service pleinement dans le champ de l'insertion et dans la dynamique de parcours du résident, vers le logement. C'est également la volonté d'accompagner le public dans des hébergements diffus dans les différents quartiers de la ville de Niort. Aujourd'hui doté de 9 appartements. Le service a poursuivi sa transformation, passant d'une logique de mise à l'abri à une logique d'accompagnement social dans l'hébergement.

Le travail sur l'organisation globale de l'équipe, avec la création d'un « trinôme » qui intervient conjointement sur les appartements d'urgence et la stabilisation s'est affiné et la réécriture du projet de service s'est poursuivi. Cette restructuration permet de garantir un accompagnement sans rupture toute l'année. La dynamique d'équipe et la sécurité des salariés s'en trouvent également renforcés.

Ce nouveau projet ciblait de nouveaux publics identifiés sur le territoire en fonction de leur besoin. Travailleurs pauvres, familles régularisées en voie d'accéder au logement, personnes précaires sans projet défini.

Le changement de pratique pour l'équipe qui intervient à domicile nécessite un accompagnement. Des fonctions et rôles sont à imaginer dans ce nouveau contexte de visite à domicile. Les modalités d'accueil et d'accompagnement ont été revues en reprécisant les fiches de postes de chacun des travailleurs sociaux. Une conseillère en économie sociale et familiale a été recrutée au mois de mai et la fonction de maître de maison a été clairement identifiée.

Des outils simplifiés ont été créés pour servir les objectifs du projet de la personne sur la stabilisation et permettre aux référents sociaux de mieux connaitre leur périmètre d'intervention. L'accès aux droits, à la santé et retrouver son pouvoir de faire, sont les axes principaux du projet de service. Il s'agit d'accompagner les usagers vers le logement, en proposant un accompagnement éducatif individualisé, par la nomination d'un référent éducatif durant leur séjour ; par le soutien dans les actes du quotidien avec la présence du maître de maison et par la mise en place d'outils ciblés sur des activités qui portent sur les droits, la santé, le bien-être…

Le rapprochement de la Stabilisation avec le Pôle d'Hébergement et d'Insertion doit également permettre de fluidifier la continuité des parcours des usagers en évitant autant que possible, les ruptures de parcours. L'accès au logement d'abord, fait pleinement partie des attendus de la Stabilisation, et doit permettre, lorsque cela est possible, l'accès direct en logement. Néanmoins, le processus d'accès au logement est souvent plus long et nécessite de poursuivre l'accompagnement de la personne. Cette année, le service a facilité l'accès au CHRS pour 4 usagers, et accompagné vers le logement 15 personnes.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Le service a pu retrouver sa capacité d'accueil en retrouvant l'ensemble de ses hébergements.
- La Stabilisation, de par son redéploiement sur le Pôle Hébergement d'Insertion, a pu s'inscrire pleinement dans le champ de l'insertion et redéfinir une offre de qualité de prise en charge des usagers au sortir des dispositifs d'urgences en répondant notamment à la commande de la DTESPP, de réduire les durées de séjour à 2 fois 2 mois et en redéfinissant le cadre de l'accompagnement éducatif auprès des usagers.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mener l'évaluation interne de l'établissement dans le respect du calendrier initial.
- Poursuivre le travail initié sur le Projet de Service, en travaillant sur la mise en place effective d'un réel partenariat autour des projets d'accès à la santé, au bien-être, retrouver son pouvoir de faire.
- Accentuer la fluidité entre les différents services de l'établissement pour favoriser la continuité dans le parcours de l'usager.

6. LES APPARTEMENTS D'URGENCE

Les appartements d'urgence ont vocation à accueillir en urgence et sur orientation du SIAO des familles en situation de grande précarité. Ce dispositif s'intègre dans le paysage de l'offre de service d'urgence en direction du public « famille » dont nous avons vu croître la demande au fil des ans.

Les séjours sont régulés par le SIAO, en lien étroit avec le service qui assure, auprès des familles, l'hébergement et les prestations hôtelières (dont l'aide alimentaire), ainsi que l'accueil, le soutien, le conseil et l'orientation vers les partenaires selon leurs besoins.

Les appartements d'urgence se sont progressivement développés en 2018 « en tuilage » avec la fin annoncée du dispositif d'hébergement d'urgence des familles à droits incomplets, pour atteindre un rythme normal d'activité sur 2019/2020 avec la location de 6 appartements, dont 2 sur Niort et 3 sur Bressuire.

Le dispositif a également été intégré au Pôle Hébergement d'Insertion début 2021. Un changement majeur est également intervenu en octobre, à la suite de la création d'un service à part entière sur la ville de Bressuire, permettant la mise en place d'une nouvelle équipe éducative et le recentrage de l'équipe initiale sur Niort.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de nuitées à réaliser	7 665	7 665
Nombre de nuitées réalisées	5 556	5 065
Nombre de places habilitées	21	21
Taux d'occupation	**72.85%**	**66.08%**
Composition du ménage :		
• Enfants	96	155
• Familles monoparentales	63	65
• Couples sans enfant	8	1
• Couples avec enfants	2	13
• Femmes isolées (seules)	6	1
• Hommes seuls	2	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Avec un taux d'occupation de 66%, les appartements d'urgence ne remplissent pas pleinement leurs objectifs d'accueil des familles en difficulté. Le besoin sur le territoire est pourtant bien présent concernant ce public pour lequel les centres d'hébergement d'urgence n'offrent pas les mêmes qualités de mise à l'abri. Toutefois, la régulation départementale (mouvements entre appartements d'urgence installés sur différentes villes) est un peu plus complexe et peut expliquer des courtes périodes d'inoccupation entre le départ d'une famille et l'arrivée d'une nouvelle.

Par ailleurs, nous précisons que certains logements nécessitent une désinsectisation pouvant entraîner un retard dans l'accueil des familles. Cette année, les 3 logements de Bressuire et 1 de Niort, ont été très impactés par la présence de nuisibles (cafards, punaises de lit, rongeurs). Cela a nécessité l'intervention d'entreprises extérieures et bloqué les logements pendant parfois plusieurs semaines.

A noté également que le service a rencontré des difficultés matérielles, notamment pour refaire les badges perdues par les personnes accompagnées durant le « bug informatique » subit par 2SH.

Cette année 235 personnes ont été accueillis, entre Bressuire et Niort.

■ POINTS MARQUANTS 2021

En octobre, une nouvelle équipe a été constituée à Bressuire avec l'ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence des Femmes Victimes de Violences. Cela a permis de réorganiser le fonctionnement de l'équipe en vue de garantir un meilleur suivi des usagers et des locaux et pour sécuriser davantage les interventions des salariés. Une équipe, à Niort et à Bressuire, intervient sur ce dispositif chaque lundi pour permettre un accueil de qualité dans les logements et veiller au bon entretien de ceux-ci.

L'organisation du service et l'optimisation du suivi ont été perfectionnées avec l'arrivée des référents au sein du SIAO urgence/115 familles. Le suivi des parcours est désormais partagé et répond mieux aux besoins.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Redéploiement des équipes à Niort et Bressuire concomitamment avec l'ouverture de l'HUFVV de Bressuire en octobre 2021.
- Structuration du partenariat avec le SIAO et le Conseil Départemental autour de la régulation des parcours et de la continuité de l'accompagnement : réunion de concertation, prise de décision, régulation hebdomadaire.
- Le partenariat avec la Croix rouge de la commune de Bressuire a connu un bon début puis s'est distendu au cours de l'année par faute de permanences suffisantes pour répondre aux besoins de nos usagers. Un nouveau partenariat avec les Restaurants du Cœur s'est mis en place à Bressuire permettant de répondre aux besoins des familles.
- Les prestations « Aide alimentaire » et « produits d'hygiènes » ont pu être maintenues grâce au partenariat avec la Banque alimentaire. Cette réponse a été réalisée en partenariat avec le 115 famille.
- La mise en place d'une équipe éducative à Bressuire, va permettre d'optimiser l'accompagnement de ce public et le suivi des logements avec un maintien des locaux satisfaisant pour l'accueil des familles.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Renforcer l'accompagnement des parcours, 115 familles / appart urgence, grâce à une dynamique commune avec l'équipe du SIAO urgence.
- Mettre en place le référent de parcours, en lien avec le 115 famille et les différents acteurs du territoire concernés par l'HUF et la DTETSPP.
- Mener une réflexion avec le SIAO sur l'accueil des enfants et le maintien de leur scolarité.
- Développer le réseau avec les différents acteurs territoriaux (Bressuire, Parthenay, Thouars).

LE PÔLE HEBERGEMENT D'INSERTION

Ce pôle regroupe un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (56 places), un dispositif d'hébergement d'urgence pour des familles monoparentales, dont les femmes victimes de violences. Un service de Stabilisation (21 places) à Niort et un service d'Hébergement d'Urgence pour les familles présentes sur 2 sites dans le département, Niort et Bressuire de (21 places). Les personnes sont accueillies et accompagnées dans 41 appartements dont 8 regroupés sur le site de Sainte Pezenne à Niort.

En 2021, l'établissement a fait le choix de réorganiser ses services, en renforçant ses dispositifs d'insertion et en intégrant les services de Stabilisation et d'Accueil d'Urgence Famille dans le Pôle Hébergement d'Insertion. C'est un positionnement fort pour l'Association, qui inscrit ses services dans le champ du logement d'abord et pour l'équipe éducative qui s'engage dans une démarche d'accompagnement au plus près des besoins du public.

1. L'UNITE D'ACCUEIL D'URGENCE ET DE LOGEMENT TEMPORAIRE

L'AULT a pour mission d'accueillir en urgence et à titre temporaire des personnes et des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile, ou nécessitant un hébergement temporaire. L'obtention de l'appel à projet par l'Association, porté par la DDETSPP, a permis la création de 11 places dédiées spécifiquement à l'accueil des femmes victimes de violences. Ce nouveau dispositif a ouvert le 18 octobre 2021.

Le service propose 3 modalités d'accompagnement spécifique selon le contexte des personnes accueillies :

- La gestion locative : mise à disposition d'un logement temporaire et accompagnement favorisant l'accès aux droits et à une autre modalité d'hébergement ou de logement.
- L'accompagnement spécifique de personnes victimes de violences conjugales : aide aux démarches urgentes liées à l'exposition aux violences (dépôt de plainte, certificat médical, désolidarisation des comptes bancaires communs, orientation vers un juriste ou un avocat, mise en relation avec un réseau coordonné d'acteurs ressources...).
- Cinq mesures d'accompagnement externes de personnes victimes de violences conjugales et mises à l'abri en urgence dans des hébergements isolés et/ou dépourvus d'accompagnement social.

	2021	
Ouverture	290/365	
Nombre de nuitées à réaliser	5 220	
Nombre de nuitées réalisées	3 456	
Nombre de places habilitées	18	
Nombre de personnes accueillies	26 (+ 12 présents de 2020)	
Taux d'occupation	69.90 %	
	VVC	Gestion Locative
Répartition par sexe :		
• Hommes	-	1
• Femmes	21	3
• Enfants	6	7
Composition du ménage :		
• Adultes seuls	16	-
• Adultes seuls avec enfant(s)	5	1
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	-	1
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	6	-
• 25-35 ans	3	2
• 35-45 ans	9	1
• 45-55 ans	3	1
• > 55 ans	-	-

Origine de l'orientation : • Conseil Départemental • 115 • CCAS • Services de l'hôpital • SAO La Colline	 4 12 1 3 1	 2 1 - - -
Durée moyenne de séjour :	6.2 mois	
Solutions à la sortie : • Logement social • Logement privé • Intermédiation locative • Hébergement familial • Structure médico-sociale (CHRS La Colline) • Retour au domicile • Inconnue • Passage sur le dispositif ALT (18/10/2021) • Passage sur le dispositif HUFVV (18/10/2021)	 3 - 1 2 4 2 - 7 2	 1 - 1 - 1 - - - -

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, l'AULT Externe a atteint ses objectifs en réalisant l'accompagnement de 5 mesures fixées par la convention avec l'État. Le service AULT a accompagné 38 victimes de violences conjugales et 11 personnes en gestion locative soit un total de 49 personnes. Le taux d'occupation est proche de 70%.

La durée moyenne de séjour est de 6,2 mois permettant de poursuivre l'accueil régulier de personnes victimes de violences tout en laissant le temps aux personnes de se poser, retrouver des repères et une sécurité suffisante avant leur relogement. Notons que cette durée de séjour est rallongée par la présence de plusieurs personnes restées plus de 6 mois sur le dispositif. L'absence de proposition de logement social répondant aux besoins (critères de sécurité, de grandeur) ont ralenti l'accès au logement.

Au 17 octobre, 15 personnes ont quitté le service, soit 58% des ménages présents :

- Logement social : 4
- CHRS : 5
- Retour au domicile : 2
- Hébergement familial : 2
- Intermédiation locative : 2

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le service Hébergement d'Urgence dédié aux femmes victimes de violences conjugales a été créé. Le grenelle contre les violences faites aux femmes a donné lieu à un appel à projet pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le département. À la suite d'une réponse favorable, 11 places ont été redéployées, 5 sur Niort et 6 sur Bressuire.

Le dynamisme des actions collectives et des partenariats est resté important :

- Participation à l'animation du réseau de compétences en matière de lutte contre les violences au sein du couple.
- Réunion d'expression mensuelle.
- Reconduction du projet « Equi-libre » avec le Comité Régional d'Équitation de Nouvel Aquitaine.
- Renouvellement du soutien financier du club « soroptimiste ».

Animation du réseau de compétences en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire niortais.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les 5 mesures AULT externe obtenues en 2019 ont été mises en œuvre. Les services de l'État souhaitent la poursuite de cette action sur 2021/2022 grâce à un nouveau financement obtenu en fin d'année.
- Le financement du service a pu trouver un fléchage par des fonds dédiés aux victimes de violences.
- Le second volet de l'appel à projet pour la création des places d'hébergement pour les victimes de violences a permis d'obtenir 11 places. Le service a été consolidé à Niort (5 places) et s'est développé avec 6 places à Bressuire (nouveau service). Fort de ce financement et du maintien du soutien du Conseil Départemental le

service a fait le choix de conserver ses places d'hébergement ALT qui permettent d'augmenter la capacité d'accueil des femmes non concernées par les violences.

- L'assistante sociale mise à disposition par le Conseil Départemental a été remplacée à la suite du recrutement mené conjointement par le CD79, la MDE et l'Escale.
- Un nouveau chef de service a été recruté. Il mène parallèlement à son poste une formation CAFERUIS.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la mise en œuvre et le développement des cinq mesures d'AULT externe.
- Accentuer les partenariats dans le Bressuirais, favorisé par l'ouverture du service HUFVV de 6 places à Bressuire fin octobre 2021.
- Finaliser l'évaluation interne des services du P.H.I.
- Suivre les opportunités de renforcement du service via la poursuite de la politique nationale de création de places.
- Mener une analyse des besoins des personnes menacées d'expulsion, et proposer une offre de service dédié en lien avec les services de l'État et du Département.
- Suivre les appels à projet AVDL (redéploiement de la subvention finançant historiquement le service), et étudier les opportunités d'offrir des réponses aux auteurs de violences (éloignement du conjoint violent).

2. L'ACCUEIL EN LOGEMENT TEMPORAIRE

Avec la création de 11 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales au 18 octobre 2021, le service a réorganisé son dispositif ALT sur Niort qui est composé de 3 appartements T4, offrant une capacité d'accueil de 12 places.

	2021
Ouverture	74/365
Nombre de nuitées à réaliser	888
Nombre de nuitées réalisées	575
Nombre de places habilitées	12
Nombre de personnes accueillies	16
Taux d'occupation	**64.75%**
Répartition par sexe : • Hommes • Femmes • Enfants	 - 9 7
Composition du ménage : • Adultes seuls • Adultes seuls avec enfant(s) • Couples seuls • Couples avec enfant(s)	 6 3 - -
Répartition par âge : • 18-25 ans • 25-35 ans • 35-45 ans • 45-55 ans • > 55 ans	 3 3 3 - -
Origine de l'orientation : • Conseil Départemental • 115 • Justice, Police, Gendarmerie	 3 5 1
Durée moyenne de séjour :	**14.25 jours**

Solutions à la sortie : • CHRS La Colline • Structure médico-sociale (hors La Colline) • Retour au domicile • HUFVV	 1 1 1 1
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	9

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Depuis le 18 octobre 2021, le service ALT, se distingue de l'HUFVV. 3 jeunes femmes de moins de 25 ans, enceintes ont été accueillies sur le dispositif. La durée moyenne de séjour pour ses 2 mois de fonctionnement est courte. Cela démontre le dynamisme du service et la fluidité des réorientations selon les besoins des publics, vers des structures adaptées. Sur les 4 sorties enregistrées, il y a eu 1 orientation vers le CHRS de La Colline ; 1 orientation vers une structure partenaire, 1 orientation sur le dispositif HUFVV, et 1 retour au domicile conjugal.

■ POINTS MARQUANTS 2021

La création du service « Hébergement d'Urgence des Femmes Victimes de Violences » le 18 octobre, a permis de repenser l'Accueil en Logement Temporaire, notamment par la redistribution des logements à Niort. Sur l'ensemble des personnes accueillies 87.5% étaient des femmes victimes de violences.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Accueillir le public en ALT dans un environnement plus serein grâce à la captation d'un nouvel appartement dans un quartier moins marqué de la ville de Niort. Pour certaines situations, la crainte d'un retour dans les hébergements situés sur le quartier du Clou Bouchet, ou la famille est connue, peut les mettre en danger et ravive la crainte de violences à leur encontre.
- Finaliser l'évaluation interne du service.
- Assurer un observatoire des besoins des familles monoparentales, autres que celles concernées par les violences en lien avec le SIAO et les partenaires (CAF, CCAS, CD79). Étudier les besoins d'accueil des personnes menacées d'expulsion par exemple.

3. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV)

Le grenelle contre les violences faites aux femmes a donné lieu à un appel à projet pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le département. L'Association a obtenu une réponse favorable et a créé, en partie par redéploiement, 11 places sur le département : 5 à Niort et 6 à Bressuire. Le service s'est déployé à compter du 18 octobre 2021 et monte en charge progressivement. Une nouvelle équipe éducative composée de deux travailleurs sociaux a pris prendre ses fonctions à Bressuire pour accompagner le public accueilli.

	2021
Ouverture	74/365
Nombre de nuitées à réaliser	814
Nombre de nuitées réalisées	589
Nombre de places habilitées	11
Nombre de personnes accueillies	14
Taux d'occupation	**72.36 %**
Répartition par sexe : • Hommes • Femmes • Enfants	 - 7 7
Composition du ménage : • Adultes seuls • Adultes seuls avec enfant(s) • Couples seuls • Couples avec enfant(s)	 2 5 - -

Répartition par âge : • 18-25 ans • 25-35 ans • 35-45 ans • 45-55 ans • > 55 ans	 1 3 2 1 -
Origine de l'orientation : • Conseil Départemental • Association • La Colline (hébergées en ALT avant 18/10/2021)	 3 1 3
Durée moyenne de séjour :	**16 jours**
Solutions à la sortie : • Retour au domicile	 1
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	12

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

14 personnes ont été hébergées sur l'HUFVV entre Bressuire et Niort depuis le 1er novembre 2021. Sur les 7 adultes, 5 étaient avec leurs enfants. 1 seule personne a quitté le service en 2021 pour rejoindre le domicile conjugal. 3 personnes sont passées par l'ALT avant d'entrer sur le dispositif.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le service a ouvert le 18 octobre 2021 et 11 places dédiées aux femmes victimes de violences ont été créées : 5 places à Niort et 6 places à Bressuire. Une nouvelle équipe éducative a été recrutée et mise en place à Bressuire. Parallèlement, 3 logements ont été captés dans cette ville, puis meublés afin de pouvoir accueillir le public. Le partenariat a été initié avec l'association « Intermède Nord 79 » qui propose un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes victimes de violences. Le dispositif a été présenté au Service Social du Bressuirais et à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social afin qu'ils identifient l'Association et ce nouveau service sur le territoire. L'équipe éducative s'est également rendue à la gendarmerie de Bressuire pour rencontrer la Brigade spécialisée dans l'accueil des victimes de violences conjugales.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre l'implantation du dispositif HUFVV à Bressuire et accentuer les partenariats avec l'ensemble des acteurs du Nord des Deux-Sèvres.
- Fluidifier les accueils entre Niort et Bressuire pour répondre aux besoins des personnes et leur permettre, le cas échéant, de s'éloigner géographiquement du conjoint violent.
- Participer à l'animation du réseau de compétences en matière de lutte contre les violences au sein du couple.

4. LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) assurent *« l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grandes difficultés économiques, familiales, ayant des problèmes de logement, de santé et globalement des difficultés d'insertion, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale »* (extrait du CASF).

Ce dispositif de 56 places et de 21 logements accueille tous publics (hommes ou femmes célibataires, couples, familles) confrontés à l'absence de solution d'hébergement et à une situation de précarité.

Un travailleur social référent est désigné pour chaque ménage accueilli. Il assure son accompagnement tout au long du séjour (6 mois renouvelable). Des entretiens individuels, des visites dans l'hébergement, des accompagnements dans les démarches et la mise en relation dans un réseau coordonné sont proposés dans le cadre d'un accompagnement global (santé, emploi, logement, gestion budgétaire, parentalité, justice…).

	2020	2021
Nombre de demandes d'hébergement	SO	SO
Nombre de personnes accueillies	50	61 (+46 présents 2020)
Taux d'occupation	**112.16%**	**109.63%**
Nombre de jours réalisés	2 2925	2 2376
Répartition par genre :		
• Hommes	11	26
• Femmes	22	40
• Enfants	17	41
Composition du ménage :		
• Hommes seuls	8	18
• Femmes seules	13	19
• Adultes seuls avec enfant(s)	6	17
• Couples seuls	1	1
• Couples avec enfant(s)	2	5
Durée moyenne de séjour	**9.47 mois**	**8.21 mois**
Sorties vers le logement :		
• Logement social	10	12
• Logement privé	4	1
• Logement (social et privé) en IML	7+3=10	6+3 = 9
• Maison relais	1	1
• Structure médico-sociale	5	3
• Familles / amis	4	5
• Décès	-	1
• Inconnu	4	4
Sorties vers l'emploi (nombre d'adultes)	CDI :7 ; CDDI : 3 ; CDD :1 : formation :3	-

**SO : la mise en œuvre d'une régulation centralisée des demandes d'hébergement (SIAO) rend sans objet cette statistique à notre niveau. C'est en effet le SIAO qui a la vue sur l'ensemble des demandes d'hébergement.*

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le taux d'occupation est toujours aussi important (près de 110%) et a permis de compenser la plus faible activité de l'AULT. En attente de travaux à réaliser par le bailleur social, un logement T4 a été immobilisé durant plusieurs mois, ne permettant pas d'accueillir des personnes durant ce laps de temps. Cette année, 61 personnes ont été accueillies sur le dispositif. 51% ont quitté le CHRS et 86% ont bénéficié d'un relogement pérenne. Parmi eux, 50% ont obtenu un logement social. La tension à la sortie vers le logement social dû notamment au manque de disponibilité de logement, complexifie les sorties d'hébergement généraliste. Le dispositif d'intermédiation locative a joué pleinement son rôle et répondu au besoin de relogement à hauteur de 41% des publics relogés (et 25% des sorties). L'importance du taux d'occupation, la maîtrise de la durée de séjour et les bons résultats à la sortie (taux de sortie vers le logement, diversité des types de sorties) mettent en exergue, la souplesse et l'efficacité du projet et de l'équipe.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le rapprochement de la Stabilisation et du CHRS a été effectif en 2021.

L'organisation des références, en confiant une double mission à chaque professionnel (CHRS/IML, CHRS/ALBPI, CHRS/AULT externe) a permis de garantir une présence renforcée sur tout le parcours de l'usager, du CHRS jusqu'au logement. De plus, cette organisation a été essentielle pour faire face aux absences et au recrutement plus difficile en 2021.

L'année a une nouvelle fois été marquée par la crise sanitaire. Cela a eu des conséquences sur l'organisation du service : télétravail, entretiens dans les locaux remplacés par des visites à distance et/ou visites en extérieur, réunion en visio…

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'équipe s'est renouvelée à 50%. Un CDD a été pérennisé. L'évolution dans l'accompagnement des personnes accompagnées a nécessité la mise en œuvre de formation et la réflexion autour du projet de service afin de maintenir la qualité de service et maintenir une dynamique positive au sein de l'équipe.
- L'année 2021 a permis de mettre l'accent sur la poursuite de développement du partenariat et l'actualisation du travail en réseau.
- Les évolutions du personnel encadrant du CHRS se sont poursuivies avec le recrutement d'un 3ème chef de service sur le site La Colline.
- Une offre de formation complémentaire pour la prise en compte d'un public en situation de grande exclusion a été étudiée pour être effective en 2022 (communication non violente, formation prévention du risque suicidaire).
- La dynamique de rencontres partenariales mensuelle pour permettre à chaque professionnel d'orienter au mieux le public accompagné vers les professionnels ressources locaux s'est mise en place. Chaque mois, un temps est consacré à l'accueil d'un partenaire du territoire afin qu'il précise le cadre de son intervention. Cette présentation se déroule pendant la réunion du mardi qui rassemble l'équipe éducative du PHI et du PSS. L'objectif est d'envisager les modalités de collaborations éventuelles. Cette année encore la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir l'ensemble des réunions prévues à cet effet.
- L'évaluation interne permettant d'analyser la qualité du service et de définir des axes d'amélioration en associant des personnes hébergées et des partenaires n'a pas été réalisée. Le calendrier a été revu avec le service de l'Etat. L'évaluation devra être faite pour 2022.
- Les restrictions ont encore eu un impact sur les animations et les actions collectives. Le service a partiellement suspendu ses actions au grès des annonces gouvernementales et de beaux projets ont été annulés. Une action équestre a tout de même été mise en œuvre avant la fin de l'année, permettant à des femmes accueillies et leurs enfants de retrouver des sensations de plaisir, de liberté et de reprendre confiance en elles. L'ensemble des festivités de fin d'année n'ont pas pu se dérouler normalement.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Favoriser la formation de la nouvelle équipe avec un programme ambitieux de formation : sessions d'initiation à la communication non violente et formation prévention du risque suicidaire. Une offre de formation GERFI est également en cours d'étude pour des modules relatifs à la prise en compte d'un public en situation de grande exclusion.
- Développer une dynamique de rencontres partenariales bimensuelle pour permettre à chaque professionnel d'orienter au mieux le public accompagné vers les professionnels ressources locaux.
- Réaliser l'évaluation interne afin d'analyser la qualité du service et définir des axes d'amélioration en associant des personnes hébergées et des partenaires.
- Remettre en place les animations et actions collectives ainsi que les réunions d'expression et consultations des usagers (si les conditions sanitaires le permettent).

LES SERVICES DE SUITE

Ce dispositif comprend l'ensemble des établissements et services qui apportent une aide aux personnes dans leur logement. Les services de suite relèvent du droit locatif ordinaire et non pas de l'hébergement. Ils se composent de :

- l'intermédiation locative,
- la maison relais,
- l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.

1. L'INTERMEDIATION LOCATIVE

La mission du service d'Intermédiation Locative (IML) est *« de permettre à un public défavorisé d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec accompagnement social, pendant une durée déterminée, avant de faire passer le bail à son nom (glissement de bail)* » (extrait du PDALPD).

Les mesures IML visent ainsi à sécuriser la relation entre un bailleur (public ou privé) et le locataire par une période de sous-location avec objectif de glissement de bail sur une durée de 6 mois (reconductible).

Les publics sont confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien en logement en raison de difficultés budgétaires et/ou de difficultés d'insertion sociale. Il peut s'agir de personnes fragilisées par des échecs locatifs passés, par des parcours de vie ayant conduit à des situations d'exclusion, de rupture. Elles sont demandeuses d'un soutien dans la phase d'accession et de maintien en logement.

Une convention partenariale avec les 3 bailleurs sociaux niortais est active pour la mise à disposition de logements HLM. L'équipe collabore avec les services du Conseil Départemental ou du CCAS pour le relais social.

	2020			2021		
Financement	DDCSPP	DDCSPP renforcées	CD	DDETSPP	DDETSPP renforcées	CD
Nombre de mesures habilitées	18	12	11	18	12	11
Nombre de mesures réalisées	**18**	**12**	**9**	**13**	**12**	**10**
Répartition par genre :						
• Hommes		13			14	
• Femmes		13			12	
• Enfants		21			18	
Composition du ménage :						
• Hommes seuls	2	5	2		7	
• Femmes seules	2	1	1		6	
• Adultes seuls avec enfant(s)	3	2	-		9	
• Couples avec enfant(s)	2	1	1		-	
• Couples	-	-	-		1	

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, le conventionnement avec la DDCSPP et le CD79 portait sur un objectif de réalisation de 41 mesures. Au total, 35 mesures ont été validées par la commission DDCSPP/CD. 25 mesures ont donné lieu à la signature d'un bail de location/sous-location et 10 mesures sont en phase active de recherche de logement. Sur les 43 mesures orientées par la commission, 7 ont été annulées par les demandeurs après un travail sur la redéfinition du projet d'accompagnement. 1 mesure a été refusée par le service.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Cette année, le service enregistre un taux important de logements captés dans le parc privé (40% du parc de logement IML). Cette donnée est congruente avec le renforcement de la tension locative sur les bassins de vie niortais et bressuirais. D'autre part, le bug informatique subi par DSH a paralysé les attributions de logements pendant plusieurs mois cette année. Par ailleurs, jusqu'en décembre 2021, les ménages sortis d'hébergement vers un logement IML n'ont pas été comptabilisés dans les quotas de sorties imposés aux

bailleurs sociaux. L'addition de ces freins à la captation de logements explique les difficultés et l'ampleur du défi quantitatif imposé au service IML.

L'accès au bail privé pour les ménages bénéficiaires du RSA est devenu quasi impossible sur le bassin niortais malgré les garanties locatives proposées par l'IML (cumul de handicap : pas de garant durable, pas de droit aux garanties type VISALE, pas d'emploi…). Cette catégorie de public est doublement défavorisée car le parc social reste peu pourvu en petit logement. Les ménages actuellement en attente de relogement IML sont tous des ménages composés de personnes célibataires sans enfant.

Cette année, il y a eu 4 saisines de commission DALO malgré la validation d'une mesure IML et l'appui du service dans la recherche d'un logement.

L'IML s'est déployée en Nord Deux-Sèvres avec la mise en œuvre de mesures à Bressuire, Moncoutant, Thouars et Mauléon (5 mesures). L'accès à des locaux en bressuirais par l'Association au cours de l'année facilite désormais les entretiens d'évaluation IML, les démarches sur internet et l'impression de documents.

En 2021, aucun ménage n' été en situation d'échec locatif nécessitant le non-glissement de bail et la restitution du logement au bailleur. 2 ménages ont rencontré des difficultés budgétaires ponctuelles avec la sollicitation du service FSL maintien.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les stratégies de mobilisation du parc privé, notamment par le biais de la dynamisation du mandat de gestion développé par SOLIHA avec le soutien souhaité des services de l'Etat ont été lancées. La captation dans le parc privé représente aujourd'hui près de 40% du parc IML. Ces bons résultats reposent essentiellement sur le dynamisme du chef de service dans ce domaine auprès des bailleurs. Une stratégie plus structurée reposant sur une organisation ad hoc (service logement) serait une bonne chose pour sécuriser la démarche dans le temps.
- L'IML en faveur des bénéficiaires de protection internationale sortant des établissements, pour faciliter leur accès au parc privé a été développée. La perspective énoncée au-dessus servira notamment ce second enjeu de l'IML (CF rapport d'activité du service ALBPI).
- L'organigramme de l'Escale sur La Colline, a été revu avec l'embauche d'un nouveau chef de service. Son arrivée permet de concentrer l'action sur le développement du réseau professionnel notamment en matière de recherche locative. Une cheffe de service a également été déployée sur le pôle service de suite.
- La captation de logements privés en s'approchant d'ERILIA, en renforçant les collaborations avec SOLIHA mais aussi avec des agences immobilières du 79, en rencontrant l'UNPI, les mairies bailleurs…, est un objectif en cours et permanent. Des initiatives en faveur du développement d'un service de Gestion locative adapté ont été encouragées.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la connaissance du Nord du département 79, ses acteurs et services sociaux afin de faciliter l'orientation des ménages et l'accès à leurs droits sociaux.
- Evaluer le projet de service écrit en 2018. Si les conditions sanitaires le permettent des groupes de travail avec des bailleurs privés / publics, des ménages accompagnés / sortis de l'IML, la DDETSPP 79 et le CD 79, des partenaires orientant ou collaborant régulièrement avec nos services, pourraient permettre cette évaluation, la définition d'axes d'amélioration et l'actualisation du projet de service.
- Développer les actions collectives en direction des ménages accompagnés en systématisant leur participation aux demi-journées d'information collective proposées par l'ADIL et SOLIHA mais aussi en proposant des actions collectives sur des thématiques nouvelles : accès et maintien des droits sociaux, gestion budgétaire (jeux pédagogiques achetés par le service sur la thématique), tri des papiers, usage des applications numériques liés aux droits, etc.
- Créer un service logement transversal aux différents services de l'Association pour favoriser la mise en œuvre à tous les niveaux des objectifs ambitieux de la politique du logement d'abord.

2. LA MAISON RELAIS

La maison relais est une résidence sociale de 20 logements en habitat regroupé et 4 espaces partagés. Elle accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement voire d'exclusion lourde, et dont la situation sociale, psychologique et/ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Ce service s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas d'un CHRS ni d'un logement autonome.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Nombre de places habilitées	20	20
Nombre d'usagers	21	29
Taux d'occupation	**99.58%**	**95.70%**
Répartition par sexe :		(au 31/12)
• Hommes	16	15
• Femmes	5	6
Répartition par âge :		-
• 30 à 39 ans	2	2
• 40 à 49 ans	3	5
• 50 à 59 ans	13	10
• 60 à 69 ans	2	4
• 70 à 79 ans	1	-
Ressources :		
• Retraite	2	2
• Salaire	1	1
• Pension d'invalidité CPAM	1	2
• AAH	13	12
• RSA	2	2
• Indemnités chômage	2	2
Sorties :		
• Logement autonome		7
• EHPAD	1	1
• CHRS	-	-
• Etablissement sanitaire ou médicosocial	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, 9 départs et 9 arrivées ont été enregistrés, soit une rotation de 42.8%. Cela explique la baisse du taux d'occupation qui reste néanmoins très relative avec 95%.

3 commissions d'admissions ont été organisées avec le SIAO et les services de l'Etat. 18 demandes émanant de 16 services différents ont été examinées. Cela indique une bonne représentation de la maison relais auprès des partenaires.

Malgré les difficultés rencontrées, l'ensemble des départs ont été accompagnés vers des solutions de logement autonome ou en établissement.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a été marquée par l'absence prolongée de l'hôte de maison, pour raison de santé, dès mai 2021. Pour pallier cette absence, le service a recruté une éducatrice spécialisée à l'issue de son stage de formation. Le poste d'hôte de maison a été ouvert au recrutement en fin d'année, le salarié souhaitant ouvrir ses droits à la retraite au 1er février 2022.

Le service a été confronté à des problèmes de comportement : 3 résidents ont gravement nui à la sécurité des autres résidents et du personnel. 3 autres résidents ont commis des délits (vols) sur la commune. Le service est intervenu à plusieurs niveaux : auprès du maire pour rassurer sur le départ imminent des personnes concernées et la mobilisation des équipes

pour réinstaurer le calme ; auprès des riverains ; auprès de l'équipe et auprès des résidents. Il a été décidé de ne pas renouveler les titres de séjours des résidents concernés. Lorsque cela était possible, ils ont été accompagnés dans un relogement.

Cela a entraîné un fort turn-over en 2021, avec 6 départs dans un contexte négatif, auxquels se sont ajoutés 3 autres départs pour 2 relogements individuels et 1 admission en EHPAD.

De nouvelles actions collectives construites avec les résidents ont été menées : troupe de théâtre amateur « Force Hébergée », projet équestre au centre de St Rémy, action socio-esthétique mensuelle, sensibilisation aux gestes qui sauvent avec la protection civile, séjour de vacances au Pays Basque.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Les départs annoncés des 4/5 résidents ont été effectifs. Une nouvelle dynamique est aujourd'hui engagée avec l'arrivée de nouveaux résidents.
- Le projet équestre a été réalisé avec le Centre Equestre de Saint Remy et le Centre Régional Equestre.
- Le projet de week-end à la mer n'a pas pu être réalisé et est reporté.
- Une référente sociale s'est engagée dans l'accompagnement du projet « Groupe Force Hébergée » et trois résidents de la maison relais participent aux travaux.
- Des groupes projets pour évaluer des axes du projet social avec les résidents ont été mis en place. L'implication des résidents a été renforcée, des actions collectives ont été initiées en plus grand nombre, des pratiques ont évoluées (accueil des nouveaux résidents).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Favoriser l'intégration d'un nouveau personnel (recrutement d'un(e) nouvel(le) hôte / maîtresse de maison.
- Organiser des séances mensuelles d'analyse de la pratique en regroupant l'équipe de la maison relais et l'équipe de Chez soi d'abord.
- Mettre en œuvre les travaux de rénovation de peinture et les changements d'équipements ainsi que les aménagements des espaces extérieurs (bancs, des potagers surélevés, des fleurs...).
- Promouvoir la continuité de certains projets tels que la socio-esthétique, le secourisme, l'équitation. Une représentation de la troupe force hébergée dans un lycée ou à l'IUT de Niort, un mini-séjour pour favoriser l'accès aux vacances de résidents, une fête de départ à la retraite pour l'hôte de maison... Promouvoir des projets rassemblant des usagers de plusieurs services et mutualiser des actions collectives avec le dispositif Chez Soi d'abord et Intermédiation locative sur des thématiques santé, logement, vie sociale.
- Participer à la création de la maison relai à Melle en Deux-Sèvres. L'équipe d'Aiffres et les résidents vont être associés à la création de cette nouvelle résidence (projet, fonctionnement, visite) et des projets communs devraient voir le jour (animations communes, projets mutualisés, réunions d'équipe).

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE

En 2018, l'Association a créé un dispositif d'accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) en Deux-Sèvres, sur la base de 30 mesures de 3 à 12 mois. L'ouverture de ce service donne suite à un appel à projet lancé en 2018 par les services de l'Etat (DDCSPP).

Nous distinguons deux services complémentaires financés par deux appels à projets distincts :

- L'accompagnement vers le logement des BPI (BP177)
- L'accompagnement vers l'emploi et le logement des BPI (Bop104)

L'ALBPI

Ce service a pour missions :

- De soutenir l'action des bailleurs sociaux dans le relogement des personnes BPI en proposant un accompagnement social global et de proximité.
- D'accompagner dans l'accès effectif aux droits sociaux et aux soins.
- D'aider à la gestion locative et à la bonne prise en main du logement.
- De favoriser la signature rapide du Contrat d'Intégration Républicaine (OFII) qui donnera accès à des prescriptions de formations civique et linguistique.
- De favoriser la transition vers les actions éventuelles des travailleurs sociaux qui pourraient intervenir en relais.

	2020	2021
Nombre de places habilitées	30	30
Nombre de ménages	**20**	**23**
Nombre d'usagers	41	39
Répartition par genre :		
• Hommes	20	18
• Femmes	5	7
• Enfants	16	14
Composition du ménage :		
• Hommes seuls	15	16
• Adultes seuls avec enfant(s)	-	1
• Couples seuls	-	0
• Couples avec enfant(s)	5	2
• Famille monoparentale	-	4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le service ALBPI a mis en œuvre 100% des mesures orientées par la DDCSPP 79, soit 23 mesures. La DDETSPP 79 a invalidé 3 demandes d'admission ALBPI, le profil des demandeurs n'étant pas en corrélation avec le public visé. Le service ALBPI a mis en œuvre 100% des mesures orientées par la DDETSPP 79 comprenant 10 mesures ALBPI en mesures IML/BPI afin de soutenir les ménages dans l'accès au logement par le biais d'une gestion locative accompagnée par l'Association (location – sous-location à vocation de bail glissant).

Le service compte 14 orienteurs de proximité différents, cependant il ne compte aucune orientation DIHAL cette année.

Le service dispose d'un budget spécifique pour recourir à des prestations de traduction et d'interprétariat, pour un montant dépensé de 5 768 €.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Le premier semestre 2021 a été marqué par un faible taux d'orientation vers le service. Cette faible activité est liée à un bug informatique subit par le principal bailleur social qui a été contraint de cesser toute attribution de logement pendant plus de deux mois. Parallèlement, la tension locative s'est accrue rendant complexe l'accès au logement social des personnes réfugiées.

Dans ce contexte, le service a donné son accord pour que son agrément d'intermédiation locative soit mobilisé afin de faciliter l'accès au logement dans le parc privé avec une garantie locative supplémentaire (10 mesures). La mobilisation du parc privé a entraîné une réorganisation du service ALBPI.

Cette année, il n'y a pas eu de ménage orienté par la DIHAL.

Le taux d'insertion professionnelle des ménages accompagnés est en évolution, avec 9 ménages en situation d'emploi en cours de mesure ALBPI soit 40% de l'effectif. L'insertion sociale des personnes a été limitée par la crise sanitaire avec la fermeture partielle ou totale de nombreuses activités sportives, de loisirs ou de culture.

Enfin, l'enquête annuelle réalisée sur les mesures ALBPI mises en œuvre depuis 2018 rend compte de la stabilité locative des ménages accompagnés : aucune expulsion locative engagée ou réalisée, pas de nuisances ni de problèmes d'entretien signalés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'objectif de faire monter en charge une nouvelle offre de service avec l'Accompagnement dans l'Emploi et le Logement des Bénéficiaires de Protection Internationale (AEL-BPI) de jeunes BPI âgés de 18 à 25 ans a été atteint. Cette offre de service est aujourd'hui opérationnelle et se déploie à Niort et Bressuire.
- Le service a renforcé les liens avec l'association Espoir d'Exil qui propose aux migrants en souffrance psychique, un soutien psychologique gratuit ou la participation à des ateliers avec deux plasticiens pour exprimer leur souffrance par un autre média.
- La communication partenariale visant à rencontrer l'ensemble des structures asiles, les différentes antennes médico-sociales et CCAS pour présenter à nouveau l'offre de service et faciliter les orientations, s'est développée et devra se poursuivre en 2022.
- La traduction d'outils supports à l'accompagnement en dialectes afghans et érythréens a été lancée et devra se poursuivre en 2022.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre la rencontre avec les structures asiles, les antennes médico-sociales et CCAS pour faciliter les orientations et les liens avec les nouveaux travailleurs sociaux ALBPI. Le service souhaite également renforcer ses liens avec les Maisons France Service.
- Développer une offre d'actions collectives : L'équipe souhaite créer des actions collectives regroupant des ménages accompagnés afin de favoriser le développement des connaissances et apprentissages, favoriser l'entraide, le partage et contribuer ainsi à l'intégration sociale des personnes. Les thèmes suivants sont identifiés :
    - La temporalité : savoir se repérer dans le temps, utiliser un calendrier et un agenda électronique, respecter les rdv, anticiper les démarches dans le temps.
    - La gestion locative : connaître ses droits et devoirs de locataire en partenariat avec l'ADIL ; les économies d'énergie en partenariat avec SOLIHA.
    - Les administrations publiques : comprendre leur fonctionnement, utiliser les applications téléphoniques (CAF, CPAM, Pôle-emploi, comptes bancaires, mail), trier ses papiers, etc.
    - L'insertion sociale : visite de centres sociaux, découverte d'associations sportives, culturelles, de loisirs.
    - L'insertion professionnelle : portes ouvertes AFPA, visites de chantiers d'insertion, rencontres avec des agences intérim.

L'AELBPI

Ce service met en œuvre des prestations de sous-location sans glissement de bail, avec la mise à disposition d'un logement en colocation sur le niortais ou le bressuirais, et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel jusqu'à l'accès au logement autonome. Notre convention prévoit la réalisation de 16 mesures à destination des jeunes de 18-25 ans sortis de structures asiles, insolvables pour accéder au logement, et en voie d'accès à l'emploi.

	2021
Nombre de places habilitées	16
Nombre de ménages	**16**
Nombre d'usagers	17
Répartition par genre :	
• Hommes	14
• Femmes	2
• Enfants	1
Composition du ménage :	
• Hommes seuls	15
• Adultes seuls avec enfant(s)	1

DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Le service AELBPI a accueilli 6 nouveaux jeunes cette année, permettant d'atteindre un taux d'occupation de 100%. La DDETSPP a cependant été contrainte de stopper les demandes d'admission et de créer une liste d'attente face au nombre de jeunes en demande d'appui dans leur insertion socio-professionnelle et en recherche de logement. La tension locative et les faibles garanties présentées par les jeunes en attente de relogement limitent ainsi la rotation du public et l'accueil de nouveaux jeunes.

L'ensemble des jeunes dispose aujourd'hui de revenus, dont une majorité issue d'une activité salariée (11). 3 jeunes bénéficient de leur droit à la garantie jeunes et 2 au RSA.

Le dispositif AELBPI prouve sa pertinence avec ces résultats sur le champ professionnel. Le service se heurte aujourd'hui aux freins à l'insertion par le logement : pénurie de petits logements à Niort comme à Bressuire et profils « défavorables » de jeunes de moins de 25 ans, sans garant, d'origine étrangère, avec des revenus instables. L'équipe a mobilisé en 2021 les bailleurs sociaux, SOLIHA et étudié régulièrement les offres locatives sur les sites internet dédiés. Malgré deux mesures IML validées, le service est toujours en phase de recherche locative. En janvier 2022, un jeune s'est vu attribuer un logement et un autre a souhaité rejoindre un proche en logement en février 2022. Le service AELBPI doit travailler sur la mobilité des jeunes afin d'étendre le secteur géographique de recherche locative et espérer capter des logements qui ne trouvent pas de locataire en zone rurale.

POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a été marquée par l'installation du service à Bressuire. Les locaux professionnels proposent un grand espace d'accueil du public équipé de deux postes informatiques avec accès internet, deux bureaux dédiés au personnel permettant les entretiens, une grande salle de réunion, un espace de repas. Les jeunes ont pris l'habitude de venir dans ces locaux. L'équipe poursuit les visites à domicile et les accompagnements physiques dans leurs démarches au quotidien.

Cette année, le service a capté un logement supplémentaire permettant l'accueil de 3 jeunes et portant à 16 le nombre de jeunes accompagnés.

2021 a également été marquée par l'excellente mobilisation des jeunes accueillis dans leur projet professionnel avec l'accession à l'emploi de 13 jeunes sur 16. Seuls 2 jeunes sont encore en garantie jeune et 1 en formation linguistique.

Enfin, sur l'axe logement, le service a engagé la recherche active de logements pour les premiers jeunes stabilisés dans l'emploi. L'équipe se heurte à la tension locative en bressuirais mais aussi en niortais. Le profil du public génère des craintes auprès des bailleurs qui privilégient des étudiants avec des garanties parentales ou des personnes titulaires d'un CDI. Ainsi, le service AELBPI a recouru à 2 demandes de mesures IML pour soutenir les jeunes dans la captation de logements privés. La moitié des jeunes accueillis sont prêts à se reloger mais font face à l'absence de captation de logement. La collaboration du service avec les bailleurs sociaux et les Résidences Habitat Jeunes devrait permettre la sortie de 3 jeunes début 2022.

Les logements sont bien entretenus et aucun trouble du voisinage n'est à déplorer. Le service est toutefois confronté à l'irrégularité de paiement des redevances locatives d'une part importante des jeunes accueillis. L'équipe découvre des jeunes qui n'identifient pas leur budget locatif comme prioritaire et sous-évaluent les coûts des charges locatives qu'ils devront assumer lors de leur relogement. En 2022, il faudra développer des actions collectives sur le thème logement pour davantage informer les jeunes et les préparer à leur sortie du dispositif AELBPI.

Cette année, la crise sanitaire a totalement entravé les projets d'insertion sociale des jeunes accueillis et n'ont pas permis l'accès à des clubs de sports ou autres activités socio-culturelles.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

La montée en puissance du service pour atteindre son niveau de fonctionnement attendu a été effective. Les appartements nécessaires ont été loués et l'équipe à Bressuire a été constituée et est installée dans des nouveaux bureaux.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Favoriser le relogement des jeunes dont les situations socio-professionnelles sont désormais stables.
- Développer l'axe insertion sociale mis en suspend du fait de la crise sanitaire COVID.
- Proposer des actions collectives aux jeunes accueillis en prenant appui sur des partenaires locaux pour développer leurs connaissances sur des thématiques diverses : droit et devoirs des locataires avec l'ADIL 79, économie d'énergie avec SOLIHA, apprendre à trier ses documents administratifs et à utiliser les applications numériques liées aux droits, se repérer dans le temps et respecter les rendez-vous, actions mobilité (information sur les aides et services existant), etc.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion, conventionné par l'État et le Conseil Départemental, accompagne les personnes éloignées de l'emploi pour les faire évoluer progressivement vers l'emploi ordinaire et/ou la formation.
Ce dispositif est composé de 3 grandes catégories de support de travail et d'insertion :

- L'entretien des locaux et la livraison (linge, repas, produits divers…).
- La maintenance des bâtiments : petites réparations (serrurerie, petits travaux d'électricité et de plomberie, entretien de pelouse, retouches peinture…).
- La rénovation des bâtiments, emménagements/déménagements, installations, réhabilitation intérieure (peinture, pose Placoplatre, pose de toile à peindre).

	Effectif total	Dont public RSA
Nombre total de salariés en insertion	21	12
Nombre de nouveaux salariés	9	6
Répartition par genre :		
• Hommes	14	9
• Femmes	7	3
Répartition par âge :		
• Moins de 26 ans	1	-
• Entre 26 et 49 ans	15	9
• 50 ans et plus	5	3
Reconnaissance travailleur handicapé	3	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

L'activité 2021 a amené le chantier d'insertion à solliciter une extension de l'agrément à 12 ETP pour une réalisation à 11.5 ETP. Les publics restent en situation de forte précarité et d'éloignement de l'emploi et de la formation. Malgré cela les résultats d'insertion ont été satisfaisants cette année : 2 emplois durables (CDI) et 2 emplois de transition. D'autre part, les objectifs passés avec le Conseil Départemental pour l'emploi des bénéficiaires du RSA ont été atteints et dépassés à 57% de BRSA.

■ POINTS MARQUANTS 2021

L'année 2021 a été marquée par une volonté d'aller plus loin dans la structuration du chantier avec l'embauche d'un coordinateur. Une nouvelle CIP a également rejoint l'équipe. L'organisation du service a été modifiée avec la création d'une deuxième équipe de réhabilitation et d'une équipe polyvalente. Les activités du chantier d'insertion ont également évolué avec la mise en œuvre d'une prestation d'Auto-réhabilitation expérimentale avec le bailleur social Immobilière Atlantic Aménagement.
Avec l'élargissement des missions d'hébergement et d'accompagnement dans le Nord et l'Est du Département, le chantier d'insertion a désormais la capacité de déployer ces prestations sur l'ensemble du territoire départemental, et de rendre ainsi ponctuellement des services en direction des travailleurs sociaux des Antennes du Nord Deux-Sèvres.
La formation en interne a été renforcée notamment en direction des personnes issues des mouvements migratoires (formation FLE). Une formation à l'habilitation électrique a été ouverte.
Face à l'augmentation des volumes de prestation, le service a sollicité une extension de son agrément à l'occasion de la bourse aux postes.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Un coordonnateur du chantier a été recruté en mars 2021.
- Une CIP a été recrutée, avec pour ambition de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel, notamment sur les actions collectives et le travail en partenariat.
- Le renforcement de l'encadrement technique et la création des outils support de l'évaluation et du développement des compétences est en cours de réalisation.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Renforcer l'accompagnement socioprofessionnel, avec la formation de l'encadrant technique et la création d'outils support pour l'évaluation des compétences.
- Développer les actions collectives d'insertion socioprofessionnelle, et l'ouverture sur les PSMSP.
- Renforcer l'encadrement technique avec la création d'un poste d'aide technique (référent technique).
- Évaluer l'expérimentation « Prestation d'Auto réhabilitation » en vue de la pérennisation de cette mission, et de son développement à d'autres bailleurs et partenaires.

LE PÔLE MEDICO-SOCIAL

1. LES LITS HALTE SOINS SANTE

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont des structures médico-sociales qui offrent une prise en charge d'hébergement aux personnes sans domicile présentant des problèmes de santé bénins.

S'appuyant sur un hébergement adapté en pension complète, les LHSS proposent un suivi thérapeutique et une coordination des soins, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation voire une éducation sanitaire. Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé, pour 5 places.

	2020	2021
Ouverture	365/365	365/365
Amplitude horaire du service	24/24	24/24
Nombre de places habilitées	5	5
Taux d'occupation	**85.69 %**	**110.50 %**
Nombre d'usagers	22	13
Nombre de nuitées	1 564	1 981
Répartition par sexe :		
Hommes	11	9
Femmes	10	4
Composition du ménage par passage :		
Adultes seuls	20	13
Adultes avec enfant(s)	1	-
Couple	-	-
Couple avec enfant(s)	-	-
Répartition par âge :		
18-25 ans	1	-
25-35 ans	7	1
35-45 ans	1	3
45-55 ans	8	3
> 55 ans	4	6
Ressources :		
Indemnités chômage	-	1
AAH, pensions	4	1
RSA	1	4
Sans ressource	4	6
Rentes, retraite	2	1
ATA	10	-
Origine géographique :		
Département	9	7
Région	1	1
UE	-	-
Hors UE	11	5
Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne)	**71.09 jours**	**215.92 jours**
Sorties :		
Accueil d'urgence	4	-
CHRS	3	-
Retour en famille ou amis	1	-
Hospitalisation	3	-
Retour à la rue ou situation inconnue	-	4
1 Chez-Soi D'Abord	3	1

LAM	1	-
PRADA	1	-
CADA	1	-
Toujours présent	4	6
Refus d'admission :		
Refus faute de places disponibles	3	-

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

Cette année a été fortement marquée par un triplement de la durée de séjour pour un très faible nombre de patients accueillis. Pour la troisième année consécutive et de manière plus conséquente les maladies chroniques ont embolisé le service.

Sur 6 mois de fonctionnement du service, 5 situations complexes, tant d'un point de vue médicales qu'administratives, ont impacté le taux d'occupation. Parmi elles, 3 entrées enregistrées début 2020 ont trouvé des solutions adaptées.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Fait exceptionnel, le service accueille toujours deux résidentes entrées en 2020. Pour l'une, la situation sanitaire et palliative nécessite un travail au long cours et un maillage thérapeutique important avec un partenariat inexistant. Pour le moment aucune orientation n'est possible. Pour la seconde, originaire du Congo, c'est la situation administrative qui bloque. L 'orientation en EHPAD nous a permis d'enregistrer le LHSS sur la plateforme VIA TRAJECTOIRE, ce qui améliorera la fluidité du service dans les futures orientations vers les établissements plus sanitaires.

Le Pôle médico-social est fragilisé par des absences de personnel et peine à recruter en CDD par manque de candidats.

Une bonne dynamique est engagée avec la monitrice éducatrice sur l'accueil de jour afin de promouvoir des actions et activités transversales.

Les inquiétudes de 2020 portant sur le fait que le service recevait moins de demandes émanant des services d'accueil d'urgence se confirment malgré le travail de repérage et la présence pluridisciplinaire importante effectuée par les acteurs de la veille sociale 79. Cela explique la sous-représentation d'usagers issus des services d'urgence. En 2022, le service devra poursuivre son objectif de « retrouver » son public historique.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- L'organisation du pôle médico-social est structurée par les besoins des usagers des deux services. L'équipe a pu trouver son rythme et créer ses propres outils pour fonctionner.
- La communication auprès des partenaires n'a pas pu être réalisée et est à mettre au cœur des objectifs de 2022 pour l'installation de 3 places financées supplémentaires.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Reprendre le projet de service du service LHSS, ses missions, son public.
- Réfléchir à l'installation et l'organisation de 3 places supplémentaires avec l'évaluation des besoins humains, matériels, organisationnels, fonctionnels.
- Accroître le développement de la promotion de la santé sur les services internes et développer les actions partenariales avec les acteurs santé du bassin niortais : IREPS, EMAPP, CARRUD, AIDES, ...
- Développer le partenariat avec les acteurs du paramédical (kiné, sophrologue, esthéticienne, etc.).
- Rencontrer les orienteurs « sociaux » pour replacer les LHSS comme la solution aux difficultés sanitaires et sociales des personnes sans-abri.

2. UN CHEZ SOI D'ABORD

Le dispositif « Un chez soi d'abord » permet aux personnes sans-abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion.

Notre dispositif s'inscrit dans le contexte d'une expérimentation nationale et régionale menée par l'ARS et la DIHAL et portant sur la transférabilité des méthodes inscrites dans les ACT « Un chez soi d'abord » dans des villes de taille moyenne. Si les résultats de l'expérimentation se révèlent concluants, le dispositif pourra être reconduit et diffusé à l'échelle nationale.

	2020	2021
Nombre de personnes accompagnées	**13**	**18**
Répartition par sexe :		
Hommes	9	11
Femmes	4	7
Répartition par âge :		
< 25 ans	1	1
25-34 ans	2	3
35-44 ans	3	4
45-54 ans	2	5
> 55 ans	5	5
Ressources :		
AAH	5	11
RSA	5	7
Retraite	2	-
Autre (pension, etc.)	1	-
Bénéficiaires d'une mesure de protection :		
UDAF	2	4
ATI	3	2
Orienteurs :		
SAO	-	8
EMAPP	-	1
Croix Rouge	1	-
Secteur sanitaire	1	3
Escale Veille sociale	1	3
CHRS	8	2
Mission locale	2	1
Hébergement avant l'entrée sur le dispositif :		
Squat	-	1
Hébergé par un tiers	1	-
Hébergement d'urgence	1	9
Service d'hébergement	5	2
Milieu hospitalier	4	3
IML	2	3

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

18 personnes ont été accompagnées sur le dispositif. Toutes sont originaires de Niort.

6 sorties ont été enregistrées et 12 accompagnements sont en cours.

3 personnes orientées viennent de l'IML qui a constaté un besoin d'accompagnement différent et au long cours, proposé par le dispositif « un chez soi d'abord ».

POINTS MARQUANTS 2021

En octobre 2021, l'équipe de Niort a bénéficié d'une formation à la réhabilitation psychosociale organisée par l'équipe du Chez soi d'abord de Marseille avec pour objectif l'évaluation des outils et l'organisation de notre service.

Ce temps était fortement attendu depuis 2020, nous avons pu vérifier que la philosophie du rétablissement et les outils du service étaient bien intégrés par l'équipe et auprès des résidents.

Un autre fait marquant de l'année, c'est la sortie du premier résident à sa demande, dans le cadre du glissement de bail, après 18 mois d'accompagnement et de coopération avec l'hôpital. Un long travail a été mené par l'équipe et le propriétaire pour aboutir à cet objectif.

Un bilan de l'expérimentation septembre 2017/octobre 2021 a été présenté à la DDETSPP (absence de l'ARS). La DDETSPP, pour les 8 places qu'elle finance, s'est montrée favorable à l'existence de ce dispositif de manière pérenne. La position de l'ARS sur le sujet n'est pas encore connue.

Ce dispositif a déjà montré une certaine efficacité et une réponse aux besoins du territoire tant dans son approche que dans son organisation.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La formation sur le rétablissement en santé mentale a été réalisée avec l'équipe du « Chez soi d'abord » de Marseille. Elle se poursuit par des séances d'analyse de la pratique en visio avec Marseille.
- Les relations partenariales avec le Centre Hospitalier de Niort (secteur psychiatrie, EMAPP) ont été approfondies avec la mise en place de nouvelles conventions. Dans le cadre de cette coopération, le service connaît des difficultés à travailler avec l'EMAPP. Des divergences sont apparues après la formation par l'équipe de Marseille et notamment sur la gouvernance du service, l'intégration des infirmières au sein de l'équipe et le partage d'information dans le cadre du secret partagé.
- L'outil partagé pour améliorer le suivi et les démarches a pu être mis en place grâce à OPEN OFFICE 365.
- L'évaluation des nouveaux besoins sur le dispositif a été réalisée et la liste des personnes pouvant relever du dispositif a été établie.
- L'organisation d'une immersion de l'équipe sur le « Chez soi d'abord » de Bordeaux a été prévue mais non réalisée.
- Le travail avec le secteur psychiatrique pour recruter un temps de psychiatre n'a pas été effectué.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Organiser une rencontre entre les services EMAPP et CHEZ SOI avec les chefs de service afin de trouver des axes d'amélioration et de coopération pour gommer les divergences qui existent.
- Poursuivre le travail d'information et de communication au sein des services hospitaliers et des acteurs du territoire.
- Travailler sur le processus d'entrée et de sortie du logement en lien avec le rétablissement.
- Travailler la méthode ESPER dans une approche systématique des situations.
- Anticiper les phases logement / relogement pour mieux maitriser les ressources.

3. LES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES DANS LA VIENNE

L'Escale compte 21 places d'accueil de jour dans le sud Vienne, réparties en 2 sites : Lusignan et Lussac-les-Châteaux. Les deux équipes sont constituées d'AMP et d'aides-soignantes encadrées par une cheffe de service de formation infirmière.

L'Accueil de Jour Autonome (AJA) propose un accompagnement relationnel thérapeutique individualisé. Il vise en priorité à préserver le plus longtemps possible les capacités restantes de la personne accueillie et ainsi améliorer sa qualité de vie. Toutes les activités thérapeutiques non médicamenteuses permettent aux personnes accueillies de prendre conscience de leurs capacités préservées. Elles se sentent valorisées à leurs propres yeux et au regard de leur entourage.

Les accueils de jour sont ouverts 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Le service comprend le transport aller/retour entre le domicile et l'accueil de jour.

LA POPULATION :	2020			2021		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Hommes	20	18	**38**	22	31	**53**
Femmes	25	23	**48**	21	16	**37**
Âge moyen	79.9	80.7	**80.3**	79.46	82.14	**80.8**
Répartition des personnes par Groupe Iso Ressource :						
• Gir1/Gir2	13	16	**24**	12	19	**31**
• Gir3/Gir4	29	24	**53**	23	19	**42**
• Gir5/Gir6	2	-	**2**	0	2	**2**
• MDPH	1	1	**2**	2	1	**3**
• Pas de GIR	-	-	**-**	6	6	**12**
Motif principal d'admission :						
• maintien de l'autonomie/stimulation	17	16	**33**	20	17	**37**
• Répit de l'aidant	28	25	**53**	23	30	**53**

L'ACTIVITÉ :	2020			2021		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Nombre d'usagers accueillis dans l'année	45	41	**86**	43	47	**90**
Nombre d'entrées	24	16	**40**	15	29	**44**
Nombre de sorties	19	27	**46**	26	22	**48**
Nombre de journées effectuées	1 128	1 041	**2 169**	1 796	1 505	**3 301**
Nombre de journées d'absence	159	155	**314**	191	133	**324**
Origines des orientations :						
PTA	6	8	**14**	3	6	**9**
VAC	2	-	**2**	-	1	**1**
Bouche à oreille	5	2	**7**	5	9	**14**
CHU	5	-	**5**	2	6	**8**
ESA	2	2	**4**	2	2	**4**
France Alzheimer	-	3	**3**	-	1	**1**
Evaluateur APA	1	-	**1**	-	-	**-**
Médecin Traitant	-	1	**1**	1	-	**1**
Cordage	3	-	**3**	2	-	**2**
PFR	-	-	**-**	-	4	**4**
Taux d'occupation	74.34%	71.76%	**73.05%**	80.21%	70.10%	**75.15%**

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

90 personnes ont bénéficié de l'accueil de jour en 2021. Les chiffres indiquent un turnover important. L'âge des personnes accueillies est élevé (80.8 ans) et souvent la maladie est déjà bien avancée au vu des GIR. L'accueil de jour répond majoritairement à des situations complexes où l'aidant est épuisé.

Le motif d'accueil prédominant est le besoin de répit des aidants. Cela sous-entend que la dimension « soin » est peu visible par les prescripteurs et par les familles.

Les médecins traitants connaissent peu les accueils de jour et orientent difficilement vers ces établissements, d'où l'intérêt de développer un partenariat beaucoup plus fort avec la DAC/PTA qui est plus en contact avec ces derniers.

En 2021, l'AJA a enregistré 44 nouvelles entrées et 48 sorties.

Cette année, la DAC/PTA n'est plus le premier prescripteur, il faudra analyser la raison. Les équipes ESA sont des dispositifs d'accompagnement qui facilitent l'acceptation de la prise en charge en accueil de jour.

L'AJA continu à développer son partenariat avec le CHU. Concernant le bouche à oreille, il tient une place importante, c'est un indicateur de qualité.

POINTS MARQUANTS 2021

Les équipes ont proposé des activités quotidiennes aux les usagers : la préparation du repas (éplucher et émincer les légumes, pâtisser…), les tâches domestiques (étendre le linge, laver, essuyer et ranger la vaisselle…) et des animations autour du jardin (nourrir les poules, nettoyer le poulailler, désherber les allées, entretenir les massifs…).

L'accueil de jour a poursuivi son objectif d'offrir un milieu stimulant, ouvert sur son environnement, facteur d'un maintien en bonne santé : ateliers à visée cognitive (petit bac, histoires de vie, cartes de vœux, proverbes, écriture de la gazette, quizz musical, écriture de poèmes, jeux de société, informatique). Des ateliers manuels (mosaïque, couture, nichoir, ballotin de lavande, pêle-mêle photos…), activités physiques adaptées (danse madison, irlandaise, parcours adapté, jeux d'adresse, mini-golf…), ludiques, de bien-être.

L'accueil de jour a continué d'offrir une prise en charge personnalisée à chaque personne accueillie : cahier de vie personnalisé comprenant une photo personnelle, une page « histoire de vie » propre à chacun et le ressenti vis-à-vis de l'accueil de jour, une description de chaque journée avec les activités proposées illustrées par une photo. Ce cahier est apprécié des usagers, des aidants et des partenaires. Il sert de support à la discussion, d'aide-mémoire et aide à l'orientation, et donne une illustration concrète de la participation effective des usagers lors des divers ateliers. Il alimente le lien intergénérationnel au sein des familles.

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- La démarche d'évaluation externe du service a été mise en œuvre.
- Pour donner suite à l'évaluation interne du service, le service a mis en place une démarche qualité.
- Le plan de formation a été mis en place.
- Le programme d'Education Thérapeutique à destination du patient atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée a été lancé en novembre.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Intégrer de façon plus régulière l'accueil de jour dans un système coordonné de soins et d'aides afin d'assurer le suivi de la personne avec le médecin traitant et en concertation avec les professionnels du dispositif gérontologique en s'appuyant sur la DAC/PTA et l'outil « PAACO GLOBULE ».
- Poursuivre la mise en avant de la dimension « soins » lorsque les équipes parlent l'AJA.
- Instituer systématiquement un temps d'échanges une fois par trimestre avec l'ESA et les coordinatrices du territoire sud Vienne de la DAC/PTA.
- Continuer la démarche qualité.
- Développer la communication pour être plus visible (presse locale, réseaux sociaux, les radios, …)

4. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DU SUD VIENNE (PFR)

À la suite d'un appel à projet de l'ARS publié en 2018, L'Escale a fait acte de candidature et a déposé un projet, retenu par l'autorité administrative le 12 août 2019. Adossé à l'accueil de jour, la PFR déploie ses services sur le territoire Sud Vienne, en direction de tous les aidants soutenant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou en perte d'autonomie. « Les PFR ont vocation à repérer et accompagner les aidants s'occupant d'une personne âgée atteinte d'une maladie neurodégénérative ou en perte d'autonomie fréquentant ou non l'accueil de jour » (plan de lutte contre les maladies neurodégénératives 2014-2019). Après la finalisation des documents du service et le recrutement d'une cheffe de service des deux accueils de jour (Lusignan et Lussac) et d'une coordinatrice, la plateforme de répit a pu mettre en œuvre sa mission dès le début de l'année 2020.

	2020	2021
Nombre total d'aidants ayant bénéficié du répit :		
Domicile	28	-
Accueil de jour	1	-
Confinement	24	-
Hors confinement	5	-

Dont répit pour RDV médicaux	2	-
Nombre d'heures de répit effectuées	448.5	-
File active des aidants	117	120
Aidants AJA Lusignan Aidants AJA Lussac Aidants signalés par partenaires	42 37 38	Dont 27 aidants sur les 2 AJA
Nombre de signalements par partenaire : PTA VAC FA AJA Médecins libéraux ESA Autres (bouche-à-oreille, Asso de malades…)	**38** 21 4 4 3 2 2 2	**67** 21 6 2 14 3 8 13
Pathologies : MA ou MAMA PSP AVC Parkinson Autres	 30/38 1 1 1 5	 56/67 - 3 5 3
Rencontres des aidants : Dans le bureau de la PFR Lors de la visite de l'AJA A domicile Aidants revus plusieurs fois à leur demande	 3 8 31 (dont 5 conjointes avec PTA) -	 - 9 36 (dont 1 conjointe avec PTA) 4

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2021

En 2021, 67 signalements ont été enregistrés contre 38 en 2020.

Malgré un travail engagé auprès du DAC-PTA de la Vienne le nombre de signalements reste identique (21).

De nouveaux partenaires ont fait des signalements et 7 personnes grâce au bouche-à-oreille ce qui montre que la PFR « commence » à être connue sur le territoire Sud Vienne.

La PFR a réorienté 8 personnes avec leur accord vers le DAC-PTA. Il s'agissait d'aidants avec des problématiques de santé, ou une dégradation de l'état de santé de la personne aidé et la nécessité de réévaluer les aides en place.

La majorité des aidants sont des femmes (83%) et la moyenne d'âge de l'aidant est de 74 ans et de 79 ans pour la personne aidée.

71% sont retraités et 29% en activité, cela correspond à la moyenne d'âge des aidants.

L'aidant est à 70% un conjoint, à 25% un enfant et à 5% une autre personne de l'entourage proche.

La coordinatrice a rencontré 45 aidants en entretien individuel. 36 personnes à domicile et 9 dans un des deux accueils de jour, à leur demande.

4 aidants ont souhaité un deuxième rendez-vous pour être accompagné dans leur cheminement vers une acceptation de répit.

■ POINTS MARQUANTS 2021

Après deux années de fonctionnement la PFR constate que les aidants signalés par les partenaires sont très souvent épuisés car la pathologie de la personne qu'ils aident est évoluée. L'aidant est souvent au bord d'une situation de rupture (hospitalisation pour lui ou l'aidé, hébergement temporaire). Généralement, sa demande est orientée vers du répit, l'accueil de jour ne devenant qu'une étape avant un changement de lieu de vie avec l'entrée en EHPAD. L'épuisement de l'aidant est si important qu'il n'a plus la capacité de se saisir des actions qui lui sont destinées (groupe de parole, formation des aidants, forum, activités de bien être…).

Souvent, un signalement fait par un partenaire pour un aidant chez qui il a laissé les coordonnées de la PFR n'aboutit que très rarement à un appel de la part de l'aidant.

Conscient que derrière chaque personne aidée il y a un aidant avec un risque d'épuisement, depuis un an, la PFR a entrepris un travail d'articulation DAC-PTA. À titre expérimental, une unité de demande pour les 2 PFR du

département va être créée dans PAACO Globule afin d'avoir des signalements précoces d'aidants par le DAC-PTA.

Un travail a été mené par les PFR de la région Grande Aquitaine avec l'ESEA, l'ARS et des représentants des DAC-PTA pour créer un dossier de suivi des aidants dans PAACO Globule. Il devrait aboutir au 1er semestre 2022 avec la mise en place d'un dossier aidant spécifique pour chaque aidant suivi par les PFR.

Fin 2021, un courrier commun aux 2 PFR a été envoyé à l'ARS pour demander un redécoupage du territoire d'intervention des PFR de la Vienne en intégrant la ville de Poitiers et la CAP Sud à la PFR Sud Vienne. Cela permettra une répartition plus équitable de la population.

En mars 2021, le cahier des charges des PFR a été modifié par un arrêté. Un mail de Mme Lafond, de l'ARS, en date du 28 janvier 2022 précise que les 24 PFR conservent la genèse de « **leur public** », à savoir les personnes âgées et les maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson et Sclérose en plaques) sans condition d'âge pour les MND.

Cette année, la première session d'éducation thérapeutique auprès de personnes souffrant d'une pathologie neurodégénérative a été mise en place. Ce programme a été réalisé en partenariat avec DAC-PTA, Gériatrie CH Poitiers et le CCAS de Lusignan qui a prêté des salles. 7 personnes ont bénéficié de ce programme ETP de 3 séances. Afin de lever les freins éventuels, la PFR a organisé le transport AR des participants.

Fait marquant de l'année, l'ouverture du Relai Mélusin des Aidants (demande de financement auprès de la Conférence des financeurs). Un partenariat est en place avec le CCAS de la ville de Lusignan, France Alzheimer, la Fédération ADMR et l'accueil de jour de L'Escale afin de proposer aux aidants un temps d'échange encadré par une psychologue et une séance tournée vers le bien-être une fois par mois. 15 aidants se sont inscrits avec une moyenne de 7 aidants présents sur un ou les deux temps proposés. Afin de lever les freins, les participants avaient la possibilité d'une prise en charge du transport par l'ADMR (financé) ainsi que l'accueil de la personne aidée dans une salle à coté encadrée par personnel des équipe ESA ADMR (financé).

BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

- Un programme de formation au Shiatsu et toucher massage auprès des aidants (4 demi-journées) a été co-construit avec les Ateliers Cord'Ages sur les villes de Lusignan, Gençay, Lussac et Poitiers. Environ 25 aidants ont pu bénéficier de ce temps.
- Divers partenariats pour accompagner les aidants à domicile ont été renforcés : animation d'actions collectives, ouverture et visibilité sur CHU de Poitiers et ses antennes à Montmorillon et Lusignan au travers de rencontres avec gériatres, équipes neuro-psy.
- Des rencontres avec les partenaires et les acteurs du territoire Sud Vienne ont été organisées pour plus de visibilité de la PFR : infirmières Asalée, hôpital de jour L'Orégon sur Civray, accueils de jour d'Usson et Grands Maison à Poitiers.
- Participation aux journées nationales des associations France Alzheimer et France Parkinson.
- Création d'un poste supplémentaire en septembre 2021 avec l'arrivée de Gina Clisson AMP, toutefois cet engagement a été amoindri par la nécessité de faire face à des absences sur les accueils de jour.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Poursuivre le développement et la construction de la Plateforme d'accompagnement et de répit en assurant la continuité du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le Sud Vienne.
- Mener une réflexion sur l'élargissement des missions de la PFR aux personnes porteuses de maladies chroniques.
- Poursuivre le travail de reconnaissance des missions de la PFR auprès des acteurs du territoire pour pouvoir accompagner les aidants qui le souhaitent dès l'annonce de la maladie et bien avant la situation de rupture liée à l'épuisement.
- Présenter à l'ensemble des coordinateurs DAC-PTA l'articulation DAC-PFR en présence des 2 PFR.
- Poursuivre le Relai Mélusin sur Lusignan avec une nouvelle demande de financement auprès de la conférence des financeurs.
- Dupliquer cette même action sur le Civraisien en partenariat avec le CCAS de Civray, l'ADMR et France Alzheimer. Dépôt de dossier de demande de financement auprès de la conférence des financeurs.
- Organiser un séjour répit pour les couples aidants-aidés en co-partenariat.
- Organiser un événementiel pour la journée des aidants du 6 octobre 2022.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

A	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
L'ABRI-MIE	Mise à l'ABRI des MIneurs Etrangers
ABRIMINA 2S	Mise à l'ABRI des MIneurs Non Accompagnés en Deux-Sèvres
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
AD	Aide à Domicile
ADA	Allocation Demandeur d'Asile
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADPP	Action D'aide aux Personnes Protégées
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
AFVV	Accompagnement des Femmes Victimes de Violences
AHI	Accueil, Hébergement et Insertion
AIS	Acte Infirmier de Soins
AJ	Accueil de Jour
AJA	Accueil de Jour Autonome
ALBPI	Accompagnement dans le Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale
ALPMS	Agence Locale Prévention Médiation Sociale
ALT	Allocation Logement Temporaire
AM	Agent de Maîtrise
AME	Aide Médicale d'Etat
AMI	Acte Médical Infirmier
AMIE	Accueil des Mineurs Isolés Etrangers
AMP	Aide Médico-Psychologique
AMS	Antenne Médico-Sociale
AN	Accueil de Nuit
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
API	Allocation Parent Isolé
ARS	Agence Régionale de la Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AS	Aide-Soignant
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASR	Accompagnement Social Renforcé
AT	Accueil Temporaire
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
ATI	Association Tutélaire et d'Insertion
AULT	Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
AVA	Adaptation à la Vie Active
AVC	Accident Cardio-Vasculaire
B	
BG	Bail glissant

BPI	Bénéficiaires de la Protection Internationale
BSI	Bilan de Soins Infirmiers
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
C	
CA	Chiffre d'Affaires
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAL	Commission d'Attribution des Logements
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CAVA	Centre d'Adaptation à la Vie Active
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CD	Conseil Départemental
CDA	Communauté D'Agglomération
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CeGID	CEntres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIP	Conseiller en Insertion Professionnelle
CI	Chantier d'Insertion
CJM	Contrat Jeune Majeur
CLAT	Centre de Lutte Anti Tuberculeuse
CLH	Commission Locale pour l'Habitat
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CSE	Comité Social et Économique
CSI	Centre de Santé Infirmier
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
CSSCT	Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
CVS	Conseil de la Vie Sociale
D	
DALO	Droit au Logement Opposable
DAMINA	Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Non Accompagnés
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPC	Développement Professionnel Continu
DRJSCS	Direction Régionale Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DS	Délégué Syndical
DSF	Diagnostic Social et Financier
DT	Direction Territoriale
E	
ED	Emploi Durable
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EMA	Equipe Mobile Alzheimer
EMAPP	Equipe Mobile Action Psychiatrie Précarité
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
ESA	Equipe Spécialisée Alzheimer
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ET	Emploi de Transition
ETP	Education Thérapeutique du Patient
ETP	Equivalent Temps Plein
F	
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDE	Foyer Départemental de l'Enfance
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FDS	Fiche de Données Sécurité
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fond de Solidarité Logement
FVV	Femmes Victimes de Violences
G-H	
GIR	Groupe Iso-Ressources
GMP	GIR Moyen Pondéré
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point (analyse des dangers et points critiques à maîtriser)
HAD	Hospitalisation A Domicile
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HT	Hors Taxe
I-J-K	
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IDEC	Infirmier Diplômé d'Etat Coordinateur
IDEFF	Info Droits Égalité Femmes Familles
ICSSA	Institut Catholique Supérieur Saint André
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IML	InterMédiation Locative
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
L	
LAM	Lit d'Accueil Médicalisé
LEU	Logement d'Extrême Urgence
LHSS	Lit Halte Soins Santé
loi ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
M	
MAHUT	Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire
MAIA	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer
MALA	Mise A L'Abri
MCAD	Mention Complémentaire de l'Aide à Domicile
MDE	Maison Départementale de l'Enfance
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MLS	Moyen et Long Séjour
MNA	Mineurs Non Accompagnés
MND	Maladie Neuro-Dégénérative
MR	Maison Relais
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
N-O	
NGAP	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
NSA	Non Scolarisé Antérieurement
OFAS	OFfice des Aînés de Surgères
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPHLM	Office Publique de l'Habitat à Loyer Modéré
P-Q	
PA	Personne Agée
PAQI	Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion
PARSA	Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PATHOS	Outil d'Évaluation des Besoins de Soins Techniques pour les Personnes Âgées
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PEC	Parcours Emploi Compétences
PF	Pension de Famille
PFR	PlateForme de Répit
PH	Personne Handicapée
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLIE	Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi)
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PNL	Programmation Neuro-Linguistique
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRADHA	PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
R	
RH	Ressources Humaines
RHJ	Résidence Habitat Jeune
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
S-T	
SAD	Service d'Aide à Domicile
SAMENA	Service d'Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés
SAME	Service d'Accueil pour les Mineurs Etrangers
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SDF	Sans Domicile Fixe
SI SIAO	Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIAE	Service d'Insertion par l'Activité Economique
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SP	Sortie Positive
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSI	Système de Sécurité Incendie
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SOLIHA	SOLIdaires pour l'HAbitat
SYPLO	SYstème Priorité LOgement
TO	Taux d'Occupation
U-V-W-X-Y-Z	
UAULT	Unité d'Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UE	Union Européenne
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UPE2A	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants
VS	Veille Sociale

PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS
SUR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

LEGENDE :

- Siège social
- Dispositifs d'urgence et d'insertion de La Rochelle
- Pôle asile et MNA
- EHPAD
- Services de soins, d'aide à domicile et pôle Alzheimer
- Services techniques et d'insertion par l'activité économique
- Etablissements du site La Colline

Siège social : 23 rue Pascal 17440 AYTRE
Tél. 05.17.83.46.57
Mail : escale@escale-larochelle.com
Site web : www.association-escale.fr
Association L'Escale

LES FINANCEURS

l'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen

UNION EUROPEENNE

Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités & de la protection des populations

la Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

DEUX-SÈVRES LE DÉPARTEMENT

la vienne LE DÉPARTEMENT

LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

CCAS Centre Communal d'Action Sociale La Rochelle
Engagés & Solidaires

niort agglo
Agglomération du Niortais

ccas
Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •